This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Fr 38.
1.5
*

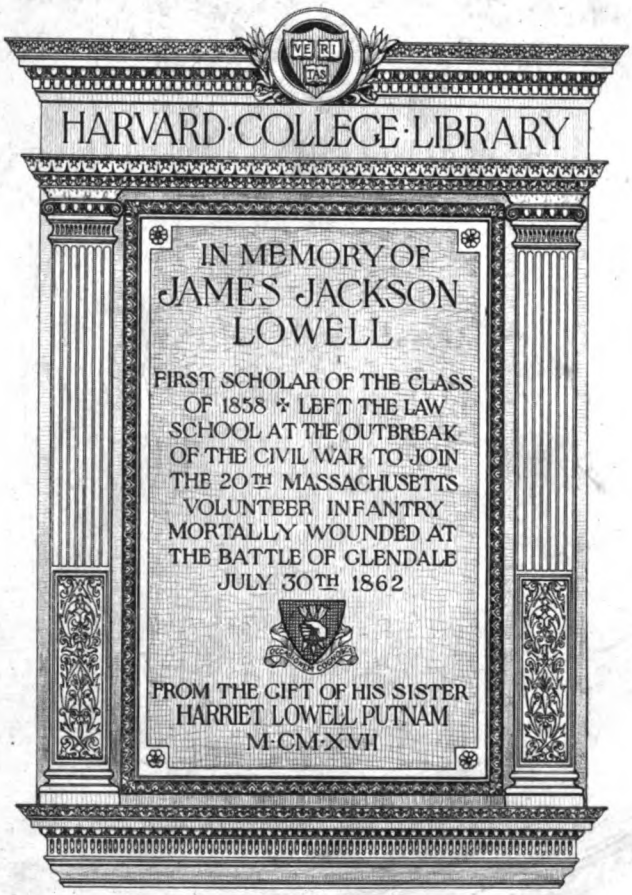

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

LYONNAIS

N° 1. — Janvier 1892.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DU
LYONNAIS

Recueil historique et littéraire

TOME XIII

CINQUIÈME SÉRIE

LYON
IMPRIMERIE MOUGIN-RUSAND
3, Rue Stella, 3

1892

Digitized by Google

Fr 38.1.t

Harvard College Library
May 18, 1922
J. J. Lowell fund

Digitized by Google

LA FAMILLE

DES

MIGNOT DE BUSSY

AVANT-PROPOS

Il y aura bientôt trente ans, dans l'hospitalière Autriche, mourait le comte Marcus-Laurent de Bussy-Mignot, et avec lui s'éteignait un vieux nom de France. Le silence et l'oubli semblaient donc devoir se faire sur cette famille qui avait tenu le premier rang dans le Beaujolais, lorsque nous avons résolu de rappeler son passé qui ne fut pas sans gloire. Nous ne l'aurions pas osé cependant, si nous avions été réduit à nos seules recherches, mais une heureuse circonstance nous ayant mis en rapport avec Madame de Ségur, fille aînée du dernier comte de Bussy, nous avons, dès lors, été aidé et encouragé bien efficacement.

Digitized by Google

Documents et notes ont été mis avec tant de bienveillance et de science à notre disposition, qu'il nous semblerait ingrat de ne pas avouer ici cette éminente collaboration.

Nous voulons croire que ce modeste travail trouvera des lecteurs indulgents et qu'il intéressera peut-être ceux qui ont encore dans leur cœur l'amour de la petite patrie Beaujolaise.

Saint-Georges-de-Reneins, 15 décembre 1891.

La famille Mignot tire son nom du village jadis appelé Mignot (1), dépendant du comté de Saux, dont le seigneur relevait du prince-évêque de Langres, son suzerain.

Le plus ancien document concernant la famille Mignot est de l'an 1119 ; il fait mention d'une donation, en faveur de l'église de Saint-Bénigne, de territoires situés au pays de Savigny-le-Sec, donation consentie par les frères et sœurs de Mignot, « de Migneo » Raymond et Raynaud, Adelina et Aia (2).

D'après un second document, les deux frères vivaient encore en 1129.

Un autre Mignot, du nom de Gauthier, eut de son

(1) Aujourd'hui, Minot, canton d'Aignay-le-Duc (Côte-d'Or).
(2) Pérard, page 95. *Charte de Saint-Bénigne de Dijon.*

Digitized by Google

épouse, Sybille de Saux, deux fils au moins, Foulques et Gauthier, qui d'accord avec leur mère, remariée à ce moment à Jacques de Bigorne, aliénèrent certaines parties de la terre de Saux : aliénation reconnue valable en 1209 par le duc de Bourgogne (3). On ne sait rien de plus sur ce Gauthier. L'aîné des frères, Foulques, fut confirmé dans ses droits et franchises, comme vassal du comté de Saux, par Jacques de Saux, en 1216. De dame Flore son épouse, il eut deux fils, Fourcaud et Guillaume. Ceci ressort d'un acte de l'an 1227, donnant quittance à Alice, duchesse de Bourgogne, et à messire Hugues, son fils, ainsi qu'à ses successeurs, ducs de Bourgogne, d'une rente de 40 livres, que messire le duc Eudes avait assignée à ladite dame Flore, à l'occasion de son mariage avec Guillaume de Bar-le-Petit (4).

Le même Foulques et sa femme Flore firent une donation de quatre setiers de blé, à payer chaque année, aux religieux du Val-des-Choux (5). L'acte est de mai 1229 (6).

Fourcaud ou Fourquand, écuyer, seigneur de Mignot, fils de Foulques et de son épouse Flore, rendit hommage, en 1281, à Guillaume de Saux (7).

(3 et 4) Inventaire des affaires mêlées de titres de la Chambre des comptes de Dijon, cote 22, liasse II. Charte tirée du *Trésor de la Chambre des comptes de Bourgogne de l'an 1227*. Pérard, page 460.

(5) Prieuré fondé en 1193, près de Villiers-la-Forêt (Côte-d'Or). Aujourd'hui en ruines.

(6) La copie de cet acte a été collationnée le 15 mars 1567 à l'occasion d'un procès entre le couvent du Val-de-Choux et les seigneurs de Mignot.

(7) Chambre des comptes de Bourgogne. Capitulaire de l'évêché de Langres ; cote 29 de la layette 37.

Digitized by Google

En 1290, parmi les huit pages du roi Philippe IV se trouvait Blaise de Mignot (8).

Jean de Mignot, fils de Fourcaud, emprunta à Hugues de Bourgogne la somme de 375 livres et donna « en gagerie » la terre de Mignot, avec toutes ses dépendances, droits et franchises. L'acte est de l'an 1314, le jeudi après l'octave de saint Pierre et saint Paul (9).

Depuis quelques années, la terre de Saux était sortie de cette famille; le dernier représentant direct de la branche aînée, Jacques, étant mort sans enfant. Isabelle, sa sœur, mariée à Philippe de Chauvirey, échangea la terre de Saux avec le roi de France, Philippe-le-Bel (en février 1300). Celui-ci la donne d'abord à Louis, l'aîné de ses fils, puis à Robert II, duc de Bourgogne, à qui désormais les seigneurs de Mignot rendirent foi et hommage. Restaient les deux branches latérales: les de Saux-Vantoux et les de Saux-Tavannes.

Lyonnet de Mignot était, le 17 octobre 1334, parmi les cent six écuyers formant la compagnie de Hélion de Veylhac, chevalier.

Pierre de Mignot se trouvait au 1er septembre 1373, l'un des 24 chevaliers désignés pour former la compagnie de Pierre de Neyron (10). Le 18 septembre 1389, il reçut du roi neuf écus de la valeur de 10 livres 10 sols, que ce même Pierre avait avancés au roi. Plus tard, en 1392, il

(8) *Maison des Rois et Reines de France*, vol. XVIII, p. 475.

(9) Chambre des comptes de Bourgogne, cote 9, log. 37.

(10) Cabinet des ordres du Roi. *Mélanges pour servir à l'histoire et aux généalogies*, vol. VIII, 336.

Digitized by Google

reçut 90 livres tournois pour prix d'une haquenée que le roi lui avait promise (11).

Un autre Pierre de Mignot était en 1380 abbé de Quinzier et devint, en 1382, sous-aumônier du Roi. A cette occasion, le roi lui fit présent d'une chape, et lorsqu'en 1393, il fut nommé aumônier à la place de Pierre d'Ailly, fait évêque du Puy, Pierre de Mignot reçut l'aumusse des mains mêmes du roi. Il exerça ses fonctions aux fêtes d'installation de Henri de Barré et du comte de Montpensier, dans l'église de Notre-Dame de Paris, le 27 octobre 1395, et de nouveau le 18 novembre 1397 (12).

I

Fourqueaux de Mignot, écuyer, seigneur de Mignot, dont le père et la mère ne sont pas connus, rendit hommage, le 29 février 1371, au duc Philippe de Bourgogne, pour la terre de Mignot. Le 14 mai 1372, il renouvela cet hommage, tant en son nom qu'au nom de sa femme, pour une terre appelée Torey, confessant tenir du duc de Bourgogne ce qu'il a au dit Mignot, du chef de

---

(11) Cabinet des ordres du Roi, *Mélanges pour servir à l'histoire et aux généalogies*, vol. XVI, p. 521. Manuscrit de M. Le Laboureur, vol. A, p. 153.

(12) *Grands officiers de la Couronne*, par le P. Anselme, vol. VIII, p. 229.

Digitized by Google

Guillemette de Voulaine, sa femme. Le sceau apposé sur ces actes laisse voir une merlette intacte, et deux autres partiellement effacées.

Le 23 mai 1372, il rend hommage au roi Philippe V et « fournit le dénombrement de sa terre de Mignot en jus- « tice haute, moyenne et basse, et des fiefs qui en « dépendent (13).

Il laissa deux fils, Foulques et Jean qui suit.

Foulques, écuyer, seigneur de Mignot, avait épousé Marie de Crécy. Il mourut sans enfants.

Après lui, la terre de Mignot passa aux de Saux-Vantoux, nous ne savons en vertu de quel acte ou transaction. Toujours est-il que des lettres patentes de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, datant de 1408, condamnent les fils de Jean de Saux-Vantoux, Henri et Girard, à payer au Val des Choux les redevances fondées par Foulques et dame Flore, en 1229.

II

Jean, deuxième fils de Fourqueaux et de Guillemette de Voulaine, fut lieutenant de Gaspard de Bureau, grand-maître de l'artillerie de France. Il épousa, le 14 janvier 1410, Jeanne de Ponteaux. En l'année 1450, il fit son testament, par lequel il établit son fils, Guillaume, son héritier universel. Il semble n'avoir laissé que ce fils.

---

(13) *Chambre des comptes de Bourgogne.* Cote 93, liasse 2 de la layette de la Montagne, nº 107.

Digitized by Google

III

Guillaume de Mignot, aussi nommé Guillot, fils de Jean, était l'un des quatorze écuyers de la compagnie de Guy de Fontenay, dont la montre fut faite à Fontenay, le 14 mai 1448. Son service militaire le conduisit en Normandie ; il finit par se fixer à Gournay, s'y maria, en 1460, avec Guillemette de Coquerel. Celle-ci lui apporta la seigneurie de Bièvredan, située dans la paroisse de Hodeng, près de Gournay-en-Bray, ainsi que plusieurs autres fiefs dépendant de cette seigneurie. Guillemette en avait hérité de son oncle Hector de Coquerel, écuyer, chanoine et doyen de l'église de Lisieux.

Guillaume mourut en 1468, laissant un fils du nom de Pierre : son épouse lui survécut de longues années, et dans les actes postérieurs elle est toujours désignée sous la qualité de veuve de Guillaume. En 1468, Jean de Paissay lui prête serment pour le fief de Bièvredan lui appartenant. Le 7 mars 1475, Yanon de Mignot, qualifié écuyer de Guillemette de Coquerel, fait un bail à ferme avec Robert Desprénet. On ignore si ce Yanon était fils, frère, ou cousin de Guillaume. Nouvel hommage rendu, le 14 mai 1481, pour le même fief, par Jean le Sieur. Le 12 mars 1485, Guillemette fait une donation en faveur de son fils Pierre (14).

---

(14) *Cabinet des Ordres du roi*. Titres scellés, vol. 48, p. 3638.

Digitized by Google

IV

Pierre de Mignot, écuyer, seigneur de Bièvredan, fils de Guillaume et de Guillemette de Coquerel, épousa, le 7 avril 1484, Jeanne de Sainte-Beuve. Le 22 janvier, il fit un contrat de vente; le 28 mai, même année, il reçut de Guillaume de Paissay l'hommage pour la terre d'Hodeng, et le 17 mai 1501, de Ransin Nomptier, pour le fief de Sablon, dépendant l'un et l'autre de Bièvredan. La date de sa mort est inconnue. Il dut laisser plusieurs enfants ; car, d'après un fragment d'acte, on voit sa veuve, Jeanne de Sainte-Beuve, en son nom et au nom de ses enfants mineurs, recevoir différents droits et rentes nobles du sieur Sainte-Croix-Colombier, mais on n'a pu découvrir leurs prénoms, sinon celui du suivant.

V

Adrien de Mignot, écuyer, seigneur de Bièvredan, fils de Pierre et de Jeanne de Sainte-Beuve, épousa Marguerite de l'Hermite. De concert avec sa mère, il acheta de Pierre Langlois un fonds de terre avec tous ses droits, pour lequel il donna aveu et dénombrement au seigneur de Rouvray, le 5 juin 1542, et le 11 octobre, même année, au seigneur de Sainte-Luce, et de nouveau, le 5 juillet 1552, au seigneur de Rouvray, et le 14 octobre,

Digitized by Google

au seigneur d'Espinay. Le 2 juillet 1528 et le 26 juin 1531, il avait lui-même reçu foi et hommage pour deux fiefs qu'il possédait à Bièvredan. Il laissa un fils, Martin.

VI

MARTIN, fils des précédents, épousa, le 9 novembre 1559, Marie de Boutellier. Le 11 septembre 1568, il reçut une commission du sieur de la Meilleraye, enregistrée le 16 octobre aux greffes de Longeville et de Gournay. A la suite de la résolution prise dans l'assemblée de Neuville, le 16 janvier 1576, il fut chargé de convoquer le ban et l'arrière-ban. Martin fournit aveu et dénombrement au seigneur de Rouvray, et le reçut lui-même, le 19 juillet 1574, et le 25 février 1577, de Jean de Beauquesne et de Marie Romilly, pour un fief à Bièvredan, lui appartenant.

Il laissa deux fils : Charles et Édouard.

Charles donna, le 10 juin 1606, aveu et dénombrement au seigneur de Rouvray, pour sa terre de Bièvredan, de laquelle il fut déclaré héritier par son père. Il épousa Anne d'Huillard et ne laissa qu'un fils, Anne, qui suit :

Anne, fils des précédents, donna aveu et dénombrement, comme son père, au seigneur de Rouvray, le 12 mai 1658 : il mourut sans descendance, et fut le dernier Mignot qui posséda Bièvredan. La famille a été continuée par son oncle Édouard, qui vint s'établir dans le Beaujolais.

Digitized by Google

La filiation des Mignot ainsi établie depuis Fourqueaux, se trouve, dans le nobiliaire de Bretagne, conservé au Cabinet de l'Ordre du Saint-Esprit, cote 11, volume V. Un diplôme, signé du roi, et daté du 24 novembre, 1668, reconnaît à tous les membres de la famille, descendant de Guillaume de Mignot et de Guillemette de Coquerel, la qualité de gentilshommes, et la jouissance des « mêmes honneurs et exemptions dont jouissent tous ceux du royaume. »

Jusqu'à cette époque, les armes des Mignot furent : *d'argent*, à *3 merlettes de sable.*

VII

Édouard de Mignot, deuxième fils de Martin, seigneur de Bièvredan, et de Marie de Boutellier, était capitaine de carabiniers. Il vint en Beaujolais avec sa compagnie, et s'y maria, le 8 décembre 1590, avec demoiselle Anne de Pojet, fille de Claude de Pojet, seigneur de la Fouchère et Jouxtecrot, procureur du roi en Beaujolais, et de son épouse Anne de la Porte. Anne de Pojet se trouvant fille unique et le dernier rejeton de la famille, Édouard de Mignot dut prendre les armes des Pojet, qui sont : *d'azur au pal d'argent, chargé de trois mouchetures de sable.*

Le 6 juillet 1606, Édouard, de concert avec son frère Charles, rend hommage au seigneur de Rouvray pour le fief de Bièvredan. Une transaction dut s'accomplir entre eux, en vertu de laquelle Charles devint seul propriétaire

Digitized by Google

des terres de Bièvredan, puisque d'une part il est seul à rendre un nouvel hommage au seigneur de Rouvray, et d'autre part, Édouard n'est plus désormais qualifié de Bièvredan.

Par acte du 20 décembre 1605, ledit Édouard de Mignot avait acheté de messire Jean de la Chambre, comte de Savigny-Montfort, la maison-forte de Bussy et la grange appelée la Martizière, situées, la première dans la paroisse de Saint-Georges-de-Rognains, proche le Sancillon, entre la Saône et la route ; la seconde, sur le territoire de Belleville, proche la route (15).

Édouard rendit hommage pour le fief de Bussy, au baron de Beaujolais, et en aliéna quelques parcelles en faveur de messire de Monspey. Il testa le 15 octobre 1619, et laissa deux fils :

1° François, qui n'eut qu'une fille ;
2° Noël, qui suit :

VIII

Noel de Mignot, écuyer, seigneur de Frans, La Fouchère, de Bussy et la Martizière, fils d'Edouard et

(15) Archives du département du Rhône. Dossier Mignot de Bussy. — M. de La Carelle, et d'autres après lui, donnent au dernier Pojet, pour successeur comme procureur du roi, son propre gendre ; mais ils l'appellent Frauçois et en font le père de Noël, tandis qu'il était son frère, et que les actes authentiques attestent le mariage d'Edouard avec Anne de Pojet. Contrat reçu par Ronjon, notaire royal à Villefranche.

Digitized by Google

La filiation des Mignot ainsi établie depuis Fourqueaux, se trouve, dans le nobiliaire de Bretagne, conservé au Cabinet de l'Ordre du Saint-Esprit, cote 11, volume V. Un diplôme, signé du roi, et daté du 24 novembre, 1668, reconnaît à tous les membres de la famille, descendant de Guillaume de Mignot et de Guillemette de Coquerel, la qualité de gentilshommes, et la jouissance des « mêmes honneurs et exemptions dont jouissent tous ceux du royaume. »

Jusqu'à cette époque, les armes des Mignot furent : *d'argent*, à *3 merlettes de sable.*

VII

Édouard de Mignot, deuxième fils de Martin, seigneur de Bièvredan, et de Marie de Boutellier, était capitaine de carabiniers. Il vint en Beaujolais avec sa compagnie, et s'y maria, le 8 décembre 1590, avec demoiselle Anne de Pojet, fille de Claude de Pojet, seigneur de la Fouchère et Jouxtecrot, procureur du roi en Beaujolais, et de son épouse Anne de la Porte. Anne de Pojet se trouvant fille unique et le dernier rejeton de la famille, Édouard de Mignot dut prendre les armes des Pojet, qui sont : *d'azur au pal d'argent, chargé de trois mouchetures de sable.*

Le 6 juillet 1606, Édouard, de concert avec son frère Charles, rend hommage au seigneur de Rouvray pour le fief de Bièvredan. Une transaction dut s'accomplir entre eux, en vertu de laquelle Charles devint seul propriétaire

Digitized by Google

des terres de Bièvredan, puisque d'une part il est seul à rendre un nouvel hommage au seigneur de Rouvray, et d'autre part, Édouard n'est plus désormais qualifié de Bièvredan.

Par acte du 20 décembre 1605, ledit Édouard de Mignot avait acheté de messire Jean de la Chambre, comte de Savigny-Montfort, la maison-forte de Bussy et la grange appelée la Martizière, situées, la première dans la paroisse de Saint-Georges-de-Rognains, proche le Sancillon, entre la Saône et la route ; la seconde, sur le territoire de Belleville, proche la route (15).

Édouard rendit hommage pour le fief de Bussy, au baron de Beaujolais, et en aliéna quelques parcelles en faveur de messire de Monspey. Il testa le 15 octobre 1619, et laissa deux fils :

1° François, qui n'eut qu'une fille ;
2° Noël, qui suit :

VIII

Noel de Mignot, écuyer, seigneur de Frans, La Fouchère, de Bussy et la Martizière, fils d'Edouard et

(15) Archives du département du Rhône. Dossier Mignot de Bussy. — M. de La Carelle, et d'autres après lui, donnent au dernier Pojet, pour successeur comme procureur du roi, son propre gendre ; mais ils l'appellent François et en font le père de Noël, tandis qu'il était son frère, et que les actes authentiques attestent le mariage d'Édouard avec Anne de Pojet. Contrat reçu par Ronjon, notaire royal à Villefranche.

Digitized by Google

d'Anne de Pojet, épousa, le 14 septembre 1619, Marguerite Chénard du Rivage, testa le 16 mars 1675, cédant de son vivant toutes ses possessions à son fils. Il laissa trois enfants :

1° François qui va suivre ;

2° Marie, qui épousa Louis-Marie de Moyria, comte de Mailla ;

3° Elisabeth, qui mourut religieuse à Villefranche.

IX

François de Mignot, fils des précédents, écuyer, seigneur de Bussy et la Martizière, devint le 12 janvier 1646 (16), lieutenant-général du baillage de Beaujolais, et le 26 juillet 1651, conseiller du roi (17). Il avait épousé le 8 février de la même année, Marie du Rosier, fille de Jacques du Rosier, écuyer, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, et de son épouse demoiselle Catherine de Lingendes. Voici comment s'exprime la duchesse de Montpensier sur le compte de Marie du Rosier : « Il vint deux femmes de la ville. L'une..... L'autre, madame Mignot, dont le mari est lieutenant-général de Villefranche en Beaujolais. Elles sont bien faites et spirituelles, pour des femmes de province (18). »

---

(16) D'après un *Vidimus* signé : Deschamps, Peysson de Bacot et Pupil de Myons, en date du 29 mars 1768.

(17) Lettres signées du roi, la reine présente, et de Guénegaud.

(18) *Mémoires de Mlle de Montpensier*. Relation du voyage de la Cour à Lyon, en 1658.

Digitized by Google

François testa le 5 janvier 1685. Son épouse avait déjà fait une donation en faveur de son fils, le 10 mai 1683, et testa elle-même le 6 juillet 1705. Elle mourut en 1709, car le procès-verbal d'ouverture de son testament est du 20 août 1709.

Ils laissèrent trois enfants :

1° Noël, qui suivra ;

2° Antoinette, baptisée le 9 septembre 1657, mariée à Louis de Bussière, seigneur du Chatelard, est décédée le 24 décembre 1730 ;

3° Lucienne, appelée aussi Lucrèce, morte abbesse de l'abbaye royale de Brienne (19).

X

Noel, fils des précédents, succéda à son père en 1679, dans la charge de lieutenant-général au baillage de Villefranche, et fut plus tard, par charge créée en 1692, et réunie immédiatement à la lieutenance-général au baillage, gouverneur pour le roi de cette ville, et maire perpétuel, par nouvelle charge créée en 1696, supprimée en 1700, rétablie en 1711, et réunie également à la lieutenance-générale. Pour la charge de gouverneur, Noël Mignot, premier titulaire, paya 10,000 livres de taxe de réception et 6,000 pour la seconde, bien que les fonctions en fussent toutes gratuites. L'intendant d'Herbigny parle de lui en ces termes : « Le

(19) Sa prise de possession est du 28 décembre 1704.

Digitized by Google

sieur Mignot de Bussi est lieutenant-général civil et criminel au baillage de Beaujolais ; il ne manque ni d'esprit, ni de savoir ; il en a plus que de conduite. Son père avait acheté cet office 50,000 livres..., le lieutenant-général est maire de Villefranche, il en a acheté la charge lors de la création (20). »

Le 29 août 1694 et le 13 octobre 1707, le duc d'Orléans baron de Beaujolais, le chargea de recevoir en son nom foi et hommage pour toutes les terres de sa baronnie (21). Il avait donné lui-même foi et hommage entre les mains du chancelier, le 17 avril 1694 (21).

Il avait épousé, le 10 avril 1684, Antoinette de Bonnel, fille de Jacques de Bonnel et de Louise de Virennes. Noel Mignot mourut le 16 janvier 1715, et son épouse, le 24 mars 1725, âgée de 60 ans, « dans son château de Bussy », et fut enterrée dans l'église paroissiale de Saint-Georges-de-Reneins, en présence de deux de messieurs ses fils (22) »

Ils laissèrent trois fils :

1° Jacques-François-Marie, qui suivra ;

2° Aime-Ange, lequel fit ses preuves de noblesse le 1er décembre 1715, pour entrer dans le chapitre noble d'Ainay (23), fut ensuite pourvu de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Nantz, diocèse de Rodez, devint vicaire-

(20) *Mémoires sur le gouvernement de la Province*, par M. d'Herbigny, intendant de la Province, pp. 288, 289. Edit. mss.

(21) D'après le même *Mémoire*.

(22) Registres de Saint-Georges-de-Reneins.

(23) Certificat donné le 28 avril 1718, par MM. les Prévot et Syndic du chapitre d'Ainay, par lequel appert que messire Ange-Aime Mignot, frère de Jacques, a fait preuve de quatre quartiers de noblesse.

Digitized by Google

général et grand archidiacre de l'église cathédrale de Saint-Vincent de Mâcon. A tous ces titres il ajoutait encore seigneur et vicomte de Nantz (24). Il était aussi membre des académies de Lyon et de Villefranche.

3° Laurent-Marie. Par un contrat passé avec ses frères, le 31 mars 1722, il devint propriétaire de la Martizière, dont il prit le nom. Il avait épousé dans l'église d'Ainay, le 8 avril 1720, demoiselle Suzanne Gayot, fille de Robert Gayot, bourgeois de Lyon et de Reine Chaume, ladite Suzanne, veuve de noble Pierre Trollier, ancien échevin de Lyon (25). Laurent-Marie fonda la branche des Mignot de la Martizière, pour lequel fief il rendit hommage au duc d'Orléans, le 27 septembre 1726.

Il ne laissa qu'un fils :

André-François Mignot de la Martizière... lieutenant-colonel au régiment de Boulonnais, le 5 novembre 1758, et chevalier de Saint-Louis. Il épousa, le 1er septembre 1762, demoiselle Catherine Charbonnier de la Tour, fille de Claude, seigneur de la Vavre, et de dame Marie Turin de Belair. Il mourut le 11 février 1765. Sa veuve se remaria avec le cousin du défunt, Abel-Ange Mignot de Bussy, qui sera nommé plus tard.

André-François laissa une fille et un fils :

1° Anne-Claudine, chanoinesse-comtesse du chapitre de Salles en Beaujolais.

---

(24) Registres de Lancié. Acte de mariage de Louis de Gaspard de Saint-Amour et de Jeanne-Angélique de Bussière, du 9 décembre 1719.

(25) Archives du Rhône. Dossier Mignot de Bussy.

Digitized by Google

sieur Mignot de Bussi est lieutenant-général civil et criminel au baillage de Beaujolais ; il ne manque ni d'espiit, ni de savoir ; il en a plus que de conduite. Son père avait acheté cet office 50,000 livres..., le lieutenant-général est maire de Villefranche, il en a acheté la charge lors de la création (20). »

Le 29 août 1694 et le 13 octobre 1701, le duc d'Orléans baron de Beaujolais, le chargea de recevoir en son nom foi et hommage pour toutes les terres de sa baronnie (21). Il avait donné lui-même foi et hommage entre les mains du chancelier, le 17 avril 1794 (21).

Il avait épousé, le 10 avril 1684, Antoinette de Bonnel, fille de Jacques de Bonnel et de Lucrèce de Varennes. Noël Mignot mourut le 16 janvier 1715, et son épouse, le 24 mars 1725, âgée de 60 ans, « dans son château de Bussy », et fut enterrée dans l'église paroissiale de Saint-Georges-de-Roignains, en présence de deux de messieurs ses fils (22). »

Ils laissaient trois fils :

1° Jacques-François-Marie, qui suivra ;

2° Aimé-Ange, lequel fit ses preuves de noblesse le 1er décembre 1713, pour entrer dans le chapitre noble d'Ainay (23), fut ensuite pourvu de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Nantz, diocèse de Rodez, devint vicaire-

(20) *Mémoires sur le gouvernement de Lyon*, par M. d'Herbigny, intendant de la Province, pp. 288, 289. Edit. mss.

(21) D'après le même *Vidimus*.

(22) Registres de Saint-Georges-de-Renoins.

(23) Certificat donné le 28 avril 1758, par MM. les Prévot et Syndic du chapitre d'Enay, par lequel appert que messire Ange-Aimé Mignot, frère de Jacques, a fait preuve de quatre quartiers de noblesse.

Digitized by Google

général et grand archidiacre de l'église cathédrale de Saint-Vincent de Mâcon. A tous ces titres il ajoutait encore seigneur et vicomte de Nantz (24). Il était aussi membre des académies de Lyon et de Villefranche.

3° Laurent-Marie. Par un contrat passé avec ses frères, le 31 mars 1722, il devint propriétaire de la Martizière, dont il prit le nom. Il avait épousé dans l'église d'Ainay, le 8 avril 1720, demoiselle Suzanne Gayot, fille de Robert Gayot, bourgeois de Lyon et de Reine Chaume, ladite Suzanne, veuve de noble Pierre Trollier, ancien échevin de Lyon (25). Laurent-Marie fonda la branche des Mignot de la Martizière, pour lequel fief il rendit hommage au duc d'Orléans, le 27 septembre 1726.

Il ne laissa qu'un fils :

André-François Mignot de la Martizière... lieutenant-colonel au régiment de Boulonnais, le 5 novembre 1758, et chevalier de Saint-Louis. Il épousa, le 1er septembre 1762, demoiselle Catherine Charbonnier de la Tour, fille de Claude, seigneur de la Vavre, et de dame Marie Turin de Belair. Il mourut le 11 février 1765. Sa veuve se remaria avec le cousin du défunt, Abel-Ange Mignot de Bussy, qui sera nommé plus tard.

André-François laissa une fille et un fils :

1° Anne-Claudine, chanoinesse-comtesse du chapitre de Salles en Beaujolais.

---

(24) Registres de Lancié. Acte de mariage de Louis de Gaspard de Saint-Amour et de Jeanne-Angélique de Bussière, du 9 décembre 1719.

(25) Archives du Rhône. Dossier Mignot de Bussy.

Digitized by Google

2° Marc-Antoine, élève-pensionnaire du roi à l'école militaire, puis capitaine au régiment d'Aquitaine-Infanterie. Il émigre avec le reste de sa famille, est lieutenant, le 15 novembre 1791, au corps des Chevaliers de la Couronne, formé par son parent, Antoine, et en 1795, chef d'escadron dans le nouveau corps franc de Bussy. En 1798, il entre avec le même grade dans le régiment autrichien des chasseurs à cheval de Bussy. Au mois de février 1800, il est gouverneur de Mantoue.

Plus tard, il se fit rayer de la liste des émigrés, rentra en France, où il mourut sans être marié. Ses biens, c'est-à-dire la Martizière, avaient été confisqués et vendus. Sa fortune échut à son cousin Marcus, comte de Bussy-Mignot, sous la réserve de la jouissance à sa sœur, sa vie durant. Avec lui s'éteignit la branche des Mignot de la Martizière.

XI

Jacques-François-Marie de Mignot, chevalier et seigneur de Bussy, fils de Noël et d'Antoinette de Bonnel, épousa, le 9 avril 1714, Marie Bottu de la Barmondière (26), fille de François et de Marianne d'Hesseler. Le 8 mars 1715 et le 7 mars 1720 (27), en sa qualité de

(26) Baptisée le 9 juillet 1693. D'après le *Vidimus* cité plus haut.

(27) Cette seconde commission signée : Lepelletier de la Houssaye, *item*.

Digitized by Google

lieutenant-général au bailliage de Beaujolais, de gouverneur de Villefranche et de conseiller du roi et de S. A. R. le duc d'Orléans, il fut commissionné pour recevoir foi et hommage pour le duc d'Orléans, baron de Beaujolais, des possesseurs de fiefs en ce pays. Ainsi qu'il a été dit, il conclut le 31 mars 1712, un contrat avec ses frères, relativement à l'héritage de ses parents ; le 25 juillet 1737; il rendit hommage au duc d'Orléans pour sa terre de Bussy et mourut le 24 décembre 1739, laissant trois fils (28).

1° Louis, qui suivra.

2° Antoine-François-Marie embrassa l'état ecclésiastique, fut grand chantre et doyen du Chapitre de Saint-Ythier de Sully, au diocèse d'Orléans, et prieur commendataire de Saint-Aignan. L'académie de Villefranche le compte au nombre de ses membres associés dès 1741.

3° Abel-Ange, né le 17 août 1723, capitaine au régiment de Boulonnais, chevalier de Saint-Louis. Il épousa Catherine Charbonnier de la Tour, veuve d'André Mignot de la Martizière dont il a été parlé plus haut. De ce mariage, une seule fille, Anne-Marie, née le 10 novembre 1768, laquelle, après examen de ses lettres de noblesse par un délégué de l'ordre de Malte, devint le 10 août 1779, chanoinesse-comtesse du chapitre noble de Salles, en Beaujolais.

---

(28) Sa veuve fut actionnée en justice (1744) par « les recteurs de la maison des pauvres de Saint-Georges-de-Reneins, » demandeurs en reconnaissance nouvelle d'une pension de neuf bichets de blé, donnés auxdits pauvres, par testament de Claude Bottu de la Barmondière, ancien curé de Saint-Sulpice, et en paiement des arrérages de 29 ans. Dossier Mignot de Bussy.

Digitized by Google

XII

Louis de Mignot de Bussy, seigneur de Bussy, du Châtelard, fils de Jacques et de Marie Bottu de la Barmondière, né le 26 octobre 1721, est capitaine au régiment d'Enghien le 16 août 1739, chevalier de Saint-Louis, le 4 août 1747. Le 14 avril 1750, il épouse dans l'église de Lancié, Marie-Nicolle de Bussière, sa cousine (29), fille de Joseph-Aimé de Bussière, seigneur du Chatelard et de son épouse, Marie-Marguerite de Buron (30). Le 9 avril 1757, il rend hommage au duc d'Orléans, pour sa terre de Bussy, et celle du Chatelard, paroisse de Lancié, lui venant du chef de sa femme, la dernière de son nom.

---

(29)

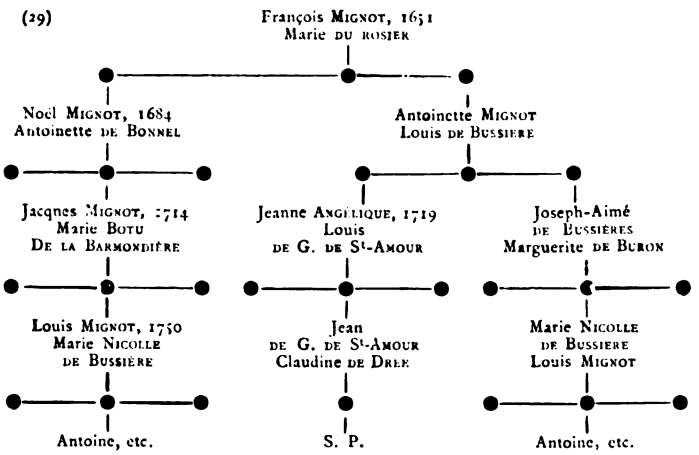

(30) Le contrat est du 9 avril. Daigueperse, notaire royal.

Digitized by Google

Par acte passé le 18 septembre 1766, messire Joseph-Marie de Gaspard du Sou, prêtre, supérieur du séminaire d'Orléans, donne à Louis Mignot de Bussy la terre du Sou, à Lacenas. Par un autre acte de 1767, « messire Jean de Gaspard, seigneur de Fontcrenne, de Villié, du Sou, de Lacenas, marquis de Saint-Amour, fait donation au profit de messire Louis Mignot, seigneur de Bussy et du Chatelard, chevalier de Saint-Louis, de la terre, château et seigneurie de Fontcrenne, situés sur la paroisse de Villié et autres droits et devoirs seigneuriaux et généralement tous les droits honorifiques et utiles... se réservant ledit marquis de Saint-Amour, l'usufruit des choses données, et après sa mort, l'usufruit à dame Claudine de Drée, sa femme ; à la charge par ledit Mignot de Bussy d'élire et nommer dans la propriété desdits biens, celui de ses enfants, mâle ou fille, qu'il voudrait choisir (31).

Par suite d'un nouveau traité entre les frères de Gaspard de Saint-Amour, Claudine de Drée et Marie-Nicolle de Bussière, veuve de Louis Mignot, tutrice de son fils Antoine, agissant pour elle et pour lui, traité en date du 28 janvier 1778, la jouissance fut changée en une rente viagère (32).

Louis Mignot fut aussi « l'héritier testamentaire » de son parent messire André Bonnel, chevalier, ancien maître des Requêtes. Il vendit six maisons, sises à Lyon, provenant de la succession ; elles produisirent la somme de 79,200 livres (33).

Louis Mignot testa le 4 août 1769, donnant à son fils

(31) Archives du Rhône. Dossier Mignot de Bussy.
(32) *Id.*
(33) Archives du Rhône. Dossier Mignot de Bussy.

Digitized by Google

aîné, Antoine, la terre de Fontcrenne-Villié ; il mourut le 19 septembre 1576, et fut inhumé dans sa chapelle, située dans l'église de Lancié (34). Sa femme testa le 17 janvier 1763.

Ils eurent cinq enfants :

1° Marie-Joséphine, baptisée le 5 août 1751 (35). Après avoir fait preuve de seize quartiers de noblesse, tant du côté paternel que du côté maternel, elle fut admise, le 26 juillet 1768, dans l'abbaye royale de Lons-le-Saunier. A la révolution, elle s'enfuit à Rome ; le pape l'ayant relevée de ses vœux, elle épousa Jacques-Marie-Alexandre Colabeau de Juliénas, baron de Châtillon. Deux filles sont nées de ce mariage :

1° Jeanne-Marie-Thérèse-Claudine, mariée à Antoine-Louis-Ferdinand de la Roche-la-Carelle, l'historien du Beaujolais ;

2° N....., mariée au baron de Balore.

2° Ange-Aimé-Marie, né au Chatelard le 29 octobre 1752, mort en bas âge.

3° Angélique-Laurence, baptisée à Lancié, le 12 juillet 1754, entra comme sa sœur dans l'abbaye de Lons-le-Saunier, émigra comme elle, demeura longtemps à Neutenstein, chez son frère, et revint mourir en France, où elle était connue sous le nom de dame du Châtelard.

4° Antoine-Francois-Aimé-Marie, qui suivra.

5° Jean-Claude, dit le vicomte de Bussy, baptisé à Lancié le 11 octobre 1756, capitaine au régiment d'An-

(34) Registres de Lancié.

(35) D'après le *Vidimus* cité plus haut.

Digitized by Google

goulême-Infanterie. Il émigre, est nommé colonel en second du régiment les Chevaliers de la Couronne, puis colonel du corps franc de Bussy; entre temps, il est fait chevalier de Saint-Louis; en 1798, colonel surnuméraire des chasseurs à cheval de Bussy, colonel définitif en 1800, et après le licenciement de ce corps, général autrichien hors cadre.

A Moor, en Hongrie, il épousa Claire, baronne de Luzensky, née en 1767, dame de la Croix étoilée. Plus tard, il rentra en France et mourut à Lyon en 1837, sans laisser de postérité. Dans son testament, écrit en hongrois, il s'intitule Jean, comte de Bussy, lieutenant général des armées du roi de France. Sa veuve lui survécut et mourut à Saint-Etienne-en-Forez.

XIII

Antoine-Françoise-Aimé-Marie de Mignot, comte de Bussy, seigneur de Bussy, de Fontcrenne-Villié, du Sou et du Châtelard, fils de Louis et de son épouse, Antoinette-Marie-Nicole de Bussière, né au Châtelard, le 10 septembre 1755, est sous-lieutenant aux carabiniers le 6 novembre 1771, capitaine le 28 février 1778, major au régiment de Lorraine-Dragons, en... 1780. Le 11 décembre 1780, il épouse demoiselle Charlotte de Gayardon, fille de Laurent-François de Gayardon, marquis de Fenoyl, Souzy, Sainte-Foy, la Chenevassière, Tiranges, Valescourt, etc., chevalier de Saint-Louis, et de Suzanne-Andrée-Chaillot de Yonville. Avant son mariage avec Antoine, Charlotte

Digitized by Google

était chanoinesse d'honneur du Chapitre noble de l'Argentière.

En 1787, Antoine rendit hommage au duc d'Orléans pour sa terre de Bussy. Une note sur ce sujet dit : « M. de Bussy ne doit pas trouver extraordinaire, s'il ne se trouve pas d'aveu et dénombrement au siècle dernier ; messieurs ses ancêtres ayant possédé les places de magistrature pendant plus d'un siècle au baillage de Beaujolais, pendant lequel temps ils ont été presque toujours commissaires des Princes pour veiller aux droits seigneuriaux (36). »

Dans un précédent aveu et dénombrement fait à Villefranche, le 26 juillet 1767, Bussy est mentionné en ces termes : Bussy, dans la paroisse de Saint-Georges-de-Rogneins, proche la rivière de Sancillon et la route de Bourchaine (Bourchanin) à Belleville, diocèse de Lyon, dans lequel il y a un château ou maison-forte, avec une tour, girouettes, des granges, écuries, cour et jardin.

Un document de 1787, rappelle que M. de Bussy possède un gros domaine qu'il fait cultiver à moitié fruits. Antoine Rousset, son granger, paie pour taille : 55 livres 6 sols, pour accessoires et capitation : 71 livres, 12 sols (37).

Le 29 avril 1788, la terre de Bussy fut érigée en comté, et son propriétaire prit désormais le nom et le titre de Mignot, comte de Bussy, avec les armes suivantes :

Écartelé, aux 1 et 4 d'argent à trois merlettes de sable, posées 2 et 1, qui sont de Mignot ; *aux 2 et 3 d'azur, au pal d'argent, chargé de trois mouchetures de sable*, qui sont de Pojet.

---

(36) Archives du Rhône. — Dossier Mignot de Bussy.

(37) Réponses du syndic et des neuf membres qui composent l'assemblée municipale de Saint-Georges-de-Roignains aux questions proposées par M. le Contrôleur général à l'assemblée provinciale.

Digitized by Google

Avant 1787, M. de Bussy, homme d'initiative, avait, de compagnie avec d'autres propriétaires-viticulteurs du Beaujolais et du Mâconnais, fondé une association, espèce de syndicat, pour faciliter la vente des vins du pays. C'était trop tôt : l'association fut dissoute à la suite d'un procès en reddition de comptes, intenté au fondé de pouvoirs des viticulteurs (38). Du reste, on approchait des grands jours, et d'autres soucis allaient occuper le comte de Bussy.

Dès les premiers excès de la Jacquerie en Lyonnais, le colonel de Bussy quitta Villié, emmenant avec lui sa femme et son jeune fils. Un moment d'accalmie se produisant, et sur l'appel des gens de la paroisse, il revient, organise une petite garde bourgeoise destinée à contenir les incendiaires et les brigands, fait patrouille avec elle, protège les châteaux voisins : Corcelle, le Thil, Juliénas. Mais il finit par être suspect même à sa troupe, qui, trompée par les plus atroces calomnies, comme celle-ci : C'est la noblesse et le clergé qui allument les incendies, — menace à tout instant de lui tirer dessus. Au milieu de toutes sortes de violences, M. de Bussy, avec une quinzaine d'amis et de serviteurs, parvient à se préserver, et à force de patience, d'énergie et de sang-froid, sans tuer, ni blesser un seul homme, rétablit la sûreté dans tout le canton. La Jacquerie s'apaise, il fait revenir Mme de Bussy et quelques mois s'écoulent. Mais le sens populaire est faussé, et quoi que fasse un gentilhomme, il n'est plus toléré dans sa terre.

Le 14 juillet 1790, jour de la Fédération, M. de Bussy, avec trois de ses amis, se présente à la cérémonie, cocarde au chapeau, pour prêter le serment ; l'officier municipal

(38) Dossier Mignot de Bussy.

Digitized by Google

Bailly le couche en joue, disant au chef du peloton : Mon commandant faut-il.....? Le commandant n'ose prendre sur lui la responsabilité d'un meurtre si gratuit, il ordonne à M. de Bussy de f.... le camp, — ce que je fis ! dit M. de Bussy.

Apprenant dans un voyage à Lyon, qu'on recommençait à brûler les châteaux un peu partout, M. de Bussy prend décidément son parti pour organiser une troupe de volontaires qui, restant dans son château, pourront venir au secours du canton, sur réquisition légale.

Malheureusement, M. de Bussy était soupçonné de s'être rendu à Chambéry, là où se tramait le projet de faire venir à Lyon le roi Louis XVI, projet formé par le chevalier de Pommelles, de concert avec M. de Jarjayes et le marquis de Chaponay. Madame Elizabeth servait d'intermédiaire entre le roi, qui en reçut la première communication fin juillet 1790, les Princes en résidence à Turin et les trois seigneurs susnommés. Nous n'avons pas à dire comment ce plan de fuite échoua : il suffit de rappeler que les Princes, à Turin, étaient entourés de gens plus ardents que circonspects ; par le fait de ces derniers, la tentative s'ébruita, même, paraît-il, bien avant qu'elle ne fût abandonnée (39). Et comme dès le mois d'octobre 1790, M. de Bussy avait réuni dans son château quinze homme, acheté des boutons d'uniforme, commandé des habits verts, fourbi quelques vieilles armes qui dormaient là depuis longtemps, on disait tout haut que les quinze hommes, quand ils seraient deux cents, rejoindraient à Besancon un corps de 40,000 hommes, commandé par M. d'Autichamp, bientôt prêt à marcher

(39) *Mémoires de Guillon de Montléon.* — Victor Fournel : *L'Evénement de Varennes.*

Digitized by Google

sur Paris, pour enlever le roi et dissoudre l'Assemblée nationale.

Nous ne sommes pas certain que M. de Bussy n'ait pas compté sur la réussite du projet formé à Chambéry et à Turin, et qu'il n'ait pas organisé sa petite troupe pour l'une et l'autre de ces deux fins : prêter main-forte au roi venant en Lyonnais, se défendre lui-même et défendre ses voisins contre les brigands. Quoi qu'il en soit de ses intentions, pour lesdits brigands, le complot est manifeste. Ils arrivent de Mâcon, au nombre de deux cents, envoyés par la municipalité de cette ville, et grossis en route de tous les gardes nationaux de bonne volonté, chargés de déjouer les projets « des ennemis de la Constitution, qui fait le bonheur de cet empire. »

Le château de Villié est cerné, et sur le vu de la réquisition légale, M. de Bussy se laisse arrêter avec six de ses hôtes et son valet de chambre. Conduit à Mâcon, le procès s'instruit, tout tourne à prouver son innocence ; mais on ne veut pas admettre « que sous la Constitution qui est parfaite, un innocent ait pu courir des dangers. » M. de Bussy est donc transféré à Paris, accompagné par la Garde nationale, malgré que le ministre, sur un décret de l'Assemblée Constituante, ait désigné la maréchaussée et les hussards pour lui servir d'escorte. Il est emprisonné à l'Abbaye ; pendant ce temps, enquête nouvelle, procès nouveau. Le Tribunal ne jugeant pas encore sur les seules intentions, non manifestées, qu'on avait eues, ou qu'on aurait pu avoir, l'accusation étant d'une absurdité trop évidente, on fut forcé de l'acquitter (40).

(40) Lire l'émouvante histoire de M. de Bussy en 1790, dans M. Taine. *Les origines de la France Contemporaine. La Révolution.* Tome I, page 395 et suivantes.

Digitized by Google

Le comte de Bussy se garde bien de retourner à Villié ; c'eût été risquer sa tête plus surement encore. Il rejoignit donc sa femme à Chambéry dès les premiers jours de 1791, et reçut du comte d'Artois, une lettre datée de Venise, du 1er février dans laquelle nous lisons ces mots : Votre liberté était une justice, mais l'usage que vous en voulez faire est un nouveau témoignage de votre dévouement. » En effet, dès son élargissement, M. de Bussy songea à organiser un corps qu'il dénomma : les Chevaliers de la Couronne.

« Le comte de Bussy, gentilhomme bourguignon a organisé trois cents jeunes gens en un corps de cavalerie, sous le nom de Chevaliers de la Couronne. Les premiers éléments de ce corps se réunirent au Bourget en Savoie, pendant le séjour des Princes à Turin. De là, les hommes composant ce faible noyau ont été dirigés individuellement vers l'Allemagne, à travers la Suisse » (41). « Chacun des chevaliers avait le grade de sous-lieutenant et la haute paie d'un sou (42). »

Le régiment ainsi organisé, M. de Bussy en reçut le commandement avec le grade de colonel, le 15 novembre 1791, et on l'incorpora à l'armée de Condé. Il prit part, comme cavalerie d'avant-garde, à presque toutes les affaires de cette pauvre armée, mais en 1795, il y eut dans le corps des Chevaliers de la Couronne une scission. « Le comte de Bussy, qui l'avait créé, crut avoir le droit d'en disposer comme propriétaire. Il s'éleva des discussions fâcheuses ; pour y mettre un terme, le corps fut licencié par ordre du roi, et recréé aussitôt après. La grande masse préféra

(41) Théodore Muret. *Histoire de l'armée de Condé.* Tome I.
(42) *Mémoires du baron de Vitrolles.*

Digitized by Google

demeurer à l'armée de Condé ; une petite fraction suivit le comte de Bussy et le vicomte son frère (43). »

Il forma un nouveau corps franc, employé comme troupe du contingent militaire de l'Empire, pour le compte des évêques de Hildesheim et de Paderborn, avec lequel il prit une part brillante et décisive aux combats de Teiningen et Neumark (23 août 1796), ainsi qu'au siège et à la prise de Coni (44). Le 10 juillet 1796, Antoine de Bussy avait reçu la croix de chevalier de Saint-Louis, le 24 août 1797 le brevet de maréchal de camp. En même temps, Louis XVIII lui adresse une lettre de félicitations, datée de Blankenburg, de ce même jour et dont voici les termes :

« Je rends avec plaisir justice au zèle dont M. de Bussy a donné des preuves si distinguées en France. La conduite qu'il a tenue depuis qu'il est sorti du royaume est suffisamment attestée par les généraux aux ordres desquels il a servi et je ne pourrais rien ajouter à leur témoignage.

« Signé : Louis. »

En 1798, l'empereur François II donna à M. de Bussy dans les termes les plus flatteurs, l'autorisation de former avec son corps franc, joint aux hussards de Rohan, à la légion de Bourbon et aux hussards de Corneville, tous autres corps francs, un régiment de chasseurs à cheval. Le 29 avril 1798, il fut nommé chef de ce régiment J. et R., dit Chasseurs à cheval de Bussy.

Ce régiment se distingua particulièrement dans l'année 1799 ; le 12 juin, près de San-Giovanni, non loin de

(43) Théodore Muret. *Histoire de l'armée de Condé.*

(44) Registres de l'Ordre de J. et R. de Marie-Thérèse.

Digitized by Google

Bologne ; au mois d'octobre, au siège d'Ancône ; le 24 octobre, près de Bosco ; le 6 novembre à Novi et le 6 décembre à Gavi. En mai 1800, près de Turbigo, le 14 juin, à Marengo et à Puzzuoli ; le 25 et le 26 décembre sur les bords du Mincio. M. de Bussy fit les deux campagnes de 1799-1800, en qualité de général-major, commandant le plus souvent l'avant-garde ; ce grade lui avait été donné après la prise de Coni, aux applaudissements de toute l'armée impériale.

Quant au régiment qui portait son nom, Bonaparte, par un article secret du traité de Campo-Formio, en demanda la dissolution, et il fut en effet licencié au mois de mai 1801 (45). A la suite de ce licenciement, Antoine de Bussy, à titre de compensation, devint propriétaire en second du régiment de Modène-Dragons, n° 5. Ce régiment à son tour dissous, il obtint au même titre le régiment de Modène-Infanterie, actuellement Philippovic, n° 35 (1er janvier 1802).

Le 18 août 1801, le comte de Bussy reçut la croix de Marie-Thérêse « de toutes les décorations de l'Empire d'Autriche « la plus difficile à obtenir... car elle n'était accordée qu'à l'officier « qui pouvait prouver qu'il avait fait *plus que son devoir* (46) ». Nous avons sous les yeux

---

(45) Le drapeau des chasseurs de Bussy, noir et jaune, brodé par la sœur du colonel, Marie-Aimée-Joséphine de Mignot, devenue pendant l'émigration baronne de Juliénas, portait plusieurs inscriptions qui ne sont pas exemptes d'une certaine naïveté, comme celles-ci : *Tout chasseur — qui périt — pour François II, — meurt par reconnaissance. Le Régiment de Bussy — unit au laurier — l'immortelle.* — Ce drapeau est conservé à Neutenstein (Basse-Autriche).

(46) Mémoire du général baron de Marbot. T. I, p. 209-210.

Digitized by Google

les rapports des généraux, qui ont servi de base à la décision du Chapitre de Marie-Thérèse ; ils font le plus grand honneur à la bravoure et aux qualités militaires de M. de Bussy. Cette haute récompense lui valut de Louis XVIII, une lettre, datée de Varsovie, le 22 septembre 1801, où nous lisons ces mots :

« Un jour viendra où ce qui paraît incompatible aujourd'hui pourra cesser de l'être. En attendant, je ne puis que me réjouir, en vous voyant recevoir d'un grand souverain le témoignage authentique de votre valeur et de vos services. »

Hautement apprécié de l'archiduc Charles, qui lui servit comme de parrain dans l'ordre de Marie-Thérèse, M. de Bussy conquit aussi l'estime et l'affection de l'empereur François II. Celui-ci l'agrégea à la haute noblesse autrichienne, le nomma membre de la diète des États d'Autriche (13 octobre 1798) et enfin chambellan I. et R. (30 mai 1800). Dans le même temps, M. de Bussy fut autorisé par lettres impériales à substituer à son nom de Mignot, comte de Bussy, celui de comte de Bussy-Mignot. Entre temps, il avaît pu acheter plusieurs domaines en Autriche, dont Neutenstein et une maison à Vienne, qui servit d'asile à un certain nombre d'émigrés pauvres.

A la paix, il se rendit en France, dans l'espoir de sauver encore une partie de ses immenses domaines ; mais tous avaient été confisqués et vendus au prix total de 15,317,210 livres (47). La perte de toute son ancienne fortune et la

(47) État des biens vendus au préjudice de l'émigré Mignot-Bussy, manuscrit. La liste des biens vendus comporte 664 numéros. Preuve comme quoi le fisc a tenu à morceler le plus possible. Cependant vers

Digitized by Google

douleur de voir ses fermiers et ses vignerons devenus les possesseurs de ses terres l'impressionna tellement qu'il tomba malade. Il n'était pas encore entièrement rétabli, lorsqu'il rejoignit sa brigade à Kremsir (Autriche). La nouvelle de l'enlèvement du duc d'Enghien porta à son cœur, si fidèle aux affaires royales, le coup mortel. Il mourut presque subitement le 21 mars 1804, à Kremsir.

Son épouse mourut à Neutenstein, le 24 juin 1820, d'une maladie de langueur provoquée par un coup de crosse de fusil que lui donna un soldat français, alors que recherchée, elle était cachée dans le foin.

Ils eurent les quatre enfants suivants :

1° Antoine-Charles-Aimé, né le 24 août 1787, mort bien avant son père;

2° Adèle-Claudine-Antoinette, née à Chambéry, le 6 août 1792, morte élève dans un pensionnat de Saint-Polten ;

3° Marc-Laurent ;

4° Joséphine, morte en bas âge.

XIV

Marc-Laurent, comte de Bussy-Mignot, seigneur de Neutenstein, Jeutendorf, Baugmarten, Talheim avec

---

la fin, il s'est départi de ce système, car pour Villié, on a vendn domaine par domaine, c'est-à-dire vigneronnage par vigneronnage. Alors arrivent des enchères fabuleuses, dans les 300,000 et plus : la dernière va même à 733,000 francs. Avec cet état, il est permis de suivre la dépréciation progressive des assignats.

Digitized by Google

Rassing et Kyrnberg, terres situées dans la Basse-Autriche, fils des précédents, naquit à Brunn, le 24 septembre 1794, et fit ses études à l'Académie militaire de Vienne.

A 16 ans, il entra comme lieutenant dans l'armée autrichienne, devint bientôt lieutenant-colonel du 2e régiment des chevau-légers Hohenzollern, avec lequel, il prit part aux campagnes de 1813, 1814 et 1815. Il quitta le service le 6 avril 1821, étant lieutenant-colonel du 5e régiment des hulans François II. Il fut nommé chevalier d'honneur de l'ordre de Malte. Il avait recu le 21 janvier 1815, la croix des saints Maurice et Lazare.

Le 26 mai 1821, il épousa Catherine Freün de Bartenstein, fille d'Antoine-Charles, baron de Bartenstein, conseiller aulique, et de son épouse Anna-Marie Freün de Braun.

Ils eurent neuf enfants :

1° Mathilde-Claudine-Joséphine, née le 27 octobre 1822, mariée le 29 mars 1842, à Arthur-André, comte de Ségur-Cabanac, major et chambellan; il a quitté le service comme général major.

2° Antoine, né le 2 novembre 1824. Il fut élevé à l'Ecole militaire de Neustadt, près Vienne ; entra en 1842, comme lieutenant dans les chevau-légers du régiment de Hohenzollern ; fit la campagne de Hongrie de 1849, comme lieutenant-colonel du même régiment. Atteint du choléra, au camp de Homorn, il voulut suivre en voiture son régiment, qui se rendait à Ofen, mais il mourut en route, dans un hôtel, à Pia, le 20 juillet 1849. Il n'était point marié.

3° Adèle-Marie-Anne, née le 13 août 1825 ; d'abord chanoinesse de Brunn, et dame d'honneur de l'archiduchesse Régnier, à épousé le 20 novembre 1865, François, baron de Beulvitz, général, aide-de-camq du roi de Vurtemberg ;

Digitized by Google

4° Joséphine, née le 18 novembre 1827, mariée le 7 février 1853, à Ottocar, baron de Staal, capitaine de cavalerie, chambellan. Morte le 4 juin 1854.

5° Marie-Catherine, née le 24 août 1831, mariée le 3 novembre 1855, à François-Xavier, baron de Spiegelfeld, conseiller aulique de l'Empire.

6° Henri, né le 2 mars 1835, fut élevé à l'Ecole militaire de Fulln, entra comme cadet au régiment d'Infanterie-Alexandrie, quitta le service à la mort de son frère, et le suivit de près au tombeau, sans être marié.

7° Emilie-Joséphine, née le 17 mars 1734, a épousé, le 29 octobre 1862, Edouard-Ferdinand-Mathias Capello, comte de Wickenburg, général et chambellan I. et R.

8° Gabrielle-Anna, née le 20 février 1836, épousa le 7 novembre 1854, Emmerich, comte Real de Rottenhausen. Devenue veuve, le 1er août 1856, elle se remaria, le 21 octobre, à Ferdinand, comte de Wurmbrand-Stuppach, chambellan et capitaine de cavalerie.

9° Mélanie, née le 18 avril 1842, a épousé le 9 novembre 1862, Louis, baron Réal de Rottenhausen et de Rasztina, officier de cavalerie.

Marc-Laurent, survécut longtemps à ses deux fils. Il mourut le Jeudi Saint, 17 avril 1862, au matin, et son épouse mourut le soir du même jour. Avec Marc-Laurent, s'éteignit le nom des Mignot de Bussy, qui ne fut pas sans éclat dans le petit pays de Beaujolais.

L'abbé X. Lavenir.

Digitized by Google

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

DE

LA FAMILLE MIGNOT DE BUSSY

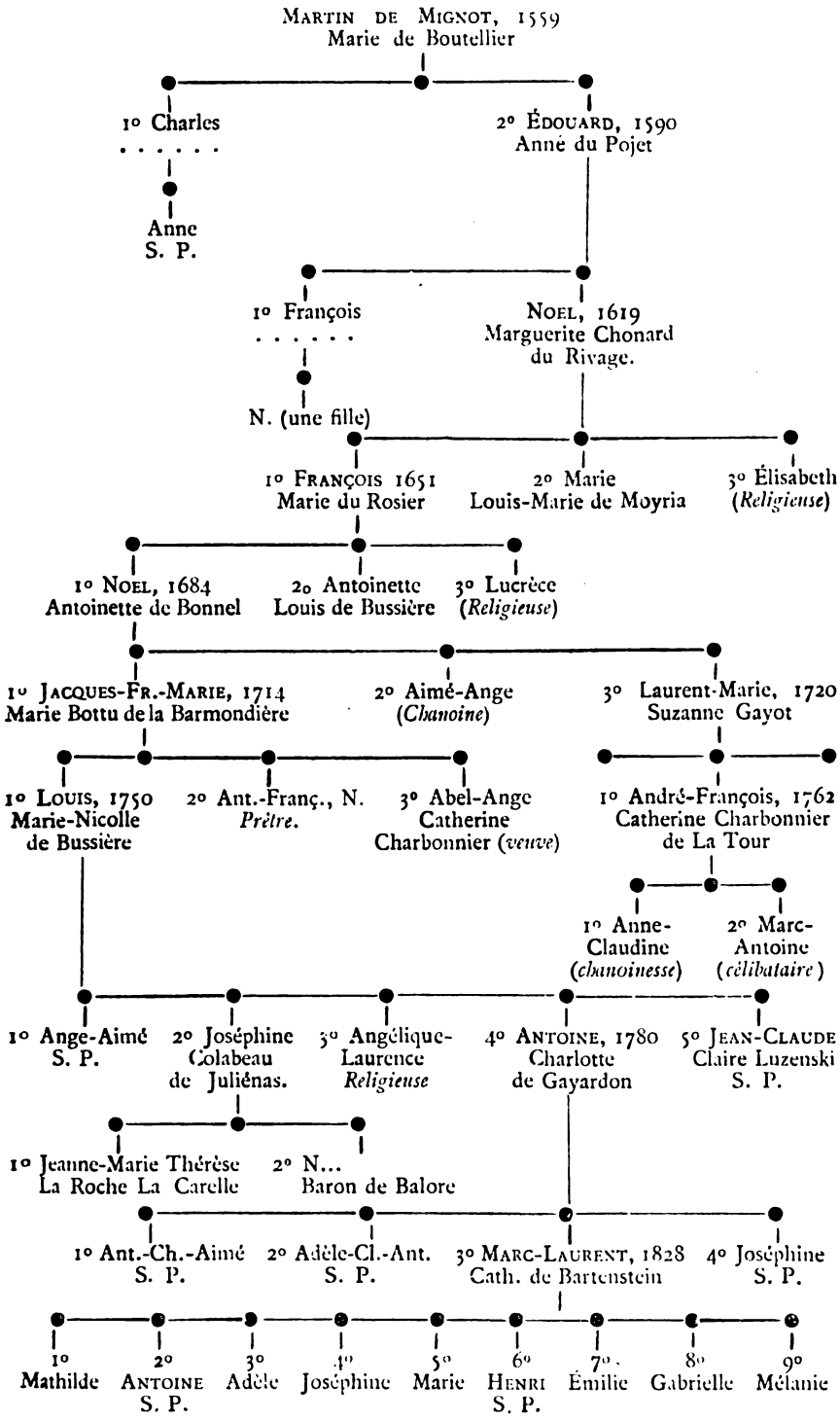

NOTA. — Les dates indiquent l'année du mariage. — S. P., sans postérité.

Digitized by Google

LA SAINTE ÉPINE

A NOTRE-DAME (SAINT-ÉTIENNE)

ET

Une Lettre du Roi Saint-Louis

La paroisse de Notre-Dame de Saint-Etienne-en-Forez est justement fière d'offrir à la vénération des fidèles une des plus insignes reliques dont le diocèse de Lyon soit en possession. C'est une épine de la couronne déposée par les Juifs sur le chef sacré du Sauveur au temps de la passion.

Personne n'ignore comment le précieux trésor de la sainte couronne d'épines est arrivé en France. L'empereur Baudoin II voyant la ville de Constantinople en danger de tomber entre les mains des Sarrasins et des Grecs, donna la couronne d'épines à saint Louis, qui était son parent. Il voulait reconnaître par là tout ce que ce prince avait fait pour la défense de l'empire d'Orient et de la Palestine.

Digitized by Google

Saint Louis fut extrêmement sensible à un tel présent ; il en marqua sa reconnaissance en payant de lui-même un emprunt que l'Empire avait fait à la République de Venise. Ce présent inestimable, renfermé dans une boîte scellée, fut transporté avec une grande dévotion de Venise en France, par des religieux d'une sainteté reconnue. Guillaume de Nangis, Vincent de Beauvais et d'autres historiens français ont donné de cette cérémonie des détails fort intéressants. Saint Louis alla au devant de la sacrée relique et s'avança jusqu'à cinq lieues au-delà de Sens, accompagné de la reine sa mère, de ses frères et d'un grand nombre de princes et de prélats. Il se chargea, avec Robert d'Artois, son second frère, du soin de porter la sainte couronne dans la cathédrale de Sens. Il était nu-pieds et suivi d'une nombreuse procession. Son recueillement et les larmes qui coulaient de ses yeux annonçaient les vifs sentiments de religion dont son cœur était pénétré.

Il n'entre point dans le cadre de cette courte notice de raconter les vicissitudes par lesquelles a passé la sainte couronne, toujours conservée et vénérée aujourd'hui dans l'église métropolitaine de Notre-Dame, à Paris. On en a détaché, depuis, quelques épines pour les distribuer à plusieurs églises, et pour ne signaler que celles que nous avons vues, ou dont nous connaissons l'existence, nous mentionnerons les deux de Sainte Croix de Jérusalem à Rome, celle de Toulouse, celle d'Arles, celle de l'hospice du Grand-Saint-Bernard et celle de l'abbaye de Saint-Maurice (Valais).

La sainte Épine dont nous allons nous occuper ici fut détachée par saint Louis lui-même de la vénérable couronne, et envoyée par ce pieux monarque, de Sens où il se trouvait alors, à l'église du Puy-en-Velay. Une lettre du

Digitized by Google

roi accompagnait son présent. Elle existe parfaitement conservée et se vénère aujourd'hui dans l'église de Notre-Dame de Saint-Etienne.

Voici en quels termes est conçu ce précieux document :

Ludovicus, Dei gratia Francorum rex, dilectis suis decano et capitulo Aniciensi salutem et dilectionem. Præsentium tenore vobis significamus quod die quâ suscepimus sacro sanctam Coronam Spineam quæ reverendo Capiti Jhesu (Jhù) Christi (Xpi) Domini nostri fuit imposita tempore Passionis, de Const[an]tinopoli nobis allatam, nos dilecto et fideli nostro B. (Bernardo) episcopo vestrâ de [ead]em sanctâ coronâ concessimus Spinam unam, ob reverentiam beatæ Virginis et honorem vestræ Ecclesiæ conferendam. Actum Senonis, anno Domini m° cc° tricesimo nono mense augusto.

Louis, par la grâce de Dieu roi des Français, à ses chers (sujets) le doyen et le Chapitre du Puy, salut et affection. Par la teneur des présentes nous vous faisons savoir que le jour où nous avons reçu de Constantinople la très sainte Couronne d'épines qui fut placée sur la tête de Notre-Seigneur Jésus-Christ au temps de la Passion, nous avons accordé à notre cher et féal Bernard, votre Évêque, une épine de cette sainte couronne pour la révérence de la Bienheureuse Vierge Marie et l'honneur de votre Église.

Fait à Sens, l'an du Seigneur MCCXXXIX au mois d'août.

Petit parchemin de $0^m,135$ de haut sur $0^m,058$ de large, renfermant les lignes ci-dessus.

Les lettres placées entre crochets sont emportées, mais ne peuvent donner lieu à aucun doute.

L'intitulé suivant (écriture du temps), est inscrit au dos de la pièce : *Littera qualiter rex Franciæ donavit Ecclesiæ Aniciensi unam Spinam de Coronâ Domini.*

A côté de ce titre et dans le sens opposé, une main de la fin du XVIe siècle ou du commencement du XVIIe siècle, a écrit ce qui suit :

Digitized by Google

Digitized by Google

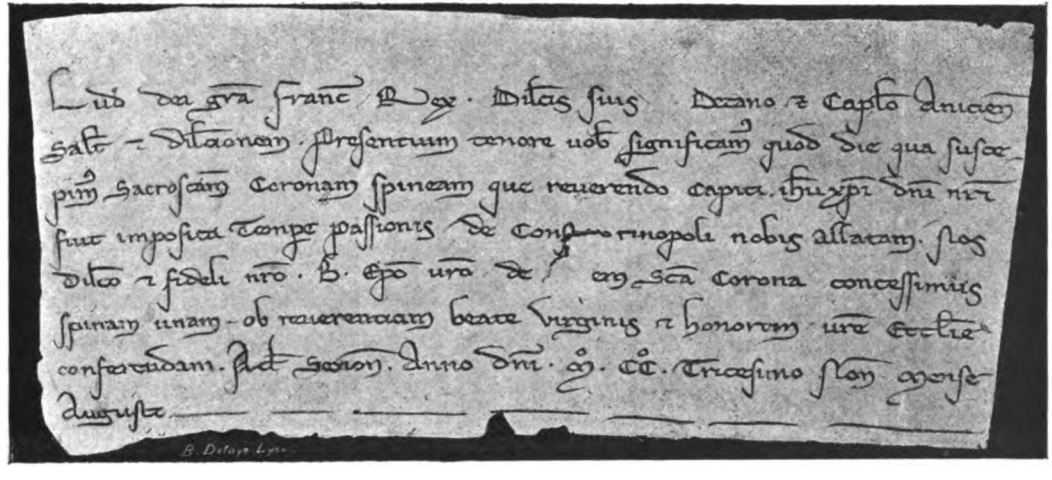

LETTRE AUTHENTIQUE DU ROI SAINT LOUIS

Qui accompagne la Sainte Épine

Digitized by Google

Ex Guaguino. Balduynus Bisontinus imperator S° Ludovico regi Coronam Christi (Xpi) Spinam dedit et statim dictus dominus rex Ludovicus misit Spinam ut hic apparet.

Extrait de Gaguin. — Baudoin, empereur de Constantinople, envoya au roi saint Louis la Couronne d'épines du Christ, et aussitôt le dit Seigneur roi Louis envoya une épine comme on peut le voir ici.

La lettre du roi saint Louis est liée à un *Vidimus* ou pièce confirmant son authenticité, dont la teneur suit :

Universis et singulis hoc instrumentum publicum inspecturis, fiat notum ac etiam manifestum quod Johannes Gondonis locum tenens generalis nobilis et potentis viri domini Bernardi de Area Domini de Cornilhone, militis, bayllivi regii Vellaviæ, vidimus, tenuimus et diligenter inspeximus quasdam patentes litteras regias in pergameno scriptas et sigillo regio impendenti sigillatas nobis per venerabilem dominum Maurizium de Portali, canonicum tunc edomadarium et sindicum venerabilis capituli Aniciensis, præsentatas quarum tenor talis est : « Ludovicus, « Dei gratia Francorum rex, di- « lectis suis decano et capitulo « Aniciensi salutem et dilec- « tionem. Præsentium tenore vo- « bis significamus quod die quâ « suscepimus sacrosanctam Coro- « nam Spineam quæ reverendo « Capiti Jhesu Christi Domini « nostri fuit imposita tempore « Passionis, de Constantinopoli

A tous et à chacun de ceux qui verront cet acte public, qu'il soit connu et manifeste que Nous, Jean Gondon, lieutenant général de noble et puissant seigneur Bernard de Laire, seigneur de Cornillon, homme d'armes, bailli royal du Velay, nous avons vu, tenu entre nos mains et examiné avec soin des lettres patentes royales, écrites sur parchemin et scellées du sceau royal qui y est suspendu, à nous présentées par le vénérable sieur Maurice du Portail, chanoine, alors hebdomadier et syndic du vénérable Chapitre du Puy dont voici la teneur : « Louis, par la grâce de « Dieu, roi des Français, à ses « chers sujets, le doyen et le « chapitre du Puy, salut et affec- « tion. Par la teneur des pré- « sentes, nous vous faisons savoir « que le jour où nous avons reçu « de Constantinople la très sainte « Couronne d'épines qui fut pla- « cée sur la tête de Notre-Sei-

Digitized by Google

« nobis allatam, nos dilecto et « fideli nostro B. episcopo vestro « de eâdem sanctâ Coronâ con- « cessimus Spinam unam, ob « reverentiam beatæ Virginis et « honorem vestræ Ecclesiæ confe- « rendam. Actum Senonis, anno « Domini m° cc° tricesimo nono « mense augusto. »

Quibus litteris nobis per dictum sindicum traditis et præsentatis petiit et requisivit de dictis litteris regiis fieri unum vel plures *Vidimus* transcriptum seu publicum instrumentum cui seu quibus tanta adhibeatur fides et adhiberi debeat quanta adhiberetur originalibus litteris regiis si in suâ propriâ figurâ ostenderetur. Et nos dictus locum tenens receptis dictis litteris cum reverentiâ et honore quibus decet, voluimus, concessimus et jussimus de prædictis litteris regiis nobis ut suprà dictum est per dictum sindicum præsentatis et coram nobis lectis fieri unum vel plures *Vidimus*, extractum seu publicum instrumentum, cui seu quibus *Vidimus* extracto seu instrumento tanta fides adhibeatur et adhiberi debeat quanta adhiberetur originalibus litteris si in suâ primâ facie seu figurâ ostenderetur et in prædictis tanquàm rite et legitime actis auctoritatem nostram et dictæ curiæ interponimus pariter et decretum. De quibus omnibus prædictis dictus sindicus petiit sibi

« gneur Jésus-Christ au temps « de la Passion, nous avons « accordé à notre cher et féal « Bernard, votre Évêque, une « épine de cette sainte Couronne « pour la révérence de la Bien- « heureuse Vierge Marie et l'hon- « neur de votre Église. Fait à « Sens, l'an du Seigneur « MCCXXXIX au mois d'août. »

Ces lettres nous ayant été remises et présentées par ledit syndic, il a demandé et requis que desdites lettres royales il fût fait un ou plusieurs *Vidimus*, transcriptions ou actes publics auxquels on pût et on dût ajouter foi, aussi bien qu'aux lettres royales originales, si on les montrait dans leur propre figure. Et Nous, lieutenant susdit, ayant reçu ces lettres avec tel respect et honneur qu'il convient, avons voulu, accordé et ordonné que des susdites lettres royales à nous présentées, comme il a été dit plus haut, par le syndic, et lues en notre présence, il fût fait un ou plusieurs *Vidimus*, transcriptions ou actes publics auxquels on pût et on dût ajouter foi aussi bien qu'aux lettres originales si on les montrait sous leur première forme et figure. A ces actes en tant que faits dans les formes et légitimes, nous joignons notre attestation ainsi que l'ordonnance de ladite cour. En foi

Digitized by Google

ad opus dicti capituli fieri instrumentum per me notarium infrà scriptum. Acta fuerunt Anicii in publico consistorio curiæ regiæ Vellaviæ, anno Domini millesimo trescentesimo octuagesimo primo et die decimà sextâ mensis novembris, inilito principe Karolo Dei gratià Francorum rege regnante, testibus præsentibus Vitale Pascalis, Vitale Gentilis clericis et me Vitale Durandi clerico, notario auctoritate imperiali et sacrisancti romani imperii publico et curiæ Domini Aniciensis episcopi jurato substitutoque curiæ regiæ Vellaviæ qui in prædictis litterarum regiarum præsentatione et decreti interpositione unà cum prænominatis testibus dùm agebatur præsens fui et de iis in uno de cartulariis dictæ curiæ notam recepi de quâ hoc instrumentum extraxi et manu meâ propriâ subscripsi et signo meo quo utor signavi sub appositione sigilli regii Vellaviæ in testimonium præmissorum.

Signé Durandi, *avec parafe et le* signum *annexé.*

de quoi ledit syndic a demandé qu'un acte lui fût dressé pour ledit Chapitre par moi notaire soussigné. Fait au Puy, en conseil public de la Cour royale de Velay, l'an Seigneur MCCCLXXXI, le seizième jour de novembre, Charles par la grâce de Dieu roi régnant des Français, témoins présents Vital Pascal, Vital Gentil, et moi Vital Durand, clerc, notaire public par l'autorité impériale et du saint empire romain, juré de Mgr l'évêque du Puy et substitut de la Cour royale de Velay, qui, avec les témoins susnommés, ai assisté à la présentation des lettres royales susdites ainsi qu'à insertion de l'ordonnance, et qui en ai pris note dans un des cartulaires de ladite Cour, d'où j'ai extrait ce procès-verbal que j'ai signé de ma main et auquel j'ai mis mon propre seing au-dessus du sceau royal de Velay, en témoignage de tout ce qui précède.

Hauteur du parchemin..	$0^m,246$, y compris
Un repli de.....	$0^m,026$
Largeur.....	$0^m,212$

Le sceau royal de la cour de Velay est assez bien conservé; il est en cire verte et représente un écusson de forme

Digitized by Google

ordinaire aux armes de France (fleurs de lys sans nombre), inscrit dans un encadrement à six lobes avec la légende [S] CVRI.

Au dos se lit l'intitulé suivant d'une écriture contemporaine de la pièce :

Vidimus de donacione factâ per Ludovicum regem Franciæ de unâ Spinâ Coronæ Domini nostri ;

Vidimus d'une donation faite par Louis, roi de France d'une épine de la Couronne de Notre-Seigneur.

Et un autre titre beaucoup plus récent (XVIIe siècle), ainsi conçu : « Lettre du roi saint Louys portant donation d'une Espine Saincte de la Coronne de Nostre Seigneur, envoyée audit Roy par Balduin, empereur de Constantinople, avec le *Vidimus* de ladite lettre, comme Guagin en la Vie de saint Louys le tesmognie. »

A ce premier *Vidimus* du 16 novembre 1381, s'en trouve joint un second de 1394, d'écriture gothique aussi, mais moins net que le précédent :

Stephanus de la Barra, in decretis licentiatus, officialis Aniciensis et cognitor causarum civilium et criminalium in civitate et diœcesi Aniciensi ad forum Ecclesiaticum spectantium universis et singulis hoc publicum instrumentum inspecturis, visuris, lecturis ac etiam audituris, notum fieri volumus et manifestum quod nos vidimus, tenuimus, palpavimus ac coràm nobis de verbo ad verbum legi fecimus quasdam pa-

Etienne de la Barre, licencié ès décrets, official du Puy, connaisseur des causes civiles et criminelles pour la ville du Puy et de celles qui regardent le for Ecclésiastique pour tout le diocèse, à tous et à chacun de ceux qui cet acte public verront, liront ou entendront. Nous voulons qu'il soit connu et manifeste que nous avons vu, tenu entre nos mains, touché et fait lire en entier devant nous des lettres patentes autrefois

Digitized by Google

tentes litteras per felicis recordationis illustrissimum Dominum Ludovicum quondam divinâ providentiâ Francorum regem, venerabilibus decano et capitulo Ecclesiæ Aniciensis olim directas et concessas, sigilloque suo cum cerâ albâ et ipsius imagine sigillatas, nou viciatas, non cancellatas nec in aliqua eorum parte suspectas, sed prorsùs omni vitio et suspicione carentes, nobis per venerabilem Dominum Johannem de Furno canonicum et sacristam dictæ Ecclesiœ Aniciencis præsentatas, quarum litterarum tenor talis est : « Ludovicus, Dei gratiâ « Francorum rex, dilectis suis « decano et capitulo Aniciensi sa- « lutem et dilectionem. Præsen- « tium tenore vobis significamus « quod die quâ suscepimus sacro- « sanctam coronam spneam quæ « reverendo Capiti Jhesu Christi « Domini nostri fuit imposita « tempore Passionis, de Constan- « tinopoli nobis allatam, nos di- « lecto et fideli nostro B. episcopo « vestro de eâdem sanctâ Coronâ « concessimus spinam unam ob « reverentiam beatæ Virginis et « honorem vestræ Ecclesiæ con- « ferendam. Actum Senonis, anno « Domini m° cc° tricesimo nono, « mense augusto. » Quibus quidem visioni, tensioni, palpationi et diligenti inspectioni prædictis, nos dictus officialis sedentes pro

adressées et accordées au vénérable doyen et au Chapitre de l'Eglise du Puy par le très illustre Seigneur Louis, d'heureuse mémoire, par la providence divine autrefois roi des Français, scellées de son sceau en cire blanche avec son image ; ces lettres ni altérées, ni raturées, ni suspectes en aucune partie, mais tout à fait exemptes d'altération et de soupçon, nous ont été présentées par le vénérable Seigneur Jean du Four, chanoine et secrétaire de ladite église du Puy ; en voici la teneur. « Louis, par la grâce de Dieu. » (*Reproduction de toute la lettre.*)

Donc, après avoir vu, tenu entre nos mains, touché, examiné avec soin ces lettres, comme il a été dit ci-dessus, Nous, susdit official, siégeant sur notre Tribunal, en conseil public de la Cour spirituelle du Puy, à la requête du susdit sieur Jean, sacristain, avons joint à tout ce qui précède, comme fait dans les formes et légitime, notre attestation, l'attestation juridique de la Cour avec l'ordonnance, déclarant qu'on doit accorder foi au *Vidimus* ou transcription faite desdites lettres aussi bien qu'aux lettres originales d'où le présent *Vidimus* ou transcription a été tiré.

Et en foi de toutes et chacune des choses qui précèdent, nous

Digitized by Google

tribunali in publico consistorio curiæ spiritualis Aniciensis ad requestam prædicti Domini Johannis sacristæ in prædictis omnibus tanquàm rite ac legitime actis nostram et dictæ curiæ auctoritatem judiciariam interposuimus pariter et decretum, ordinantes tantam adhiberi debere *Vidimus* seu transcripto de dictis litteris extrahendo quanta adhiberetur litteris originalibus a quo præsens *Vidimus* seu transcriptum et extractum de quibus omnibus et singulis supràdictis dicto Domino Johanni concessimus instrumentum sigillo Aniciensis dictæ curiæ sigillandum : Acta fuerunt hæc infrà dictam curiam anno Domini millesimo trescentesimo nonagesimo quarto et die martis quæ fuit secunda mensis martii illustrissimo principe Domino Karolo Dei gratiâ rege Francorum regnante et reverendo patre in Christo Domino Iterio (Ithier), permissione divinâ Aniciensi episcopo et Vallaviæ comite existente, præsentibus testibus magistro Petro Bontelz, Petro Avor, Johanne Christiani clericis nostris pluribusque aliis et me Petro de Rupho clerico auctoritate regiâ et imperiali publico et dictæ curiæ notario jurato qui huic publico instrumento vice meâ scripto me subscripsi ac signo meo solito signavi in testimonium præmissorum.

avons délivré audit sieur Jean cet acte qui sera revêtu du sceau de ladite Cour du Puy.

Fait en ladite Cour l'an du Seigneur MCCCXCIV, le mardi, deuxième jour du mois de mars. Le très illustre prince Charles, par la grâce de Dieu étant roi des Français et le Révérend Père en Notre-Seigneur Jésus-Christ, Seigneur Ithier, par la permission divine, évêque du Puy et comte de Velay.

Témoins présents : maître Pierre Boutelz, Pierre Avor, Jean Chrétien, nos clercs, et moi, Pierre de Ruph, clerc public par l'autorité royale et impériale, et notaire juré de ladite Cour, qui ai signé cet acte public recopié par moi et y ai apposé mon seing ordinaire en témoignage de tout ce qui précède.

Suit le signum *du notaire avec la signature au-dessous de* Rupho.

Digitized by Google

Hauteur du parchemin.. $0^m,107$
Largeur..... $0^m,047$

Au dos est écrit d'une écriture contemporaine à la charte :

Vidimus litteræ donacionis factæ per Ludovicum [regem] Franciæ de unâ Spinâ Coronæ Domini nostri.

Vidimus d'une lettre de donation faite par Louis, roi de France, d'une épine de la couronne de Notre-Seigneur.

Et plus bas, d'une main du XVIIIe siècle : *Vidimus* du deuxième mars 1364, fait par l'official du Puy, de certaines lettres patentes de saint Louis, roi de France, qui fait présent au Chapitre d'une Épine, de celles de la Couronne de Notre-Seigneur, en l'an 1230 (lire 1239.)

Un sceau ogival en cire blanche est pendant sur le manuscrit de parchemin et représente une crosse et une épée, la pointe en haut avec la légende..... Contre-sceau représentant aussi une épée et une crosse contratenues par des mains avec la légende :

S. CVRIÆ. ANICIEN.

Quatre siècles plus tard, l'évêque du Puy fit une nouvelle reconnaissance de la sainte épine et de la lettre du roi saint Louis. Cette dernière commençait à s'altérer par le contact de l'air ou des mains qui la déployaient pour la vénérer, le pieux prélat ordonna de l'enfermer dans un sachet de soie rouge.

Carolus Delaval presbiter, doctor Sorbonicus, præpositus Eccle-

Nous, Charles Delaval, prêtre, docteur en Sorbonne, préposé à

Digitized by Google

siæ B. M. Aniciensis. R. R. in Christo patris Mariæ Joseph Delagard de Terrambe Episcopi Aniciensis vicarius generalis et officialis.

Notum facimus et in verbo veritatis testamur vidisse nos et diligenter inspexisse exemplar archetypum litterarium super pergammeno scriptum olim à Ludovico nono Francorum rege capitulo Anicienci directum, insimul cum unâ Spinâ excerptâ è Coronâ Domini nostri J. C. sibi ab imperatore Constantinopolitano dono donatâm et eidem capitulo missâ, quod quidem exemplar ab officiali Episcopi et à Ballivio curiæ regio Vellaviæ pro tunc existentibus debitè verificatum et approbatum, lapsu et injuriâ temporum sed multo magis frequenti ejus inspectione jamjam obliterari incipiens, ne in posterum simili subjaceat incommodo illud in præsenti sacco serico rubri coloris recludi voluimus et jussimus.

Ad præmissorum autem testimonium præsens instrumentum subsignavimus et parvo episcopali sigillo munivimus adhibitis duobus probatæ fidei testibus ad hoc vocatis, rogatis et nobiscum signatis.

Datum et actum anicii, in Ædibus nostris, anno 1782, die sero 7à mensis februarii.

Signés : Laval, *vic. gen. et officialis ;* Legat, *ptre ;* Ponderon, *ptre ;* Scel, *épiscopal.*

l'église de Notre-Dame du Puy, vicaire général et official du Révérend Père en Jésus-Christ Marie-Joseph Degalard de Terrambe, évêque du Puy,

Déclarons et certifions en toute vérité avoir vu et examiné avec soin l'exemplaire original d'une lettre écrite sur parchemin, envoyée autrefois par Louis IX, roi des Français au Chapitre du Puy avec une épine de la Couronne de Notre-Seigneur Jésus-Christ à lui donnée en présent et envoyée au même chapitre. Cet exemplaire dûment reconnu et approuvé par l'official de l'Évêque et le Bailli de la Cour royale du Velay, qui vivaient de ce temps, commençant à s'effacer par l'effet destructeur du temps et beaucoup plus par l'examen fréquent qu'on en fait, afin qu'à l'avenir il ne soit pas soumis à un pareil dommage, nous avons voulu et ordonné qu'il soit enfermé dans ce présent sachet de soie rouge.

En foi de quoi nous avons signé le présent acte muni du petit sceau épiscopal, en présence de témoins dignes de foi pour ce appelés et requis et qui ont signé avec nous. Fait et donné au Puy dans notre maison, en l'an 1782, le 7e jour de février.

Digitized by Google

Hauteur du parchemin.. $0^m,133$
Largeur..... $0^m,200$
Sceau épiscopal bien conservé — cire rouge.

Aux documents précieux que nous venons de rapporter *in extenso*, nous joindrons quelques citations de vieux auteurs, qui font mention des vénérables objets qui nous intéressent.

En ladite Saincte Eglise a une Espine de ladite Coronne, laquelle le dévot roi Sainct Loys de France y envoya, par un don singulier, noblement ploïée dans une lettre de recommandacion escripte de sa propre main (1).

Le P. Théodore de Gissey, dans son *Histoire de Notre-Dame du Puy*, faisant l'énumération des innombrables reliques possédées par cette illustre Eglise, dit :

« Je conterai pour seconde relique l'Épine autorisée par cette lettre du plus saint de nos monarques, adressée au Doyen et au Chapitre : Nous vous faisons savoir par ces présentes que pour la révérence de la Bienheureuse Vierge et pour le respect de son Église, le jour que nous reçûmes de Constantinople la très sainte couronne qui fut mise sur la tête de Notre-Seigneur Jésus-Christ au temps de sa passion, nous en accordâmes une Épine à notre amé et féal Bernard, votre Evêque (2).

---

(1) *Chronique d'Étienne de Médicis*, par Auguste Chassaing. Le Puy, 1869.

(1) *Histoire de l'Église Angelique de Notre-Dame-du-Puy*, par Théodore de Gissey. 1 vol. in-12, p. 62. Puy, chez Antoine Delagoude, imprimeur de monseigneur l'Évêque, du clergé et de la ville, 1693.

Digitized by Google

La sainte Épine et la lettre de saint Louis étaient donc en grande vénération dans l'église du Puy et occupaient une place à part dans l'incomparable trésor de la riche basilique.

Quand, vers la fin du siècle dernier, éclata l'effroyable tempête qui ébranla le pays jusques dans ses fondements, la capitale du Velay, retranchée derrière ses montagnes comme derrière un rempart inexpugnable, ne ressentit point tout d'abord la violence de l'orage. Mais la Révolution y pénétrant tout à coup, ne laissa à personne le temps de conjurer les désastres qu'elle entraînait partout à sa suite. Surpris comme par un coup de foudre, les gardiens du sanctuaire, ne purent eux-mêmes rien soustraire à la fureur de destruction et de pillage qui s'abattit sur la vieille basilique. Les misérables profanateurs de ce temple auguste entassèrent avec les objets du culte les innombrables reliques que les siècles précédents avaient entourées de leur respect et en firent un énorme bucher destiné à devenir la proie des flammes. Ce fut au moment où allait se consommer cet acte sacrilège, qu'un prêtre habitant la ville du Puy, M. l'abbé Borie, acheta à l'un de ces forcenés, moyennant quelques pièces de monnaie ; la relique de la sainte épine et le sachet de soie dans lequel se trouvaient renfermés la lettre de saint Louis ainsi que les *Vidimus* qui en confirment l'authenticité.

Quelles circonstances conduisirent l'abbé Borie à Saint-Etienne et le déterminèrent à y fixer son séjour ? Nous l'ignorons. Il avait pris son habitation dans la paroisse de Notre-Dame et quand celle église, choisie par les énergumènes de la Révolution pour temple de l'Être Suprême, fut rendue au culte catholipue, nous trouvons l'abbé Borie y exerçant durant trois ans les fonctions vicariales. Il ne

Digitized by Google

mourut point dans la paroisse, mais en se retirant il laissa cette église en possession des insignes reliques que sa piété avait soustraites à un inévitable anéantissement.

Mgr Primat, archevêque constitutionnel, occupait alors le siège de Lyon. Ce fut lui qui le premier autorisa l'établissement d'une fête spéciale en l'honneur de la sainte Épine, qui serait célébrée chaque année dans l'église de Notre-Dame à Saint-Etienne, le premier dimanche d'octobre. Mais étant venu lui-même en cette ville et ayant agréé quelques observations qui lui furent présentées, il établit que désormais la fête de la sainte Épine se célébrerait solennellement le dimanche qui coïncide avec l'Exaltation de la Sainte Croix ou qui suit cette fête; ce qui, depuis, n'a jamais cessé d'être observé.

Cependant, des jours meilleurs étaient revenus, la France respirait et l'Église elle-même jouissait d'un calme relatif. Le clergé et les fidèles du Puy apprirent avec joie que la sainte Épine avait échappé à l'horrible incendie qui avait consumé tant de précieux objets de leur pieuse vénération. Par un mouvement bien naturel, ils s'adressèrent à l'évêque, qui alors gouvernait les deux diocèses réunis de Saint-Flour et du Puy, afin qu'il sollicitât le retour dans leur église de la sainte relique. Mgr de Belmont écrivit donc à Mgr Fesch, cardinal et archevêque de Lyon afin qu'il usât de son autorité pour faire rendre à l'Église du Puy ce que celle-ci considérait toujours comme son bien, sa propriété. N'y avait-il pas erreur ? et ces sortes d'objets étant de leur nature spirituels et sacrés, ne forment-ils pas un ordre à part et par suite sont-ils soumis aux règles ordinaires de la justice ? Mgr Fesch venait d'éprouver en pareille occurence une grave déception, lorsque voulant réclamer aux Visitandines de Venise le cœur de saint

Digitized by Google

François de Sales également soustrait à l'Église de Lyon par le malheur des temps, il n'obtint qu'un refus. Quoi qu'il en soit, Son Eminence, pour plusieurs raisons ne jugea point à propos de restituer ce précieux dépôt. Elle écrivit à l'évêque de Saint-Flour qu'en de tels objets, le meilleur de tous les titres, c'était la possession. La restitution devenait le plus souvent impossible par suite de la vénération et de l'affection des fidèles. On compromettrait infailliblement la tranquillité publique si l'on voulait enlever au peuple ce qu'il possède avec tant d'orgueil et de piété.

Sur ces entrefaites, Mgr de Belmont mourut ; toute cette affaire fut ajournée et il n'en fut plus question, jusqu'à la réintégration du siège du Puy. Mgr de Bonald, appelé au gouvernement de cette Église, renouvela les démarches de son prédécesseur ; il offrit en échange de la sainte Épine un des clous de la Passion avec le fragment d'un des liens qui avaient servi à attacher le Sauveur. Mgr de Pins, administrateur du diocèse ne crut pas devoir s'écarter de la ligne de conduite qu'avait tenue à cet égard le cardinal Fesch.

En 1840, Mgr de Bonald fut élevé au premier siège des Gaules. Le départ du pieux prélat laissa à son Chapitre de profonds regrets ; mais ils durent être tempérés par l'espérance de recouvrer leur trésor et la promesse que leur donna l'archevêque élu d'employer à satisfaire leurs vœux toute l'influence de son crédit et de son autorité. On peut dire qu'il ne négligea rien et qu'il fit tout ce qui était possible pour remplir ses engagements. Dans le cours de son pontificat, l'église de Notre-Dame à Saint-Etienne fut administrée par M. Desainjean et M. Delphin. A l'un et à l'autre il renouvela fréquemment les instances les plus

Digitized by Google

vives, les promesses les plus séduisantes, pour les engager à abandonner la précieuse relique ; ces vénérables pasteurs durent opposer à ses pressantes sollicitations un refus douloureux pour leur tendresse filiale, mais exigé par l'invincible attachement de leurs paroissiens au trésor ineffable que la Providence avait mis en leur possession.

Mgr de Bonald dut se résoudre au chagrin de ne pouvoir donner satisfaction aux espérances que ses anciens diocésains avaient placées en lui. Il s'efforça de consoler leur douleur en se dessaisissant pour eux d'une épine sainte qui lui appartenait et que l'on vénère aujourd'hui dans la cathédrale du Puy. Ces divers événements sont résumés dans l'office de la Susception d'une épine de la sainte Couronne, célébré en cette église le 26 août :

Hoc autem sanctum depositum, in lugendâ, quæ sub finem sæculi decimi octavi Gallias agitavit tempestate, de suo loco deturbatum, tandem in urbem Sti Stephani allatum est, ubi pie servatur in Ecclesiâ parochiali quæ beatissimæ Virgini, sub titulo Dominæ Nostræ, dicatur ; quod cùm recuperate non posset Jacobus Mauritius, tunc Aniciensis episcopus, dono dedit Ecclesiæ cathedrali aliam sacram Spinam quæ singulis feriis sextis quadragesimæ solenniter exposita à piis fidelibus multâ religione invisitur. (*De officio susceptionis S. Spinæ è Coronâ Domini XXVI August.*)

Dans la déplorable tourmente qui vers la fin du dix-huitième siècle troubla la France, ce saint dépôt, détourné de sa place, fut enfin apporté dans la ville de Saint-Etienne où il est pieusement conservé en l'église paroissiale dédiée à la Bienheureuse Vierge Marie sous le vocable de Notre-Dame, Jacques-Maurice (de Bonald), alors évêque du Puy, ne pouvant la recouvrer, fit présent à l'église cathédrale d'une autre épine sainte qui est exposée solennellement tous les vendredis de Carême et visitée par les pieux fidèles avec un grand respect.

Le Reliquaire qui a longtemps servi d'écrin à cet ines-

Digitized by Google

timable joyau était sans doute fort indigne d'un tel honneur. Mais, malgré le désir qui était au cœur de tous de le voir remplacé par un monument plus beau et plus convenable, la chose n'était guère possible. Pour transférer la sainte relique de l'ancien reliquaire dans un nouveau, la revêtir d'un authentique et du sceau épiscopal, il était nécessaire de la déposer entre des mains peu sûres et peu disposées à respecter la propriété présente. Mgr de Bonald eût difficilement résisté à la tentation de restituer la sainte Épine à ses premiers possesseurs, comme il s'y était engagé. Ce ne fut donc qu'après la mort de ce Prélat de douce mémoire, qu'il fut possible de songer sérieusement à réaliser le pieux projet. On voulait d'ailleurs le faire avec toute la convenance due à une si illustre relique et ne rien ménager de tout ce qui pourrait donner à l'écrin la plus grande valeur matérielle et artistique. Les paroissiens de Notre-Dame ont montré que pour une telle fin il était permis de tout attendre de leur inépuisable générosité.

Ce travail fut confié aux soins et à l'habileté de M. Armand Caillat. Qui ne connaît les admirables travaux sortis des ateliers de notre artiste lyonnais ? qui n'a apprécié les progrès sérieux opérés par lui dans le domaine de l'orfèvrerie religieuse ? Lauréat dans la plupart des grandes expositions où se réunissent les chefs-d'œuvre de l'art et de l'industrie, il a reçu avec les récompenses dues à ses talents, toutes les distinctions qui honorent le vrai mérite.

Un détail descriptif du reliquaire de la sainte Épine exécuté par M. Armand Caillat, donnera peut-être quelque idée de l'ingénieuse composition et du grave poème écrit sur l'or et l'émail par le burin de cet éminent artiste.

Le reliquaire qui renferme la sainte Épine, un fragment

Digitized by Google

Digitized by Google

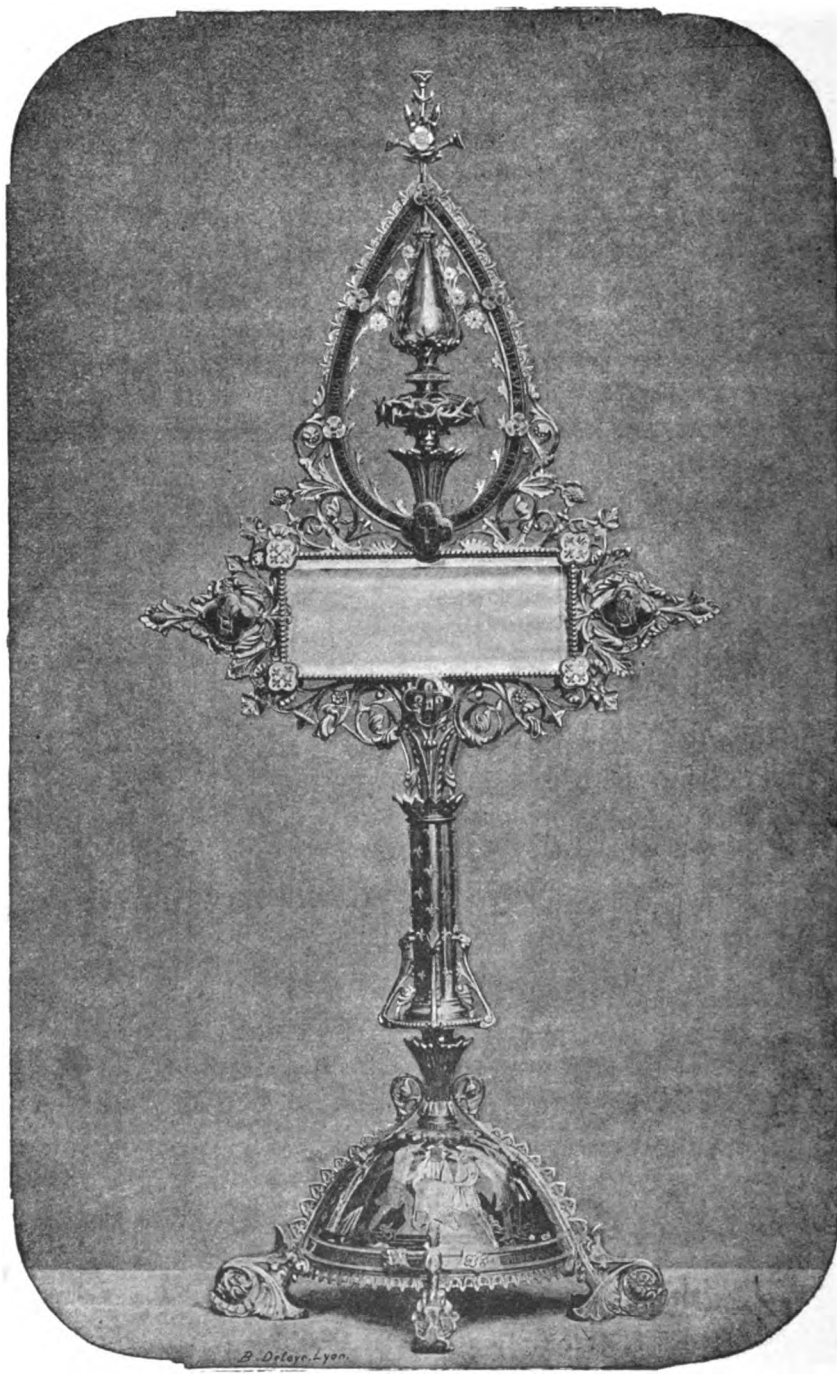

LE RELIQUAIRE ACTUEL DE LA SAINTE ÉPINE

Armand-Caillat, de Lyon

Digitized by Google

de la vraie Croix et la lettre d'envoi de saint Louis, roi de France, forme une composition sans précédents où tout est original : construction, détails, sujets et décoration. Sa hauteur est de $0^m,68$ 1/2.

Le pied du reliquaire porté par quatre empatements à grands reliefs, est entièrement émaillé. Il présente sur sa face principale le couronnement d'épines avec cette légende :

† Milites plectentes coronam de spinis imposuerunt capiti ejus.	Les soldats tressant une couronne d'épines, la posèrent sur sa tête.

Sur le revers est représenté le couronnement de Salomon expliqué par la légende :

† Egredimini et videte filiæ Sion regem Salomonem in diademate.	Filles de Sion, sortez et voyez le roi Salomon paré d'un diadème.

Ces deux sujets comprennent quatorze figures gravées, champlevées et relevées d'émaux variés. Ces personnages sont ombrés de couleurs locales sur fond rouge antique et à grand feu; les terrains et parquets se dessinent par un brillant émail et les inscriptions relevées sur fond vert en un bandeau à la base extérieure du pied se lisent en caractères du XIIIe siècle.

La tige est semée de fleurs de lys héraldiques, en relief, finement ajustées, émaillées bleu turquoise et accostée à la base par quatre consoles ajourées.

Sur la tige se développe le cadre pour recevoir la lettre de saint Louis ; il est entouré d'ornements à deux faces et enrichi de bordures intérieures contenant une custode mobile à double-glace présentant sur sa face principale la

Digitized by Google

lettre du roi et au revers la traduction. Ce cadre est flanqué de quatre sceaux fleurdelysés, or sur bleu lapis, et relevé de quatre médaillons sur rouge antique :

1° Au-dessus de la colonne quadrilobée un crucifiement à trois figures ;

2° Au-dessus du cartouche, plaque ornée, ouverture crucifère avec cristal donnant jour au fragment de la vraie croix, fonds pleins, émaillés, à droite et à gauche avec la légende en deux lignes verticale et parallèle :

† Dulce lignum.	Bois plein de douceur.

3° Le roi écrivant sa lettre ;

4° Son messager qui la porte.

Plus haut, s'appuyant sur le cadre de la lettre, rinceaux et tige portant une pomme émaillée, tout vert, entourée d'une couronne d'épines vivement en relief (Le péché et le rachat). La pomme est surmontée d'un bandeau sur nœud à légende sur turquoise :

† De Spineâ Coronâ Domini.	De la couronne d'épines du Seigneur.

Au dessus, une amande en cristal en deux parties à taille intérieure contient l'Épine sainte. Cette amande est fermée par une bordure de lys au naturel, émaillés. Toute cette partie supérieure de l'œuvre est enveloppée par un vaste nimbe à pointe où se lit l'inscription :

† Maledicta terra in opere hominis, spinas et tribulos germinavit Christo.	La terre, maudite dans l'œuvre de l'homme, a produit pour le Christ des ronces et des épines.

Les caractères se relèvent sur rouge antique, divisés par

Digitized by Google

des trèfles reliefs, bleu nuancé avec goutte translucide au centre, répétés sur le revers du nimbe. Au sommet, s'épanouit la fleur du Calvaire; bouquet de roses, fleurs et boutons émaillés.

Le travail, à l'exception des empatements qui ont été préalablement fondus, est tout entier exécuté à la main par repoussé ou champlevé, à la manière des pièces artistiques du Moyen Age; toutes les parties qui composent le reliquaire se démontent au besoin et témoignent d'une orfévrerie achevée, d'un ajustage et d'un fini irréprochables.

La matière employée est uniquement l'argent premier titre, sauf l'armature cachée dont le poids est distrait des 2,206 grammes d'argent. La dorure or moulu et tous les émaux au feu.

L'abbé A. CHAMBEYRON.
Ancien Vicaire de Notre-Dame,
à Saint-Étienne (Loire)

Digitized by Google

J.-J. Rousseau et Mlle Serre

En 1889, paraissait sous ce titre, dans le *Bulletin de l'Université de Lyon*, un article de M. Eugène Ritter, professeur à la Faculté des Lettres de Genève. L'auteur signalait un épisode de la vie de Rousseau, qui a peu occupé jusqu'à présent l'attention des écrivains lyonnais. A la vérité, le récit de l'amour éprouvé par le philosophe genevois pour Mlle Serre ne tient pas une grande place dans les *Confessions*. Mais M. Ritter fait ressortir combien cette affection paraît avoir été vive et combien il aurait pu en résulter une action déterminante sur les destinées de Rousseau, si un mariage s'en était suivi.

Mon intention n'est pas d'engager, sur ce dernier point, une controverse avec l'éminent professeur. Je me borne à constater que rien dans les *Confessions*, rien dans la corres-

Digitized by Google

pondance de Rousseau n'indique, de sa part, la moindre velléité d'obtenir Mlle Serre en mariage ; peut-être ne faut-il pas le regretter pour notre compatriote. Quant au philosophe, je me figure qu'une bonne vie de ménage, s'il en eût été capable, aurait empêché sa plume de verser dans plus d'un sophisme.

M. Ritter invita « les érudits lyonnais » — ce sont ses propres expressions — à rechercher les dates de la naissance, du mariage et de la mort de Mlle Serre, son contrat et son testament. Puis, aucun érudit n'ayant répondu sans doute à son invitation, M. Ritter requérait plus tard le modeste concours d'un homme de bonne volonté et me faisait l'honneur de me charger de ces recherches.

Ce sont les premiers résultats de cette enquête que je vais exposer, accompagnant la production des textes, de quelques considérations qui m'ont été suggérées par la lecture de ces pièces, lorsque je les ai rapprochées des livres IV et VII des *Confessions*.

*
* *

Jean-Jacques Rousseau a subi la loi commune à tous les faiseurs d'autobiographies. Pour sincères qu'ils veuillent être, il leur sera toujours difficile de ne point apporter quelque accommodement à la vérité. L'âme a ses pudeurs et ses révoltes, lorsqu'il s'agit de se confesser ainsi à haute voix. D'autre part, c'est une belle occasion de s'accorder des compensations à tant de déconvenues que la vie nous réserve, et si l'amour-propre croit y trouver son compte, il ne craindra pas d'outrer les aveux jusqu'au cynisme.

En ce qui concerne particulièrement Rousseau, les recherches entreprises par ses nombreux amis et commen-

Digitized by Google

tateurs ont montré ce qu'il faut penser de ses *Confessions*, comme document historique. Quand sonnera la trompette du jugement dernier, si l'auteur se présente, comme il dit, ce livre à la main, il risque fort de voir son témoignage récusé par la plupart de ceux qu'il a nommés.

En vertu d'un de ces contrastes dont la nature humaine fournit de fréquents exemples, Rousseau qui se prétendait persécuté par tous les hommes, se croyait volontiers aimé de toutes les femmes. Lui, pour sûr, — il ne se fait pas faute de le répéter, — tombait amoureux de toutes celles qu'il rencontra au cours de sa vagabonde carrière. Mais, en dépit de ses habiles insinuations et de ses savantes réticences, il ne semble guère avoir fait ce qu'on appelle des conquêtes. Car, même pour Mme de Warens, nul n'oserait dire qu'elle fut la conquête du jeune Genevois : c'est plutôt lui qui fut la proie de cette experte personne.

Il existe, comme cela, de par le monde, certaines femmes demandant tout juste au mariage les immunités qu'il confère : êtres hybrides, ni filles, ni épouses, ni mères. Lorsque l'une d'elles a pour soi l'éducation et occupe un rang dans la hiérarchie sociale, elle est Mme de Warens, immortalisée par Rousseau ; si elle est d'un milieu moins affiné, c'est Mme Grégoire, chantée par Béranger.

Je demande pardon pour ce rapprochement aux admirateurs de la bucolique des Charmettes ; mais il n'est point aussi paradoxal qu'il paraît de prime abord. Nous pourrions nous donner le facile plaisir de pousser très loin le parallèle ; tenons-nous-en aux côtés essentiels. De part et d'autre, c'est le même défaut de sens moral, puisque la châtelaine des Charmettes, nous apprend son protégé, « ne pouvait concevoir qu'on donnât tant d'importance à ce qui n'en avait point pour elle » ; c'est aussi la même dextérité

Digitized by Google

pour atteler plusieurs amants de front : « Tous ceux qui l'aimaient s'aimaient entre eux », soupire le philosophe qui regrette son bonheur à trois ; plus simplement, le chansonnier nous dit :

Je ne suis point jaloux,
Nous nous arrangions tous.

Pour finir, j'ajoute, à la décharge des deux héroïnes, qu'elles se montrent également désintéressées, donnant à leurs élus le souper et le gîte, en même temps qu'elles accordent le reste.

*
* *

La beauté chez les femmes, comme toute chose dans la création, a des phases diverses. Jean-Jacques est de ceux sur qui la femme en sa maturité exerce davantage d'attrait. Ses souvenirs, cependant, se sont attardés avec complaisance sur plus d'un nom de jeune fille : tel celui de Mlle Suzanne Serre.

C'est en 1731 qu'il vit, pour la première fois, la jeune Lyonnaise au parloir de l'abbaye des Chazeaux, en allant rendre visite à Mlle du Châtelet. Il lui donne alors quatorze ans, ce qui dénoterait une nature singulièrement précoce, puisque Suzanne en avait onze, ainsi que l'établit son acte de baptême :

Susanne, fille légitime du sieur Michel Serre, marchand à Lion et de demoiselle (1) Susanne Armand son épouse, née le vingt-deuxième du mois présent (mars 1720), a été baptisée par nous soussigné, prêtre

(1) Les bourgeoises, même mariées, étaient toujours qualifiées de demoiselles.

Digitized by Google

curé de la paroisse de Chasselay, à la prière de messire Jean Chausse, curé de la paroisse des Ste Pierre et Saturnin. A été parrain sieur Antoine Boulay, marchand à Lion, et marraine dame Susanne Charrasson, veüve du sieur Chesne Piot, marchand audit lieu, qui ont signé (1).

Susanne CHARRASSON SERRE BOULAY

C. FONTANELLE, curé susdit LACOMBE, veuve ARMAND

Suzanne était donc fille d'un bourgeois de Lyon, Michel Serre, de fortune médiocre, mais néanmoins en bonne situation, car nous verrons un peu plus tard les actes de l'état civil gratifier son nom de la particule et le désigner sous le nom de Deserre.

Neuf ans après, Jean-Jacques revenait à Lyon et entrait chez M. de Mably, pour y faire l'éducation des deux enfants du prévôt général de la maréchaussée.

Pendant l'année qu'il passa dans cette maison, il eut l'occasion d'y rencontrer Mlle Serre, alors âgée de vingt ans et dans tout l'épanouissement de sa beauté. Ayant échoué — lui, l'amoureux perpétuel — auprès de Mme de Mably, qui « ne prit pas garde à ses lorgneries et à ses soupirs », le jeune précepteur adressa sans doute ses hommages à la belle Suzanne ; on peut même présumer qu'il réussit à se faire recevoir dans la maison du négociant lyonnais, non toutefois comme prétendant avoué, puisqu'il n'avait aucune situation à faire valoir aux yeux des parents.

Au surplus, Rousseau nous apprend lui-même qu'il était « bien éloigné de songer au mariage ». C'est donc, avec

(1) Archives de la ville. Registre 608, paroisse de Saint-Pierre et Saint-Saturnin, année 1720. Suzanne eut une sœur, Marie-Françoise, née l'année suivante, 1721, dont il n'est point parlé dans la suite.

Digitized by Google

des visées peu dignes d'un galant homme et surtout d'un philosophe, qu'il cherche, l'année suivante — pendant un nouveau séjour à Lyon, au cours de l'automne de 1741 — à faire agréer ses sentiments par la jeune fille. Du reste, rien ne prouve qu'elle lui accorda cette « confiance » et qu'il fit ce « sacrifice à la vertu » dont il se targue dans les *Confessions*.

Mlle Serre, ainsi que les faits le montreront, était pourtant fille à subir tous les entraînements d'une passion partagée. Elle était recherchée par un jeune commerçant, Victor Genève, dont la famille, d'origine suisse, occupait à Lyon une position importante, et bien supérieure à celle de la famille Serre. Un Jean-François Genève, oncle ou cousin de Victor, né en 1706, mort en 1776, a été appelé aux fonctions de premier syndic du commerce et aux fonctions d'échevin (1752-1753); il fit aussi partie de l'Académie de Lyon. Anobli par l'échevinage, il avait pris pour armoiries celles de la ville de Genève, sa patrie d'origine.

*
* *

Suzanne Serre ne fut pas insensible aux attentions de Victor Genève, et il est à croire que, dès le début, la préférence de la jeune fille se prononça d'une façon manifeste. Une lettre de la main de Rousseau (1) ne laisse aucun doute à cet égard :

« Vous m'avez, lui écrit-il, traité avec une dureté incroyable, et s'il vous est arrivé d'avoir pour moi quelque espèce de complaisance, vous me l'avez ensuite fait acheter

(1) Saint-Marc Girardin : *Jean-Jacques Rousseau, sa vie et ses ouvrages.*

Digitized by Google

si cher que je jurerais bien que vous n'avez eu d'autres vues que de me tourmenter. »

Et comme Suzanne avait manifesté l'intention de se faire religieuse, parce que son union avec Victor rencontrait sans doute des difficultés provenant de l'inégalité des conditions de fortune, Rousseau ajoute : « Non, votre cœur n'est pas moins fait pour l'amour que votre visage. Mon désespoir est que ce n'est pas moi qui devais le toucher. Je sais de science certaine que vous avez eu des liaisons, je sais même le nom de cet aimable mortel qui trouva l'art de se faire écouter... »

Puis il termine par une insinuation blessante, à laquelle la jeune fille ne semble avoir répondu que par le silence : « Donnez-moi une adresse et permettez que je vous en donne une pour les lettres que j'aurai l'honneur de vous écrire et pour les réponses que vous voudrez bien me faire... Je suis logé chez la veuve Petit, rue Gentil, à l'Epée royale. »

Le mariage de Suzanne avec Victor Genève n'eut lieu que quatre années plus tard, et encore après un de ces événements majeurs qui étaient regardés par nos pères comme engageant l'honneur d'un homme, tandis que nos contemporains y voient trop souvent un prétexte à éloignement et à rupture. Le mariage avait été, en effet, précédé de la naissance d'un enfant, fait que Rousseau semble avoir ignoré et qui ressort du double acte ci-après :

Sieur Jean-Victor Genève, négociant de cette ville, fils de défunt François Genève, aussi négociant de cette ville, et de dame Victoire Ferlay, âgé de trente ans, époux d'une part, et demoiselle Susanne Deserre, fille du sieur Michel Deserre, bourgeois de cette ville, et de dame Susanne Armand, tous deux cy présents et consentants, âgée d'environ vingt-cinq ans, épouse d'autre part ; tous deux de cette

Digitized by Google

paroisse, après avoir été proclamés deux fois sans empêchements et obtenu dispense de deux bans de messire de Faramant, grand vicaire, en date d'hier, et de plus ledit époux, après avoir fait les trois sommations respectueuses à dame veuve Genève, sa mère, suivant leurs dates de seize, vingt et vingt-trois du courant, signées Blanc, ont contracté mariage par paroles de présent et reçu la bénédiction nuptiale par moi vicaire soussigné, ce vingt-sixième janvier mil sept cent quarante-cinq, en présence de Mire François Pellegrin, vicaire d'Enay, Me Pierre Bertholon, conseiller du Roy, notaire de cette ville, sieur Jean-Pierre Christin (1), bourgeois de cette ville, et de Jacques Cabaret, aussi bourgeois de cette ville, qui ont signé, contract reçu par ledit Me Bertholon (2).

Jean-Victor GENÈVE — Susanne DESSERRE
ARMAND SERRE — Le chevalier DESSERE
PELLEGRIN, *vicaire d'Ainay*
CHRISTIN — BERTHOLON — CABARET

De plus, lesdites parties Jean-Victor Genève et Susanne Deserre nous ont déclaré de leur fait un enfant mâle, né le douzième novembre de l'année dernière mil sept cent quarante-quatre, qu'ils ont représenté cejourd'hui de la célébration de leur mariage, et ont promis encore de le représenter devant nous pour recevoir le saint baptême, nous aiant aussi déclaré que ledit enfant avait été simplement ondoié par précaution, en présence des susdits témoins soussignés, le susdit jour et an (3).

On remarquera que le père de Suzanne prend, dans l'acte de mariage, la qualité de chevalier et fait précéder

(1) Très probablement le fondateur du prix qui porte ce nom et qui est distribué périodiquement par l'Académie de Lyon.

(2) Cette mention du contrat dans l'acte de mariage, rendue obligatoire par la loi de 1850, était, d'ancienne date, d'un usage à peu près général à Lyon. On en trouve des exemples, dès le XVe siècle.

(3) Archives de la ville. Registre 619, paroisse Saint-Pierre et Saint-Saturnin, année 1745.

Digitized by Google

son nom de la particule. Sans attacher trop d'importance à ces qualificatifs, qui étaient monnaie courante au siècle dernier, il est au moins permis d'en déduire que les Serre avaient acquis un rang social des plus honorables. Aussi la franchise avec laquelle il est procédé, au grand jour, à la reconnaissance d'un enfant né avant mariage est pour nous surprendre, tant elle est en désaccord avec nos conventions modernes.

De nos jours, en semblable situation, des familles appartenant à cette classe de la société emploieraient mille détours pour régulariser les choses. Au contraire, Victor Genève et sa jeune épouse s'acheminent bravement à l'église, avec leur enfant, et cela en pleine ville, dans un quartier populeux qui est le leur, très probablement à pied, suivis de leurs invités et précédés du bedeau de Saint-Saturnin qui, selon l'usage, est venu chercher la noce, au domicile de la mariée.

Le sentiment du devoir et la haute idée qu'on se faisait alors de la dignité maternelle couvraient tout aux propres yeux des époux et arrêtaient les remarques désobligeantes sur les lèvres des curieux.

*
* *

Il serait intéressant de savoir si la fortune des Serre correspondait à leur condition sociale. Le contrat de mariage nous éclairerait à ce sujet; mais, jusqu'à cette heure, toutes mes recherches ont échoué. Je me suis vainement adressé au successeur de maître Bertholon, mentionné dans l'acte de mariage : le contrat n'est plus aux archives de la Chambre des notaires et a très probablement été détourné par quelque chercheur; j'ai vainement compulsé,

Digitized by Google

aux archives de la Cour, les registres des insinuations : le contrat qui, sans doute, ne comportait aucune donation, n'a pas été enregistré.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons présumer que, sans être riche, Suzanne Serre reçut une dot et que, la déclaration de Rousseau : « Elle n'avait rien », mérite, comme toutes les autres, d'être accueillie avec réserves.

Un testament pourrait, au besoin, nous renseigner. Sur ce point encore, mes investigations sont restées sans résultat : je n'ai pas même réussi à trouver l'acte mortuaire de Mme Genève dont le décès ne doit pas avoir eu lieu à Lyon, à moins que ce ne soit après 1765.

Or, Jean-Jacques prétend avoir appris « qu'elle était morte au bout de deux ou trois ans de mariage ». Sans être en mesure d'opposer rien de précis à cette dernière assertion, je puis au moins produire l'acte de baptême de deux enfants, nés en 1748 et 1752 :

André-François, fils de sieur Jean-Victor Genève, bourgeois de cette ville et de demoiselle Susanne de Serre, son épouse, né hier rue du Bât-d'Argent, a été baptisé par moi, vicaire soussigné, ce 22 may 1748. Ont été parrein de Varabond (pour Varambon) et marreaine demoiselle Françoise Genève Durand, qui ont signé (1).

GENÈVE DURAND GENÈVE VARAMBON

ROMBAU, *vicaire*

Pierre-Marie Victor, fils de Jean-Victor Genève, bourgeois de Lyon et de demoiselle Susanne Deserre sa femme, né ce matin rüe du Bât-d'Argent, a été baptisé par moi vicaire sous. ce 5e janvier 1751 (c'est 1752 ; le scribe a commis une erreur, assez fréquente dans le libellé des dates, pendant les tout premiers jours de l'année). Ont été

(1) Registre 621. Paroisse Saint-Pierre et Saint-Saturnin, année 1748.

Digitized by Google

parrain sieur Pierre Bertaud, conseiller à la cour des monnaies et seigneur de Talluys (pour Taluyers), et marraine dame Marie Ferley vefve Terrasson, représentée par demoiselle Victoire Genève, grand-mère de l'enfant, qui ont signé (1).

FERLEY GENÈVE BERTAUD Jean-Victor GENÈVE
BERTAUD DE LA VAURE
JULLIAND, *vicaire*

Dans le premier de ces actes, figurent, comme parrain et marraine, deux membres de la famille Genève, peut-être un oncle et une tante ; dans le second, la marraine est représentée par l'aïeule de l'enfant, la mère de Victor Genève qui avait refusé, en 1745, son consentement au mariage de son fils avec Suzanne Serre.

De ces deux faits, surtout du dernier, nous pouvons conclure que la jeune femme avait été pleinement acceptée par la famille de son mari et qu'elle y avait peu à peu gagné tous les cœurs. Il résulte aussi qu'après sept années écoulées, la mort n'avait point encore rompu les liens de cette union que Rousseau avait vu se former d'un œil si jaloux.

Auguste BLETON.

---

(1) Registre 623. Paroisse de Saint-Pierre et Saint-Saturnin, année 1752.

Digitized by Google

APPENDICE

Au livre VII des *Confessions*, Rousseau dit avoir vu le duc de Richelieu, à son passage à Lyon, en 1741. La date de ce passage permettrait donc de fixer celle du séjour de Rousseau lui-même.

Un document, communiqué à M. Ritter par M. le pasteur Charles Dardier, de Nîmes, et adressé par l'honorable professeur genevois à la dernière heure, fait supposer que cette date doit être placée vers fin novembre.

PROCÈS-VERBAUX MANUSCRITS DES ÉTATS DU LANGUEDOC

(Première page). L'an 1741 et le jeudy 14e jour du mois de décembre, à 10 heures du matin, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville de Montpellier, les gens des trois États du pays de Languedoc y étant assemblés par mandement du roy, est venu très haut et très puissant seigneur Mgr Louis-François-Armand Du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France, général et commandant en chef de la province de Languedoc, assisté de, etc.

Mgr le duc de Richelieu a présenté à Mgr l'archevêque de Narbonne, président, la lettre clause du Roy, adressée aux Etats, dattée de Versailles le 18e jour de novembre 1741. Laquelle est de teneur, etc.

(Archives du Gard, à Nîmes. C. 340.)

Digitized by Google

NOTICE

BIOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE

SUR

Le Baron RAVERAT

Le baron François-Achille-Napoléon Raverat naquit à Crémieu (Isère), le 18 mars 1812. Son père, vétéran des guerres du Consulat et du premier Empire, avait été anobli par Napoléon et pourvu d'un majorat en récompense de ses glorieux services, de ses faits d'armes et de ses blessures. Le baron Raverat avait recueilli de la bouche paternelle le récit des épisodes de la grande épopée militaire. Il débuta dans la carrière des lettres, à l'âge de 43 ans, en 1855, par le récit de la vie de son père, qui est l'histoire de la 57e demi-brigade de l'armée d'Italie, dite la Terrible, dans les rangs de laquelle celui-ci avait fait presque toute sa carrière.

Le premier livre sorti d'une plume qui devait en écrire tant d'autres est peut-être entre tous celui qui réunit le plus de qualités littéraires et d'originalité. Le récit des

Digitized by Google

exploits de son héros s'y développe jusqu'à la fin avec un réel intérêt. Certains tableaux de la vie militaire de l'époque y sont peints de main de maître. Ces épisodes rapportés, sous la dictée, pour ainsi dire, de celui qui en fut le témoin et l'acteur, sont animés et pleins de vie. Il y souffle comme un air de vérité qui les distingue de tant d'autres narrations de faits semblables, écrites de seconde main et trop voisines de la légende. En somme, ce livre qui est certainement le moins connu de ceux que publia son auteur est, au jugement de plusieurs, celui qui mériterait le plus de l'être. Il ne fut jamais réédité, et sa première édition est rare.

Les recherches relatives au rôle que son père avait joué comme commandant des gardes nationales actives du Dauphiné, lors de l'invasion des alliés, avaient amené le baron Raverat à s'intéresser aux faits concernant l'histoire de la province. Ce fut l'origine de cette longue suite d'études qu'il publia successivement, dans plus de quinze volumes ou brochures, à partir de 1861, sur le Dauphiné, le Bugey, la Savoie, le Lyonnais, le Beaujolais et le Forez. Il les intitulait *Excursions ou promenades historiques et pittoresques*. Ce fut cette partie de son œuvre qui contribua le plus à rendre son nom populaire. Ayant beaucoup lu, et recueilli des quantités de notes sur le passé des localités où il guidait le lecteur, habile à semer sur la route des anecdotes intéressantes, il sut s'imposer au public, et nombreux ils sont, parmi les habitants de la région, ceux qui ne connaissent rien de l'histoire locale que ce qu'ils en ont lu dans ses livres.

Œuvre de vulgarisation plutôt que scientifique, la publication de ces études n'en demanda pas moins à leur auteur un travail considérable. Après avoir fait ample provision,

Digitized by Google

dans la tranquillité du cabinet, de renseignements historiques, muni de son bagage littéraire, il était toujours le premier à parcourir une nouvelle ligne de chemin de fer que l'on venait d'ouvrir à la circulation, et un nouveau guide, fruit de ses études et de ses propres excursions, ne tardait pas à combler une lacune entre les mains des touristes. Quelques-uns de ces livres sont devenus rares et atteignent un très haut prix dans les ventes ou chez les libraires.

De même que son premier ouvrage l'avait conduit à ce second genre de publications, l'étude des origines des diverses localités de nos provinces, lui avait fait entrevoir de difficiles problèmes que soulève leur histoire. Il voulut les aborder et ne fut pas effrayé de mettre le pied sur le terrain périlleux de l'archéologie. Ce fut la dernière et la moins bonne partie de son œuvre. S'il est une science qui réclame des connaissances spéciales, une longue préparation, de très fortes études, un esprit libre et dégagé de préjugés, un jugement froid, c'est assurément celle qui prétend reconstituer le passé à l'aide des débris que le temps nous en a laissés. Le baron Raverat n'avait peut-être pas toutes ces qualités si rares d'un bon archéologue ; et l'ardeur même qu'il apportait là comme toujours et par tempérament, à poursuivre la réalisation de son entreprise était de nature parfois à en compromettre le succès. Car il était un convaincu. Il se faisait volontiers l'homme d'une idée, il s'y attachait passionnément, et le même enthousiasme avec lequel il avait raconté les exploits du vieux guerrier du premier Empire, il l'apportait de bonne foi à discuter des questions d'étymologie, à poursuivre des recherches destinées à éclairer quelque fait d'archéologie lyonnaise. Sa dernière préoccupation avait été de suivre sur les lieux les

Digitized by Google

traces de l'aqueduc du Mont-d'Or. Pendant tout l'hiver qui précéda sa mort il parcourut les vallées de Collonges, de Saint-Didier et d'Ecully, fouillant le sol, interrogeant les habitants, relevant les moindres indices, et le 30 avril 1890, il remettait en séance, au président de la Société littéraire, un pli fermé, contenant tracé de sa main le plan de l'aqueduc, afin de prendre date et de constater son droit d'auteur à propos de ce point d'histoire locale qui fut l'objet de sa dernière pensée de publiciste.

Le 12 mai suivant, le baron Raverat était surpris par la mort, alors que ses 78 ans ne lui avaient rien enlevé de son activité infatigable. Avec lui disparaissait une figure bien lyonnaise. Le public connaissait ses livres. Beaucoup le connaissaient lui-même, aimaient à serrer la main à ce vieillard aimable, d'aspect un peu songeur, d'un abord facile et bienveillant. Un nombreux cortège d'amis suivit ses funérailles. Il repose au cimetière de Crémieu, à côté de celui dont le nom est deux fois populaire, par le souvenir des services rendus à la patrie, et par les productions d'une carrière littéraire d'une rare fécondité.

Le baron Raverat était membre de la Société littéraire de Lyon depuis 1866 ; il en fut le président en 1880.

A. P.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

1° *Notice historique sur la vie militaire du baron Raverat*, de la noblesse impériale, ancien officier au 57e régiment d'infanterie de ligne, commandant en 1814 et 1815 des gardes nationales actives de l'arrondissement de La Tour-du-Pin (Isère), membre de la Légion d'honneur. 1 vol. in-8, deux portraits. Lyon, 1855.

2° *A travers le Dauphiné*, voyages pittoresques et artistiques. 1 vol. in-8. Lyon, 1861.

3° *Autour de Lyon*, excursions historiques, pittoresques et artistiques dans le Lyonnais, le Beaujolais, le Forez, les Dombes et le Dauphiné. 1 vol. in-8. Lyon, 1863, 12 gravures à l'eau-forte.

4° *Les Vallées du Bugey*, excursions historiques, pittoresques et artistiques dans le Bugey, la Bresse, la Savoie et le pays de Gex. Lyon, 1867, 2 vol. in-8. Lyon. 1867, une carte.

5° *Savoie*, promenades historiques, pittoresques et artistiques en Maurienne, Tarentaise, Savoie propre et Chautagne. 1 vol. in-8. Lyon, 1872.

6° *Haute-Savoie*, promenades historiques, pittoresques et artistiques en Genevois, Sémine, Faucigny et Chablais. 1 vol. in-8. Lyon, 1872.

7° *De Lyon à Montbrison*, guide historique, artistique et pittoresque. 1 vol. in-18. Lyon, 1876. Une carte du chemin de fer de Lyon à Montbrison.

8° *De Lyon à Bourg et à la Cluse-Nantua*, excursions pittoresques. 1 broch. in-8. Lyon, 1877.

9° *Trion et le ténement de Thunes*. 1 vol. grand-in-8. Lyon, 1877.

10° *Le Dauphiné, de Lyon à Grenoble*, guide artistique et pittoresque. 1 vol. in-8. Lyon 1877. Une carte de chemin de fer de Lyon à Grenoble et une photographie de la Grande-Chartreuse.

Digitized by Google

11° *Le Bugey, de Lyon à Genève*, guide artistique et pittoresque. 1 vol. in-18. Lyon, 1878. Une carte du chemin de fer de Lyon à Genève.

12° *Nouvelles excursions en Dauphiné, Vienne, Valence, la vallée de la Bourne, le col de l'Arc et Grenoble*, guide artistique et pittoresque. 1 vol. in-18. Lyon, 1879. Une carte du chemin de fer de Lyon à Grenoble.

13° *Fourvière, Ainay et Saint-Sébastien sous la domination romaine*. Recherches archéologiqnes sur l'emplacement où les premiers chrétiens lyonnais souffrirent le martyre. 1 vol. grand in-8. Lyon, 1880. Un plan.

14° *Notre Vieux Lyon*. Promenades historiques et artistiques dans les quartiers de la rive droite de la Saône. 1 vol. in-8. Lyon, 1881.

15° *Lugdunum, Lyon*. Études étymologiques. 1 broch. in-8. Lyon, 1881.

16° *De Lyon à Crémieu, Morestel et Saint-Genix-d'Aoste*. 1 br. in-12. Lyon, 1882.

17° *Autour de Lyon* (2e édition, 1re série). 1 broch. grand in-8, cinq gravures à l'eau-forte. Lyon, 1882.

18° *De Lyon à Trévoux, de Saint-Victor à Thizy*. 1 broch. in-8. Lyon, 1882. Carte.

19° *Lyon sous la Révolution*, suivi de la liste des contre-révolutionnaires condamnés à mort. 1 vol. in-8. Lyon, 1883.

20° *Autour de Lyon* (2e édition, 2e série). 1 broch. grand in-8. Cinq gravures à l'eau-forte. Lyon, 1883.

21° *De Lyon à Chambéry, par Saint-André-le-Gua*. 1 broch. in-8, carte. Lyon, 1885.

22° *Le Dauphiné, de Lyon à Grenoble*, nouvelle édition. 1 vol. in-18, carte. Lyon, 1885.

23° *Lugdunum. Légende de Clitophon, les pseudo-Plutarque, fausse interprétation du mot Lug*. Nouvelles études historiques et archéologiques. 1 broch. in-8. Lyon, 1886.

Digitized by Google

24° *Révérend Germain Pont*, chanoine de la cathédrale de Moutiers en Tarentaise. 1 broch. in-8. Lyon, 1886.

25° *Le Grand Cheval blanc et la grille de la rue Grenette*. Études lyonnaises. Broch. in-18, photographie. Lyon, 1886.

26° *La Boule d'acier et l'Élixir de la Grande-Chartreuse*. 1 broch. in-18. Lyon, 1886.

27° *L'Homme de la Roche*. 1 broch. in-18, photographie. Lyon, 1886.

28° *La 57e demi-brigade de l'armée d'Italie*. 1 broch. grand-in-8, gravure sur bois. Lyon, 1887.

29° *Le nouveau Pont d'Alaï et le Tourillon de Craponne*. Recherches sur l'aqueduc de Saint-Bonnet. 1 broch. in-8, plan. Lyon, 1887.

30° *De Lyon à Mornant par le chemin de fer de Fourvière et l'Ouest-lyonnais*. 1 broch, in-12, carte. Lyon, 1887.

31° *Autour de Lyon* (2e édition, 3e série). 1 broch. grand in-8, gravures. Lyon, 1887.

32° *Quelques mots sur les fouilles de Trion*. Études lyonnaises. 1 broch. in-12. Lyon, 1888.

33° *Autour de Lyon* (2e édition, 4e et dernière série). 1 broch. grand in-8, gravures. Lyon, 1888.

34° *La Vallée du Rhône, de Lyon à la mer*. 1 broch. in-12. Lyon, 1889.

35° *Encore Lugdunum*. Recherches sur la véritable étymologie du nom de Corbeau dans toutes les langues. Nouvelles études historiques et archéologiques. 1 broch. in-8. Lyon, 1890.

Digitized by Google

Chronique de Janvier 1892

3 Janvier. — MM. Permezel (Léon), Ducôté (Benoît), et Giraud (Augustin), fabricants de soieries, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

5 Janvier. — M. Fontaine, doyen de la Faculté des Lettres, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

8 Janvier. — Mort de Mgr Thibaudier, archevêque de Cambrai. Né à Millery (Rhône), le 30 septembre 1823, Mgr Odon Thibaudier avait fait ses études classiques à Saint-Jodard et à Alix ; puis il était entré au séminaire des prêtres de Saint-Irénée, aux Chartreux, en 1844. Devenu professeur à l'Institution des Chartreux, il y enseigna pendant vingt ans la philosophie. En 1869, il fut nommé par le cardinal de Bonald, supérieur de l'école des Hautes Études, et, en 1870, vicaire général par Mgr Ginoulhiac. Après avoir été nommé évêque auxiliaire de ce prélat, en 1875, il fut appelé, l'année suivante, à l'évêché de Soissons, et, en 1889, au siège métropolitain de Cambrai. Indépendamment de ses mandements épiscopaux et de son cours de philosophie, qui a été seulement autographié, Mgr Thibaudier a publié : 1° *Du principe*

Digitized by Google

vital, à l'occasion de discussions récentes, et *d'une réponse de Pie IX.* Lyon, gr. in-8°, 1862 ; 2° *Des devoirs du jeune homme après sa sortie du collège* (Discours prononcé à la distribution des prix du 2 août 1864) ; 3° *Des Études classiques* (Discours du 5 août 1865) ; 4° *Du Collège français* (Discours du 3 août 1867) ; 5° *Paroles prononcées par Mgr Thibaudier, évêque de Soissons et Laon, au service funèbre célébré pour M. l'abbé Noirot, dans la chapelle du Lycée de Lyon, le 4 mars 1880.* Lyon, Mougin-Rusand, in-8°, 1880 ; 6° *Lettre de Mgr l'évêque de Soissons et de Laon à M. Félix Hément, conférencier accrédité dans le département de l'Aisne.* Soissons, in-8°, 1883 ; 7° *Seconde lettre de Mgr l'évêque de Soissons et Laon à M. Félix Hément.* Soissons, in-8°, 1883.

9 Janvier. — Inauguration de l'Association alimentaire du 6e arrondissement, sous la présidence de M. Félix Mangini.

10 Janvier. — Élection sénatoriale du Rhône. M. Thévenet, député, est élu, au second tour, par 448 voix sur 737 votants.

— Sont nommés officiers d'instruction publique : MM. Jean Bonnardel, président de la Société générale de navigation du Rhône et de la Saône, et Pierre Soulier, professeur à la faculté de médecine.

Sont nommés officiers d'Académie : MM. Arnoud, conseiller municipal ; Augagneur, docteur en médecine ; Aynard (Raymond-Joseph), attaché d'ambassade au ministère des affaires étrangères ; Bonnand, conseiller général ; Marc Guyaz, conseiller municipal ; Guillermin, directeur d'École primaire supérieure ; Charles Keime, professeur à l'École de commerce ; Mougin-Rusand, imprimeur, directeur du *Moniteur judiciaire* et de la *Revue du Lyonnais ;* Péricaud de Gravillon, sculpteur ; Rollin, maire de Saint-Vincent-de-Rheins ; Sabran (Hermann), président de la Commission administrative des Hospices ; Sigrist, professeur de sténographie ; Vignon (Léo), maître de conférence à la Faculté des sciences.

15 Janvier. — Conférence de M. Léotard, doyen de la Faculté catholique des lettres, sur *Lamartine posthume.*

18 Janvier. — Mort de M. Quivogne, adjoint au maire de Lyon, décédé à l'âge de 60 ans.

Digitized by Google

19 Janvier. — Représentation de la *Mégère apprivoisée*, donnée au Casino par Coquelin, assisté de plusieurs artistes de la Comédie-Française, au bénéfice de l'Œuvre de l'Hospitalité de nuit.

22 Janvier. — Conférence de M. Valson, doyen de la Faculté catholique des sciences, sur les *Superstitions scientifiques*, et en particulier sur l'*Astrologie*.

23 Janvier. — Inauguration des conférences de M. Regnaud, professeur à la Faculté des lettres, sur la *Religion* et la *Mythologie des Indo-européens*.

25 Janvier. — Mort de M. l'abbé Hyvrier, supérieur honoraire de l'Institution des Chartreux, chanoine honoraire de la Primatiale de Lyon, vicaire général d'Alger et Carthage, chanoine de Bordeaux et de Saint-Brieuc, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie. M. l'abbé François Hyvrier était né à Romagneux (Isère), le 21 décembre 1809. Après avoir fait ses études à Pont-de-Beauvoisin et aux petits séminaires de Verrières et d'Alix, il vint suivre les cours de théologie au séminaire des prêtres de Saint-Irénée, de la maison des Chartreux, qu'il ne devait plus quitter. Ordonné prêtre, en 1834, il fut placé de suite à la tête de la maison d'éducation que venait de fonder le curé de la paroisse de Saint-Bruno, l'abbé Pousset, dans une partie des bâtiments de l'ancienne Chartreuse du Lys Saint-Esprit. Mais, en 1846, les succès obtenus par cet établissement le décidèrent à faire construire les bâtiments actuels sur les dessins de M. Desjardin, architecte. Quelques années plus tard, fut élevée la remarquable chapelle de style ogival qu'admirent tous les connaisseurs. Pour compléter l'œuvre matérielle, M. Hyvrier sut s'attacher de bonne heure des professeurs distingués, formés à l'enseignement, à l'École supérieure des Carmes de Paris. Et c'est ainsi que, sous son habile direction, l'Institution des Chartreux est devenue une maison d'éducation secondaire de premier ordre. Mais depuis le mois d'octobre 1890, contraint par son grand âge à prendre un repos bien mérité, M. Hyvrier n'avait plus que le titre de supérieur honoraire. Ses obsèques, auxquelles ont assisté presque tous ses anciens élèves, ont eu lieu le 29 janvier. Les discours que M. l'abbé Hyvrier a prononcés aux séances de distribution de prix, entre les années 1852 et 1863, ont été réunis et publiés sous ce titre : *Du devoir dans l'éducation*. (Lyon, Perrin, in-8°, 1864).

Digitized by Google

27 Janvier. — Mort de M. l'abbé Viennois, curé fondateur de la paroisse de Saint-Joseph, aux Brotteaux, décédé à l'âge de 57 ans. Ses obsèques ont eu lieu le 30 janvier, au milieu d'une grande affluence d'assistants.

28 Janvier. — Mort de M. Jean-Baptiste Audouard, fondateur d'un asile de vieillards, rue Boileau, 118, et lauréat du prix de vertu décerné par l'Académie de Lyon, le 22 décembre 1891. M. Audouard était né à Bourg-Argental, le 8 janvier 1808.

29 Janvier. — Conférence faite, sous la présidence de Son Ém. le cardinal Foulon, dans la grande salle de l'Archevêché, par M. Sallès, avocat, sur l'Œuvre française de propagande catholique en Terre-Sainte.

30 Janvier. — M. Auzière, procureur de la République à Saint-Étienne, est nommé procureur de la République à Lyon, en remplacement de M. Chenest, nommé procureur général à Douai.

M. Mallein, procureur de la République à Roanne, est nommé avocat général à Lyon, en remplacement de M. Loubat, nommé procureur de la République à Saint-Etienne.

M. Martin, procureur de la République à Châtillon-sur-Seine, est nommé procureur de la République à Villefranche, en remplacement de M. Jutier, nommé procureur de la République à Roanne.

— Grand bal annuel de la Préfecture du Rhône.

31 Janvier. — Second grand Concert du Conservatoire de musique, au Grand-Théâtre.

— Conférence faite, au Casino, par M. Camau, sur le repos hebdomadaire, sous les auspices de la Ligue pour le repos du dimanche.

— Mort de M. Valtener, imprimeur, décédé à l'âge de 61 ans.

— Clôture de la chasse dans le département du Rhône.

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

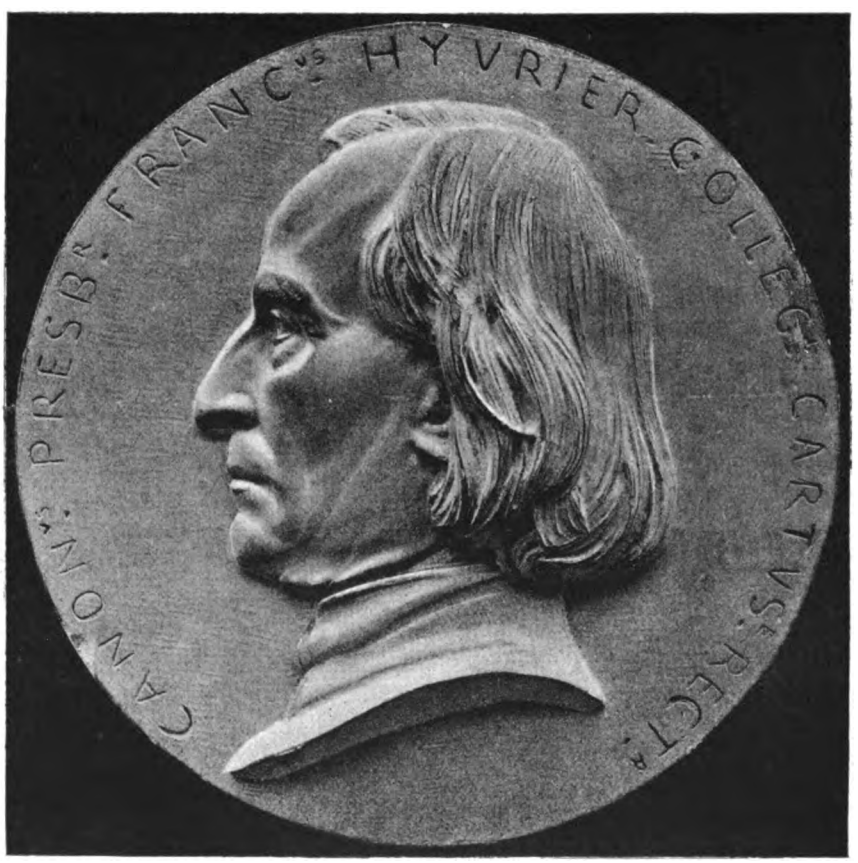

Digitized by Google

L'ABBÉ HYVRIER

Supérieur de l'Institution des Chartreux

Ce n'est point une biographie du vénéré Supérieur de l'Institution des Chartreux, que notre reconnaissant souvenir apporte ici aux lecteurs de la *Revue du Lyonnais*; non, restant toujours élève, nous laissons respectueusement à nos anciens maîtres l'honneur d'écrire longuement ce que fut leur Supérieur comme fondateur, prêtre, éducateur, et membre très influent de l'Église de France. Ici, ce sont de simples notes presque intimes, hommage d'une affection profonde, d'une éternelle pensée pour ce noble caractère, ce cœur enthousiaste de toutes les excellences de l'esprit moderne, pour cette intelligence si belle, si complète; enfin pour ce père de la jeunesse, ce sage modérateur de l'adolescence, ce guide toujours libéral et prudent de ses anciens enfants devenus à leur tour chefs de famille.

Digitized by Google

Le supérieur François Hyvrier, naquit au petit village de Romagneux, en Dauphiné, le 22 décembre 1809. Après avoir commencé ses études au collège du Pont-de-Beauvoisin, il alla les continuer aux petits séminaires de Verrières, d'Alix, pour entrer ensuite au noviciat de la Maison des Prêtres de Saint-Irénée et y recevoir la prêtrise le 24 mai 1834, des mains de Mgr de Pins, administrateur du diocèse de Lyon. L'abbé Hyvrier fut de suite attaché à l'école cléricale de Saint-Bruno, fondée par le saint curé Pousset; bientôt directeur, il comprit alors ce que l'avenir réservait de prospérité, d'heureux résultats aux institutions religieuses d'enseignement; aussi, après avoir pris les conseils du cardinal de Bonald, de l'abbé Cruice, premier directeur de l'École des Carmes de Paris, il décida la transformation complète de la petite école cléricale en un grandiose établissement. Hardi, téméraire même, comme tous les vrais pionniers du catholicisme, l'abbé Hyvrier, sans s'effrayer des refus réitérés des capitalistes lyonnais, commença les travaux de construction payés, on peut le dire fièrement, à son honneur et à celui de ses premiers amis, avec les petites économies de braves *canuts* de Saint-Bruno, entraînés par l'affection la plus vive vers le jeune Supérieur, comme jadis les petites gens d'Assise.

Les travaux marchèrent rapidement, et, ainsi, bien avant que les Pères Jésuites n'aient élevé leurs grands collèges modernes, l'abbé Hyvrier, sur les plans de M. Desjardins, construisit les bâtiments actuels de l'Institution, achevés et installés de 1847 à 1848, d'après les principes très nouveaux alors de l'hygiène par l'air et la lumière. Le nouveau collège, assis en plein midi, sur la colline de Saint-Bruno, dominant la Saône et Lyon, au-dessus des brumes célèbres

Digitized by Google

de notre cité, avec sa parfaite installation, ses grandes terrasses de récréation, son gymnase, ses dépendances, offrait le contraste le plus frappant en face des dortoirs étouffés, des préaux marécageux, des classes humides du vieux Lycée de Lyon. L'organisation pratique, salubre de l'infirmerie, de la lingerie, de la cuisine, fut particulièrement surveillée par le Supérieur, qui en confia la direction aux Sœurs de la Sainte-Enfance, car il regardait avec raison les services d'infirmiers, cuisiniers, comme très insuffisants, parfois grossiers, presque toujours inaptes à leur tâche délicate. Les bonnes Sœurs sont aimées à leur poste de confiance, et, tant qu'elle a vécu, bien des anciens élèves allaient saluer dans sa cuisine la vénérable Sœur Saint-Georges, cette nourrisseuse en chef de nombreuses générations d'élèves, beaucoup moins *plaignards* que les jeunes gourmets actuels.

Le réfectoire actuel servit de première chapelle, puis les offices furent célébrés dans la crypte d'abord, et enfin dans la radieuse chapelle, dont la première pierre fut bénie par le cardinal de Bonald, en juin 1860, et la consécration solennisée par les mains du cardinal Donnet, le 11 juin 1864. Tous les vitraux ne scintillaient pas encore, certains détails n'étaient pas achevées, mais le 11 juin 1864 rayonna dans l'existence du Supérieur, *sa chapelle* apparaissait comme le symbole de la pureté artistique rénovatrice, grâce à ses nobles lignes, à son ornementation sobre, par ses verrières étincelantes de ces vieilles teintes de pierres précieuses broyées par le savoir et le goût archaïque de Steinhel, avec leurs effets lumineux si compliqués et si simples se rapprochant des flamboyances des verrières de Saint-Jean, de celles qui ont échappé à la restauration.

Les vitraux des Chartreux, d'après ceux de la Sainte-

Digitized by Google

Chapelle de Paris, sont incontestablement les plus beaux, non seulement des églises et chapelles de Lyon, mais de la région entière du Sud-Est.

Les autels peints et dorés, les quatre statues de Fabisch, les deux fresques du chœur, le chemin de croix peint sur cuivre avec tant de finesse, les stalles d'un bel alignement dans leur simplicité, la vieille madone, sur bois, de l'école italienne primitive, placée derrière l'autel ; les grandes orgues excellentes de Cavaillé, forment un ensemble des plus harmonieux, dû aux patientes recherches, aux efforts, au goût naturel du Supérieur, aussi fervent admirateur des grandes inspirations artistiques des XIVe et XVe siècles, qu'il était adversaire résolu de l'ornementation mièvre, langoureuse, dorée et redorée des chapelles-salons si souvent préférées, aristocratisées à notre époque.

Qui ne se souvient d'une grande solennité aux Chartreux, lorsqu'au milieu des enfants de chœur, des diacres, le Supérieur revêtu de sa fameuse chasuble Moyen Age montait à l'autel avec ce mouvement de tête si noble qui était bien sien, et que de sa voix, toujours chevrotante, il entonnait le *Gloria* auquel les chœurs répondaient du haut de la tribune de l'orgue.

Et dans ces soirs joyeux des congés de famille, ne le voyez-vous pas encore assis dans sa stalle, avec sa barrette violette et son camail de Lyon, dont il était aussi fier que les anciens comtes de Saint-Jean, écoutant, les larmes aux yeux, le cœur débordant de reconnaissance, tous ces jeunes et vieux enfants chantant, criant même un peu, le célèbre cantique des *Adieux !*

Ensemble étonnant où l'officiant était fait pour la chapelle, comme ce cadre gothique pour cette personnalité imposante ; aussi comme *Sa* chapelle paraissait de suite

Digitized by Google

mélancolique, modernisée, presque embourgeoisée, lorsqu'elle n'abritait plus ce simple fils de paysans dauphinois, transformé par le sacerdoce, grandi par son admirable vocation, devenu enfin le Supérieur dans l'acceptation même de ce terme.

Les congés de famille, qui jadis revenaient annuellement, étaient pour tous une véritable joie, surpassée depuis par les émotions inoubliables des noces d'or du Supérieur, célébrées le 30 juin 1884.

Malgré une grave indisposition dont il se remettait avec peine, le Père de l'Institution se leva à la fin du banquet, et commença de sa voix brisée cette admirable déclaration de son cœur paternel :

« MESSIEURS ET CHERS AMIS,

« En présence de tout ce qui se passe, s'il était permis d'avoir un sentiment d'orgueil, je dois avouer qu'il entrerait aujourd'hui dans mon cœur. Mais les fautes, les erreurs, les défaillances, les responsabilités du demi-siècle, me ramènent bien vite à l'humilité et à mon propre néant.

« N'importe ! je ne puis me défendre d'être fier et heureux en promenant mon regard sur la belle couronne qui m'entoure, toute composée des meilleurs souvenirs de ma vie !

« Au reste, n'est-ce pas l'Écriture Sainte elle-même qui l'a dit. La gloire des vieillards, ce sont les fils : *Corona senum filii*.

« Sur l'autorité de cette parole divine, je le déclare, aucun Supérieur n'a plus que moi le droit de s'enorgueillir.

Digitized by Google

Je viens de prononcer un mot qui manque absolument de charme, le mot *vieillard*.

« Hélas ! l'illusion est difficile quand on a cinquante-un an d'exercice, cinquante ans de sacerdoce et quarante-huit ans de supériorat, et qu'après les fleurs du printemps, les fruits de l'automne, on sent déjà le vent d'hiver qui secoue et emporte les dernières feuilles.

« Je me console, toutefois, en vous regardant et en récitant les vers du poète :

« *On rajeunit aux souvenirs d'enfance,*
« *Comme on renaît au souffle du printemps.*

« Que vous souhaiterais-je, chers amis, sur mes vieux jours ?

« Je vous souhaite de rester dignes de vos excellents maîtres, ces modèles de science, de travail, de dévouement, que je n'appellerai pas, comme on l'a dit un jour, les ouvriers obscurs, mais bien les travailleurs intelligents, estimés de tous, dont le mérite est au grand jour, et qui ont puissamment contribué à faire l'Institution ce qu'elle est.

« Je vous souhaite la fidélité constante aux principes sacrés qui ont présidé à votre éducation. Là seulement est l'appui solide de l'esprit et du cœur. Avec ces principes vous continuerez à porter dans le monde, comme je vous le disais au dernier congé, l'esprit de respect et de justice pour tout ce qui est vrai, beau et bon ; les traditions de politesse, de mesure, de bon goût, les vertus qui font le chrétien, les nobles enthousiasmes qui font le citoyen, car l'Eglise et la France, voilà les deux patries de notre âme.

« Les caractères manquent à notre époque ; on passe sa

Digitized by Google

vie à se démentir. Quand je vois l'affaissement des volontés, je me prends à murmurer ce beau vers de Perse :

« *O curvæ in terras animæ et cælestium inanes !*

« Les âmes rampent, et elles rampent parce qu'elles sont vides de Dieu.

« A vous tous, à vous tous de rester debout, à vous d'être des hommes et des chrétiens. »

Ces superbes paroles, achevées avec une intonation inoubliable, vibrantes d'humilité, de foi, de générosité et d'affection, furent saluées par les acclamations enthousiastes les plus sincères et les plus filiales.

Le Père de toute cette immense famille eut encore à souffrir dans sa modestie, lorsque les applaudissements frénétiques marquèrent la lecture de ces trois dépêches choisies parmi le nombre incalculable de lettres et de télégrammes arrivés de partout. Les voici :

Chanoine Hyvrier aux Chartreux. Lyon.

Je monte pour vous à l'autel du Dieu qui réjouit, conserve et rend la jeunesse.

ODON, *évêque de Soissons* (1).

Abbé Hyvrier, supérieur des Chartreux. Lyon.

Je m'unis de loin à vos amis et à vos enfants, qui célèbrent aujourd'hui les noces d'or de leur père, et je vous demande de resserrer nos liens de vieille amitié en acceptant le titre de vicaire général de Carthage et d'Alger.

Cardinal LAVIGERIE.

(1) Mgr Thibaudier, évêque de Soissons.

Digitized by Google

Hyvrier, établissement des Chartreux. Lyon.

Le Saint Père, à l'occasion de votre cinquantaine de prêtrise, vous bénit de cœur, priant le Seigneur de vous combler de ses grâces.

Cardinal JACOBINI.

Le Cardinal, secrétaire d'État, en rédigeant cet affectueux télégramme, d'après la pensée même du Souverain Pontife, savait quelle joie il apporterait au cœur du Supérieur ; ce souvenir pontifical, cette bénédiction attendrie de l'auguste Léon XIII, furent la plus douce récompense de toute son existence de dévouement et d'abnégation.

Cette splendide journée des noces d'or, tout entière d'affection, de reconnaissance, d'admiration, vengeait le Père de l'Institution de bien des amertumes, de certaines ingratitudes, de soucis écrasants, et envoyait une triomphale protestation aux oublieux de la vieille devise catholique « l'union fait la force », à ceux qui, à la veille des attaques gouvernementales, n'avaient pas craint d'essayer d'éteindre la flamme inspiratrice allumée par la noble initiative du cardinal Fesch et toujours soigneusement sauvegardée par les soins paternels de Mgr de Pins (2), de l'illustre cardinal de Bonald, et du très docte Mgr Ginouilhac de vénérée mémoire. Ces grands Primats des Gaules, fiers de leur maison de Saint-Bruno, en pasteurs bienfaisants, y avaient puisé avec une munificence incessante pour leurs missions, pour leurs séminaires, pour les grandes cures diocésaines, pour les premières

(2) Mgr de Pins, archevêque d'Amasie, administrateur du diocèse de Lyon pendant la retraite du cardinal Fesch, à Rome (1815-1839).

Digitized by Google

charges de l'administration archiépiscopale, pour le Chapitre primatial, enfin, pour frères dans l'épiscopat. Dans le parloir de l'Institution, ils sont tous là, les prêtres de Saint-Irénée, honorés de la mitre, depuis le cardinal Donnet, l'ami de cœur du Supérieur, jusqu'à Mgr Gonindard, coadjuteur de Rennes, en revoyant Mgr Miolan, le premier Supérieur de la Société, mort en 1859, archevêque de Toulouse, Mgr Dufêtre, évêque de Nevers, Mgr de la Croix d'Azolette, archevêque d'Auch, Mgr Cœur, évêque de Troyes, Mgr Plantier, évêque de Nîmes, Mgr Callot, évêque d'Oran, Mgr David, évêque de Saint-Brieuc, Mgr Loras, évêque de Dubuque (États-Unis), enfin le grave et conciliant Mgr Thibaudier, archevêque de Cambrai, qui avait si longtemps enseigné la philosophie à l'Institution et aidé le Supérieur dans la direction des études. Leurs portraits où l'intention affectueuse adoucit le jugement artistique entourent le buste du Supérieur, car tous furent ses maîtres, ses amis, ses disciples, et plusieurs obtinrent la crosse grâce à sa haute protection auprès des pouvoirs publics d'autant mieux disposés à apprécier les mérites de ceux que le Supérieur recommandait, que les gouvernants successifs le savaient absolument dépourvu d'idée ambitieuse personnelle.

En effet, c'est par suite de la volonté irrévocable du Supérieur, par ses refus successifs de l'épiscopat, que l'on n'a pas vu le nom de Mgr Hyvrier s'ajouter au livre d'or épiscopal déjà si glorieux pour les Chartreux.

Successivement, M. Rouland, puis M. Duruy offrirent au Supérieur de l'Institution les sièges de Nancy (après la nomination de l'illustre Mgr Darboy, à Paris), de Vannes, de Marseille (à la mort de Mgr Cruice, qu'il avait connu et aimé aux Carmes), de Nantes ; les ministres n'obtinrent

Digitized by Google

que des refus reconnaissants et d'heureuses indications pour d'autres nominations épiscopales : l'Empereur lui-même ne parvint pas à briser ses résistances et à l'enlever à sa colline bien-aimée.

C'était à Saint-Cloud, en juin 1870, Napoléon III, sceptique comme de raison, devant le désintéressement, la modestie, voulut offrir lui-même un évêché au Supérieur, cet évêché, c'était Grenoble, le Dauphiné, son propre pays, le voisinage de Lyon, l'Empereur avec sa subtile délicatesse, décrivit les avantages de ce diocèse aimé, connu, facile, le Supérieur toujours calme, remerciait, Mgr Darboy, présent à l'audience, insistait aussi, rien n'y fit, le cher Père, fidèle à ses enfants, réitéra son cinquième refus tout en exprimant à l'Empereur sa profonde gratitude pour la nomination de Mgr Ginouilhac, à Lyon.

L'Institution de plus en plus florissante, le Supérieur réalisa enfin le rêve cher à son âme, déjà affinée artistiquement dans l'intimité des maîtres peintres lyonnais et le fréquent contact des artistes qui allaient bientôt lui édifier sa chapelle En février 1856, il partit pour l'Italie avec sa sœur, religieuse de Saint-Charles, ils s'embarquèrent à Marseille pour Naples qu'ils visitèrent pendant trois semaines, puis arrivèrent à Rome un peu avant les fêtes alors splendides de la Semaine sainte. Le Supérieur et sa sœur, décidés à voir, à comprendre, à admirer Rome, s'installèrent complètement place du Gésu, chez la veuve d'un Consul, Mme Borelli, et là, pendant cinq semaines, ils vécurent à la romaine. Trente ans après, le Supérieur, au courant de bien des choses pratiques en sa qualité de véritable chef d'institution, s'étonnait encore de la vie à bon marché que Romains et étrangers trouvaient alors sous le paternel gou-

Digitized by Google

vernement pontifical. Depuis, il a vu, comme nous, Rome, devenue capitale italienne, se parer de grandes maisons neuves bientôt en ruines, de larges rues désertes, essayant par des fanfaronnades officielles d'oublier sa misère, ses ouvriers sans pain et ses patriciens en faillite. Mais en 1856, surtout après la naissance du Prince Impérial et le parrainage du Pape, l'on revivait tranquille à Rome et dans toute l'Italie, non encore stupidement unifiée par nos armées : les étrangers étaient extraordinairement nombreux et les fêtes de Pâques furent magnifiques, Pie IX apparut doux et triomphant à la loggia bénissant la ville et le monde. La noble stature du Supérieur, son grand air, produisirent de suite leur effet dans les palais cardinalices dont les portes, parfois jalousement barricadées par certains préjugés, s'ouvraient devant lui, grâce à la protection constante du cardinal de Bonald et celle du cardinal Donnet. Au Vatican même, le Supérieur, par son habileté sage, prudente, par son tact, son calme, adoucissait les préventions développées avec douceur mais adresse contre le clergé lyonnais : ce fut après Pâques que l'abbé Hyvrier et sa sœur furent admis aux pieds de Pie IX ; le saint Pape, en apprenant que le frère et la sœur étaient voués tous deux à l'éducation de la jeunesse, les bénit avec une effusion touchante, puis, par faveur spéciale, accorda au Supérieur une indulgence particullère pour la statue de la Sainte Vierge, placée au fond de la cour de récréation de la grande division. Depuis cette époque, Pie IX a toujours montré la plus grande bienveillance pour l'Institution dont il affectionnait le Supérieur, comme tant d'autres illustres Évêques de France, *in petto*, car le Saint-Père avait la perception très nette des caractères, des intelligences, mais trop souvent son impression personnelle était atténuée par son entourage et l'influence

Digitized by Google

de quelques personnalités laïques toujours disposées à se parer de la mitre!

Après les graves affaires, le Supérieur, déjà très sensible aux charmes des vallons dauphinois, et des apothéoses de soleil couchant si souvent admirés de la terrasse de Saint-Bruno, laissa alors croître et épanouir en son cœur le rayonnement sacré de l'art. A Rome, à Florence, dans les petites cités de l'Ombrie, des Marches, il suivit Fra Angelico, Giotto, les primitifs contemporains du doux François d'Assise, de Catherine de Sienne, pèlerinage exquis, enveloppant, où le prêtre bénissant la foi créatrice de tant de chefs-d'œuvre, laissait l'artiste ravi devant les Jésus souriants, les Vierges blondes immatérielles, les grands saints auréolés d'or, les Anges thuriféraires, musiciens, devant tout ce céleste cortège peint avec la foi, l'espoir de l'au-delà, la certitude d'une éternelle béatitude! Cortège splendide, théories incomparables d'artistes sincères, depuis les premiers essais des inspirés naïfs du XIIIe siècle jusqu'aux sublimes apparitions du XVIe siècle; le scepticisme du XVIIIe siècle et sa religiosité maniérée, le décor militaire, pompeux des premières années de ce siècle, le mauvais goût, la lourdeur des classiques à la David arrêtèrent le triomphal défilé des grands peintres religieux. Nos églises étaient et sont encore attristées par ces immenses toiles de commande officielle où Jésus n'entend plus les humbles, où Marie ne sourit plus aux malheureux; les églises, elles aussi, atrocement maltraitées par la protection gouvernementale lorsqu'elles étaient anciennes, s'élevaient, s'élèvent hélas encore sur des plans inédits, offrant ensuite à l'admiration ou à la piété, des temples, des asiles comme la Trinité, Saint-Augustin à Paris, Saint-François, Saint-Pothin à

Digitized by Google

Lyon, ou d'autres basiliques plus célèbres encore et non moins bien réussies!

La rénovation chrétienne se montra d'abord timide dans certaines toiles plus sincères quoique encore un peu froides, d'Overbeck, d'H. Flandrin, puis dans le style des nouvelles églises, dans le goût des ornements sacrés, dans l'orfèvrerie religieuse, grâce aux efforts incessants du grand artiste lyonnais Armand-Caillat, enfin dans la librairie et l'imagerie. Nul plus que le Supérieur n'a aidé ce mouvement heureusement reformateur, ses discours, sa chapelle en sont les meilleurs témoignages.

Son premier voyage en Italie avait été sa véritable initiation artistique, et souvent les souvenirs de ce long séjour à Rome, rajeunissant sa mémoire, éclairaient subitement son regard d'une profonde admiration pour toutes les grandioses productions du génie terrestre. A cette flamme intérieure nous avons appris à lire dans le livre de l'art, à le révérer, et notre reconnaissance sera toujours fidèle à celui qui fut notre premier guide vers les régions sereines où résonnent les harmonies de la musique, la lyre du poète!

L'an dernier, au Salon des Champs-Élysées, pendant des heures, nous écoutions le Supérieur nous parlant de ses chers anciens devant les centaines de toiles modernes garnissant les murailles, sa critique calme, sans entraînement, sans parti pris, sans trop d'obstination pour les anciennes manières, s'irritait devant les défis coloristes, les laideurs réalistes, les toiles religieuses glaciales dignes d'un temple genevois; son bon sourire de contentement reparaissait en face des teintes adoucies, des personnages aux poses nobles et pures de Puvis de Chavannes. Nous

Digitized by Google

nous souvenons encore avec quelle sévérité le Supérieur jugeait le portrait du cardinal Foulon, il eut été désireux de connaître Duez pour lui expliquer comment H. Rigaud campait des Princes de l'Église, leur donnait dignité, grand air et parfaite vérité d'expression.

A Aix en Provence, où chaque année en allant à Cannes, le Supérieur était l'hôte de Mgr Gouthe-Soulard et où il retrouvait au quartier général l'intimité lyonnaise si chère à sa fidélité amicale, nous le suivions aussi au beau Musée de la vieille capitale provençale; là, s'il se plaisait devant le coloris étourdissant de Largillière, il ne pouvait assez admirer le portrait du cardinal Caraffa.

A chacun de ses voyages en Italie, le cher Supérieur visitait, trouvait même des curiosités artistiques peu connues de la foule des voyageurs. Lorsqu'il alla pour la première fois vénérer Léon XIII (1880), il nous écrivit une description superbe de la cathédrale gothique d'Orvieto. Ses incessantes occupations ne lui permirent point les voyages d'Espagne, d'Allemagne, qu'il désirait tant parcourir; mais il alla en Angleterre d'où il rapporta la précieuse amitié du très illustre cardinal Manning, et en Belgique, dont les merveilles gothiques et les richesses artistiques l'enchantèrent. Du reste, le Supérieur s'intéressait à toutes les questions d'art; avec quelle bonté il nous écoutait après nos voyages, sachant déjà tellement par lui-même sur les pays lointains, l'Orient, l'Égypte, Constantinople, que le récit du voyageur n'était plus un fatigant monologue, mais le plus agréable dialogue dans ce cabinet si original avec son désordre de livres, de papiers, au-dessous des admirables portraits de Bossuet et de Fénelon, par Mignard.

Cet intérêt si vif que le Supérieur portait à toutes les

Digitized by Google

hautes modernités lui rendait les voyages très agréables, sa santé toujours chancelante, souvent aggravée par son indomptable énergie, en profitait aussi; chaque été une saison à Cauterets fortifiait ses bronches depuis longtemps attaquées, et, au retour d'amicales visites chez le bien-aimé cardinal Donnet, à Bordeaux, chez Mgr Ramadié, à Alby, etc., lui redonnaient courage et patience devant les épreuves d'une longue existence presque officielle.

En juin 1891, à Paris, nous avons retrouvé ce Père octogénaire en belle mine, le cœur réchauffé par tous les affectueux témoignages reçus dans ses stations épiscopales: à Orléans, à Tours, chez Mgr Meignan, à Rennes, auprès du cardinal Place et de son cher fils de l'Institution, Mgr Gonindard, enfin à Saint-Brieuc où par une délicate pensée de Mgr Fallières, il avait assisté à l'inauguration du tombeau de Mgr David, le compagnon de sa jeunesse, l'ami de toute sa vie!

Fidèle à l'amitié, avec une recherche exquise de soins, d'attentions, de souvenirs, le Supérieur ne reculait devant aucune fatigue, aucun dérangement, aucune intempérie pour en offrir la réconfortante expression dans les joies comme dans les deuils de la vie. Ce fut lui qui accompagna à Oran la dépouille mortelle du bon Mgr Callot; au retour il séjourna assez longuement auprès de Mgr Lavigerie dans sa belle résidence de Saint-Eugène d'Alger. La sympathie du grand cardinal fut toujours très vive pour la Maison des Chartreux et ses Supérieurs: en 1882, après avoir reçu le chapeau des mains de Léon XIII, Son Eminence honora de sa présence l'Institution et officia à la chapelle pour la première communion.

Aussi, plus tard, le Supérieur devenu vicaire général de Carthage, fut désespéré de ne pas se sentir assez vaillant

Digitized by Google

pour accepter la pressante invitation du Primat d'Afrique le priant de rehausser de sa présence la consécration de la cathédrale de Carthage.

Depuis ses noces d'or, malgré un rétablissement apparent, les forces du vaillant chef de l'Institution déclinèrent de plus en plus; les eaux de Cauterets, de Plombières, les séjours dans le Midi, et l'été dans la montagne, aidèrent à maintenir debout cette forte constitution déjà usée par tant de maladies, tant d'années de travaux, de tristesses, mais son intelligence superbe devait jusqu'à la fin éclairer son regard scrutateur et bon, dominateur et doux, imposant et si profond. De même, son vieux et noble cœur encourageait toujours autour de lui les âmes chancelantes, les inquiets, les effrayés, car sa parole était vraiment miséricordieuse comme celle du Maître qu'il adorait d'un amour aussi infini qu'éclairé.

Avec le grand âge, les fatigues augmentaient toujours: ayant en vue le bien et l'éclat de l'Institution, le Supérieur commença à se décharger d'une partie de la direction sur deux coadjuteurs, ce qui lui permit de prolonger davantage ses absences dans le Midi. Trois grandes joies devaient encore éclairer sa belle vieillesse, la nomination de son ami, Mgr Gouthe-Soulard, à l'archevêché d'Aix et celle de son directeur préféré, l'abbé Gonindard, à l'évêché de Verdun où il l'accompagna à sa prise de possession; la puissante influence de l'abbé Hyvrier, au mieux avec les deux célèbres nonces Mgr Czacki et Mgr di Rende, facilita singulièrement ces deux heureuses nominations épiscopales. Enfin, en 1887, le siège de Lyon étant vacant, le vieux Supérieur chanta le cantique de Siméon en apprenant la venue sur le trône primatial des Gaules de l'archevêque de Besançon, de l'an-

Digitized by Google

cien évêque de Nancy, qu'il aimait et vénérait depuis longtemps, l'Eminentissime cardinal Foulon.

Le Supérieur était profondément touché des marques de haute sympathie accordées par le cardinal-archevêque de Lyon à la chère Maison de Saint-Irénée; l'heure cruelle de la démission fut adoucie par les délicates bontés du Cardinal, et jusqu'à la fin le Supérieur garda la plus vibrante reconnaissance pour son Archevêque, dont les visites à son lit d'agonie furent ses dernières joies.

La lassitude s'accentuait, la surdité aussi, son cœur paternel se sacrifia sans hésiter à l'avenir de sa création, simplement, dans cette lettre antique il offrit sa démission à ses Supérieurs, elle fut acceptée.

« Lyon, vendredi, 3 octobre 1890.

« Monsieur le Supérieur,

« Vous allez au-devant de mes désirs souvent exprimés à Son Eminence, à M. Jeannerot et à vous-même. Je vous autorise donc à dire très haut et à qui de droit, que je donne ma démission à partir de ce jour. Mon âge, ma santé, le fardeau que je porte depuis de longues années, devenu trop lourd et en première ligne, l'intérêt général de l'Institution et de notre Congrégation m'en font un devoir de conscience.

« Il me reste à vous remercier avec une vive reconnaissance de la part trop belle que vous me faites dans ma retraite et que je mérite si peu; soyez assuré que je n'en n'abuserai pas et que mon successeur n'aura pas à se plaindre de moi. Je connais trop les devoirs et les procédés qu'imposent de semblables situations. Je rends des actions de grâce à Dieu qui me ménage un repos que je consacrerai à la prière, à la

Digitized by Google

pénitence pour me préparer à la mort, demandant grâce et miséricorde pour tout un passé fait pour inquiéter en présence de l'Eternité.

« Je compte beaucoup sur nos Pères qui sont tous au Ciel et que j'ai connus, sur la charité de tous les membres de notre Congrégation si éprouvée, que j'ai tant aimée, et sur ma famille du Pensionnat, qui a rempli ma vie, et toutes mes forces. Comme je l'aimerai toujours, comme j'aimerai à prier pour que Dieu veille sur la Mère et sur l'Enfant qui remplissent la douce mission de convertir, de fortifier dans la foi les pécheurs et d'élever chrétiennement la jeunesse. Je ne pourrai, à mon grand regret, paraître en communauté par raison de santé.

« Je vous prie d'offrir à Son Eminence l'hommage de ma profonde vénération, et celui de mon affectueux respect à M. Jeannerot, vicaire général.

« Veuillez vous-même, Monsieur le Supérieur, agréer mes sentiments de profond respect et de ma cordiale affection,

« HYVRIER. »

Sa démission remise, le chanoine Hyvrier devint Supérieur honoraire, mais lui vivant, pour tous les anciens, les fidèles des Chartreux, il continuait à être *le Supérieur*, *le Chef*, comme des générations d'élèves l'avaient affectueusement surnommé; le Supérieur, c'était lui, toujours lui, rien que lui. Les acclamations qui l'ont accueilli lorsque deux fois, en décembre 1890, et le 12 décembre dernier, il a daigné présider le banquet fraternel de l'Association des anciens Élèves, lui offraient le plus sincère et le plus touchant hommage de reconnaissance.

Dans sa retraite qu'il faisait laborieuse, le Supérieur

Digitized by Google

continua à dominer paternellement l'Institution, mais redoutant de plus en plus les intempéries, il sortait peu de son appartement, reparaissant rarement dans sa stalle, à la chapelle, et deux ou trois fois à peine au réfectoire, où malgré les respectueuses instances de ses anciens directeurs, il ne consentit pas à reprendre sa place de Maître et de Père à la table familiale.

Ses dernières vacances, passées en partie dans le Jura, le Supérieur se rendit à Paris, où il fit un long séjour auprès d'excellents amis; sa santé semblait raffermie, au point de lui permettre de poser, pour un portrait, dans l'atelier de Flandrin le fils, et de faire de nombreuses visites.

Toujours soucieux, malgré sa vieillesse, des intérêts de l'Église, du diocèse et de sa Maison de Saint-Bruno, le chanoine Hyvrier eut une longue audience du nouveau nonce, Mgr Ferrata, qu'il avait connu jadis auditeur de la nonciature auprès du grand cardinal Czacki ; car la sagesse conciliante, les enseignements de Léon XIII et de ses représentants étaient toujours pour lui la lumière véritable au milieu des brumes orageuses de la politique.

Le cher Supérieur revint donc de Paris, assez bien portant pour assister le soir même de son voyage au banquet de l'Association des anciens Élèves; il voulut même parler encore à ses enfants, mais la faiblesse de la voix ne lui permit pas de continuer ce dernier et affectueux rappel de ses souvenirs de jeunesse.

Une fois encore, au milieu de ses professeurs, de ses élèves, il parut à la chapelle pour la grand'messe de Noël; les premiers jours de l'année le retrouvèrent debout pour recevoir les hommages, les vœux de ses amis et de ses innombrables obligés. Quelques jours après, hélas, une immense faiblesse l'envahit, puis un affaiblissement irrémé-

Digitized by Google

diable, et après avoir reconnu, béni tous les siens, sans souffrance, François Hyvrier, supérieur des Chartreux, chanoine de la Primatiale, chevalier de la Légion d'honneur, des mains de Napoléon III (1865), s'endormit à jamais dans la paix du Seigneur.

La personnalité du Supérieur était trop connue, trop admirée, trop aimée et hélas trop jalousée, pour que sa mort ne fût pas un événement dans la cité entière ; tous les journaux l'honorèrent de souvenirs biographiques ; un seul, parmi ceux que leur titre indique pourtant aux pieux lecteurs, résuma en six lignes cette grande existence ! Mais ces petitesses rancunières n'effleureront pas plus la mémoire du Supérieur, que les funèbres attaques de l'*Univers* n'ont jadis atténué le rayonnement de l'immortelle gloire de l'évêque d'Orléans.

Un peuple entier de prêtres, d'amis, accompagna ses splendides funérailles, de *Sa* chapelle à Saint-Bruno, où le cardinal-archevêque de Lyon donna l'absoute, puis à Loyasse. Mais lui, le Supérieur tant regretté, il était déjà aux bienheureuses demeures, priant, intercédant pour tous ceux qu'il a aimés, pour ceux qu'il a pardonnés, pour les reconnaissants et les ingrats, les oublieux et les fidèles, car son cœur n'était que bonté, grandeur et générosité.

J. TARDY.

Digitized by Google

MARGUERITE D'AUTRICHE

AU

Château de Pont-d'Ain

L'HISTOIRE de Marguerite d'Autriche est si connue et a été si bien écrite, que je n'ai pas la prétention de la retracer ici. Je me contenterai surtout d'insister sur son séjour au château de Pont-d'Ain. Je serais heureux de mettre en relief quelques faits, qui donneront de son intelligence, de son caractère et de son cœur, une idée plus élevée encore, si toutefois cela est possible, après tous les éloges qui lui ont été adressés, et avec les souvenirs dont sa mémoire est entourée.

Marguerite, fille de Maximilien, empereur d'Allemagne, et de Marie de Bourgogne (fille de Charles le Téméraire), naquit à Bruxelles, le 4 janvier 1479. Elle fut baptisée à Sainte-Gudule. Sa mère, Marie de Bourgogne, mourut deux ans après, en 1482, d'une chute de cheval.

Digitized by Google

Le vieux roi Louis XI, qui ne perdait jamais de vue le duché de Bourgogne, voulut la marier avec son fils Charles VIII. En 1483, Marguerite, âgée de trois ans, vint à Paris ; elle fut élevée au château d'Amboise ; mais en 1488, d'autres visées politiques firent épouser Anne de Bretagne par Charles VIII. La jeune Marguerite dut reprendre le chemin de la Flandre, elle revint auprès de son père Maximilien, et son cœur éprouva longtemps un certain ressentiment de ce refus.

Jean Lemaire, dans sa *Couronne margaritique*, rappelle à ce propos le fait suivant :

« Les vins furent tous verds à la suite de grandes pluies, « Marguerite étant à table et les maîtres d'hostels se plai- « gnant de ce que le vin qu'on y servait était si verd ; elle « répondit ingénieusement qu'il ne fallait pas s'ébahir si « les vins étaient si verds cette année en France, attendu « que les *serments* n'avaient rien valu » (faisant ainsi allusion à la rupture de son mariage avec le roi.)

Après son retour en Flandre, Marguerite d'Autriche épousa, en 1497, Jean de Castille, fils de Ferdinand et d'Isabelle la Catholique. A l'âge de 17 ans, elle s'embarqua à Flessinges pour l'Espagne. C'est alors qu'assaillie en mer par une horrible tempête, elle avait composé son épitaphe si connue :

Cy gist Margot la gentile Damoiselle,
Qu'ha deux marys et encor est pucelle.

Dans la même année son mari mourut de la fièvre à Salamanque, et sa pauvre jeune femme, éprouvée par un si grand malheur, mit au monde une fille morte.

Digitized by Google

Marguerite quitta l'Espagne en 1499, et revint auprès de son père Maximilien. C'est là qu'elle perfectionna encore son instruction.

« Elle estoit exercée louablement en musique vocale et « instrumentaire, en peinture et en rhétorique, tant en « langue françoise comme castillane et latine (1). »

C'est alors que s'accomplit enfin le mariage de Marguerite avec Philibert le Beau. Ce mariage lui donna au moins quelques années de bonheur et l'amena dans nos contrées, qu'elle dota de ce splendide chef-d'œuvre de Brou.

Le contrat de mariage fut passé à Bruxelles (2), en présence de Aimé de Monfalcon, évêque et prince de Lausanne, Hugues de Lapalud, comte de Varax, Amé, baron de Viry, représentants le duc de Savoie.

L'archiduc Philippe, frère de Marguerite, lui constitua une dot de trois cent mille écus d'or, et en échange un douaire de douze mille écus de rentes par an fut stipulé en sa faveur.

Ici se place un détail assez intéressant relatif à ce mariage, et que je n'ai vu consigné nulle part dans les nombreuses histoires de Marguerite d'Autriche. Je crois devoir le reproduire comme indiquant bien les mœurs du temps.

A la fin d'octobre de l'année 1501, eut lieu à Dôle, dans l'hôtel Vurry, le mariage *par procuration* de Philibert le Beau et de Marguerite d'Autriche. René, bâtard de Savoie, fut chargé d'épouser la princesse au nom de son frère naturel.

---

(1) Olivier de la Marche, livre II.

(2) *Preuves de l'Histoire de Savoie*, tome V, p. 480.

Digitized by Google

Voici le récit du vieux chroniqueur Molinet (3) :

« Le lict préparé, Madame se coucha après les danses de « nuict et les banquets, et comme il est coutume aux « princes d'épouser par procureur, le bastard de Savoie se « coucha auprès d'icelle, une jambe mi-boutée au lict. « Présents tous ceux et celles qui avoient été aux épou- « sailles. Après auculnes devises grâcieuses, le bastard de « Savoie se leva, requérant Madame d'un baiser, qui lui fut « accordé.

« Cela faict, se mit à genoux disant qu'il se rendait son « humble serviteur. Madame le fict lever et en luy disant « *bonne nuit* et lui donna une bonne baghe de diamants, « puis chacun se retira. »

Ce même bâtard devint plus tard l'ennemi de Marguerite d'Autriche, qui le fit chasser de ses Etats par le duc Philibert, son mari.

De brillantes fêtes furent données à l'occasion de ce mariage, notamment un tournois à Genève, suivi d'un autre plus tard, le 15 février 1501, à Carignan.

Dans ce dernier tournois joutèrent après mon *très-redoubté* monseigneur le duc de Savoie, le sire de Musinent et *le petit de* Gorsevot, comme disent les vieux chroniqueurs du temps.

Ce fut au mois de juillet 1502 que Marguerite et son bel époux vinrent s'installer au château de Pont-d'Ain, ils firent leur entrée solennelle à Bourg, le 8 août 1502.

On frappa alors en leur honneur une médaille très curieuse, dont l'un des originaux est précieusement conservé au musée de Bourg.

---

(3) Molinet, Jean. *Chronique*, tome V, p. 159.

Digitized by Google

Nous voici arrivé aux moments heureux de la vie de Marguerite (moments hélas ! bien courts), et à l'époque brillante du château de Pont-d'Ain.

Philippe, son frère, archiduc d'Autriche (le père de Charles-Quint), revint au mois d'avril 1503 d'Espagne, où il était allé épouser Jeanne de Castille. Il s'arrêta alors à Pont-d'Ain, à son retour, pour voir sa sœur.

Les réjouissances y furent si belles, dit la vieille chronique de Savoie, qu'on aurait *cru que tous les rois de la terre étaient assemblés à Pont-d'Ain.*

Un des plus beaux ornements de ces fêtes fut la relique du Saint-Suaire, que Marguerite d'Autriche fit venir de Billiat pour la montrer à l'archiduc.

La seconde femme de Philippe (le père de Philibert), Claudine de Bretagne, s'était retirée à Billiat en Michaille, et avait obtenu d'y faire déposer le Saint-Suaire, précieuse relique possédée depuis longtemps par la maison de Savoie.

L'histoire du Saint-Suaire est écrite par Chifflet, qui lui-même empruntait les détails qu'il donne au vieil historien Pingon (4). Voici ce passage :

« Cette bonne dame, incomparable en sainteté, eut cette « relique parmi ses pierreries et meubles les plus précieux « et la garda longtemps avec grand révérence au fort de « Billy en Bugey (in Billiaca arce Burgense (*dit Pingon*), « où elle s'était retirée, pour vaquer librement à ses œuvres « de piété, mais vaincue par les prières de son fils et de « son peuple, elle la restitua au château de Chambéry en « 1506. »

(4) Chifflet. *Du Saint-Suaire*, ch. XVII.

Digitized by Google

Ce Saint-Suaire est maintenant à la cathédrale de Turin.

C'est là, dit Lemaire, son secrétaire, que Marguerite « s'esjouissait à voir le duc son mari environné de toute « félicité, et qu'elle prenait une singulière plaisance, en « regardant comment iceux deux les plus beaux jeunes « princes du monde s'entrefestoient par une nouveauté « incrédible. »

Marguerite ne passait pas son temps uniquement en fête. Ses bienfaits se répandaient sur toute la contrée (5).

Voici ce qu'en dit Lemaire :

« Elle fait fructifier tous les païs là tant en aumônes « qu'en autres bienfaits, dont aujourd'hui est bien ample « témoin son païs de Bresse et sa ville du Pont-d'Eins où « elle se tient, duquel la stérilité et mendicité misérable ha « esté par ses grâces et vertus contourné en plénitude « fertile. »

Mais déjà le moment cruel approchait. La passion de la chasse était héréditaire chez les ducs de Savoie. Cette passion, qui avait déjà failli devenir si funeste à Philippe, comte de Bresse, fut fatale à son fils Philibert.

Marguerite semblait prévoir son malheur, elle accompagnait presque toujours son mari à la chasse. Son secrétaire Lemaire nous raconte ces craintes dans son poème intitulé : *Couronne Margaritique.*

Cette poésie intitulée *Couronne Margaritique* était formée de dix pierres précieuses dont chacune est l'objet de

(5) Lemaire. *Couronne margaritique*, p. 6.

Digitized by Google

commentaires de dix savants *réunis à Pont-d'Ain*. Ces derniers décrivent les qualités de la princesse, et les comparent aux pierres précieuses qui en sont les emblèmes.

Ce poème, en style ampoulé de l'époque, est cependant intéressant à consulter, car il contient des détails très curieux sur la vie de Marguerite d'Autriche.

Lemaire nous dit : « La duchesse, en habillement de « noble veneresse, et ses damoiselles après elle, le cor « d'yvoire pendu en escharpe, montée sur un ardent « pallefroy, suyvait communément son très-cher seigneur « et époux, courant à force les cerfs ramez, par bois et par « landes, cuidant que par sa présence soigneuse elle le put « préserver de tout inconvénient. »

C'est dans une de ces chasses qu'un accident pareil à celui qui coûta la vie à sa mère, Marguerite de Bourgogne, lui arriva.

Cet accident dont personne n'avait parlé et que j'ai retrouvé dans Lemaire, est trop intéressant pour ne pas le reproduire ici :

« Auprès de la ville de Quier, en Piémont, allant aux « champs avec le feu duc Philibert de Savoie, son mari, « par un malheur inénarrable le gros et puissant *habin*, « sur quoy elle était montée, irrité par un autre et ruant « et regibant impétueusement à l'encombre vira la dite « dame à terre, par grand meschef, marcha de l'un des « pieds sur son atour, et fit apparoir les tresses de ses « beaux cheveux dorés, et de l'autre pied bien ferré et « bien cramponné pour les glaces hivernales, qui lors « étaient lui rompit et froissa au plus près de la face, une « chaîne d'or grosse et espesse pendant à son col. —

Digitized by Google

« Comme autrefois il était advenu, par cas semblable, à « sa feue dame de mère. Et néanmoins le grand faiseur de « merveilles soudainement la releva de cette cheute sans « mal ou blessures quelconques. »

La Providence veillait sur les jours de Marguerite et la conservait heureusement pour la gloire de notre pays.

Les précautions qu'elle prenait sans cesse, pour préserver les jours précieux de son époux, demeurèrent vaines hélas ! l'heure de son malheur avait sonné. Voici le récit de la *Chronique de Savoie* (6) :

« En cette année au mois de septembre le beau duc « Philibert estant allé chasser en un lieu nommé Laignieu, « avait fait apprester son disner auprès d'une fontaine, au « lieu de Saint Bulba, qui est de mandement et jurisdic- « tion de Loyettes ; et ayant chaut, print trop grande « frescheur auprès d'icelle fontaine, qui lui ingendra un « pleuresis, dont se sentant mal, ledit seigneur se retira « incôtinent *en son chasteau de Pont-d'Ain*, lieu fort délec- « table, auquel lieu fut si pressé, que bien tost après vint à « rendre l'esprit à Dieu, environ le neuvième jour de « septembre, en l'an de son aage vingt-cinquième, dont le « païs fut fort désolé, car c'était un fort bon et vertueux « Prince et bien aymé de ses subiets. »

Philibert-le-Beau mourut le 10 septembre 1504, dans la chambre même où il était né, au château de Pont-d'Ain.

Pingon, dans son *Arbre généalogique de Savoie* dit : *Obiit in arce Pontis Indis eo in cubiculo in quo natus fuerat.*

---

(6) Paradin. *Chronique de Savoie.*

Digitized by Google

Décrire le désespoir de Marguerite est chose inutile, tous les historiens l'on fait connaître. Elle coupa ses beaux cheveux *aureins* et prit, à l'âge de vingt-cinq ans, ses habits de deuil qu'elle ne devait quitter qu'à sa mort.

Ici se place un incident touchant :

Malgré ses larmes de désespoir, Marguerite n'oublia pas le vœu de son mari et de Marguerite de Bourbon. Nous voyons ce souvenir s'emparer de son esprit au moment même de la mort de Philibert.

Paradin rapporte à cet égard des faits trop précieux pour ne pas les consigner ici, car ils se sont passés à *Pont-d'Ain* et ils tiennent essentiellement à l'histoire de son château (7).

« La princesse fit mettre le corps de son mari en la « chapelle du château dudit Pont d'Ain, ou il fut environ « huit jours, pendant lequel temps lon chantait messes « incessamment, et autres suffrages et oraisons nuict et « iour. »

Ainsi que je l'ai dit en commençant cet ouvrage, le corps fut déposé dans un petit caveau au-dessous du grand escalier du château, où l'on voit encore les traces de la fumée des torches qui y brûlèrent pendant huit jours. L'inhumation eut lieu à Brou, le 16 septembre 1504.

C'est alors que dans le château même de Pont-d'Ain, Marguerite d'Autriche commença à s'occuper de la fondation de l'église de Brou. Voici le récit de Paradin :

---

(7) Paradin. *Chronique de Savoie*, liv. 2, page 389.

Digitized by Google

« Auquel temps envoya madame de Varax, belle mère « du Seigneur de Gorrevod, grand escuyer *au Pont d'Ain*, « un sien Maistre d'hostel, pour savoir dudit Seigneur « grand Escuyer son gendre, où l'on avait délibéré d'ense- « pulturer le corps dudit Seigneur Duc. Auquel fut fait « response en ces mots par le grand Escuyer susdit. « Madame veut qu'il soit enterré en l'église de Brouz, « avec feu sa mère, madame Marguerite de Bourbon, à « quoy répliquant le maistre d'hostel, ne lui plait-il pas « (dit-il) qu'il soit porté en l'abbaye de Haute combe, « avec les autres Ducs de Savoye ses prédécesseurs ? « Monsieur le maistre (dit le dit grand Escuyer) sachez « pour vray, qu'on ha fait à madame toutes bônes remôs- « trances, sur ce fait, mais elle ha dit et respondu qu'elle « ha esté informée bien à plain du vœu qui fut fait par feu « Messieurs et dame, père et mère de son feu Seigneur et « mary, de faire fonder un couvent de l'ordre Saint « Augustin au lieu de Brouz, mais que feu Monsieur le « père, après qu'il fut venu à plus grâde autorité, l'oublia « et ne fit pas son devoir de faire mettre à effect son vœu, « et qu'il aurait pleu à Dieu de prendre mondit Seigneur « son mary, en son ieune aage, de manière qu'il n'avait « eu loisir n'y le temps, de faire mettre à exécution ledit « vœu de ses père et mère. Mais qu'elle à l'ayde de Dieu, « le ferait faire ; et ainsi la *conclud et arresté.* »

Ce ne fut pas sans peine que Marguerite arriva à exécuter sa promesse. Elle fut en butte à toutes espèces de sollicitations contraires, dont sa volonté énergique finit par triompher.

Les Syndics de Bourg vinrent aussi la trouver au château de Pont-d'Ain pour la supplier de renoncer à la construc-

Digitized by Google

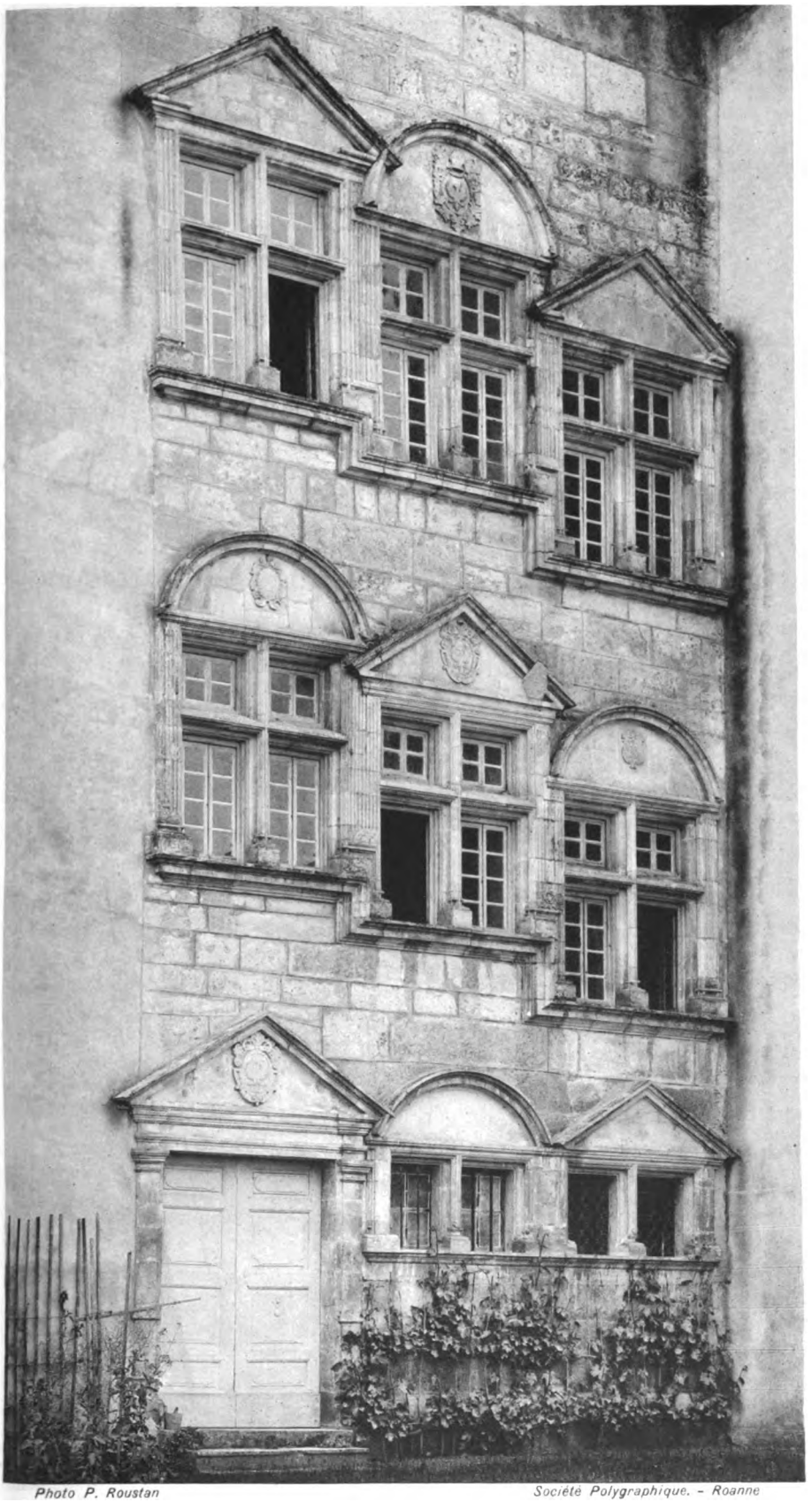

Photo P. Roustan — Société Polygraphique. - Roanne

ESCALIER DE MARGUERITE D'AUTRICHE

Digitized by Google

Digitized by Google

tion de l'église de Brou et s'occuper plutôt de l'église de Notre-Dame-de-Bourg. Démarches inutiles, le vœu était là, elle voulut l'accomplir.

Paradin continue ainsi :

« Encores que plusieurs grans personnages lui remon-
« troyent ce qui s'ensuit : Premièrement que d'autant
« qu'elle ettait fille d'un grand Empereur, et qu'elle avait
« esté Royne de France, et depuis espousé un si grand et
« renommé Prince, il lui conviendrait faire de grans et insup-
« portables fraiz pour faire chose digne de sa grandeur, à
« quoy elle ha respondu, que Dieu pourvoyerait à la des-
« pence. On lui ha dit davantage, Madame vous avez pos-
« sible regret que le corps de madame sa mère est enterré
« en ce petit lieu de Brouz, lon aura bien dispense du Pape
« de la transporter ailleurs, à quoy elle dit, qu'il ne faut
« dispense d'une chose que l'on peult faire de soy. Davan-
« tage lon lui remonstra, que après qu'elle aura fait ce qu'elle
« prétend, que advenant une guerre en ce païs, gens de
« guerre des ennemis se pourroyent retirer ceans, et s'y
« loger pour battre la ville, qui serait à la longue, cause de
« la destruction dudit Couvent, ha repliqué madite dame,
« ces mots : Les puissances des Princes sont aujourd'hui
« si grandes, à raison de l'artillerie, que s'il venait un siège
« devant Bourg, il ne serait nul besoing d'attendre la bat-
« terie et encores lui ha lon fait remonstrer, qu'en l'Esglise
« Nostre-Dame, qui est en la ville de Bourg, y ha fort beau
« commencement et que s'il lui plaisait employer ce qu'elle
« veult mettre à ce Couvent, que dix millions de personnes
« prieront pour elle : car il n'y ha personne à Bourg, qui
« une fois le iour, n'aille faire son oraison et devotion en

Digitized by Google

« ladite Esglise Nostre Dame, et à cela ha respondu madite « dame, *jettant grosses larmes,* vous dites vray, et est le plus « grand regret que ie puisse avoir. Mais quand ainsi se ferait « que vous dites, le vœu ne seroit accomply, ce que à « l'ayde de Dieu ie feray faire. »

Paradin ajoute ce passage suivant si important, qui nous fait en quelque sorte assister à ces entrevues au château du Pont-d'Ain :

« Furent icelles remonstrances et responses escrites sans « y rien oster et n'y adiouster, par un fidèle serviteur de la « maison qui se trouva présent, quand lon s'efforçoit de la « desmouvoir de cette entreprinse. »

Marguerite vécut à Pont-d'Ain encore pendant quatre ans après la mort de son mari. Pendant ce laps de temps, elle ne fit qu'une courte absence pour réclamer son douaire qui avait été fixé à une rente annuelle de douze mille écus d'or.

C'est alors que pendant son absence, Jean Lemaire imagina d'adresser à Marguerite une poésie intitulée : *Les Espistres de l'Amant vert.*

Il s'agissait d'un perroquet qui ayant appartenu à Marie de Bourgogne était devenu le favori de sa fille Marguerite.

Lemaire fait adresser par cet *Amant vert* des plaintes et des regrets à sa maîtresse.

C'était un prélude en quelque sorte du *Vert-Vert* de Gresset

Voici ce qu'il dit, notamment de Pont-d'Ain :

« *Ha ! le Pont-d'Ain, que tu fusses péry !*
« *Lieu exécrable, anathématisé,*
« *Mal feu finist estre en tes tours attisé* »

Digitized by Google

Malgré ces plaintes, Marguerite se plut toujours dans ce beau pays. De 1504 à 1508, elle y passa des années tranquilles, se livrant à l'étude de la poésie, des belles-lettres, de la musique, toute entière à ses regrets et à l'accomplissement de son vœu.

Ici doit se placer un des documents les plus intéressants de cette étude, c'est l'inventaire du mobilier du château de Pont-d'Ain à cette époque. Il fut dressé seulement en 1531 par Guillaume Poussière, commissaire de la Chambre des Comptes de Savoie; toutefois, il donne une idée encore bien exacte de l'état du château au moment où l'habitait Marguerite d'Autriche.

J'ai vu l'original de ce compte aux archives ducales de Dijon, et j'en extrais les passages suivants. Il est, du reste, reproduit entièrement dans le bel ouvrage de M. le comte de Quinsonnas, intitulé : *Matériaux pour servir à l'histoire de Marguerite d'Autriche,* tome III, page 340.

Le passage le plus curieux de cet inventaire est celui relatif à la composition de la bibliothèque de Marguerite d'Autriche. On voit avec plaisir quels étaient les livres d'une grande dame de ce temps.

Le commissaire nous introduit d'abord dans la chambre de Philibert le Beau ; on y trouve un lit en chêne sculpté, celui dans lequel mourut Philibert : *In quo descessit illustrissimus dominus noster dux Philibertus,* avec le ciel et les rideaux de son lit en étoffe rayée, de couleur *tanée* et violette.

Plus loin, on voit les instruments de musique de Marguerite d'Autriche, un luth dont les cordes sont brisées (hélas ! pour toujours).

Enfin, la nomenclature de ses livres.

Digitized by Google

Voici les passages mêmes de l'inventaire :

1° *Un Psautier*, manuscrit en parchemin ;
2° *Un Graduel*, également manuscrit ;
3° *Le Livre de Godefroy de Bouillon*, manuscrit avec personnages : *cum istoriis personnagiis descenter depictis*. (Quel beau livre devait être ce manuscrit du Moyen Age avec ses superbes enluminures.)
4° *Le Roman des quatre fils Aymon*, manuscrit ;
5° *Le Ministère de l'Évêque*, manuscrit ;
6° *La Vie de Jésus-Christ*, avec des peintures d'or ;
7° *La Doctrine de la Foi*, également manuscrit.
Venaient ensuite les livres imprimés :
8° *Speculum humanæ salvationis ;*
9° Un livre commençant par ces mots : *Pour ce que j'ai considéré ;*
10° *Les Épistres de François, philosophe ;*
11° *Le Miroir historial ;*
12° *L'Histoire de Jason, de la Toison-d'Or ;*
13° *Livre de Jehan de Mandeville* (célèbre voyageur du XIVe siècle) ;
14° *Le Manipulus curatorum ;*
15° *Modus Cardinalium ;*
16° *Quadrilogue ;*
17° *Les Dix préceptes de Dieu.*

Telle était la bibliothèque du château de Pont-d'Ain en 1531, dix-sept livres en tout, neuf manuscrits et huit livres imprimés. Ces livres étaient peu nombreux mais seraient bien précieux aujourd'hui. Ils indiquent, néanmoins pour cette époque, combien Marguerite aimait les lettres, et quelle était son intelligence distinguée.

Digitized by Google

Il lui fallut bientôt renoncer à sa vie d'étude et de pieux recueillement.

Son frère, Philippe le Beau, mari de Jeanne la Folle, venait de mourir en Espagne en 1506, en laissant un fils, Charles (plus tard Charles-Quint), âgé à peine de six ans, pour son successeur.

Maximilien, son grand-père, appela sa fille, Marguerite, à la régence des Pays-Bas.

En 1508, elle se rendit en Belgique, pour y diriger l'éducation de son neveu, elle quitta Brou et Pont-d'Ain, qu'elle ne devait plus revoir.

C'est alors que commença sa vie politique. Nous n'avons pas à l'écrire ici, elle est bien connue. Chaque année de sa vie fut toujours marquée par ses soins constants à accomplir son vœu. L'église continua à s'élever, les artistes éminents, Van Boghen, Conrard Meyt, furent appelés par elle pour achever son œuvre, et nous voyons se terminer, grâce à sa sollicitude constante, cet incomparable chef-d'œuvre qui a immortalisé son nom.

Tutrice dévouée, Marguerite d'Autriche se montrait aussi fille attentive et aimante. Elle songeait même à envoyer des chemises à son père, l'empereur Maximilien.

J'ai trouvé une lettre de Maximilien, qui remercie sa fille de cette touchante attention (8).

« J'ai receu, par le porteur de cestes, les belles chemises « et *huves* lesquelles avez aydé de les faire de vostre main, « dont sumus fort jeuieux. Notre posir du corps sera fort « reconforté à l'encontre du bon senteor et dousieur de

(8) Leglay. *Correspondance de Marguerite d'Autriche.* Archives du Nord, t. II, p. 380.

Digitized by Google

« telle belle *thoele*, lesquelles usent les angels en paradis, « pour leur abillement. »

Maximilien mourut en 1519. C'est alors que, par les soins de Marguerite d'Autriche, Charles-Quint fut proclamé empereur, et que commença la terrible rivalité de Charles-Quint et François Ier.

On a reproché bien souvent à Marguerite d'avoir pris le parti de son neveu contre la France ; elle ne pouvait guère faire autrement ; toutefois il ne faut méconnaître ni son bon cœur ni ses sentiments.

Le fait suivant, déjà bien connu, mais que nous tenons à mettre encore plus en relief, servira à bien faire apprécier son véritable caractère.

Après la bataille de Pavie en 1525, où François Ier fut fait prisonnier, le funeste traité de Madrid fut conclu en 1526. Le roi dut laisser à son rival ses deux jeunes enfants en ôtage.

Malgré ce sacrifice, François Ier, après avoir embrassé en pleurant ses deux fils, François et Henri dont l'aîné avait douze ans et qui lui furent amenés en bateau sur la Bidassoa s'était empressé de rentrer dans son royaume, le cœur plein de haine et de vengeance contre Charles-Quint.

La guerre allait recommencer, mais grâce à l'intervention de Marguerite d'Autriche, de Louise de Savoie, mère de François Ier et de la reine de Navarre, sa sœur, un traité de paix fut conclu à Cambrai, le 1er août 1529, paix bien connue sous le nom de Paix des Dames.

Une vieille chronique donne les détails suivants sur leur entrevue (9).

---

(9) ·glay, page 197, tom. Ier.

Digitized by Google

« Item, le 1er jour d'août, la régente alla voir madame « Marguerite après dîner et allèrent ensemble à vespres à « Saint-Aubert, les trois dames tenant les mains de l'une « l'autre et estoit belle chose de les voir. »

Après la conclusion de traité, François Ier envoya un homme de confiance, l'huissier Bodin, en Espagne, pour voir en quel état se trouvaient ses enfants.

Bodin après un voyage pénible arriva au château de Pédralle, non loin de Saragosse (10).

Voici un extrait de son rapport :

« Et me mena dans une chambre d'iceluy chateau assez « obscure sans tapisserie ne parement aucun et seulement « y avait paillaces. En laquelle chambre estaient mes dits « Seigneurs, assis sur un petit siège de pierre, en contre « de la fenestre de ladite chambre. Et est le dist lieu tant « ennuyeux et mal sains, que pour le jeusne et tendre « aige de mes dits Seigneurs, ainsi menez et détenus en si « pauvre ordre de vêtements, que me fut lors possible con- « tenir sans jecter larmes. »

François Ier envoya une copie de ce rapport à Marguerite d'Autriche, elle s'en émut, écrivit une lettre pressante en faveur de ces pauvres enfants à son neveu Charles-Quint.

Cette lettre a été reproduite par M. Baux, dont son histoire de l'église de Brou. Il est donc naturel que je ne le répète pas ici, mais le passage suivant, dit le manuscrit, écrit tout entier de la main de Marguerite d'Autriche, est si touchant, que je n'hésite pas à le reproduire :

---

(10) Leglay, archives de Belgique, tom. 2, pages 203 et 709.

Digitized by Google

« Monseigneur Dieu vous a fet ceste grâce de vous avoir « donné de biaux enfants; parquoy pouvez mieux sentir « que vault amour de père, et le regret dudit Seigneur Roy, « Parquoy je vous supplie, comme toujours je vous escript « de vouloir entretenir l'amitié dudit Seigneur Roy, veu « qu'elle vous est si propice, selon le tans, et en ce sa « requête si honneste et raisonnable, vouloir pouvoir en la « manière que dessus.

« Votre très-humble tante,

« MARGUERITE. »

Ce que je n'ai trouvé encore nulle part, c'est la lettre suivante du maréchal de Montmorency (11) adressée par lui à Marguerite, le jour même de la délivrance de ces enfants, ce qui prouve bien le tendre intérêt qu'elle leur portait.

« De Saint-Jean-de-Luz, 1er juillet 1530,

« Madame, je vous advertis que moennant l'ayde de « Dieu et la bonne main que de votre part vous y avez « toujours tenue, l'eschange et délivrance de la Royne et « de Messieurs les dauphins et duc d'Orléans a été faict en « telle sorte que vous puis asseurer les avoir *présentement* « *en mes mains*. »

« MONTMORENCY. »

Si ce trait nous a entraîné un peu trop loin peut-être de l'histoire de Pont-d'Ain, en voici une autre qui se rapporte plus particulièrement à Pont-d'Ain lui-même et qui donne

(11) Archives générales de Belgique, Leglay, tom. 2, page 741.

Digitized by Google

également du cœur et de la bonté de Marguerite une preuve de plus encore.

Nous lisons en effet dans le compte de Hugues de Laforêt (12), le détail suivant :

Un nommé Humbert Boissier, qui avait un moulin à Pont-d'Ain, était décédé, laissant une veuve et des enfants en bas âge dans la misère. Ces derniers s'adressèrent à Marguerite pour la supplier de les exempter des redevances auxquelles elle avait droit sur ses moulins.

Marguerite donne le 30 juin 1520, à Bruxelles, l'ordre, à son châtelain Hugues de Laforêt, de surseoir indéfiniment à la perception de ses redevances échues et à échoir.

Cette lettre est entièrement reproduite aux *Preuves* de cette étude.

Elle étend sa main compatissante sur la veuve suppliante et ses enfants (*Viduam supplicantem ejus ve liberos*). Elle fait défense au châtelain de les poursuivre sous peine de cent livres fortes d'amende (*Tibi per has expresse inhibemus et sub pena centum librarum fortium*).

Voilà une belle page de son histoire qu'il était bon de faire connaître.

« Mais déjà le soir de la vie arrivait, Marguerite avait « mis chaque chose à sa place (13). »

Elle comptait finir ses jours au couvent des Annonciades de Bruges et elle annonçait cette intention dans une lettre qu'elle écrivait alors à la supérieure de cet ordre :

---

(12) Extrait de l'inventaire des archives de la Côte-d'Or, n° B. 9148.

(13) Edgard Quinet, *Brou*.

Digitized by Google

« Car je suis délibérée, ma mère, ma mie, d'y faire une « bonne fin. »

Ces prévisions ne furent que trop tôt réalisées. Une piqûre de verre au pied, insignifiante d'abord, amena chez elle le tétanos auquel elle succomba le 30 novembre 1530, à Malines, à l'âge de cinquante-un ans. Cette piqûre a été reproduite par le sculpteur sur la statue qui la représente étendue morte dans son tombeau de Brou.

Le 15 juin 1532, ses funérailles solennelles eurent lieu dans cette église de Brou, où elle avait désiré rejoindre son époux bien-aimé.

Nous trouvons cette touchante manifestation de sa dernière volonté, dans son testament fait à Bruxelles, le 20 février 1508 (14).

« Et voulons estre inhumée emprez le corps de feu « nostre très-chier Seigneur, et Mari le Duc Philibert de « Savoie que Dieu absolve, du costé senestre, et au dextre « sera le corps de feu Madame de Bourbon sa mère, et le « corps de mondit Seigneur, et mari au milieu. »

C'est là, comme dit le poète Edgar Quinet, *qu'ils dorment leur sommeil de marbre dans leur éternel duché*.

On m'excusera si, sortant du cadre de mon sujet, je me suis laissé aller à de trop longs détails peut-être sur la vie de cette grande princesse, mais sans elle, sans les souvenirs que son nom évoque, que serait le château de Pont-d'Ain ?

---

(14) Guichenon. *Preuves de l'Histoire de Savoie*, t. V, p. 481.

Digitized by Google

Marguerite, gouvernante habile et prudente des Pays-Bas, protectrice des lettres et des arts, fille dévouée, épouse vertueuse et tendre, fut avant tout bonne, charitable ; elle a doté la Bresse d'un chef-d'œuvre incomparable, sa mémoire restera chère et vénérée dans nos contrées.

Heureuse d'abord, malheureuse ensuite, courageuse dans l'adversité, telle fut Marguerite. Sa touchante devise, sculptée sur la pierre et le marbre à Brou, la rappellera toujours ainsi aux générations futures :

FORTVNE, INFORTVNE, FORT VNE

E. Cuaz.

Digitized by Google

EN OISANS

UNE ASCENSION A LA MEIJE

(altitude, 3,987 mètres)

Tatoués de jolis coups de soleil, l'échine pliée sous le poids des sacs et des cordes, et le piolet ferraillant sur les pavés, mon frère Georges et moi, dans la soirée du 13 juillet dernier, nous heurtâmes à la porte de l'auberge de la Meije, tenue par Antoine Turc, à Saint-Christophe-en-Oisans.

Le père Gaspard était appuyé contre un mur, dans la rue, et les mains dans les poches de sa veste, pose qui lui est familière, il fumait une énorme pipe. Avec lui causaient Christophe Clot, le porteur aux longues jambes, et Joseph Turc dont nous devions éprouver la valeur.

Digitized by Google

Je ne l'avais jamais vu qu'en *reproduction*, mais je crus retrouver un vieil ami : il nous regarda d'abord attentivement, des pieds à la tête ; puis, nous serrant la main, nous eûmes vite fait connaissance.

Bientôt on nous appelle pour souper ; nous nous attablons tous les trois et là, tout en dînant et riant, les coudes sur la table, nous étudions nos projets de campagne.

« — Avant tout, Messieurs, nous dit Gaspard, quel est votre plan et par quoi voulez-vous débuter ?

« — Notre plan est de faire les Écrins, et ensuite, si vous nous en jugez capables, de *nous escrimer* un peu (par curiosité !) au pied de la Meije. Mais il me semble qu'il faudrait d'abord exécuter une petite ascension pour nous entraîner. Nous avons bien gravi l'Étendard avant hier : cela ne suffit pas, et du reste c'était la première montagne que mon frère voyait de près ; dans tous les cas, il est bon, avant d'entreprendre quelque chose de sérieux, que vous sachiez à quoi vous en tenir sur nos moyens. »

Et j'attendis l'effet de mon petit discours aussi sensé que sage. Gaspard eut un sourire énigmatique : « — Oui, dit-il, il faut faire une course avant d'attaquer les Écrins, qui sont très mauvais cette année, Mais profitons du beau temps ; vous me paraissez bien entraînés ; nous pourrions donc de suite *prendre quèque chose de conséquent*, une bonne ascension de rochers, par exemple ?

« — Et quelle serait cette première course ? » Il hésita un instant :

« — Eh !... la Meije, si vous voulez ?

« — La Meije ? »

Nous nous regardâmes absolument ahuris et j'ajouterai que, dans ce moment, je me sentis une grande défiance de moi-même.

Digitized by Google

« — Mais dites donc, père Gaspard, je ne sais pas si nous pourrons...

« — Oh ! que si !... Voyons, avez-vous le vertige ?

Je répondis : non, et mon frère dit : je ne sais pas..... Mais enfin, vous ne nous connaissez pas, vous ne savez pas seulement si nous savons marcher...

« — A la Meije, fit-il en riant, on ne marche pas. Allons ! vous *m'*avez l'air solides : je réponds du reste... »

La Meije était décidée.

Jusqu'à onze heures du soir nous jacassons, à tort et à travers fouillant l'Oisans dans ses replis et obligeant Gaspard à nous dire toutes les vieilles histoires qu'il connaît, histoires d'avalanches, de chasse au chamois, de dangers courus, de dégringolades, quelquefois aussi... histoires de deuil et d'accidents mortels. Et Dieu sait s'il y en a, des histoires, dans le fond du sac de notre excellent compagnon !

Enfin chacun s'en fut coucher. Mon frère et moi nous nous retirâmes profondément épouvantés par les difficultés que nous allions rencontrer dans ce *mauvais pays*, difficultés qui devaient être terribles, bien sûr ! puisqu'on ne pouvait les affronter qu'après avoir fait la Meije comme entraînement.

Et voilà comment, après une matinée de repos à Saint-Christophe, le lendemain dimanche, nous cheminions le soir vers la Bérarde avec des projets de victoire, mais aussi, remémorant dans nos têtes les terrifiantes lectures sur la grande Meije.

Le mulet de Gaspard ouvrait la marche (pourquoi celui-ci l'avait-il emmené, nous ne le sûmes jamais, mais nous en profitâmes pour le charger de tout notre attirail.) Son maître venait ensuite, révélant de temps à autre sa pré-

Digitized by Google

sence au brave animal par de petits coups de piolet qu'il lui appliquait délicatement dans le bas du dos. Georges et moi venions après, ainsi que nos deux porteurs, Joseph Turc et Claude Roderon, avec lesquels nous ferons tout à l'heure connaissance.

En trois heures nous sommes à la Bérarde. La Bérarde, le hameau misérable, auquel je rêvais depuis plusieurs années, le point central d'où rayonnent toutes les belles escalades, la Bérarde se montra à nous à la nuit tombante. Quelques fumées montaient des maisonnettes, le torrent roulait sa voix monotone, des clochettes tintaient sur les pentes raboteuses, et il semblait qu'une grande tristesse avait endormi le vallon, tristesse que d'autres ont appelée navrante, mais à laquelle je trouvais un charme indicible.

Le chalet-hôtel est admirablement installé; les chambres sont propres, les lits très confortables, la cuisine excellente. M. Tairraz nous reçoit très aimablement: une seule chose paraît l'attrister, c'est le peu d'empressement des touristes à venir en nombre s'installer chez lui.

L'ancien hôtelier du Montenvers me fait un peu l'effet de « la sœur Anne» sur sa tour: il ne voit pas « l'herbe qui verdoie » : à la Bérarde, il y en a si peu; mais il attend, il attend quelqu'un qui ne vient pas, il attend la foule innombrable des « touristes à l'eau-de-rose », les gravisseurs du Righi, du Gornergrat et du Brévent, les jeunes couples en lune de miel, les familles en vacances. Et « le soleil poudroie »... dans le fond, sur le glacier de la Pilatte, et personne ne vient : je me trompe, parfois une tête apparaît à l'horizon sur le sentier des Étages ou sur celui des cols, une tête pelée et couperosée, enlaidie d'un poil hirsute, c'est la tête de l'alpiniste sérieux.

Il arrive à pas lents avec son petit bagage et son lourd

Digitized by Google

piolet. Prodigue de sa fatigue, amoureux de la solitude et de la désolation, seul il vient parcourir ces contrées désertes. L'absence d'arbres et de prairies ne l'émeut pas ; cette vallée sauvage le ravit; cette nature bouleversée, ces amoncellements de rocs entassés dans les neiges, ces glaciers suspendus sur de hautes murailles ont pour lui des émotions inconnues et la vue d'un pic noirâtre et rébarbatif lui met comme une douceur dans l'âme.

C'est un fanatique, car il faut être fanatique pour aimer ce pays.

Jusqu'à ce jour l'Oisans est son domaine, il y est chez lui, il y est seul, il s'y plait, il en est jaloux, il y trouve *les plus grandes* difficultés à surmonter qu'on puisse rencontrer dans les Alpes : en un mot il peut se livrer, corps et âme, à sa passion incomprise de la montagne, rien ne viendra l'en distraire. Et quand il a atteint les sommets que le chamois ne peut gravir, auxquels l'oiseau ne peut voler, où la plante ne peut germer, alors hypnotisé par l'infini qui se déroule à ses yeux, il perd la notion de son individualité, sa vie passée n'est plus qu'un rêve oublié et son esprit s'envole vers un monde qu'il croit entrevoir à travers les splendeurs des horizons ensoleillés.

Le soleil dardait d'aplomb, le lendemain, quand les provisions étant préparées, nous partîmes pour le refuge du Châtelleret. Nous montions lentement, à la file, sautant de pierre en roc, dans cet affreux vallon des Etançons.

Non! je ne sais rien de plus morne, de plus dévasté que ce ravin lamentable, encombré de débris de toutes dimensions, parmi lesquels le torrent, qui souffre mille tortures pour se frayer un passage, jette sa plainte, tantôt sourde

Digitized by Google

quand il est écrasé sous l'avalanche, tantôt terrible quand il vient se broyer aux angles de granit.

A un détour du vallon la Meije nous apparut.

Elle était admirablement éclairée : cette grande muraille, cette muraille immense, tachée de points blancs, profilait sur le bleu clair du ciel ses échancrures et ses dents acérées que dominait le Grand Pic.

Le vallon des Etançons devient de plus en plus silencieux et s'élargit pour faire place à ce splendide tableau. Plus rien n'attire ailleurs vos regards qui sont fixés sur la Meije et ne peuvent s'en détacher. Je m'attendais à la trouver noire et sombre et très effrayante, mais non, elle avait des teintes jaune doré, elle me rappelait les Dolomites sous le soleil d'Italie, elle avait presque un air de gaieté, une attirance irrésistible qui vibrait en moi et me faisait désirer les grimpades extraordinaires.

Je me voyais déjà, par la pensée, accroché au milieu de ce mur et pour rien au monde je n'aurais donné ma part. Néanmoins je disais à mon frère : « Pourvu que nous puissions monter ! » A quoi il ne manquait pas de répondre : « Il y en a bien d'autres qui l'ont fait ». C'était le vers de Térence qu'il me traduisait sans y songer :

Homo sum : humani nihil à me alienum puto..

Et cependant, le lendemain, durant un de ces mauvais moments, où l'on ne sait réellement pas par où passer, il se tournait vers moi et me disait : « Tout de même la « première » a dû être un fameux tour de force. »

Nous sommes au refuge du Châtelleret : au centre du vallon, il se cache derrière un gros rocher au bord d'une

Digitized by Google

petite oasis d'herbe chétive que Gaspard décore du nom de prairie.

En arrivant, les porteurs mettent le couvert; mais avant de parler cuisine permettez-moi de vous présenter le cuisinier et son aide. Turc, Joseph de son petit nom, a l'air d'un bon jeune homme : barbe naissante et en retard, d'un blond rougeâtre, figure ovale, des yeux voilés, une timidité naturelle, tout cela lui donne un extérieur des plus doux et des plus affables. Je dirai même : il a presque l'air fragile. Erreur, erreur profonde! Sous des apparences délicates, Joseph Turc cache le triple airain du poète. Bien qu'il commence sa première saison de porteur, il a des qualités étonnantes. D'abord, il est le neveu de Gaspard et puisque noblesse oblige, il tient sur le rocher comme une mouche sur une vitre. De plus, il a fait un congé aux zouaves, ce qui le rend capable de gravir tous les sommets de l'Oisans avec douze ou quinze kilos sur le dos. Enfin, c'est un maître-queux remarquable, et jamais de notre vie nous n'avions mangé de soupes comme celles qu'il nous fit absorber pendant notre campagne. J'ajouterai qu'il a fait la Meije une fois et qu'il possède un piolet, véritable phénomène, qui, au dire de mon frère, doit peser quatre ou cinq kilogrammes : je crois que c'est un minimum.

Claude Roderon, notre second porteur, n'a pas fait la Meije, lui, mais il a certainement des talents. Ainsi, il sait très bien peler les pommes de terre et faire chauffer de l'eau. Il a la prétention d'être un braconnier distingué, parce qu'il a tué un jour, cinq marmottes (!). Avec cela, il est muet comme une prison quand on l'interroge, et n'obéit que lorsque on le menace de mort, ainsi que vous le verrez dans la suite. Mais ce qui fait son triomphe, tout son mérite, sa véritable valeur, c'est... son chapeau.

Digitized by Google

Quand Georges et moi, avons vu arriver ce chapeau, nous avons été pris d'un fou rire, qui s'est communiqué à Gaspard, à Turc et même à Roderon, puis, plus tard, dans les découragements, dans les moments critiques, nous avons toujours levé les yeux vers ce chapeau inédit et toujours il a versé en nous la gaieté et chassé les idées noires. Vous attendez la description de cet étrange couvre-chef (c'est une photographie qu'il faudrait) : c'était tout simplement un chapeau rond en feutre noir et dur communément appelé chapeau melon, mais la calotte en était *très* élevée, un peu aplatie sur le dessus, les ailes très grandes et relevées par côté... Nous ignorâmes toujours à quel « décrochez-moi çà » il avait soldé cet objet fantastique.

Nous dînons donc d'une soupe fumante, de viandes froides, etc., et nous prenons le café sur le gazon, au soleil. Oh! la jolie « prairie », et quelle bonne après-midi nous y passâmes, ressassant avec Gaspard nos histoires d'hier.

Là, il nous redit la mort d'Henry Cordier, récit simple et émouvant dans la bouche de celui qui avait ramené le cadavre du pauvre alpiniste, plus émouvant encore en face du glacier où périt l'imprudent et sur lequel on distingue la croix de fer érigée à l'endroit fatal.

Notre guide nous montre ensuite le détail de la « route » à suivre sur cette muraille que Whymper, le vainqueur du Cervin, déclarait inaccessible et que nous, touristes timides, nous allions gravir le lendemain.

« ... Entre les deux aiguilles rouges, disait-il, vous voyez ? là, en bas, c'est le grand couloir : ça c'est rien du tout. On arrive *puis* à la *pierre humide* Duhamel, là où il y a de la neige... à partir de la pierre humide, le chemin

Digitized by Google

devient plus dur... on atteint le campement de Castelnau, on traverse *puis* l'arête pour passer, à gauche, le Pas du Chat, d'où on redescend, comme ça..., sur le Glacier Carré, où on mange... »

Brave père Gaspard ! il nous racontait cela du même ton qu'on vous dirait à la tour Eiffel : « Nous pouvons prendre l'ascenseur... mais si vous préférez monter à pied... »

Et quand il ajoutait : « A cet endroit là nous dînerons », il semblait réellement qu'on allait y trouver une table servie avec plusieurs entrées.

A sept heures, nous gagnons la paille fraîche du refuge et nous y faisons nos lits. En vain j'essaye de dormir, en vain je ferme les yeux pour ne plus voir les derniers reflets du jour qui entrent par les fentes, en vain je me bouche les oreilles pour ne pas entendre les ronflements de mes voisins et les craquements du toit sous les efforts de la gelée : le sommeil ne vient pas. Je suis passablement ému, je l'avoue, et je préférerais livrer de suite la bataille du lendemain. A dix ou onze heures enfin je m'assoupis et m'endors.

A minuit, Gaspard allume la bougie et nous réveille. Mon frère a dormi trois ou quatre heures, il faut le tirer par les pieds pour le faire lever.

Dehors le temps est magnifique, quoique un léger brouillard s'étende sur nous. Nous buvons du café et partons.

La pleine lune nous éclaire *a giorno* et nous dispense des lanternes.

Un par un, silencieusement, nous défilons à travers le clapier, en remontant le vallon, et lorsque émergeant du brouillard, nous voyons au-dessous de nous, en arrière, cette nappe blanchâtre et moutonnée, enserrée entre les deux versants des Etançons comme un lac vaporeux, plus

Digitized by Google

que jamais alors je me sens pénétré par le charme de cette première marche matinale. Dans toute excursion je trouve que ce moment est un des meilleurs ! Que c'est bon de respirer à pleins poumons cet air pur, quelle joie de vivre, de vivre d'une jeunesse qui semble sans fin, d'une vigueur qui paraît sans faiblesse, tandis que tout est plongé dans la torpeur de la mort.

Les nuages descendent rapidement dans la direction de la Bérarde ; quelques-uns sont encore accrochés dans les hauteurs, ou flottent dans l'air pareils à des fantômes.

Devant nous, la Meije qui se rapproche paraît dix fois plus grande, et sous cette lumière douce qui revêt les montagnes de formes étranges, les glaciers éclatent de blancheur et les ombres noires sont plus profondes.

Nous suivons la moraine et arrivons sur le glacier. Sans nous arrêter nous le traversons, presque dans la direction de la Brèche, et atteignons l'encaissement rocheux appelé le Carrefour (altitude 3,100 mètres environ), nous avons mis deux heures et demie du refuge du Châtelleret.

C'est ici que commence l'ascension proprement dite : « Voilà la route, dit notre guide, en nous montrant sur nos têtes les rochers qui s'élancent à perte de vue dans les airs. Mais avant de commencer nous allons déjeuner. »

Nous grimpons quelques mètres, et nous installant à l'abri, nous procédons à un repas sommaire. Le thermomètre donne *un* degré de froid, et un vent glacial se met à souffler.

Pas content, le père Gaspard, de voir le vent s'élever ; là-haut, cela peut devenir terrible et la Meije imprenable. Enfin nous verrons bien.

Le ciel pâlit vers le Col du Clot des Cavales quand nous entrons dans le *Grand Couloir*. Nous sommes attachés à

Digitized by Google

quatre mètres l'un de l'autre, tout à l'heure nous déploierons nos deux cordes et nous nous espacerons à sept ou huit mètres.

Le Grand Couloir est peu verglassé et nous y sommes abrités du vent.

Jusqu'à présent les difficultés sont bien surmontables. A mon frère, qui dit en a-parté d'une voix de ventriloque : « C'est pas malin la Meije... » Gaspard répond : « Attendez un peu, Monsieur, vous m'en direz des nouvelles. »

Et nous montons toujours, autant avec les mains qu'avec les pieds. A certains endroits déjà nos piolets commencent à nous embarrasser, mais en somme jusqu'à la Pyramide Duhamel (altitude 3,580 mètres), l'ascension ne sort pas du domaine des choses permises. Nous y sommes en une heure et demie et nous y déposons les piolets. Gaspard et Turc seuls, gardent les leurs pour le Glacier Carré.

« — C'est déjà raide, jusqu'à présent,» dis-je à Gaspard.

Il se met à rire : « Monsieur, vous avez mangé votre pain blanc, vous allez *puis* maintenant croquer le pain noir.

« — Ah bien tant mieux : il me tarde de voir ces fameux passages... »

En effet les difficultés vont commencer. Bientôt le jour se lève, le soleil va nous réchauffer, la matinée s'annonce radieuse dans un ciel pur de tout nuage.

De la Pyramide pour atteindre le « Campement de Castelnau » il y a une escalade des plus difficiles, la roche devient lisse, il faut « trouver » des saillies qu'on saisit avec peine d'une main crispée.

Nous n'avançons plus que chacun à notre tour. Gaspard

Digitized by Google

est en tête, mon frère vient après, Turc troisième, moi et Roderon. Les conversations se résument ainsi :

« — Ne bougez pas... je monte...

« — Je tiens bon. Allez-y... ça y est-il ?

« — ... Non... pas encore... attendez... là, çà y est.

« — Vous tenez bien ?

« — Oui !

« — Je monte. Attention.

« — Oui, montez, je suis solide. »

Et lorsque l'ami Turc, ancré sur ses talons ferrés, son formidable piolet scellé dans une fente, avait dit : « Je suis solide, allez-y ; quand je vous tiens je vous tiens bien ! » Alors rien n'aurait pu le déloger, le déraciner, quand même, selon son expression, il aurait eu au bout de sa corde toute la commune de Saint-Christophe.

Tantôt nous rampons sur des corniches, à peine de la largeur de la main, tantôt nous nous hissons à la force du poignet sur des parois absolument perpendiculaires ; on franchit sur les genoux des dalles inclinées et polies où l'on ne tient que par la paume de la main ; enfin de temps à autre, on trouve une place convenable, large d'un demi-mètre, pour reprendre haleine.

Tout cela semble bien extraordinaire à ceux qui n'ont pas pratiqué ce genre d'ascension. Beaucoup même n'hésitent pas à taxer d'exagération de tels récits. Eh bien ! moi aussi, avant de faire la Meije, j'avais lu des descriptions analogues, des escalades à l'aiguille d'Arves, au Dru... dans lesquelles il était question « d'aspérités qu'on ne peut « saisir qu'avec la première phalange et où le bord du « soulier a peine à mordre », et je pensais : évidemment c'est une manière de dire ; il n'est pas possible de se tenir

Digitized by Google

ainsi « collés au rocher comme des sangsues » (ainsi disait Folliguet), sur des à-pics d'un millier de mètres.

Non, il n'y a là rien de surfait ; j'irai même plus loin en vous disant que ces aspérités sont quelquefois très difficiles à apercevoir, que souvent il n'y a place que pour le bout d'un doigt et l'angle de la semelle, et que souvent aussi vous vous cassez les ongles sur des rainures de quelques millimètres.

Mais un point important à considérer, c'est que, si vous passez sans hésiter et sans beaucoup de peine dans de pareils endroits, la raison en est que vous vous sentez attaché : vous avez une confiance absolue dans votre bonne corde de manille, et si vous n'aviez pas de corde autour de la ceinture, vous ne passeriez peut-être pas ; c'est à la descente surtout que j'ai fait cette remarque.

En un mot, que ceux qui ne se sont jamais livrés à de tels exercices, ne s'effrayent point, car l'idée qu'on s'en fait est toujours pire que la réalité. Mon frère et moi, à chaque instant, nous nous attendions à trouver quelque passage épouvantable nous procurant au moins quelques instants d'effroi et d'hésitation, nous n'en rencontrâmes pas. La Meije n'est pas méchante : jamais elle ne vous jette de pierres sur la tête, et quand vous lui prenez la main pour vous aider à monter, vous pouvez être sûr qu'elle est solide et quelle ne vous lâchera pas.

Peu à peu toutes nos appréhensions disparaissent, nous sommes en très bonne disposition d'esprit quand nous arrivons au *Campement de Castelnau*, petite terrasse pentive large d'un mètre, où nous pouvons nous réunir. Il était temps, j'avais une main presque gelée. Gaspard la prend dans les siennes, et par des frictions, il ramène la circulation aux prix de quelques élancements douloureux.

Digitized by Google

Certes, le Campement de Castelnau n'est pas gai ! Ce mot de *campement*, qui a toujours évoqué une idée de repos et de jouissance calme après la fatigue, ne présente ici à l'esprit qu'une vision dantesque, celle de trois hommes accroupis sur une dalle étroite, brûlés par un froid de *onze degrés* au-dessous de zéro, et dans la nuit noire forcés de lutter contre le sommeil sous peine de ne pas se réveiller. Ce n'est jamais sans un air grave et sans une profonde émotion que Gaspard parle de cette veillée horrible qu'il passa là, il y a douze ans, avec M. de Castelnau et Pierre, les vêtements recouverts d'une couche de glace (car il avait plu dans la soirée), et sans autre nourriture qu'un petit flacon de cognac.

Du Campement de Castelnau on suit une corniche qui court à droite vers le Glacier Carré. Mais il est à une belle hauteur, à 175 mètres environ, au faîte d'une muraille noircie, ce glacier qu'il faut atteindre à tout prix. Sa frange de stalactites, dentelle aérienne que nous apercevons verticalement au-dessus de nos têtes, nous menace comme une rangée d'épées de Damoclès.

La « route » est barrée, il faut revenir à l'ouest jusqu'à l'arête, parmi des difficultés toujours croissantes. On domine alors le Campement de Castelnau. Une heure s'est écoulée depuis que nous l'avons quitté, et nous ne sommes qu'à une trentaine de mètres au-dessus en perpendiculaire.

Encore une longue heure sur l'arête elle-même et nous atteignons le fameux *Pas du Chat*.

Le Pas du Chat est excessivement intéressant, mais je le crois plus difficile à décrire qu'à traverser. On y accède par une marche de flanc sur une corniche qui va en s'amincissant et se transforme en une simple fente horizontale.

Figurez-vous être à mi-hauteur d'une énorme tour que

Digitized by Google

vous devez contourner extérieurement sur un rebord étroit : soudain le rebord cesse, il est remplacé par une *saillie en creux*, par une fissure qui coupe horizontalement la paroi et dont l'ouverture doit être large de cinquante centimètres environ, autant que je me rappelle. La longueur de ce mauvais pas est peut-être de six ou huit mètres, mais du point de départ on ne peut apercevoir l'autre extrémité, car le rocher tourne à l'ouest dans la direction de la Brèche de la Meije.

Au-dessous... le vide.

... Gaspard passe le premier, puis mon frère, puis Turc... Je ne saurais dire comment ils firent. Quand ils ont disparu, je m'engage à mon tour, mais la fissure me semble trop étroite pour que je puisse ramper entre les deux rebords ; alors je reste dans une station verticale, et me tenant avec les bras sur le rebord inférieur, j'avance insensiblement en plaçant mes pieds sur des saillies microscopiques.

Les bras font ainsi tout le travail, et en franchissant ce passage, il me revient à l'esprit une vieille réminiscence de gymnastique de collège qui pourrait donner une idée de la chose. C'est le souvenir de ce fameux *tour* qu'on intitulait pompeusement *la marche du lion* et qu'on exécutait sur un *reck* ou sur une *barre de suspension*, en allant d'un bout à l'autre de la barre par des *rétablissements* successifs sur les poignets.

Finalement nous passâmes.

De suite au bout de la corniche, il y a une dalle très raide à gravir, sur la crête de laquelle on peut se mettre à cheval, et tout en reprenant son souffle admirer le coup d'œil invraisemblable que l'on a en dessous sur la Brèche de la Meije.

Digitized by Google

Puis on attaque une cheminée, quelques couloirs, et enfin, après une petite descente à l'est, on tombe sur le *Glacier Carré*, sur le Glacier Carré... où on mange, Gaspard l'a dit. Alors nous débouclons les sacs avec une jouissance intense, causée non seulement par la perspective du repas ou par celle du repos, mais par ce moment de répit qui nous est accordé au bout de trois heures d'une escalade insensée et aussi, par la satisfaction d'avoir passé le plus mauvais : il reste bien là-haut, sur le Grand Pic, le vilain Chapeau de Capucin, mais nous ne doutons plus de rien !

La plateforme ou terrasse du Glacier Carré située à 3,787 mètres d'altitude, est large de deux mètres et bien abritée du nord et du nord-ouest, par la grande muraille qui la surplombe de ce côté ; les autres côtés sont des à-pics de *huit cents mètres*.

Nous y restâmes une heure et demie pour attendre que le soleil ait donné sur le versant occidental du Grand Pic qui devait être, selon Gaspard, tapissé de verglas.

Après le repas, mes compagnons s'endorment profondément. J'essaye sans succès d'en faire autant, mais la vue est trop belle sur cette chaîne des Ecrins, que je vois de près pour la première fois. Je ne puis fermer les yeux : comme en un rêve je gravis par la pensée toutes ces cimes perdues dans le ciel. Tout est pétrifié dans l'immobilité absolue ; par instants règne un silence mortel, parfois aussi le vent souffle au loin et mugit sur les cols, ou bien il claque sourdement dans les anfractuosités.

Cependant deux corneilles m'arrachent à ma somnolence par leurs cris affamés : elles décrivent d'abord quelques courbes hésitantes et finissent par se poser à quelques mètres de nous sur le bord du glacier, convoitant les reliefs de notre festin.

Digitized by Google

Malgré la pente fort raide du glacier (près de 45°), nous n'avons pas de marches à tailler : il y a une bonne couche de neige dans laquelle nous entrons à mi-jambe, et en trois quarts d'heure, sans arrêt, nous touchons la base du Grand Pic.

En suivant la rimaye, mon frère, qui *guignait* la « renoncule glaciaire » (1), a fini par en apercevoir une presque imperceptible sur le rocher nu ; il la cueille avec avidité : la découverte d'un trésor ne lui eût pas fait plus de plaisir. Quelques pas plus loin nous trouvons l'androsace bleue.

« Allons mes enfants, dit Gaspard, un dernier assaut ! » Par la brèche du Glacier Carré le vent déferle terriblement, hurlant des notes vibrantes comme des sons d'orgues lointaines. Impossible de rester debout nulle part, sans se cramponner des deux mains, et quoique cette escalade finale soit plus facile que la précédente, nous avons beaucoup de peine à gagner le Chapeau de Capucin. Nous grimpons, nous grimpons avec enthousiasme, déjà ivres de notre victoire prochaine, nous brisons parfois le verglas d'un coup de piolet et précipitons des pierres sur le glacier.

Le chapeau de Roderon sur lequel le vent s'acharne, subit d'étonnantes péripéties. Deux fois, il s'envole avec une légèreté qu'on ne pouvait soupçonner à un pareil monument ; mais, par bonheur, il va toujours s'aplatir dans une fente de rochers d'où on l'extrait difficilement. Enfin, son propriétaire se décide à le ligotter fortement et... c'est un vrai travail.

---

(1) La R. Glacialis, renoncule des Glaciers, est la plante qu'on a rencontrée dans les Alpes aux plus hautes altitudes, près des sommets du Schreckhorn (4,080 mètres), et du Finsteraarhorn (4,275 mètres). Je l'ai trouvée l'année dernière presque au sommet de Cervin.

Digitized by Google

« Tu as peut-être tort de l'attacher, lui dit Turc, le vent va t'enlever avec! » Roderon fait la grimace, mais selon son habitude,

« Il garde de Conrard le silence prudent. »

Enfin, nous chevauchons l'arête coupante que l'on suit à califourchon, une jambe sur la Grave et l'autre sur les Etançons. Tout à coup le roc se redresse violemment dans un ressaut qui surplombe de tous côtés. C'est le « Chapeau de Capucin » ou « Cheval-Rouge » la dernière défense, la plus effrayante de prime abord, de la Meije désormais vaincue!

Il faut se glisser sur le versant de la Grave, puis monter avec les mains, les genoux, comme on peut, ce mur qui n'est d'abord *que perpendiculaire*. Mais au-dessus, le roc se penche vers vous, alors vous devez vous hisser avec les mains seules, les pieds battant dans l'air... et ce n'est pas le moment de lâcher prise : l'à-pic est de quelque mille mètres.

Tel est le Chapeau de Capucin, épouvantable, vous le voyez! mais extrêmement facile à franchir. En effet, outre l'attraction vers le haut, produite par l'effort de biceps de votre guide qui tient la corde très tendue, vous pouvez encore vous servir d'une autre corde fixée au rocher. Dans ces conditions vous ne pourriez pas ne pas monter.

Alors nous nous hâtons vers le sommet. Les derniers pas sont un jeu, nous courons presque (par métaphore!) sur la dernière arête toute brisée par la foudre, enfin nous poussons un hurrah triomphal, nous foulons aux pieds la superbe Meije!

Digitized by Google

Quelle vue grandiose et sublime! Quel éblouissement!

Certes, « la Meije, a dit Coolidge, est une montagne qui doit être gravie pour elle-même » et l'excitation ressentie, les joies du triomphe, sont des émotions déjà suffisantes; mais quand, sur cette cime, on est en présence du spectacle qu'il nous fut donné de contempler, alors la volupté n'a plus de bornes.

En face, au milieu, les Ecrins (toujours les Ecrins!) trônant dans leur gloire, vêtus de leur grand manteau blanc, et écrasant les autres pics de leur masse orgueilleuse!

Comme des déchirures, tracées par la griffe d'un fauve apocalyptique, les vallées de l'Oisans se creusaient tout autour, rongeant l'écorce terrestre.

Les hauts sommets, les crêtes, dont l'équilibre donne le vertige, jaillissaient à des hauteurs que ne peut imaginer le malheureux qui les voit d'en bas; mais malgré leurs allures hardies, la plupart étaient au-dessous de nous.

Quant aux montagnes de 3,000 mètres, elles étaient des buttes misérables: le *mamelon* de Taillefer, les *collines* de Belledonne, le honteux *monticule* de l'Obiou, les *dunes* à peine estompées du Vercors, tout cela ressemblait à une « terre labourée », du plus piteux effet.

Voici les glaciers de la Vanoise, le Mont-Pourri, le Mont-Blanc énorme, qui nous dépasse encore de 820 mètres; dans le fond, le Combin, le Cervin, le Rosa, et plus près, à l'est et au sud, le Viso, le Pelvoux, le pic d'Olan... tous les sommets des Alpes françaises, tous les champs de glaces et de neiges, tous les horizons lointains qui se fondent dans la brume bleuâtre à une distance incroyable.

Mais la contemplation qui nous attire le plus et où nous revenons toujours, c'est celle de notre montagne elle-même, de notre grande Meije qui nous porte sur sa tête chenue à

Digitized by Google

4,000 moins 13 mètres d'altitude. Ceci défie toute description; je ne puis vous montrer ce que j'ai vu, je ne puis même vous donner une idée de ce chaos de précipices qui s'étagent au-dessous de nous, dans des proportions gigantesques, de ce *Pic Central* surtout, qui se penche d'une manière effroyable sur les Etançons.

A nos pieds vient aboutir à la brèche Zsigmondy, la fameuse arête qui nous relie à ce vertigineux Pic Central, arête suivie dans toute sa longueur par MM. Zsigmondy et Purtscheller qui ont vaincu ce jour-là, nous semble-t-il, une des plus grandes difficultés des Alpes. Du reste, ce tour de force n'a pas encore été renouvelé, malgré les tentatives des plus entreprenants (1).

Gaspard me dit qu'il est trop vieux maintenant pour tenter une telle route; il laisse cela aux plus jeunes. C'est qu'il a cinquante-cinq ans bien sonnés, ce brave Gaspard, et vraiment, sur notre piédestal élevé, où il est assis fumant sa pipe, plus fier et surtout plus heureux qu'un roi, on lui donnerait la moitié de son âge! Dans son collier de barbe, il rit d'un bon rire qui éclaire sa figure bon enfant; ses yeux gris, qui sont parfois féroces dans les mauvais pas, ont une expression joyeuse. Ah! la Meije est *sa* montagne, c'est lui qui l'a conquise, lui seul, et quand il l'a domptée une fois de plus, il la traite en amie et lui sourit.

Le père Gaspard est le type parfait du montagnard; il en a toute cette rudesse extérieure qui vous repose si bien des conventions sociales; mais il fait bon le connaître

(1) Ces lignes furent écrites avant la *saison* de 1891, pendant laquelle un membre de l'Alpine Club, M. Gibson, passa du Pic Occidental au Pic Central, en contournant toutefois sur le versant de la Grave la première dent de l'arête qui surplombe la brèche Zsigmondy.

Digitized by Google

et le pénétrer intimement. Beaucoup l'ont jugé trop vite et n'ont pas su fouiller en lui pour y découvrir les qualités qu'il cache. Aujourd'hui, mon frère et moi nous sommes de ses amis.

Plus que tout autre, il a une passion pour son sol sauvage ; les absences de quelques jours lui sont pénibles. Enfin, il *voit* les splendeurs de l'Oisans et, chose rare chez un guide, il admire. Peut-être n'admire-t-il pas avec tout le monde : les sentiments les plus délicats sont souvent les mieux renfermés. Il me disait au sommet de la Meije : « Dans quelques jours, Monsieur, vous irez à Paris voir l'Exposition, eh bien ! je vous le jure, vous ne verrez rien d'aussi beau. Regardez ! » ¡Et le bras tendu, il me montrait la barre des Écrins :

Vous aviez raison, père Gaspard, les ouvrages de la main des hommes sont à cent lieues de tout cela !... Seulement, pour le savoir, et pour le dire, il faut encore comprendre la montagne, il faut avoir au cœur ce quelque chose d'innommé que les foules n'ont pas, qui fait que nous cueillons des fleurs où d'autres n'ont foulé que des cailloux et que nous trouvons des diamants où ils n'ont vu que des morceaux de verre qu'ils ont poussés du pied !

« ..... Écoutez ! la musique ! » crie tout à coup Roderon, qui depuis Saint-Christophe n'a pas ouvert la bouche. Il s'est dressé, mû par un ressort, il a l'œil hagard, l'air inspiré : nous croyons qu'il devient fou... Pas du tout ! — Par les couloirs vertigineux qui plongeaient au nord sur le Glacier de la Meije, les bouffées du vent nous apportaient des éclats de fanfare, une marche militaire, et sur la route de la Grave, nous apercevions du bout de nos

Digitized by Google

jumelles, les pantalons rouges qui défilaient là-bas, gros comme des microbes, devant l'hôtel de M. Juge.

Nous les dominions à une distance à vol d'oiseau de près de cinq kilomètres. J'attache un mouchoir au bout d'un bâton et je le fais flotter : peut-être les soldats nous virent-ils, mais le télescope de l'hôtel, sans nul souci de ses fonctions, resta inoccupé sur sa terrasse. Vraiment ce n'est pas la peine d'être télescope, pour ne pas regarder... Oh! du reste, nous tenions si peu de place, là-haut, sur ce grand pic, et notre gloire faisait si peu de fumée... que nous n'eûmes pas le droit d'être vexés de l'indifférence des gens de la Grave ; nous préférâmes même la froideur de cet accueil, à la voix tonitruante de l'emphatique canon de Chamonix.

« Eh ! mes enfants, *nous sommes pas d'ici*, dit soudain Gaspard, et *faut* un moment pour rentrer. »

Je regarde une dernière fois tout ce panorama prodigieux, je voudrais en emporter quelques lambeaux que je m'efforce de fixer dans ma mémoire : dans ces moments là les facultés sont surexcitées, les impressions sont plus vives, plus durables.

Aujourd'hui pendant que j'écris, cette dernière vision repasse devant mes yeux claire et admirable. Ainsi que dans un diorama très net, je revois bien au-dessous de moi le grand glacier du Mont-de-Lans, tout sillonné de raies bleuâtres, puis les trois Aiguilles d'Arves, les toutes petites maisons de la Grave, le ruban de la grande route mince comme un fil, et toujours reviennent les Écrins avec leurs gardes du corps la Grande Ruine, le Pic Bourcet, les Roches d'Alvau et Faurio, le Pelvoux, le Dôme de Neige, le sombre mur de l'Ailefroide...

Th. CAMUS.

(*A suivre*).

Digitized by Google

La Combe du Lac

A Madame M. B.

L'heure et le lieu, tout nous invite:
Un moment de repos est doux.
Au retour nous irons plus vite,
Dans ce beau site arrêtons-nous.

Pour gagner ce coin de rivage,
Où nous voilà comme perdus,
Nous avons du rocher sauvage
Dévalé les sentiers ardus.

Dans les bois ou ronces, pervenches
Et fougères ne manquaient pas,
J'ai devant toi courbé les branches,
Qui sans cesse entravaient nos pas.

Digitized by Google

Et, bien payés de notre peine,
Tout en bas nous avons trouvé
Le doux port, l'idéal domaine
Que nos désirs avaient rêvé.

Les châtaigniers aux masses sombres
Y revêtent les verts coteaux,
Et font flotter leurs grandes ombres
Sur l'azur obscurci des eaux.

Les rochers altiers qui blanchissent
Dans la sérénité des cieux,
Zébrés de vert, se réfléchissent
Dans ce miroir délicieux.

Un silence mélancolique
Règne sur ces bords écartés,
A l'heure où le soleil oblique
Darde ses dernières clartés.

Dans cette combe solitaire,
Comme à deux il fait bon s'asseoir,
Près de l'eau, dans le frais mystère
Des forêts où descend le soir!

Auprès d'une indulgente amie,
Que cet isolement est doux!
Quelle ravissante accalmie
L'astre couchant fait naître en nous!

Digitized by Google

*
* *

Au pied de ces hautes collines
Où les bois d'ombres se voilaient,
En un pré penchant, des ruines
Sur le roc blanc se profilaient.

L'eau gazouillante d'une source,
Qui descend des ravins boisés,
Vers le lac bleu hâtant sa course,
Serpentait dans les rocs brisés.

Et dans cette belle nature,
Lac, rocs ardus, ravins et bois,
Ce ruisseau mêlait son murmure
Au bruit contenu de nos voix.

*
* *

Me trompé-je ? sur l'eau paisible,
Non loin du bord devant mes yeux,
Un esquif à peine visible
Passe et glisse silencieux

Regarde ! dis-je à ma compagne,
Mais elle : « Du roc violet
Dans les flots gris que l'ombre gagne
Je n'aperçois que le reflet. »

Et cependant, barque légère,
Je t'ai bien vue et te revois
Comme une image passagère,
De nos beaux rêves d'autrefois.

Digitized by Google

Et de ces moments qu'on regrette
En nous rappelant la douceur,
Nous accusions l'heure indiscrète,
La fuite du temps ravisseur.

*
* *

Cette nappe d'eau qu'elle est belle,
Quand, suspendus au roc penchant,
Nos regards voient se fondre en elle
Toutes les teintes du couchant !

Ses frais contours que l'œil embrasse
Changeant de moment en moment,
Tantôt s'accusent avec grâce,
Tantôt s'estompent mollement.

Le jour baisse ; un reflet de gloire
Dore cet azur aplani
Et la nappe d'eau qui se moire
Semble s'étendre à l'infini.

Des rochers la splendeur est telle
Que, dans l'azur des cieux béants,
On croit voir jaillir l'étincelle
D'une fournaise de géants.

L'éclat s'éteint, l'ombre commence,
Et la nuit au calme profond,
Développe son voile immense
Où tout s'efface et se confond.

Digitized by Google

Le jour n'est plus. Le charme cesse.
Charme enivrant, pourquoi finir ?
La vision enchanteresse
Déjà n'est plus qu'un souvenir.

Dans leur succession si brève,
Les plaisirs dont on a joui,
Immatériels comme un rêve,
S'évanouissent comme lui,

Et laissent dans l'âme surprise
D'un si rapide écroulement,
L'ombre fuligineuse et grise
D'un amer désenchantement.

*
* *

Fixer le temps est un problème
Qu'on ne résout par nul moyen,
Soit que l'on souffre ou que l'on aime,
L'heure fuit, il n'en reste rien,

Et nos plaintes inentendues
Glissent et meurent dans les airs
Comme font les brises perdues
Parmi les fleurs de ces déserts.

Mais, s'il faut que l'heure s'écoule
Et qu'elle emporte à tout jamais,
Comme un écheveau qu'on déroule,
Nos vœux, nos plaisirs, nos regrets,

Digitized by Google

Le ciel sur nos têtes demeure ;
Ces rochers, ces vallons, ces bois
Retrouveront heure par heure,
Leurs séductions d'autrefois ;

Et quand nous dormirons sous terre,
Ce lac par nos fils visité,
Leur gardera sa grâce austère,
Sa mélancolique beauté.

Puis, sur cette scène admirable,
Parmi ces décors enchanteurs,
Des siècles la suite innombrable
Amènera d'autres acteurs.

D'autres pas fouleront ces rives,
D'autres cœurs viendront y goûter
Ces impressions fugitives
Que je me plais à regretter.

Demain se renoueront les chaînes
De nos travaux et de nos soins ;
L'homme est tributaire des peines,
Il est esclave des besoins.

Mais la trame décolorée,
De nos jours si prompts à finir,
Est de loin en loin éclairée,
Par quelque riant souvenir.

Bois et rocs inclinant leurs ombres,
Sur cet angle de lac vermeil,
Nous souriront aux heures sombres,
Dans un rêve plein de soleil,

Digitized by Google

Et ces jeux de notre pensée,
Par un mirage complaisant,
D'une félicité passée,
Nous feront un bonheur présent.

Aiguebelette, septembre 1891.

J.-Et. Beauverie.
Officier d'académie.

Digitized by Google

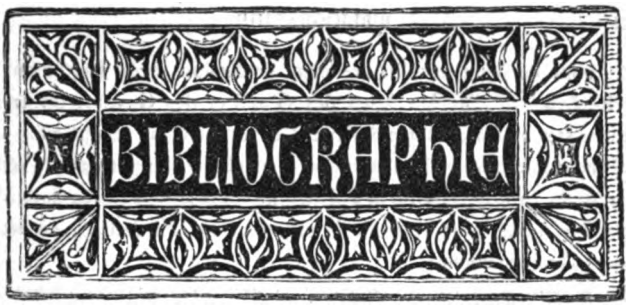

NOTES HISTORIQUES SUR LE SÉMINAIRE SAINT-IRÉNÉE. — Lyon, VITTE et PÉRUSSEL.

Les Sulpiciens de Lyon viennent de publier quatre fascicules contenant les premiers résultats de leurs recherches historiques sur les origines, les destinées diverses, le développement de la maison d'éducation sacerdotale qu'ils dirigent avec tant d'autorité depuis plus de deux siècles.

De l'an 1617 à 1659, quatre essais de séminaire avaient été entrepris à Lyon, sans aboutir à une institution durable. En 1659, Mgr Camille de Neuville de Villeroy faisait appel aux prêtres de Saint-Sulpice pour leur confier l'organisation et la direction du séminaire diocésain. Sa demande fut agréée avec empressement, et le 6 décembre 1659, M. d'Hurtevent, premier supérieur (1659-1671), et deux de ses confrères de Paris, venaient se fixer sur la paroisse Saint-Michel d'Ainay, dont l'église occupait à peu près le n° 21 du quai Tilsitt, entre la Saône et la place Saint-Michel. Là, en attendant les décisions de Mgr de Neuville, ils prêtaient leur concours au clergé paroissial et acceptaient la direction spirituelle de plusieurs ecclésiastiques qui étaient venus se placer sous leur conduite.

Digitized by Google

Au bout de deux ans, ils prenaient possession, avec l'agrément de l'archevêque, de l'ancien hôtel des Gondi et des Gueton, où trente séminaristes pouvaient loger à l'aise. Ce bâtiment fut occupé plus tard par l'œuvre des Nouvelles catholiques, appelée communément le séminaire de la Propagation de la Foi. Un incendie le ravagea en décembre 1687. Les numéros 17 et 19 de la montée Saint-Barthélemy en déterminent l'emplacement.

Le prieuré de Firminy constitua la première dotation offerte aux Sulpiciens pour assurer leur existence matérielle. Le revenu en était de 1,500 livres environ. Les chanoines de Saint-Martin de l'Ile-Barbe, auxquels le prieur de Firminy payait annuellement certaines redevances, avaient souscrit d'avance aux visées généreuses de l'archevêque de Lyon.

Dans le cours de ce travail, les annalistes de Saint-Irénée étendent volontiers leurs investigations sur tout ce qui a quelque relation avec le séminaire. C'est ainsi qu'ils nous donnent d'abondants détails sur M. Démia, fondateur d'une école normale de maîtres chrétiens et fondateur de la congrégation des Sœurs de Saint-Charles.

Plus loin, ils nous rappellent les noms des premiers Sulpiciens Lyonnais, Claude Battu de la Barmondière et Guillaume Bourbon, tous deux nés à Villefranche et nous apprennent comment le séminaire de Saint-Irénée fut agrégé à l'Université de Valence, en 1738, Lyon n'ayant pas d'Université où l'on pût prendre les grades nécessaires pour obtenir les cures, dignités, et bénéfices du diocèse.

Bientôt l'hôtel des Gondi devenait insuffisant à loger des élèves de plus en plus nombreux. Le séminaire fut donc transporté au quartier Saint-Clair, dans un grand tènement, près la place Croix-Pâquet, d'une contenance de six bicherées environ et d'une valeur de 45,200 livres. Les largesses réunies de Mgr de Neuville, qui favorisait le séminaire comme l'œuvre capitale de son épiscopat, et de M. de Bretonvilliers, supérieur de Saint-Sulpice, permirent de couvrir les frais de cette acquisition.

Le deuxième fascicule comprend les trois supériorats de MM. Maillard (1672-1696), Rigoley (1696-1721), de Vaugimois (1721-1758).

La construction du séminaire fut menée activement et, en 1693, à la mort de Mgr de Neuville, l'édifice comptait déjà soixante élèves. Le nombre des directeurs fut porté de quatre à six. Un Sulpicien facilita lui-même cet accroissement en cédant au séminaire le prieuré de Chandieu-en-Forez, dont le revenu était de 1,300 livres.

Digitized by Google

M. Rigoley augmenta, par une sage économie, et surtout par ses libéralités personnelles, les ressources du séminaire. Il loua une maison de campagne au Vernay, en face de l'Ile-Barbe, et plus tard acheta le domaine de Vassieu (paroisse de Rillieux, près Caluire).

M. de Vaugimois réalisa des modifications dans la constitution intime du séminaire, en lui annexant une communauté de philosophes. Les Jésuites virent d'abord dans cette création nouvelle une menace de rivalité pour leurs collèges, mais on parvint à calmer leurs alarmes. « Il y a plus de Jésuites dans la seule ville de Lyon, disait un des directeurs de Saint-Irénée, que de Sulpiciens dans tout l'univers. Comment pourrions-nous faire ombrage ? » Parmi les élèves de philosophie, plusieurs se firent un nom dans la politique ou les lettres ; tels de Gerando, Camille Jordan, et Ravez, le jurisconsulte éminent qui fut président de la Chambre des Députés de 1818 à 1827.

« Nos lecteurs apprendront peut-être avec étonnement que deux « archevêques de Lyon, issus des plus nobles familles de la contrée, ont « connu la pauvreté dans leur palais primatial et cherché au séminaire « Saint-Irénée une retraite honorable mais modeste, pour relever « leurs affaires en décadence. Telle fut la situation de Mgr Paul de « Neuville, et celle de son successeur, Mgr Charles-François de Châ- « teauneuf de Rochebonne (1) ! »

Ce séjour au séminaire nous vaut le récit de quelques anecdotes des plus intéressantes et absolument inédites. Cependant la maison de campagne de Vassieu étant trop éloignée de la ville, on la remplaça par la propriété de la *Carette*, à la Croix-Rousse, qui coûta 13,500 livres. La construction du séminaire s'achevait aussi : ce bâtiment avait alors 200 chambres environ.

Les années 1742-1758 furent une période de tranquillité pour le séminaire. Le cardinal de Tencin était archevêque de Lyon, mais ses fonctions de ministre d'État le tinrent éloigné de son diocèse pendant une dizaine d'années (1742-1751).

Le troisième fascicule est un appendice historique sur les prieurés de Firminy et de Chandieu. Il comprend quarante-six pages. Les prieurs bénédictins de Firminy, leurs revenus, charges et redevances envers l'abbaye de l'Ile-Barbe, l'union du prieuré de Saint-Paul-sous-Cornillon

(1) Deuxième fascicule, page 167.

Digitized by Google

à celui de Firminy ; l'origine du prieuré de Chandieu, ses reliques de saint Domnin, sa confrérie de Saint-Jacques, son hôpital : voilà les points principaux de cette étude autour desquels les annalistes ont groupé leurs indications.

Le quatrième fascicule commence avec le supériorat de M. Visse (1758-1762). L'ère des difficultés matérielles était passée ; celle des épreuves morales existait déjà. Mgr de Montazet gardait ses sympathies pour les Dominicains, Oratoriens, Joséphites, chez qui l'esprit janséniste trouvait plus d'une entrée. Quant aux Sulpiciens qui résistaient à toute infiltration des idées de Port-Royal, ils ne rencontraient pas la même bienveillance dans leurs rapports avec le premier pasteur du diocèse. On voudrait du moins qu'ils eussent toujours trouvé chez lui un esprit de justice, sinon de reconnaissance et d'estime. Mais quand on a lu le récit détaillé des moyens violents autant qu'habiles par lesquels Mgr de Montazet propageait ses idées (modifications dans le catéchisme, et dans l'antique liturgie lyonnaise), par lesquels aussi il cherchait à isoler le séminaire Saint-Irénée des autres maisons d'éducation pour peser plus fortement sur lui et l'infléchir aux doctrines qui lui étaient chères et auxquelles résistait le cri de la conscience des Sulpiciens, on éprouve un amoindrissement de respect envers la mémoire du prélat qui méconnaît ainsi la grandeur de sa tâche. D'ailleurs sur toute cette question du jansénisme à Lyon au XVIIIe siècle, il était bon qu'une lumière complète se fît, et il me semble que s'il eût connu les documents dont nous rendons compte, M. Léon Séché, malgré sa prédilection marquée pour le jansénisme, aurait modifié son jugement par trop flatteur pour Mgr de Montazet, dans son ouvrage sur les *Derniers jansénistes* (2).

C'est ainsi que l'archevêque de Lyon, par une de ces mesures qui n'avaient d'autre but que de réduire l'enseignement des Sulpiciens, et de gêner leur existence, imagina d'imposer aux séminaristes une première année de théologie chez les Dominicains ou chez les Oratoriens. Libre à eux ensuite de revenir auprès des Sulpiciens, mais leur dernière année devait se faire chez les Joséphites !... En même temps, l'organe du parti janséniste, *Les Nouvelles Ecclésiastiques*, multipliait ses diatribes

(2) Voir tome II, pp. 49-55.

Digitized by Google

contre les Sulpiciens qui vraiment n'auraient pu résister à l'orage, si Louis XVI n'était intervenu directement en leur faveur.

M. Denavit, qui avait été le témoin attristé de ces journées d'épreuves, mourut en 1782.

Ses successeurs furent MM. de la Garde (1782-1784), et Gazaniol (1784-1791).

Après la mort de Mgr de Montazet, les mesures prises contre le séminaire de Saint-Irénée tombèrent les unes après les autres. Mais la Révolution était là. Ayant refusé de souscrire à la constitution civile du clergé, les Sulpiciens furent expulsés du séminaire que l'on transforma peu après en hôpital militaire. En 1805 seulement, par les soins du cardinal Fesch, l'établissement de la Croix-Pâquet fut rendu à sa première destination.

Parmi les anciens directeurs de Saint-Irénée, les uns gagnèrent le Canada, où leur Compagnie possédait le séminaire de Montréal. M. Chaillau se retira dans la famille Myèvre-Verger, d'Écully, puis gagna la Suisse au mois d'août 1792 avec MM. Gazaniol, Picquet et Petit. Cette petite colonie se fixa à Saint-Maurice. Mais au bout de quelques semaines, M. Chaillau rentrait à Lyon, y exerçait son périlleux ministère, en réussissant à échapper à toutes les recherches.

M. Gazaniol mourut à Sion, dans le Valais, en décembre 1796 ; M. Martin, à Lyon, chez Mme de la Barmondière, en 1799, et M. Petit chez les époux Caussanel, à Serin.

La dernière ordination sacerdotale avait eu lieu à Saint-Germain-au-Mont-d'Or, des mains de Mgr de Vienne, en février 1792. Mais de nombreux séminaristes lyonnais, que la Révolution n'intimidait pas, allèrent recevoir la prêtrise à Saint-Maurice-en-Valais, où étaient l'archevêque de Vienne et l'évêque du Puy. Enfin, à partir de 1801 et jusqu'à 1805, le séminaire qui comptait quarante théologiens fut installé à Lyon dans la maison dite de la *Providence*.

Abbé L. Duplain.

Digitized by Google

JOURNAL D'UN CURÉ PENDANT LA RÉVOLUTION (1789-1801), publié par l'abbé L. DUPLAIN, vicaire à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. Imprimerie de l'école Saint-Joseph, 1891. Une brochure in-8°, en vente à Lyon, chez les principaux libraires.

Nommé curé de Valsonne, près Tarare, en 1789, M. Pascal a enregistré année par année, jusqu'à la réouverture définitive de son église en 1801, les évènements de quelque importance dont il fut le témoin oculaire. C'est donc une période de douze années de tourmente qui se déroule sous nos yeux en un tableau fidèle. Elargissez-en le cadre par la pensée, et vous vous formerez une image exacte de la situation des campagnes du Lyonnais, et de l'état d'esprit de leurs habitants, à cette sombre époque.

L'émotion du lecteur augmente ici en raison de certaines circonstances dues au milieu particulier qui fut le théâtre des faits mentionnés. » La région montagneuse de Tarare — lisons-nous dans « l'avant-propos — offrit alors le spectacle d'une petite Vendée, où « toutes les mesures révolutionnaires, celles surtout qui blessaient le « sentiment religieux, provoquèrent un malaise croissant qui alla « bientôt jusqu'à l'exaspération », les jeunes gens de la contrée le firent bien voir en délivrant, le 11 février 1798, des mains des soldats qui les conduisaient à Rochefort, cinq prêtres catholiques : trait d'héroïque courage que rapporte, en tous ses détails, le *Journal d'un curé.*

Une note sur l'état des récoltes annuelles en blé et en vin, et le prix de vente de ces denrées dans le pays, ajoute encore un intérêt de statistique économique à ces récits précieux pour l'histoire de notre province sous la Révolution.

Merci donc à M. l'abbé Duplain d'avoir tiré d'un oubli bientôt séculaire ce manuscrit bien digne, à tous égards, de la sympathique attention des amis de notre histoire locale.

A. GRAND.

Digitized by Google

TOUT N'A QU'UN TEMPS (mélodie), poésie de Marius GRILLET, musique de J. DUPASQUIER. — Adrien REY, éditeur, rue de la République, 17.

L'éditeur Rey vient de faire paraître une nouvelle mélodie de la composition de M. Jules Dupasquier, intitulée : *Tout n'a qu'un temps*. Sous cet adage si plein de sérénité, un littérateur bien connu à Lyon, M. Marius Grillet, a composé des stances empreintes d'une couleur tout à la fois mélancolique et pittoresque. Ces stances ont inspiré à M. Jules Dupasquier une mélodie originale et descriptive qui, par une harmonie colorée, suit admirablement les contours de la pensée du poète.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter à cette œuvre le succès qu'elle mérite.

P. DE MURCY.

Digitized by Google

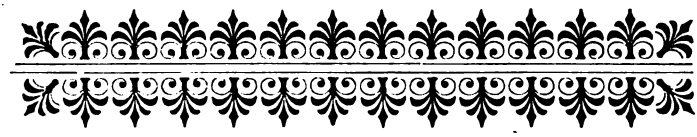

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 12 janvier 1892.* — Présidence de M. Henri Sicard. — M. Delore présente le compte rendu des deux volumes des travaux du Conseil d'hygiène et de salubrité de Lyon, publiés par M. Lacassagne. Ces deux volumes renferment les rapports présentés entre les années 1860 et 1885. Les plus importants de ces mémoires sont ceux de M. Glénard sur les mines de Chessy, de M. Vignon, sur la couleur d'orseille, gloire de la teinturerie lyonnaise, de M. Desgrange, sur le pétrole ; de M. Chauveau sur les bouches d'égout ouvertes sur nos fleuves, de M. Rollet sur une épidémie de fièvre typhoïde à Cluny ; une étude géologique sur le sol des environs de Lyon, de M. de Perret, diverses études de MM. Lortet, Chauveau et Arloing sur la question des eaux, un mémoire sur l'ozône, par le rapporteur lui-même, et enfin une étude de M. Teissier sur les égouts de Lyon.

Séance du 19 janvier 1892. — Présidence de M. Henri Sicard. — M. le docteur Horand présente une étude sur les bienfaits de la vaccination et de la revaccination, au point de vue de la population de la France. En découvrant la vaccine, dit l'orateur, Jenner a été l'un des

Digitized by Google

plus grands bienfaiteurs de l'humanité. Mais ce moyen préventif est insuffisant, si on ne le rend pas obligatoire, aussi bien que la revaccination. En outre, il est reconnu aujourd'hui, que pour obtenir tous les effets désirés, il faut employer le vaccin animal et ne pas se contenter du vaccin humain. Dans une seconde partie de sa communication, l'orateur fait connaître que les expériences, faites par M. Chauveau, ont démontré que le virus variolique et le virus animal sont tout à fait différents, et qu'il est même dangereux de se servir de la variole comme vaccin. En rendant la vaccination et la revaccination obligatoires, et en se servant exclusivement du vaccin animal, on arrivera ainsi à faire disparaître complètement la variole. — M. Rougier fait observer qu'il serait difficile de trouver une sanction efficace à une disposition législative, rendant la vaccination obligatoire. — M. Delore estime que la Société a incontestablement le droit de se préserver ainsi des maladies contagieuses, et que d'ailleurs, la vaccination est rendue déjà obligatoire dans une foule de cas, notamment pour entrer dans quelques écoles. — M. Caillemer fait observer que les anciens règlements du Bureau de la Santé à Lyon étaient bien autrement sévères, puisque dans certains cas ils prononçaient la peine de mort. — M. Coutagne pense qu'on peut arriver à un résultat satisfaisant, en augmentant les cas où la vaccination doit être rendue obligatoire.

Séance du 26 janvier 1892. — Présidence de M. Henri Sicard. — M. Perrin, trésorier, présente son rapport annuel sur la situation financière de l'Académie. — M. Léon Malo communique les observations qu'il a été appelé à faire sur l'alcoolisme et les ravages que ce vice exerce dans la région qu'il habite une partie de l'année. Autrefois, dit l'orateur, l'ouvrier se contentait du vin naturel qui, au moins, ne produisait pas des effets désastreux sur l'organisme. Aujourd'hui, au contraire, l'abus de l'alcool et surtout des produits venus de l'Allemagne, exerce les plus grands ravages, si bien qu'un ouvrier de 50 ans est déjà un vieillard. Aussi, celui qui trouverait un remède efficace contre ce mal, rendrait le plus grand service à l'humanité. — M. Delore confirme les différences signalées par l'orateur, entre l'ivresse causée par le vin et celle qui est due à l'alcool. Pris à jeun surtout, l'alcool produit des effets désastreux sur l'organisme. Et quand il est extrait de grains, et de tout élément empyreumatique, il renferme même des principes

Digitized by Google

toxiques qui altèrent profondément le système nerveux. Quant au remède, il est bien difficile à trouver, car la surveillance des cabarets est elle même sans efficacité. — A la suite de quelques observations de M. Caillemer sur l'alcool extrait du cidre en Normandie, et de M. Rougier sur les remèdes à apporter à l'abus de l'alcoolisme, M. le Président désigne pour faire partie de la Commission, chargée d'étudier cette grave question : MM. Léon Malo, Rougier, Caillemer, Delore et Saint-Lager.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, HISTOIRE NATURELLE ET ARTS UTILES DE LYON. — *Séance du 8 janvier 1892.* — Présidence de M. Gensoul et de M. Burelle. — M. le Président se félicite d'avoir à faire part à ses collègues de la glorieuse distinction accordée à M. Arloing, sous la forme du prix de 10,000 francs décerné par l'Académie de médecine pour les travaux de physiologie. Arrivé au terme de son mandat, M. Gensoul, avant de céder le fauteuil de la présidence, prononce un discours dans lequel il retrace les principaux événements qui ont marqué l'existence de la Société pendant l'année 1891. Le plus important de tous est, sans contredit, la revision du règlement qui, rapprochant les séances d'élections et admettant un plus grand nombre de membres, imprimera une activité nouvelle aux travaux de la Société. — M. Burelle inaugure ses fonctions présidentielles par une allocution dans laquelle il montre ce que la Société peut faire pour le relèvement de la sériciculture et la régénération des vignobles de la région. Les élections faites d'après le nouveau règlement admettent, comme membre titulaire, dans la section de l'agriculture, M. Georges Coutagne.

Séance du 15 janvier 1892. — M. Colcombet rend compte d'essais d'électro-culture qu'il a faits dans sa propriété de Sainte-Foy-lès-Lyon, sur des haricots verts. Sur les indications de M. Leger, il a muni des plates-bandes, à une extrémité, d'une plaque de zinc, à l'autre extrémité, d'une plaque de cuivre ; les deux plaques reliées par un fil conducteur constituaient une pile cuivre zinc hors de terre, zinc cuivre dans le sol. Des plates-bandes identiques aux premières ont été laissées comme témoins. Des cueillettes successives ont été notablement supérieures par les lignes soumises à l'essai que sur les autres. M. Colcombet se pro-

Digitized by Google

pose de continuer ; il attend les instructions du Frère Paulin, de Montbrison, pour étendre et varier ses expérienees. — M. Gensoul fait observer que le Frère Paulin opère non avec l'électricité dynamique mais avec l'électricité statique de l'atmosphère, au moyen d'appareils à peu près identiques aux paragrêles imaginés, il y a une quarantaine d'années, lesquels, outre qu'ils n'ont pas préservé les champs de la grêle, ne semblent pas avoir exercé une influence visible sur la végétation. — M. Burelle expose, d'après les comptes rendus de l'Académie des sciences, les résultats des recherches de M. Martinand sur les levûres qui couvrent la pellicule des raisins. Il résulte de ces recherches que ces levûres sont détruites par une exposition plus ou moins longue à la lumière du soleil et aussi par une température trop élevée, ce qui explique la fermentation irrégulière du moût dans les contrées chaudes, où l'on n'arrivera à de bons résultats qu'au moyen de levûres artificielles et en prenant les précautions nécessaires pour empêcher le trop grand échauffement de la masse en fermentation.

Séance du 22 janvier 1892. — M. Colcombet établit, par des chiffres, la supériorité du rendement qu'il a obtenu dans la culture des haricots verts avec application de l'électricité ; cette supériorité, variable d'une cueillette à l'autre, est en moyenne de 23 à 24 pour cent. Après cette communication, M. Colcombet dit, d'après des renseignements qui lui sont arrivés d'Angleterre, que, dans ce pays comme en France, la race Durham perd du terrain sur le marché, ce qu'il faut attribuer, sans doute, à la trop grande proportion du poids du suif, eu égard au poids total. — M. Leger donne des détails sur la préparation du *coton-soie*. Les opérations qui sont à peu près identiques à celles de la préparation du fulmi-coton, puis du collodion, donnaient primitivement une substance éminemment combustible qu'on n'aurait pas pu admettre dans la confection des tissus. M. Chardonnet a fait disparaître la combustibilité en désoxydant le produit par le sulfhydrate d'ammoniaque. Aujourd'hui on a un fil qui, comme le coton, ne peut prendre la teinture qu'à l'aide de mordants, mais qui présente l'aspect de la soie, et qui est destiné à supplanter le coton dans les tissus mélangés. Ce produit n'a rien de commun avec le *lin-soie* qui a fait quelque bruit, il y a plusieurs années, dont le prix de revient pouvait s'élever de 120 à 140 francs le kilogramme et était devenu l'objet ou le prétexte de spéculations plus ou moins aventureuses.

Digitized by Google

Séance du 29 janvier 1892. — M. Gensoul donne lecture d'une note *sur le sens et l'instinct de la direction chez l'homme et les animaux.* Il a résumé, dans ce travail, toutes les observations recueillies par les naturalistes sur les espèces migatrices, ainsi que les expériences auxquelles on s'est livré, depuis un certain nombre d'années surtout, sur les pigeons voyageurs qui sont maintenant l'objet d'une attention toute spéciale de la part du gouvernement. — M. Maurice donne des détails sur ses essais de culture de céréales variées ; il donne ses soins, cette année, à une collection à peu près complète des blés et seigles les plus renommés ; et, à la fin de la campagne, il sera en mesure de fournir les renseignements les plus complets sur les prix de revient, les frais de culture et les rendements.

Digitized by Google

Chronique de Février 1892

8 Février. — Mort de M. Emile Valantin, président de Chambre honoraire à la Cour d'appel de Lyon, chevalier de la Légion d'honneur et membre de l'Académie de Lyon, décédé dans sa 79e année. Entré au Barreau en 1837, M. Valantin était membre du Conseil de l'Ordre depuis deux ans, quand il fut nommé avocat général à la Cour d'appel en 1848. Devenu conseiller en 1860, il fut élevé aux fonctions de président de Chambre en 1877, fonctions qu'il a remplies jusqu'au jour de sa mise à la retraite, en 1883. Il appartenait depuis 1878 à l'Académie, où il prononça un beau discours sur la vie et les œuvres de Jean Tisseur. Membre de la Société d'économie politique dont il fut le président, il a publié, comme économiste, des travaux aussi remarquables que ceux qui sont dus à sa plume de jurisconsulte.

11 Février. — Arrivée à Lyon de M. Bourgeois, ministre de l'Instruction publique, accompagné de M. Bardoux, sénateur, et de M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur. Le Ministre séjourne trois jours à Lyon pour se concerter avec les notabilités universitaires, au sujet du projet de loi sur les Universités. Pendant son séjour il visite aussi les Hospices, le Lycée et les divers établissements de l'enseignement supérieur.

Digitized by Google

— Sermon prononcé, dans l'église de Saint-Bonaventure, par le P. Monsabré, pour l'Œuvre des pauvres malades.

14 Février. — M. Repiquet, avocat, est élu membre du Conseil général pour le canton de Saint-Genis-Laval.

— Conférence faite sur la question sociale par le P. Monsabré, dans la salle des Folies-Bergère, sous les auspices de l'Œuvre des Cercles catholiques et de l'Œuvre des patronages.

15 Février. — Ouverture de la première session des Assises du Rhône, sous la présidence de M. le conseiller Darrigrand.

— Ouverture d'une session extraordinaire du Conseil général du Rhône.

17 Février. — M. Piaud (Jean-Marie-Emmanuel), est nommé agent de change en remplacement de M. Monnier, décédé.

18 Février. — Grande kermesse, donnée dans la salle des Folies-Bergère, au profit de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers.

23 Février. — Séance publique de l'Académie de Lyon. Sont entendus : M. le comte de Sparre : Principes de la transformation des armes à feu pendant les dernières années (Discours de réception). — M. Léon Malo : La Croix-Rouge de France (Discours de réception).

25 Février. — Inauguration de l'Exposition lyonnaise des Beaux-Arts au Pavillon de Bellecour.

28 Février. — Troisième grand concert du Conservatoire de musique, au Grand-Théâtre.

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

LESDIGUIÈRES

Seigneur de Pont-d'Ain

C'est (ainsi que l'a dit avec raison, un de ses meilleurs biographes) (1), une vie étrange que celle de Lesdiguières, issu d'une pauvre famille de gentilhommes de Champsaur, et qui devint duc et pair, maréchal et connétable de France.

Né le 1er août 1543 à Saint-Bonnet (Hautes-Alpes), il se destina au barreau, puis il ne tarda pas à embrasser la carrière des armes. Protestant, il se distingua aux batailles de Jarnac et de Moncontour, où il se fit remarquer par Henri IV, à qui, depuis cette époque, il voua une affection sincère et inébranlable.

A partir de ce moment, il fit une guerre à mort aux Ligueurs, et en 1589, à la mort d'Henri III, il protégea le

(1) Rochas. *Biographie du Dauphiné.*

Digitized by Google

Dauphiné contre les entreprises du duc de Savoie, et maintint cette belle province en la possession de la France.

Voilà ses titres véritables à la reconnaissance du pays.

Ce n'est pas ici le lieu de reproduire tous ses exploits contre son plus terrible adversaire, le marquis de Treffort. Ses victoires de Pontcharra, sa prise du fort de Barraux ont été célébrées par tous les historiens du temps.

Enfin, la réunion de la Bresse et du Bugey à la France, par le traité de Lyon, 17 janvier 1601, fut en quelque sorte le couronnement de sa carrière.

Lesdiguières prit une part active à toutes ces négociations ; il vit, à cette occasion, Henri IV plusieurs fois à Lyon.

Une de ces entrevues (en 1595) a même été racontée par son secrétaire Videl (2) ; elle est trop intéressante pour que je ne cède pas au plaisir de la citer textuellement.

Montfalcon la rappelle bien dans son *Histoire de Lyon*, mais sans en reproduire la saveur, résultant du récit *textuel* du vieil auteur. Le voici :

« A son arrivée dans la ville, Lesdiguières rencontra « inopinément à Bellecour, place prochaine de la porte du « Rhône, le Roy qui courait la Bague, et qui le recon- « naissant d'abord, quoiqu'il ne l'eût pas vu depuis long- « temps, pique droit sur lui, avec un visage éclairé de joie « et la lance baissée : *Ah ! vieil Huguenot*, lui dit-il de bonne « grâce, *vous en mourrez !*

« Lesdiguières s'étant jeté à terre pour lui faire la révé-

(2) *Histoire de la vie du connétable de Lesdiguières*, par Louis Videl, p. 333.

Digitized by Google

« rence. Vous, soyez le bienvenu, lui dit le Roy, vous « êtes de tous mes serviteurs, celui que j'avais envie le « plus de voir.

« Là-dessus il lui recommanda de monter à cheval, et « après quelques courses, revenant à lui, et mettant pied à « terre, le prend par la main, passe dans le jardin *d'Enay*, « où il le tient plus d'une grande heure, et lui témoigne « particulièrement la satisfaction qu'il avait de ses « services. »

On retrouve bien là le caractère du Béarnais.

Cependant Henri IV critiquait au besoin Lesdiguières. Le maréchal fit construire à cette époque le magnifique château de Vizille, à l'aide de corvées, exigées des paysans, qu'il avait convoqués, au moyen de cet appel irrésistible : *Viendrez ou brûlerez !*

Il avait un arsenal pour équiper 10,000 hommes, deux compagnies de gardes, six gentilshommes des premières familles de la province, affectés au service spécial de sa personne. Aussi Henri IV disait-il de lui en riant : *Voilà M. de Lesdiguières qui veut se faire Dauphin.*

C'est vers 1610 que Lesdiguières acheta le château de Pont-d'Ain, ainsi que les terres de Treffort et de Pont-d'Ain, qui formaient le marquisat de Treffort. Ces biens avaient été *sub-hastés* au profit des créanciers du fameux Joachim de Rye, marquis de Treffort, l'adversaire de Lesdiguières dans toutes les guerres du temps. Nous en trouvons la preuve dans un dénombrement « du 2 juillet « 1611 (3), du marquisat de Treffort : par messire François

(3) *Extrait de l'inventaire de la Chambre des Comptes de Dijon* (B. 10,710). Cote 18, p. 56.

Digitized by Google

« de Bonne, seigneur de Lesdiguières, maréchal de « France, lieutenant général pour le roi au gouvernement « du Dauphiné. Quant aux redevances, soit du dit « Treffort, soit du dit Pont-d'Ain, il n'a pu les déclarer *à* « *cause qu'il est nouveau possesseur*. »

Peu d'années après, Lesdiguières achetait encore, le 15 mai 1616, des sires d'Urfé, les terres de Pont-de-Veyle et de Châtillon, pour le prix de 55,000 livres.

Le maréchal fit d'importantes réparations au château du Pont-d'Ain, que les guerres récentes avaient détérioré. Il y ajouta même une grosse tour au sud-est, qui porta pendant longtemps le nom de *tour du Connétable*.

Lesdiguières avait épousé en premières noces Claudine de Bérenger, morte en 1608, de laquelle il eut une fille, Magdeleine, mariée à Charles, duc de Créqui. Il avait noué des relations adultères avec une femme jolie et intrigante, Marie Vignon, épouse d'Ennemond Matel, marchand de soie à Grenoble.

Ce malheureux Matel fut tué, un soir d'hiver 1614, en revenant de sa maison de campagne, à une lieue de Grenoble, au bord d'un grand chemin. On accusa de ce meurtre un émissaire du duc de Savoie, un certain colonel *Allard*. Le Parlement de Grenoble le fit arrêter, mais Lesdiguières le fit mettre en liberté, et obtint pour lui des lettres d'absolution en 1615.

Après la mort de Matel, qui ne pouvait arriver plus à propos, Lesdiguières songea à épouser Marie Vignon et à légitimer ainsi les deux filles, Charlotte et Françoise, qu'il avaient eues de ses relations avec elle. Toutefois, il fallait l'ennoblir, afin qu'il n'eut pas trop l'air de déchoir en lui donnant son nom. Aussi il lui inféoda le marquisat de

Digitized by Google

Treffort, dont elle prit le titre. On comprend qu'il m'était impossible de trouver cet acte, tenu évidemment secret ; mais Marie Vignon se nommait marquise de Treffort au moment de son mariage avec Lesdiguières, qui fut célébré à Grenoble, le 16 juillet 1617, chez le baron de Marcieu.

Nous lisons en effet dans Videl l'intitulé suivant (4) : *Mariage du Maréchal avec la marquise de Treffort.*

Videl ajoute toutefois la remarque suivante :

« Comme beaucoup de ses amis et de ses serviteurs luy « témoignaient qu'ils prenaient part à son contentement ; « le marquis de Villeroy qui se trouvait à Grenoble s'estant « acquitté de ce devoir ;

« Mon ami, lui dit-il, *Vous vous estes marié à dix-huit ans,* « *et moy à soixante-cinq. N'en parlons plus, il faut une fois en* « *sa vie faire une folie.* »

C'est à partir de cette époque que Lesdiguières a souvent habité le château de Pont-d'Ain (une des seigneuries de la marquise de Treffort). Nous en trouvons la preuve dans sa correspondance publiée par M. le comte Douglas.

Le 20 novembre 1618, Lesdiguières écrivait au duc de Savoie la lettre suivante (5) :

« Il lui apprend : la nouvelle certaine de tout ce qui « s'est passé en cour à l'arrivée de Mgr le Cardinal, et le « bon accueil et favorables carresses que le Roy lui a « faites. »

---

(4) Videl. Livre IX, chap. v, p. 297.

(5) *Comte Douglas* de Lesdiguières, p. 231. (Extrait des archives de Turin.

Digitized by Google

(Le cardinal de Savoie était venu faire au roi Louis XIII la demande de la main de sa sœur, *Madame Chrétienne de France*, pour son frère le prince de Piémont.)

La lettre se termine ainsi :

« Le 20 novembre 1618, *au Pont-d'Ain*. Signé : LESDIGUIÈRES. »

Le 20 décembre 1624, Lesdiguières (6) écrivait aussi une lettre, datée de Pont-d'Ain, à *MM. les Élus du Mâconnais*, pour faire faire les étapes du régiment de Trémon, qui changeait de garnison.

La bibliothèque de Bourg conserve deux lettres originales, que j'ai vues, de 1617 et 1620, écrites par Lesdiguières aux pasteurs et anciens de l'église réformée de sa terre de Pont-de-Veyle, par lesquelles il leur promettait d'empêcher les Jésuites de s'établir chez eux.

Cependant les sentiments religieux de Lesdiguières n'allaient pas tarder à subir de profondes modifications.

Sa femme, la marquise de Treffort, le poussait vivement à se convertir à la religion catholique. Ses anciennes relations avec le colonel Allard n'avaient pas complètement cessé ; je n'en veux d'autres preuves que la lettre suivante, écrite le 16 août 1622 (7), par Lesdiguières au duc de Savoie.

« On a donné avis à votre Altesse que Madame la « Maréchale a quelque intelligence par lettre avec *Allard*. « Je supplie très humblement Votre Altesse de n'y ajouter

(6) Même ouvrage. *Correspondance*, p. 401.

(7) *Douglas*, 2e volume, p. 351.

Digitized by Google

« point de foy ; car c'est une faucetée, inventée par ce « galand, pour ce fère fette avec les Espagnols, pour en « avoir des moyens. Signé : LESDIGUIÈRES. »

Toutefois Marie Vignon ne tarda pas à arriver à ses fins, et en 1622, fin juillet, elle annonçait même au pape la conversion de Lesdiguières, dont elle se fait gloire dans cette lettre (8).

« J'en ressens une telle allégresse que je pense voir ici « toutes mes espérances heureusement terminées, mes « souhaits accomplis, et mes soins récompensés ; avec « tant d'avantages que je n'en veux point espérer de plus « grands au monde. Signé : DE TREFFORT. »

Le maréchal abjura, le 26 juillet 1622, en l'église Saint-André, à Grenoble, et reçut en échange du roi l'épée de connétable.

J'ai trouvé les détails de cette abjuration dans un petit livre très curieux de la bibliothèque de Lyon, sans nom d'auteur, intitulé : « *Le Lys d'allégresse et l'Olive de Réconci-* « *liation*, sur l'heureuse conversion de Mgr le duc de « Lesdiguières à la foy catholique.

« A Lyon, chez Louis Muguet, en rue Mercière. »

La marquise de Treffort présidait, triomphante, à toutes ces cérémonies, et je cite le passage intéressant suivant de cet ouvrage.

« Après donc que, MM. de la Cour, du Parlement et des « Comptes furent arrivés et eurent pris leur place ordi- « naire, Mme la Connétable entra dans le chœur, se plaçant

(8) Le même ouvrage, tome II, p. 373.

Digitized by Google

« sur un petit *chaffaut*, préparé pour elle et pour ses « dames. »

A partir de cette époque, Lesdiguières habita constamment son château de Vizille, dans le Dauphiné. Après avoir traversé les Alpes, l'hiver précédent, à l'âge de 80 ans, il expira à Valence le 21 août 1626. Ce fut évidemment le plus grand homme de guerre de cette époque, il eut la gloire de conserver le Dauphiné, la Provence, à la couronne de France. Ses armes, qui étaient bien des armes parlantes, représentaient un *lion d'or au chef cousu d'azur, chargé de trois roses d'argent*. Sa devise était : *Nihil, nisi à Numine*. Son tombeau fut élevé au château *des Diguières* (9), mais il fut transporté en 1798 à Gap, où j'ai pu l'admirer.

La postérité de Lesdiguières ne lui survécut pas longtemps. Les deux filles de Marie Vignon : 1° Charlotte, épouse du marquis de Montbrun ; 2° Françoise, que Charles de Créqui (veuf en première noce de sa sœur consanguine-Magdeleine) avait épousée, moururent sans enfants.

Magdeleine, sa fille aînée, laissa deux fils, Jean-François, duc de Lesdiguières, et François de Créqui, comte de Canaples, qui moururent en 1703 et en 1711, et ne laissèrent pas d'enfants.

Marie Vignon n'abandonna pas cependant notre pays. Nous voyons encore, dans les archives ducales de Dijon (liasse 71), une reprise de fief de la seigneurie du Tiret, au mandement de Saint-Germain-d'Ambérieux, du 2 décembre 1649, par Marie de Treffort, *relicte* de messire François de

(9) Rivoire de la Bastie. *Armorial du Dauphiné*, p. 92.

Digitized by Google

Bonne, duc Lesdiguières, pair et connétable de France, par donation qui lui a été faite par dame Françoise de Bonne, sa fille, *relicte* de Charles de Créqui, maréchal de France, par contrat du 28 mars 1646.

Marie Vignon mourut à Grenoble en 1655. Son testament (10), est du 11 août de cette même année. Elle voulut être inhumée à l'église Sainte-Claire de Grenoble, et fonda de nombreuses œuvres pies.

Cette famille se détacha de plus en plus de notre pays, et le 23 avril 1648, François de Lesdiguières, petit-fils du connétable, vendit le château de Pont-d'Ain à Antoine d'Urre, dont l'histoire fera le sujet du chapitre suivant.

Ainsi, le grand nom de Lesdiguières fit briller le château de Pont-d'Ain d'un nouvel éclat pendant près d'un demi-siècle ; toutefois ses jours illustres étaient à jamais passés. Nous allons aborder maintenant une phase plus modeste, il est vrai, mais qui n'est pas sans intérêt, et dont l'étude s'impose pour achever l'œuvre que nous avons commencée.

E. Cuaz.

(10) Morin-Pons. *Inventaire des archives Dauphinoises*, p. 259.

Digitized by Google

M. Désiré GIRARDON

Monsieur Désiré Girardon est mort à Lyon, le 29 décembre dernier.

Qui de nous ne connaissait ce grand et beau vieillard, au large front chauve, au regard clair et franc, dont toute la personne respirait à la fois tant de majesté patriarcale et de bienveillante simplicité, et qui portait avec une si fière prestance le poids de ses quatre-vingts ans ?

Qui de nous ne le connaissait ? Qui de nous n'avait été, de près ou de loin, son élève ? Durant cinquante années, avec une ardeur, un dévouement et une joie d'apôtre, il a semé l'enseignement autour de lui. Il a semé à pleines mains, en toutes directions et de toutes semences : il a enseigné des enfants et des adultes, des ouvriers et des étudiants, des commerçants, des industriels et des artistes ; Il a fait des cours à l'École de la Martinière, à l'École Cen-

Digitized by Google

trale, à l'École des Beaux-Arts et à la Société d'enseignement professionnel; il a professé toutes sortes de sciences, depuis les plus humbles jusqu'aux plus hautes, apprenant à ceux-ci la chimie et la physique, à ceux-là la mécanique et la géométrie, tandis qu'à d'autres il a appris à lire et à écrire. Mais à tous il a fait sentir ce qu'il y a de grand et d'élevé dans le professorat, tel qu'il l'entendait. C'était chez lui une mission de dévouement : enseigner, ce n'était pas exposer brillamment une leçon devant un auditoire; c'était instruire des hommes; bien mieux, c'était encore les moraliser; il entendait que l'instruction donnât à l'élève le sentiment de sa dignité, de sa liberté et de sa responsabilité. Il voulait enfin que cet enseignement ne fût point un stérile perfectionnement intellectuel ou moral, qu'il fût pratique et qu'il se résolût pour l'élève en une amélioration matérielle de sa situation.

Cet idéal si complexe, il savait l'atteindre. Un des hommes les plus distingués de notre ville, disait, il y a quelques jours : « Si je suis devenu un homme, c'est à M. Girardon surtout que je le dois. J'ai eu des professeurs plus illustres, je n'ai jamais eu un si bon maître. »

Comprendre ainsi le professorat, c'est en tripler les devoirs. M. Girardon y a suffi pendant près de quarante ans, sans paraître en sentir le poids, tant il était né pour cette tâche. Et pourant c'était presque le hasard qui l'avait voué à l'enseignement.

*
* *

Il avait seize ans, il terminait ses études, se préparant à l'École polytechnique, lorsqu'un de ses oncles maternels, M. Tabareau, vint s'établir à Lyon. Cet oncle était un

Digitized by Google

dominateur : jeune, ardent, d'une intelligence supérieure, d'une imagination entraînante, il allait fasciner et maîtriser tout ce qui l'approcherait. Ancien élève de l'École polytechnique, officier du génie sous Napoléon Ier, licencié en 1815 avec l'armée de la Loire, et revenu ainsi malgré lui à la vie civile, il avait fondé à Lyon une fabrique de produits chimiques. Il décide son neveu à abandonner ses rêves d'épaulette et à entrer dans l'industrie avec lui. Mais M. Tabareau était de ceux qui ne font rien à demi : pour être bon industriel, il faut connaître la Banque, — et il fait subir au neveu un stage de deux ans chez un banquier de Genève. Pour être bon industriel, bon fabricant de produits chimiques et bon commerçant, il faut connaître la teinture, — et il l'installe comme apprenti, en sabots, chez un teinturier et chez un apprêteur; , il faut savoir vendre ses produits, et il le place enfin comme voyageur chez un droguiste. Tant de noviciats étaient pour lasser un peu la patience du futur industriel : aussi bien, s'étant vu, dans son premier voyage d'affaires, refuser deux ou trois fois la marque de la maison qu'il représentait, il écrivit tout simplement à son patron qu'il renonçait à écouler sa médiocre marchandise, et acheva en touriste amateur sa tournée de voyageur de commerce.

L'heure paraissait enfin venue de recueillir les fruits d'une si longue préparation. Mais 1830 avait sonné. Le gouvernement établissait des Facultés à Lyon. La qualité d'ancien « brigand de la Loire » n'était plus une tache, c'était devenu un titre à la faveur. Et M. Tabareau était nommé d'emblée professeur de physique et doyen de la Faculté des sciences.

Ce que M. Tabareau a été comme doyen de cette Faculté naissante, ce qu'il a fait pour la bonne organisation et

Digitized by Google

l'éclat de l'enseignement dans notre ville, tout le monde le sait aujourd'hui.

Mais le premier sans doute, M. Girardon comprit ce qu'il était capable de faire. D'un neveu apprenti banquier, apprenti teinturier, apprenti industriel, il était capable de faire un apprenti professeur. M. Tabareau abandonnait l'industrie : M. Girardon l'abandonnerait. M. Tabareau devenait professeur et doyen de Faculté : M. Girardon serait préparateur de M. Tabareau.

Or, ce jour-là, le hasard faisait bien les choses : l'oncle et le neveu avaient véritablement trouvé leur voie, et ils allaient l'un et l'autre fournir dans l'enseignement la plus brillante et la plus féconde carrière.

*
* *

En 1835, l'Académie et le Conseil municipal entreprennent de créer, conformément aux volontés du major Martin et avec les ressources dont il avait doté la ville, une école professionnelle.

Depuis longtemps on cherchait, on étudiait, on hésitait. Enfin, on charge M. Tabareau de mettre de l'ordre et de l'unité dans tous ces essais, et on le nomme Directeur de l'École provisoire.

M. Tabareau applique à ses nouvelles fonctions toute la puissance de ses rares facultés : il y met son ardeur, sa volonté, son imagination ; il crée la méthode d'enseignement à laquelle son nom est resté attaché, il rédige les programmes, il organise les cours, il distribue les tâches.

M. Girardon est nommé répétiteur général de mathématiques, puis en 1839 professeur. Mais en réalité son rôle est de première importance ; il est le neveu, le confident,

Digitized by Google

le disciple du directeur. Avec M. Tabareau il est l'âme de l'École. Il l'aide à inspirer de son esprit tous ses collaborateurs. Rien ne se fait sans lui. Si bien que pendant un intérim, il remplit les fonctions de Directeur, si bien que plus tard il ne tient qu'à lui de devenir Directeur en titre, si bien enfin qu'on ne peut aujourd'hui faire l'histoire de la Martinière sans écrire son nom à côté de celui de M. Tabareau.

Toute sa vie, M. Girardon est resté fidèle à l'École où il avait fait ses débuts. Il y était entré en 1835, il ne l'a quittée qu'en 1875, ayant vu passer dans ses mains quarante générations d'élèves. L'un de ces élèves, aujourd'hui professeur à son tour à la Martinière, rappelant sur la tombe de M. Girardon les incomparables qualités de son enseignement, pouvait dire, au nom de tous ses collègues : « Nous avons été ses disciples, nous ne l'avons jamais égalé. »

Ceux qui se souviennent, en effet, de ce qu'était ce jeune professeur de vingt-six ans, sont restés sous le charme : c'était une verve, un entrain, une ardeur et en même temps un ordre, une lucidité et une simplicité admirables. La méthode Tabareau s'adaptait merveilleusement à la tournure de son esprit : il avait en toute chose hâte d'arriver au but ; il courait à la solution, et cependant il fallait qu'on le suivît, et il savait se faire suivre. Le système des planchettes, qui maintient une communication constante entre le professeur et les élèves rémédiait au danger possible en lui faisant sentir l'instant même où des retardataires allaient l'abandonner : d'un mot alors, d'un retour net et précis, il ressaisissait l'auditoire, remettait tout son monde en ligne, et la troupe, animée de sa flamme, repartait avec lui, comme à l'assaut de la vérité.

Digitized by Google

*
* *

Dès cette époque, se mêlaient à cet enthousiasme de jeune homme les préoccupations sérieuses qui, plus tard, devaient dominer toute la fin de sa carrière. M. Girardon sentait que celui qui a l'instruction et le don de l'enseignement, doit faire l'aumône de sa richesse aux déshérités.

Sous l'empire de cette haute idée morale, il créait vers 1838 le premier cours d'adultes qui ait fonctionné dans notre ville : c'était un cours d'enseignement professionnel qui portait sur la mécanique appliquée. M. Girardon le faisait le soir, et, malgré l'assujettissement et le surcroît de fatigue, il l'a maintenu pendant de longues années.

Vers le même temps aussi, il organisait à Vaise, spécialement au profit des soldats, qui étaient alors presque tous illettrés, un cours de lecture, auquel il adaptait la méthode Tabareau.

*
* *

Le caractère si éminemment pratique de son enseignement, les succès qu'il y recueillait, le don qu'il avait de faire vivre un cours et de communiquer aux élèves le feu dont il était animé, le désignèrent à l'Administration pour une chaire nouvellement fondée à l'École des Beaux-Arts : en 1838, il y était nommé professeur de géométrie pratique et descriptive. Sous ce titre, il y créa l'enseignement de la perspective et publia, à cette occasion, un traité de cette science.

*
* *

De 1835 jusqu'en 1857, il resta simple professeur à la Martinière et simple professeur à l'École des Beaux-Arts. Mais dans les postes modestes que les hasards de sa vie lui

Digitized by Google

avaient assignés, il déployait de si rares qualités, témoignait d'une conception si élevée de son rôle, qu'il avait pris à Lyon une place à part dans le monde de l'enseignement, et que sa situation morale était autrement considérable que ses fonctions.

On ne le regardait pas seulement comme un professeur de premier ordre; on ne le tenait pas seulement pour un novateur très avisé et très compétent en fait de programmes et de méthodes, on savait encore qu'il y avait en lui un rare organisateur, d'une très ferme volonté et d'une ardeur communicative; on savait qu'il était résolument dévoué, en dehors de toute attache officielle, à la cause de l'instruction publique; on savait enfin qu'il était infiniment supérieur aux postes qu'il occupait, qu'il n'avait pas encore « rempli tout son mérite », et qu'à l'occasion on pourrait compter sur lui pour de plus vastes entreprises.

Aussi, lorsqu'en 1857 un groupe d'hommes éminents songèrent à créer à Lyon une école d'enseignement technique, s'adressèrent-ils immédiatement à lui pour les aider dans leur projet.

Et un beau jour, M. Arlès-Dufour vint le trouver, lui disant: « Faites-nous donc une Martinière pour nos fils. »

C'est de ce mot qu'allait sortir l'École Centrale lyonnaise.

*
* *

Ce mot était un manifeste et un programme. Il signifiait que les hommes éclairés de la bourgeoisie étaient las d'un état de choses qui les plaçait dans cette alternative, ou bien de faire de leurs fils des avocats et des médecins, ou bien d'en faire des commerçants et des industriels ignorants et mal préparés.

Digitized by Google

Car c'était bien là la situation en 1857.

Pour les professions libérales, toutes les voies étaient aplanies : les programmes de tous les établissements d'enseignement secondaire y convergeaient naturellement, et, au sortir de l'enseignement secondaire, les Facultés de droit, les Facultés de médecine, les hautes Écoles du gouvernement présentaient en face leurs portes engageantes.

Tout conspirait, au contraire, contre le commerce et l'industrie. Les programmes de l'enseignement secondaire ne tenaient aucun compte de leurs exigences. Et il n'y avait, en dehors de l'École Centrale des Arts et Manufactures et de l'École Turgot, à Paris, aucune école spéciale pour remplacer ou compléter cet enseignement. Les jeunes gens qui voulaient embrasser les professions industrielles ou commerciales, auxquelles rien cependant ne les avait préparés, étaient réduits à ne faire qu'un saut du collège au magasin ou à l'usine, et à attendre leur complément d'éducation seulement de la pratique. Ressource détestable, car la pratique à elle seule ne donne pas d'idées générales, n'ouvre pas l'esprit, n'élargit pas l'horizon ; elle est particulière, égoïste et incomplète ; elle manque de méthode, elle a d'énormes lacunes et des superfluités envahissantes.

Cette situation n'était pas nouvelle : la question de l'organisation de l'enseignement professionnel avait été nettement posée soixante ans auparavant par la Convention ; tous les gouvernements l'avaient agitée à leur tour ; la Constitution de 1848 la formulait en termes précis. Mais tout cela n'avait pas fait faire un pas à la difficulté. L'enseignement professionnel n'existait pas en France.

On comprend dès lors le mot de M. Arlès-Dufour : « Faites-nous une Martinière pour nos fils », c'est-à-dire, « créez-nous ce qui nous manque et dont nous avons

Digitized by Google

besoin, un établissement secondaire qui prépare nos fils à diriger nos usines et nos maisons de commerce et, de même que la Martinière prend les enfants de la petite bourgeoisie pour en faire des employés et des contremaîtres, prenez les nôtres et faites-en des patrons. »

Le projet enthousiasma M. Girardon, et il trouva immédiatement à Lyon des patrons considérables : MM. Clément-Désormes, Ancel, Girodon, Lodoïsk Monnier, Michel, Vachon et quelques autres de ceux qui, à ce moment, étaient à la tête des entreprises libérales, constituèrent une Société pour le mettre à exécution. A Paris, il fut bien accueilli par les hommes compétents. M. Perdonnet, directeur de l'École Centrale des Arts et Manufactures, y applaudit avec chaleur. Il y vit le début d'un mouvement qui se généraliserait : on constituerait dans diverses grandes villes de province des Écoles Centrales régionales qui se tiendraient en relations et en amitié avec l'École de Paris. La concurrence n'était point pour l'effrayer : les Écoles régionales avaient été dès le début dans le programme des fondateurs de l'École Centrale de Paris, et on les considérait comme des auxiliaires de l'École principale.

M. Girardon se mit donc à l'œuvre sous les meilleurs auspices. Bientôt il eut tout organisé, programmes et cours. Les professeurs furent recrutés à la Faculté des sciences, à l'École de médecine, à la Martinière, au Lycée, dans le Barreau et le corps des Ponts et Chaussées. Et l'école s'ouvrit à la fin de l'année 1857 : ce fut une éclatante réussite. En moins de deux années, le nombre des élèves dépassait 90.

Il ne se soutint malheureusement pas à ce chiffre. Il fallait sans doute faire, dans les premiers résultats, la part de la mode et de l'engouement. Car, après quelques exer-

Digitized by Google

cices, le nombre tomba à 50 ou 60 ; il est, depuis lors, demeuré sensiblement stationnaire.

Même dans ces proportions le succès était grand. Rien n'est plus hasardeux que l'innovation en matière d'enseignement ; rien n'est plus dangereux que de devancer son temps dans des questions où la pratique des pères de famille a, par tradition inconsciente, une tendance à retarder toujours d'une génération sur l'heure présente. L'École Centrale lyonnaise triomphait de ses dangers, montrait qu'elle répondait à un besoin véritable. Et le temps a prouvé depuis que l'œuvre était viable et vivace.

Cependant elle n'a pas toujours obtenu pleine justice. L'École a rencontré des détracteurs au dehors, et à Lyon même des critiques prévenus. On n'en connaît point assez le fonctionnement intérieur et les effets pratiques. Si on juge de la valeur d'un enseignement par la carrière que parcourent ensuite les élèves — et n'est-ce pas le meilleur et le seul contrôle, surtout d'un enseignement professionnel — il faut décider que l'enseignement de l'École Centrale lyonnaise est comparable, probablement même supérieur, à celui de n'importe quelle autre école. Il serait intéressant de publier la liste des promotions depuis 1857 ; le lecteur relèverait avec étonnement, parmi les anciens élèves, un très grand nombre des industriels les plus considérables de notre région, et il constaterait l'exceptionnelle proportion de réussites brillantes parmi les carrières préparées sur les bancs de l'École. Il remarquerait aussi que, depuis quelques années, plusieurs des noms inscrits jadis aux premières promotions reparaissent parmi les promotions nouvelles.

Les élèves d'autrefois sont devenus les pères de famille d'aujourd'hui, et ils font suivre par leurs fils l'enseignement

Digitized by Google

qu'ils ont suivi eux-mêmes. N'est-ce pas autant de preuves irrécusables de la valeur de cet enseignement ?

De 1857 à 1868, M. Girardon conserva la direction de l'École. En 1868, il l'abandonna. Il venait d'être gravement malade, sa santé exigeait qu'il prit du repos et en même temps le prédisposait au découragement. Il avait rêvé de telles destinées pour son œuvre, qu'il jugeait insuffisant ce que tout autre eût considéré comme un succès inespéré. Il songeait à une nouvelle installation matérielle, peut-être même un peu à une transformation intérieure. Ces projets soulevaient certaines objections de la part du Conseil d'administration ; enfin et surtout il venait d'assumer une tâche nouvelle qui exigeait toutes ses forces et tout son temps.

Il quittait l'École presque au lendemain du jour où le Gouvernement venait de reconnaître ses services, en lui décernant une distinction très rarement accordée alors, le titre d'Officier d'Académie. Il la quittait, y laissant une grande part de lui-même. C'était vraiment son œuvre, et il sentait bien, en dépit de sa rare modestie, qu'il avait quelque mérite à avoir fondé, organisé et fait vivre, avec le seul appui de l'initiative privée, une institution de cette nature et de cette importance.

Aussi est-ce de cette École que devait lui venir une des joies les plus profondes de ses dernières années. Le 19 novembre 1888, les anciens élèves célébraient par un grand banquet le trentième anniversaire de la fondation. Ils invitaient leur ancien Directeur. Il s'y rendit sans défiance. Quand il parut, il fut accueilli par une véritable ovation, on lui remit un bronze et une médaille commémorative, on l'accabla de marques d'affection et de témoignages de reconnaissance. Et lui, ému et joyeux, les yeux pleins de

Digitized by Google

larmes, songeait aux efforts et aux soucis d'autrefois et se disait qu'une telle journée suffisait à payer toutes les peines.

*
* *

Quand M. Girardon se résigna à abandonner la direction de l'École Centrale, il se consacra tout entier à la Société d'Enseignement professionnel, qui avait été fondée quatre ans auparavant, qu'il avait organisée et auprès de laquelle il remplissait les fonctions de Directeur de l'enseignement.

On peut dire que la fondation de cette Société répondait aux plus intimes préoccupations de M. Girardon, à celles qui, dès le début de sa carrière, l'avaient poussé à créer isolément, et de sa propre initiative, un cours d'enseignement technique en faveur des adultes. La Société d'enseignement professionnel avait pour but d'organiser des cours du soir, professés dans un esprit essentiellement pratique, et destinés à fournir aux employés et aux ouvriers les connaissances spéciales nécessaires à l'exercice intelligent de leur profession.

La Société avait été fondée par un groupe d'hommes, dont quelques-uns figuraient déjà parmi les fondateurs de l'École Centrale : c'était MM. Arlès-Dufour, Brosset, de la Saussaye, Henri Germain, Félix Mangini et plusieurs autres parmi les plus considérés de Lyon.

Mais ces fondateurs ne furent pas et ne pouvaient pas être les organisateurs véritables de la Société. Pour mener à bien cette tâche spéciale, il fallait un homme compétent, il fallait encore et surtout que cet homme compétent pût se consacrer corps et âme à la tâche, entrât dans les détails, se fît l'apôtre de l'idée première, conquît des dévouements

Digitized by Google

auxiliaires, recrutât le personnel, combinât les cours et mît enfin au monde ce qui avait été seulement conçu par le groupe des fondateurs.

Cet homme fut M. Girardon.

Il était tout prêt pour cette mission. Il y avait été préparé par son expérience de vingt ans. Ily avait été encore préparé tout récemment et d'une façon toute particulière par les circonstances. Le Gouvernement avait ouvert en 1862 une enquête solennelle sur les besoins et l'organisation de l'enseignement technique en France. M. Girardon avait été appelé à déposer devant la Commission. Il avait présenté un rapport complet et qui touchait, entre autres objets, à l'enseignement des adultes et à la diffusion de l'instruction parmi les ouvriers. Aussi, lorsqu'il fut choisi à Lyon pour organiser la Société d'Enseignement professionnel du Rhône, n'eut-il qu'à donner un corps aux idées qu'il venait de développer devant la Commission d'enquête.

Il est impossible d'exposer ici, même sommairement, l'organisation de cette Société, œuvre si importante, qui fait tant d'honneur à ceux qui en ont eu l'idée et à celui qui l'a mise sur pied.

Mais du moins faut-il indiquer ce qui revient plus particulièrement à M. Girardon : C'est du même coup signaler ce qui la distingue des œuvres analogues, et mettre en lumière les causes profondes de son prodigieux succès.

Le trait dominant de la Société d'Enseignement professionnel du Rhône, c'est la fusion absolue de tous les éléments qui la composent, et particulièrement la collaboration des élèves mêmes au bon fonctionnement de l'œuvre.

La pierre d'achoppement de toutes les institutions de cet ordre, c'est le défaut d'assiduité des élèves. Comment y remédier ? — En les associant et les intéressant au succès.

Digitized by Google

C'est dans ce but que M. Girardon proposa tout d'abord d'exiger des élèves une rémunération.

Sa proposition fut vivement combattue au sein du Comité des fondateurs. On craignait qu'une cotisation, si minime fût-elle, n'éloignât les inscriptions. M. Girardon insista, soutenant que la gratuité serait au contraire une cause de langueur et de tiédeur ; on tient peu à ce qu'on n'a pas acheté de son argent, et on ne se sent pas tenu soi-même à en tirer profit. La cotisation opèrera peut-être une sélection au début ; mais, si elle est minime, elle n'arrêtera pas les zèles sérieux, et, à ceux qui l'auront déboursée, elle imposera l'assiduité, elle les intéressera à l'œuvre tout entière et effacera certaines préventions en éloignant toute idée d'aumône.

L'opinion de M. Girardon triompha, et l'évènement en a démontré la justesse. La proportion des élèves qui obtiennent la mention d'assiduité, c'est-à-dire qui n'ont pas, dans l'année, manqué une seule leçon sous quelque prétexte que ce soit, est parfois montée jusqu'à vingt pour cent des élèves inscrits : résultat qui n'est atteint nulle part ailleurs.

Une seconde innovation due à M. Girardon fut l'institution des commissaires. Les commissaires sont des élèves élus dans chaque cours par leurs camarades. Ils ont pour mission la perception des cotisations, la constatation des présences, le maintien de l'assiduité et du bon ordre ; ce sont eux qui servent d'intermédiaires entre les élèves et les professeurs, et les élèves et l'administration. Telles sont les deux dispositions principales dues à l'intervention personnelle de M. Girardon : elles ont eu une influence décisive sur la marche de la Société.

Il en est bien d'autres qu'on pourrait relever à son

Digitized by Google

honneur. Toutes témoigneraient de sa perspicacité, de sa compétence et de son libéralisme.

Mais ce qu'on ne peut apprécier ni rapporter, c'est la somme d'efforts, de détails, de dévouement quotidien, de diplomatie et d'habileté pratiques qu'il a dû déployer pour arriver à engrener tous les rouages et à mettre cette vaste machine en mouvement.

Pendant douze ans, il se consacra à la Société d'Enseignement professionnel; en récompense de ces éminents services, il avait été fait successivement chevalier de la Légion d'honneur, et officier de l'instruction publique. Jusqu'à la fin, alors même qu'il n'en pouvait plus remplir les fonctions, le Conseil, voulant lui marquer par là sa reconnaissance, lui maintint le titre de Directeur de l'Enseignement. Lui-même en était fier; il aimait sentir ce dernier lien entre lui et son œuvre et il était heureux de donner ainsi le public et permanent témoignage d'un attachement qui ne faiblissait pas.

A partir de 1876, M. Girardon se retira peu à peu de la vie active : il avait certes bien mérité de jouir en repos de sa verte vieillesse, de l'affection des siens, de l'amitié et de la reconnaissance de beaucoup, et de la vénération de tous.

*
* *

Telle a été, dans ses grandes lignes et dans ce qui touche aux choses publiques, la vie de M. Girardon.

En est-il de plus dignes ? En est-il de mieux remplies ?

Quarante années de professorat : l'École de la Martinière, l'École Centrale, la Société d'Enseignement professionnel; en trois pas, toute une carrière. Mais cette carrière, ce n'a

Digitized by Google

été rien moins que la création même de l'enseignement technique dans notre ville.

En dehors de tout appui officiel, il a, malgré son indépendance, — grâce peut-être à cette indépendance, — fondé ou organisé trois institutions d'intérêt public. Voilà son œuvre visible.

Mais il est une autre œuvre plus considérable et plus personnelle encore : quarante années ininterrompues de professorat ! Qu'on évalue quelles moissons ont dû lever de ces quarantes années de bonnes semailles.

Qu'on songe à tout ce qu'a pu avoir de bienfaisant un si long et si libéral apostolat ! Qu'on songe à la somme d'idées saines qu'il a jetées dans le monde des travailleurs, à la somme d'efforts moraux qu'il a sollicités, à tout ce qu'il a ajouté ainsi de richesses au patrimoine commun de la dignité humaine !

Il n'a pas enseigné des vérités ou des faits : il a éduqué des âmes, parce qu'il enseignait avec son âme.

Il aimait les ouvriers, il les aimait et les estimait. Il avait confiance en eux ; il savait, lui qui les avait vus de près, que la grande masse est pleine de vertus simples et fortes. C'est une terre saine et fertile, où lèvera bien la moisson pourvu qu'on ne l'étouffe pas. Laissez-la croître dans l'air et la lumière, c'est-à-dire donnez l'instruction et respectez la liberté. Ce n'est pas en les tenant en tutelle qu'on élève et qu'on fortifie les faibles. Il faut les instruire sans doute, mais il faut aussi les habituer à vouloir, les accoutumer à user de leur liberté, développer chez eux le souci de la dignité et le sentiment de la responsabilité. Montrez-leur, ouvrez-leur la route, mais ne les tenez pas par la main. C'est avec ces principes de libéralisme éclairé, avec cette élévation de vues, ce respect de l'indépendance et de la

Digitized by Google

personnalité individuelle, qu'il avait organisé tous ses cours d'adultes ; c'est même dans ces idées qu'il enseignait aux élèves plus jeunes de l'École Centrale. Et en vérité, on peut bien appeler cette méthode l'enseignement professionnel par excellence. Car le premier outil, c'est encore la volonté, et le meilleur, c'est la volonté éclairée et moralisée.

Faire d'un ouvrier un contremaître, ou d'un ignorant un homme instruit, c'est peu, si en même temps on ne fait pas d'un homme un brave homme.

Et c'est là ce qui explique sa popularité et son influence. Les élèves sentaient que leur liberté personnelle était hors de question, et que leur responsabilité était en jeu ; ils sentaient aussi qu'en leur maître ils avaient un ami, et, fiers de lui inspirer confiance, ils s'efforçaient de la mériter.

Cet échange de sympathie doublait sans doute les forces du professeur, mais en même temps doublait sa tâche. Et s'il est vrai qu'il travaillât dans la joie, convaincu de la fécondité de son œuvre, il faut dire aussi que son œuvre envahissait et absorbait sa vie. Il appartenait à ses élèves : il ne connaissait contre eux ni défense ni refuge. La leçon finie, il eût été capable de la recommencer au profit d'un seul. Il était tout à eux, toujours prêt à tous les suppléments d'explications, gardant toujours bon accueil à qui sonnait à sa porte. Combien en a-t-il reçu, combien en a-t-il emmené le dimanche dans sa petite maison de campagne des Charpennes, pour leur consacrer toute son après-midi. C'est là, dans cette familiarité passagère, que se donnaient les meilleurs leçons, celles qui ne s'adressent pas seulement à l'intelligence, mais qui vont jusqu'au cœur et qui remuent un homme tout entier. Quand un pauvre diable de charpentier, tourmenté par la construction d'un escalier difficile, venait un matin de vacance demander un renseignement,

Digitized by Google

et qu'il était reçu, emmené, accueilli comme un hôte, qu'il voyait le professeur lui sacrifier toute une journée de repos et qu'il se voyait traité avec tant de bonhomie et de simplicité, ne pensez-vous pas qu'à côté de la leçon de géométrie descriptive se donnait ce jour-là une autre leçon d'une portée plus haute, et ne croyez-vous pas que le maître communiquait à l'élève un peu de ses rares vertus morales, un peu de bonté, de modération et de sagesse, un peu d'esprit de sacrifice et de dévouement, et une parcelle de ce sentiment qui faisait le fond de son zèle admirable, le sentiment de la solidarité sociale. Et combien de fois n'est-il pas allé plus loin encore et ne s'est-il pas ingénié, usant de ses relations et de son influence, pour créer une situation, à tel élève qu'il avait fait capable de la remplir.

C'est ainsi que ses élèves devenaient ses disciples, ses disciples ses obligés, et ses obligés ses amis.

C'est ainsi qu'il a mis dans sa vie cette large unité, cette simplicité si vraie, cette noblesse et cette grandeur morales qui nous font le proposer comme un exemple, et qui, soit qu'on songe à ses mérites, soit qu'on se souvienne de ses services, lui assurent une place parmi les Lyonnais dignes de mémoire.

H. Roux.

Digitized by Google

EN OISANS (*)

SELON l'habitude nous mettons nos cartes dans la bouteille et nous commençons la descente, la terrifiante descente de la Meije qui est bien, on l'a répété souvent, le revers de la médaille. Alors me revient à l'esprit, la phrase peu rassurante d'un grand alpiniste qui fait autorité parce qu'il a gravi tous les sommets des Alpes, de Coolidge : « Je n'ai jamais rien fait de pareil à la descente de la Meije. »

Que de précautions ! quelle lenteur désespérante ! quelles hésitations avant de poser le pied sur des saillies qu'on ne voit pas.

Cependant le *Chapeau de Capucin* est là, nous le franchissons, un peu comme des colis qu'on envoie à fond de cale ; peu à peu nous prenons de l'assurance, et plus nous

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Février 1892.

Digitized by Google

allons, plus ces contorsions des reins, ces mouvements de reptiles nous paraissent naturels.

Le vent ne s'est pourtant pas calmé. Dans un passage périlleux, Gaspard pose son piolet contre le rocher sans songer à l'assujettir, mais un coup de vent plus fort nous prend en écharpe, renverse le malheureux piolet qui pique une tête à cent mètres plus bas, rebondit comme une balle pour rebondir encore, et finalement arrive en trois sauts insensés jusqu'au Glacier Carré. Inutile de dire qu'il est en morceaux et que nous n'aurons à rapporter que la hache et la pointe.

Sans autre incident nous finissons par atteindre le pied du Grand Pic. Nous traversons le glacier, assez effrayant à la descente parce qu'il est bombé au milieu et que la partie inférieure, invisible, semble tomber et tombe réellement dans le vide. A la plateforme, Roderon reprend son sac qu'il y avait laissé, et nous attaquons la descente de la grande muraille.

Nous retrouvons, presque avec plaisir, notre ami le *Pas-du-Chat*; il n'a plus de secrets pour nous. Nous passons... et une fois passés, je me retourne et je regarde encore cette étroite corniche qui fuit sous le rocher; c'est ainsi qu'on quitte à regret toute chose qu'on n'a fait qu'entrevoir après l'avoir longtemps désirée.

Voici maintenant le plus terrible : ces maudites roches très lisses qui tombent à pic sur le campement de Castelnau.

Nous sommes dans le même ordre que pour la montée; seulement..... c'est tout le contraire. Gaspard est le dernier et Roderon ouvre la marche.

Arrivés à un rocher qui se penche sur l'abîme, il faut se couler vers la gauche; mais Roderon manque le tournant

Digitized by Google

et continue à descendre tout droit ; bientôt il ne tient plus que par le bout des doigts, et je n'aperçois que le dôme de son chapeau phénoménal.

« — Y êtes-vous ?

« — Non ! me répond-il, donnez de la corde. »

Roderon a parlé, ça devient grave.

« — De la corde ? mais je n'en ai plus.

« — Alors... avancez ? »

Je fais signe à Turc de se rapprocher, et je puis m'avancer jusqu'au bord, mais plus nous rendons la corde, plus Roderon nous en demande.

« — Mais où vas-tu donc, crie Turc qui s'aperçoit de l'erreur.

« — Donnez toujours ! donnez toujours.

« — Animal ! tu t'es trompé : veux-tu bien remonter ! »

On entend la voix de Gaspard qui arrive à la rescousse.

« — Eh bien Roderon, où es-tu ? » et les injures de pleuvoir sur l'invisible Roderon, dont la voix étranglée semble sortir du fond de la vallée.

« — Veux-tu revenir, canaille, et rapidement ?

« — Mais j'y suis presque, donnez encore un peu de corde ?

« — Il est têtu, tout de même ! Roderon, si tu ne remontes pas je coupe la corde ! » crie Gaspard d'une voix tonnante.

Aussitôt on voit réapparaître l'infortuné chapeau qui se hisse aussi vite qu'il peut. Gaspard alors fait retentir la plus verte semonce que oncques redirent les échos de la Meije... « Et marche droit, vilaine bête, et si tu bronches je te « détache. »

Ahuri des malédictions du Grand Chef, Roderon s'applique à ne plus broncher, aussi on ne le détache pas.

Digitized by Google

Vers un des plus mauvais passages, nous apercevons à quelques mètres de nous deux morceaux de corde accrochés à une anfractuosité. Gaspard nous dit que c'est la corde abandonnée par les Zsigmondy ; elle est en manille à filet vert, elle est devenue tout à fait blanche sous l'action de l'oxygène. Mon frère s'empare d'un des morceaux et le roule autour de lui : il veut le faire figurer dans nos souvenirs d'ascensions.

Nous reprenons pied au campement de Castelnau et buvons un peu de cognac. Puis encore une *petite heure de muraille verticale* (ce n'est rien, on s'habitue à tout !) et nous serons à la Pyramide Duhamel.

La pyramide c'est le port, c'est la fin des difficultés, de ces difficultés *interminables*, énervantes, qui sont le côté mauvais de l'ascension, c'est surtout le repos de l'esprit qui commence à être harassé de fatigue sous cette tension forcée, ennemie de toute distraction.

Impossible donc d'admirer le soleil couchant qui fait chatoyer les cimes sous des lueurs violacées ou dorées, impossible de contempler, sur nos têtes, le ciel pâlissant qui s'assombrit en des nuances exquises.

Enfin nous sommes à la Pyramide sans accident, sans un faux pas. Mais cette attention continuelle qu'il faut apporter à chaque mouvement du corps, m'a donné une migraine qui ne passera que sur le glacier.

A présent le grand couloir est pour nous une promenade, un peu longue, il est vrai, car nous procédons très lentement : nous savons qu'en montagne les malheurs arrivent presque toujours là où ils ne sont plus à redouter. Trop de précautions ne nuit jamais, de sorte que nous arrivons intacts sur le Glacier des Étançons ; nous le descendons au plus vite ; l'obscurité fond sur nous et la nuit nous prend

Digitized by Google

sur la moraine. Quelle joie de quitter la corde que nous avons gardée *dix-huit heures!* nous gambadons ainsi que des chèvres échappées.

A huit heures et demie nous entrons au refuge du Châtelleret, ravis, enchantés, jetant en arrière des regards dédaigneux vers la Meije qui se détache obscurément, sur le noir du ciel où s'allument les étoiles. Elle cherche à se cacher dans l'ombre, honteuse de s'être laissée vaincre encore une fois.

Nous sommes en bon état et sans aucune fatigue. Mon frère s'est très bien comporté *pour sa deuxième ascension*, et Gaspard est content de nous.

Nous repartons de suite pour la Bérarde, où nous attendent un bon dîner et de bons lits. Aussi nous courons, nous volons plutôt sur les pierres de l'affreux vallon, et, *en une heure dix minutes*, nous arrivons au Chalet-Hôtel, dont l'accueil nous semble meilleur que jamais. L'excursion a duré 22 heures en tout.

Ce ne fut pas un des pires moments de cette journée du 16 juillet, que celui où nous nous assîmes à la table bien servie, à laquelle nous fîmes honneur je vous assure.

« — Eh! on prétend qu'on ne peut pas manger, au retour des grandes ascensions, me dit mon frère en montant nous coucher, juge un peu si la Meije était moins haute... »

. . . . . .

Peu après, je souffle la bougie et m'endors d'un sommeil que je crois idéal. Hélas je ne suis pas au bout de mes peines, et je fais un rêve horrible :

Nous sommes en plein vingtième siècle : on a construit un funiculaire sur les flancs de notre Grande Meije. A la gare de la Bérarde, un break à deux chevaux emmène les

Digitized by Google

voyageurs au Châtelleret, par la route départementale des Étançons. Près de la moraine, bien au-delà des ruines de l'ancien refuge, est établi l'embarcadère.

On s'installe sur des banquettes rembourrées, et l'ignoble machine, jetant des grincements vers les nuées aux teintes roses, autrefois poétiques, vers les pics jadis sublimes, vous hisse là-haut en un clin d'œil.

« ... Pyramide Duhamel ! dix minutes d'arrêt ! tout le monde descend !... «

Il y a là une grande terrasse avec parapets, restaurant, vérandah aux verres de couleur, coup-d'œil inouï sur le *grand couloir* vu d'en haut et la *grande muraille* vue d'en bas.

« ... Allons ! mesdames, en voiture pour le Glacier Carré ! »

Le funiculaire est transformé en ascenseur, il monte très lentement ; c'est le trajet le plus curieux.

Le cicérone montre le campement, les roches à pic, le Pas-du-Chat...

Les voyageurs poussent des « Oh ! » des « Ah ! » et des « c'est épatant ! »

Au Glacier Carré on a édifié un Grand Hôtel ou on trouve de tout, téléphone, jardin d'hiver, billard, docteur, salle de bains... Oh ! Gaspard ! où es-tu ?...

Puis, on monte à pied jusqu'au sommet du Grand Pic. Pauvre Grand Pic ! Heureusement, le Club Alpin en a obtenu la « concession » et pas sans peine, Dieu merci ! Il a dû plaider contre la Compagnie des Funiculaires Alpestres « contre ces accapareurs de sommets, disait l'avocat, qui non contents d'avoir déshonoré tout ce que la Suisse et le Tyrol ont de plus haut placé, veulent encore asservir le pays indompté, l'Oisans, dernier refuge de l'alpinisme aux

Digitized by Google

abois, et le jeter en pâture aux foules gouailleuses et sceptiques ! »

Chose bizarre, le Club Alpin, sur le point d'être condamné au *Grottisme* forcé à perpétuité, le Club Alpin gagna son procès. Mais, remède pire que le mal, on lui dicta des conditions : il devait faire tailler sur les flancs du Grand Pic un chemin en pente douce et ériger sur le point culminant de la Meije... devinez quoi ? je vous le donne en mille.

— ..... La statue de Gaspard ?

— Jamais de la vie ! un paratonnerre...

. . . . . .

Aussi le long de la superbe corniche qui maintenant contourne en spirale toutes les faces de la montagne, la vue est surprenante sur les « abîmes insondables » (style du prospectus), les abîmes que surplombe la balustrade.

Après la Brèche Zsigmondy, voici le Chapeau de Capucin...

... « — Enfin, voyons ! fait un gros monsieur emmitouflé, vous croyez qu'on a pu grimper par là, autrefois ?

« — Heu ? on le dit, répond un voisin, mais... j'en doute fort.

« — Laissez-moi donc tranquille, on ne me la fera pas avaler... vous comprenez bien que c'est la Compagnie qui a inventé ces histoires...

« — Alors vous pensez que M. de Castelnau... »

Le gros monsieur se retourne furieux :

« Castelnau ? un mythe ! comme Tartarin et Guillaume Tell... Il n'a jamais existé. »

Digitized by Google

Courses en Oisans

II. — TENTATIVE AUX ÉCRINS

Après notre escalade à la Meije nous fîmes encore dans l'Oisans quelques courses que je vais relater rapidement.

Le 17 juillet nous montons au refuge du Carrelet pour y coucher et tenter le lendemain l'ascension de la Barre des Écrins (4,105 mètres), par la face sud.

Nous y trouvons un Autrichien, M. von Kuffner, de Vienne, avec son guide Alexandre Burgener, de Zermatt et un porteur.

Au milieu de la nuit, un crépitement de mauvais augure, sur le toit de la cabane, vient nous réveiller. Il pleut, impossible de donner suite à notre projet, du moins pour aujourd'hui.

M. von Kuffner qui voulait faire les Bans redescend à la Bérarde; nous, nous restons au Carrelet.

Lorsque le temps est gris, lorsque la pluie tombe et que les hauteurs sont voilées, le refuge du Carrelet n'est pas

Digitized by Google

précisément d'une gaieté folle; et elle fut bien quelque peu monotone, la longue journée que nous y passâmes.

Nous dormons, nous fumons, nous errons parmi la célèbre *forêt* rabougrie ; nous montons même un moment en face à mi-hauteur de la Tête de Chéret pour voir et dessiner dans une échappée de nuages les Écrins qui de là sont magnifiques.

Ensuite j'organise un jeu de boules avec des pierres plus ou moins rondes et durant trois heures, sur la plate-forme du refuge, trop exiguë pour ce genre d'exercice, nous taquinons le *cochonnet* avec acharnement.

Enfin, la journée passe et nous nous régalons même le soir d'un coucher de soleil inattendu. Ses reflets colorent en rose vif les neiges du glacier de la Pilatte et les Bans, masse noirâtre et sévère, ont pris des contours veloutés. La nuit revient en même temps que M. von Kuffner qui n'a pas abandonné son idée.

A une heure du matin, nous partons chacun de notre côté, mais non sans inquiétude car le temps est couvert.

Nous traversons le torrent du vallon et commençons l'ascension. Dans le bas, on aperçoit la lanterne de la caravane autrichienne qui remonte la rive du Vénéon avec des allures de feu follet.

Plus haut, Gaspard nous montre dans le clapier le gros rocher sous lequel il passa plusieurs nuits avec M. Duhamel dans les tentatives qu'ils firent par la face sud. Nous y prenons un premier repas.

Sur le glacier, à mesure que nous montons et que la nuit s'enfuit, des brouillards s'abaissent enveloppant les murailles grandioses qui font de ce côté des Écrins une forteresse cyclopéenne.

Digitized by Google

Derrière nous la vue s'étend déjà : la Grande Aiguille, l'Encoula, Clot-Châtel, la pointe des Étages élancée comme le Cervin, les Rouies qui ressortent en blanc sur de gros nuages couleur d'encre, le pic d'Olan, tout noir dans le lointain, font un décor funèbre qui semble être le vestibule de quelque terrible nuit de Walpurgis.

Mais entre les nuées délavées comme une aquarelle qu'on aurait exposée à la pluie, un rayon de soleil, pâle, mal réveillé, vient frapper ces cîmes lugubres et voici qu'elles deviennent radieuses!... Hélas, c'est une fausse alerte : Phébus a mis le nez dehors, il a trouvé le temps trop laid, trop mâchuré; vite, il a refermé la fenêtre.

« Nous avons fait notre course, dit le guide, il ne reste plus qu'à revenir. »

Nous le regardons, navrés, pour voir dans ses yeux si vraiment il n'y a plus d'espoir. Il devine notre pensée : « Ah! Messieurs, nous dit-il, n'attaquons pas les Écrins avec le brouillard et la neige!... car il neige là-haut, et fortement!

Il disait vrai : dans le nuage, une main invisible semblait saupoudrer de blanc les rochers; peu après, la poussière blanche la neige arriva jusqu'à nous, assez drue et nous fouettant la figure.

A ce moment, nous atteignons le haut du glacier et mettons le pied sur le col des Avalanches (3,611 mètres).

C'est une vue qui nous fait froid au cœur, que celle plongeant par le col glacial et étroit, entre les deux parois de rochers verglassés qui se fondent à quelques mètres au dessus dans le brouillard opaque. Le glacier noir apparaît là-bas à mille mètres de profondeur!

Nous approchons avec précaution au bord de ce terrible couloir de neige que l'œil ne peut suivre jusqu'au bas de

Digitized by Google

sa pente presque verticale et par où nul n'est encore descendu.

Coolidge, seul, une fois, est monté par là. Il a dit qu'il ne recommencerait pas : le danger est réel, incessant, difficile à éviter car le couloir est continuellement balayé par les avalanches.

Mais la neige tombe plus épaisse : « Il n'y a qu'une chose à faire, disons-nous en chœur, c'est de déjeuner ! Quant aux Écrins... eh bien ! nous les ferons l'an prochain. »

Jamais déjeuner ne fut plus drôle et plus assaisonné d'hilarité. Et cependant, enfouis sous nos plaids, accroupis dans la *rimaye*, sur la neige, entre la glace et le roc où pendaient des stalactites, nous avions dans l'âme une mortelle déception. Mais il faut prendre son parti des mésaventures de la vie, il faut être philosophe et mieux vaut rire que pleurer.

En souvenir de notre halte au pied de la muraille des Écrins, je fais un croquis du Fifre (1) et place au premier plan Gaspard et Roderon, vus de dos : comme j'ai écrit leur nom au dessous, on les reconnaît très bien.

Ce maudit Fifre, nous semblait-il assez railleur, et puis il venait devers lui un petit air glacé qui nous enlevait tout regret d'avoir abandonné l'ascension.

« ... Voyez-vous, disait Gaspard, le Fifre nous joue un *air* à sa façon. »

Holà ! Gaspard fait des jeux de mots... descendons ! il va nous arriver malheur.

. . . . . .

(1) Le Fifre, ou pointe de Balme-Rousse, a 3,730 mètres d'altitude. Le col des Avalanches est entre les Écrins et le Fifre.

Digitized by Google

Dans la vallée, au bord du Vénéon le mulet de Gaspard gambadait comme écolier en vacances.

Turc lui fait la chasse et finit par s'en emparer en faisant miroiter à ses yeux une croûte de pain fallacieuse; puis,.. ô surprise, le père Gaspard fait un bond et se trouve en selle sur l'animal. En selle est une expression exagérée, car sa monture n'a qu'un bridon pour tout harnachement.

Il défile au pas superbement, parmi les grosses pierres, et son piolet sous le bras : on dirait d'un picador entrant dans l'arène.

L'arène est la prairie du Carrelet : Quel tapis de velours ! et qu'il doit faire bon se rouler sur les herbes odorantes ! Le mulet en a bien envie, mais Gaspard ne veut rien savoir : le premier est têtu ainsi que gens de son espèce, le second l'est davantage. Bientôt celui-là cherche à se débarrasser de celui-ci et tout à coup se met à sauter, à galoper follement, pointant, ruant, *bouquant*, comme un mustang du Wild-West... puis il *prend un parti* et se lance à la charge à travers les ruines de l'ancien village.

« — Et Gaspard, me direz-vous, s'est-il fait mal en tombant ?

« — Gaspard ! il est là, bien assis sur sa bête, impassible et souple des reins, les genoux serrés, les coudes au corps, solide non moins qu'un cow-boy (... son grand chapeau complète l'illusion) et tenant son piolet en travers tel un gentleman-rider son stick ou son fouet de chasse.

Le vieux grimpeur de rochers est un cavalier consommé, personne ne s'en serait douté. Aussi victoire lui resta et le mulet, battu et pas content, dut rentrer dans le rang.

A la Bérarde, il tombait des torrents d'eau, il en fut ainsi jusqu'au soir et nous eûmes le loisir de *bouquiner* tout

Digitized by Google

à notre aise dans les livres alpins de M. Tairraz et de nous livrer à de taciturnes parties d'échecs pour nous consoler... des nôtres.

III. — COL DE LA TEMPLE

Le lendemain 20 juillet, je renvoie Roderon et nous franchissons le col de la Temple. Cette course classique et que je ne décrirai pas fut malgré sa simplicité une de nos plus rudes journées, à cause de la quantité de neige tombée la veille.

. . . . . .

Sur le col (3,283 mètres) nous enfonçons à plus d'un mètre et dans la partie supérieure du glacier de la Temple, nous n'avons pu avancer qu'en nous traînant sur les genoux. Et on prétend que les Romains passaient là avec armes et bagages. Pauvres gens !

Le temps s'embellit et la vue nous retient un moment. De suite après avoir franchi le col, nous nous installons dans le *couloir* pour dîner; le soleil nous réchauffe et un mince filet d'eau de neige fondue nous dit sa chanson.

C'est alors que nous assistâmes à l'un des spectacles les plus grandioses que j'aie jamais vu.

Une détonation formidable éclate soudain sur les hauteurs de l'Ailefroide, suivie de plusieurs autres, répercutées de ci et de là.

D'un glacier aérien, suspendu dans le vide et accroché par miracle aux flancs verticaux de la montagne, un énorme

Digitized by Google

bloc de neige tombe, faisant après lui une traînée blanche et tourbillonnante.

Le bloc, déjà gros de plusieurs centaines de mètres cubes augmente encore de volume dans son effroyable chute qui de l'endroit où nous sommes nous paraît tout à fait perpendiculaire : nous étions juste en face, éloignés environ de 1200 mètres. Au crépitement de la fusillade s'ajoutent des coups de canon, tellement bruyants que nous ne nous entendons plus parler.

L'avalanche bondit sur le Glacier Noir, à la base de la montée du col de Coste-Rouge; elle se brise en un fracas étourdissant, les débris s'éparpillent au loin, un brouillard épais s'élève en nuages blanchâtres qui se bousculent dans l'air, nous cachant complètement la montagne, et longtemps les échos nous renvoient la canonnade peu à peu assourdie. Puis tout retombe dans le silence. Seule, l'eau qui coule près de nous continue de sa voix grêle sa chanson argentine.

Un quart d'heure après, le brouillard flottait encore dans le bas s'abaissant lentement.

Nous traversons le Glacier Noir : de nouvelles avalanches se succèdent pendant une heure toutes les deux ou trois minutes. Quelquefois nous en voyons plusieurs en même temps. Mais aucune n'est aussi belle, aussi bruyante, que la première, celle qui tombait de l'Ailefroide!

Sur la pointe des Écrins le vent soulève la neige en une colonne de fumée que le soleil rend éblouissante, et nous songeons à ces volcans des Cordillères dont les cratères sont des glaciers.....

Les nombreux trous et aspérités de la glace sont recouverts de neige récente; à chaque pas nous glissons, et roulons sur les genoux ou sur le dos. On se relève pour

Digitized by Google

retomber encore; c'est une danse de marionnettes et quelqu'un, de loin, qui nous verrait exécuter ces contorsions de polichinelles, agiter les bras à rendre des points à de vieux télégraphes, et souvent lever la jambe à des hauteurs que Bullier ne connut jamais, dirait à part lui : « Ces gens-là sont *rudement* maladroits : quand on ne sait pas marcher on ferait mieux de rester chez soi. »

Enfin nous arrivons au Pré de Madame Carle.

Ce « Pré de Madame Carle » m'avait-il assez fait rêver autrefois! — Que peut bien être un pré, situé au confluent de deux grands glaciers, me disais-je, l'herbe doit en être bien maigre et la fenaison peu abondante..... Et cette Madame Carle, que diable venait-elle faire en ces parages?

Désillusion! le pré de Madame Carle est un vilain champ de pierres, tout plat, dans le genre de la Crau, où ne pousse pas le moindre graminée, je me trompe : il y a dans un coin une agglomération de vieux arbres verts, à moitié chauves, sous lesquels rampe un gazon étiolé. C'est au milieu de ce bouquet qui occupe bien trois cents mètres carrés que fut construit le premier refuge Cézanne détruit par un coup de vent.

Vous dire la douceur que nous trouvâmes à ce pauvre paysage, à cette verdure anémique, au sortir du monde glaciaire que nous parcourions depuis plusieurs jours, au sortir, surtout, de cette combe farouche du Glacier Noir où l'on est écrasé entre les géants de granit!!

Les quelques mélèzes qui végètent tristement autour des murs ruinés de la cabane, nous donnaient l'illusion d'un bocage ravissant : il n'y manquait ni l'herbe, ni l'eau courante, ni le soleil à son déclin, qui venait réchauffer les tons du tableau et les mettre en vigueur, ni deux ou trois oiseaux très petits qui sautillaient parmi les branches..... Il

Digitized by Google

y avait même sous un vieil arbre une table boiteuse, au moins préhistorique, et deux bancs vermoulus, calés sur des pierres moussues. Nous étions las de nos quatre heures de marche dans la neige fraîche et nous fîmes là une halte délicieuse.

Jusqu'à Vallouise, nous trouvâmes à la vallée un charme inexprimable, on revoyait des prairies, des fleurs... Voici le pittoresque village d'Ailefroide. Sa petite chapelle, au clocheton aigu et ses huttes misérables, dans un site magnifique, vous font songer à quelque « Lortet » idéal.

Le chemin passe un pont de bois, vers le confluent des torrents de Celse-Nière et de Saint-Pierre, qui enserrent, à sa base, la masse colossale du Pelvoux.

Nous allons d'un pas léger, entre les sapins aux teintes sombres, les épicéas plus jaunâtres, les trembles à l'écorce lisse et blanche.

Au joli village des Claux, il faut s'arrêter et jeter un regard en arrière sur un tableau de toute beauté. Le Grand Pelvoux de Vallouise (ainsi l'appelait-on autrefois) se dresse maintenant incomparable dans son fier isolement et semble sortir des ombrages qui bordent les rives du Gyr.

Au tournant, nous quittons à regret ce vieux roi du massif, roi détrôné, il est vrai, par deux aventuriers nouveaux qui se sont trouvés plus grands que lui (la Meije et les Écrins, qui le dépassent de 33 et de 149 mètres), mais monarque aussi imposant, quoique plus abordable.

Nous laissons à gauche le chemin de l'Eychauda, et nous sommes bientôt à Vallouise.

A l'hôtel, nous soupons par hasard avec un touriste parisien, plus bavard que méchant (... il n'est pas du Club Alpin), et amateur de petites courses inoffensives qu'il qualifie de *grandes ascensions*.

Digitized by Google

Nous le rangeons de suite dans la catégorie de « ceux qui veulent *épater* le public » classe des gens pétulants, section des ennuyeux.

Il ne cessa de nous narrer des prodiges de valeur, des tours de force, accomplis par lui dans ses marches et contremarches, et qui, en somme, je le dis humblement, étaient à nos yeux des choses plus qu'ordinaires.

Finalement, il nous demande d'où nous sommes.

« ... de Lyon, n'est-ce pas ? oh j'ai reconnu ça à votre accent, il n'y a pas à s'y tromper... et puis, vous êtes calmes, tranquilles, comme tous les Lyonnais : je ne dis pas cela en mauvaise part, mais... ils sont froids, les Lyonnais, ils parlent peu.

« — Oui, je crois qu'ils parlent moins que les Parisiens... Cependant, vous savez, ce n'est pas aux paroles qu'il faut juger...

« — Oh ! je sais bien qu'il y a de bons alpinistes à Lyon, mais... vous allez surtout à la Grande-Chartreuse, vous venez peu dans l'Oisans ?

« — Dans l'Oisans ? nous, personnellement, c'est la première fois ; mon frère même n'avait jamais vu de grandes montagnes.

« — Eh bien ! il a dû en voir pas mal, dans ce damné pays.

« — Oui, il est même monté dessus.

« — Ah !... et quelles courses avez-vous faites ?

« — Nous avons commencé par l'Étendard...

« — Pour commencer ?... *Bé dame !* vous allez bien.

« — Oh ! l'Étendard n'est pas très difficile.

« — Allons, allons, vous le faites à la pose, nous dit-il.

« — L'Étendard ? c'est *d'la blague*, répond mon frère, le

Digitized by Google

nez dans son assiette, dans un de ces monologues dont il a la spécialité (on croirait entendre une voix sortant du fond d'un puits)... L'Étendard, ça vous sert de vermouth. »

Gaspard poussait de petits cris aigus, Turc, la bouche pleine, s'étouffait dans des glouglous de jubilation.

« — ... L'Étendard, un vermouth ! oh ! *mince alors !* fit le Parisien renversé, et... et après ?

« — Après ? *eh ben*, nous avons fait la Meije.

« — La Meije ! la grrrrrrande Meije ! »

Il se fit répéter deux fois et pensa s'évanouir. Les yeux lui sortaient de la tête.

« — Il va se trouver mal, me dit mon frère à l'oreille, offre-lui donc un verre d'élixir...

« — La Meije ! vous avez fait la Meije et vous ne me le disiez pas ! »...

Sur-le-champ, les Lyonnais grandirent de cent coudées dans son estime ; mais comme il commençait à nous ennuyer royalement, nous montâmes nous coucher.

Th. Camus.

Digitized by Google

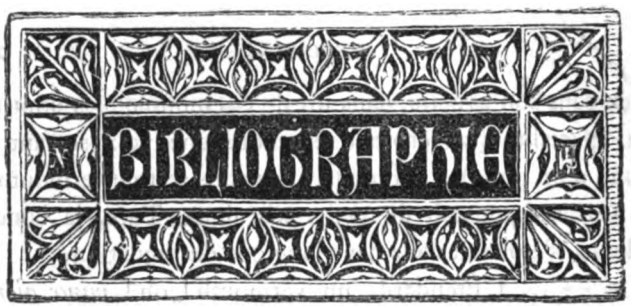

ESSAI DE GRAMMAIRE ET DE VOCABULAIRE DU PATOIS LYONNAIS, par J.-M. VILLEFRANCHE. 1 vol. in-8°, XXI plus 311 pages. — Bourg, chez l'auteur ; Lyon, chez M. Louis BRUN, rue du Plat, 13 (*6 f.*)

NOTRE Saône, sillonnée de tant de bateaux avant les chemins de fer qui maintenant, des deux côtés de son cours, l'emprisonnent et l'étouffent ; nos pauvres collines, si riches de leurs vignobles avant le phylloxéra ; nos pauvres carrières de Couzon, de Saint-Cyr, Saint-Fortunat, si animées, elles aussi, avant la concurrence des pierres du Dauphiné et du Bugey ; tout cet ensemble dont j'ai connu la vive gaieté et que je retrouve presque morne, a beau se décolorer, s'appauvrir, se dépeupler : c'est le pays natal, c'est-à-dire, pour moi le plus beau pays du monde.

Plus j'en ai vu d'autres, plus j'ai trouvé *qu'il n'y a que celui-là.*

J'y reviens toujours, comme le lièvre traqué, épuisé par ses courses ; j'y voudrais mourir au gîte.

Et ce qui me le rend plus cher encore, c'est qu'il semble vieillir avec moi.

Le soleil, l'air, l'abondance des eaux sont toujours les mêmes ; mais comme le reste a changé !

J'aperçois les jeunes gens sourire : n'insistons pas.

Peut-être vivrai-je encore assez pour revoir nos coteaux couverts de pampres ; peut-être — c'est moins probable — quelque nouvelle révolution industrielle ranimera la batellerie, les carrières et l'industrie du

Digitized by Google

tissage des soies — autre source de richesse qui se tarit également et que, bien à tort, j'allais oublier. Il est des choses qui meurent et ressuscitent.

Mais il en est qui ne vivent qu'une fois.

Je demande à photographier *in extremis* une de ces choses qui vont mourir, et mourir pour toujours.

Ainsi s'exprime M. Villefranche au début de sa préface, et cette citation donnera une idée du but comme du style de l'écrivain.

En effet, notre patois s'en va. Il y a cinquante ans, on l'entendait résonner, dans sa verdeur un peu crue, tout autour de Lyon, à Cuire et à Caluire, à Trévoux et à Villefranche, et jusques dans Vaise et dans la Croix-Rousse, non encore englobées par la grande ville.

Aujourd'hui on ne trouverait plus un seul paysan qui ne connaisse les deux langues, et l'immense majorité des enfants n'en connaît qu'une, le français. Avant trente ans le service militaire, les chemins de fer, l'école obligatoire surtout, auront balayé les derniers vestiges du patois, avec les derniers vieillards qui lui restent fidèles.

Sera-ce un bien ? Sera-ce un mal ? Citons encore notre auteur ; nous ne saurions mieux dire :

Tout dépend du point de vue auquel on se place pour examiner.

Ce sera un bien, en ce sens que la jeunesse n'aura pas, comme nous jadis, en arrivant à l'école, à s'initier à une deuxième langue et à se dépouiller d'une foule de locutions hérétiques, selon Monsieur l'Instituteur ; on ne fera plus rire Monsieur le Curé en lui disant moitié l'un, moitié l'autre, ou plutôt ni l'un ni l'autre, ainsi qu'il m'arriva à moi-même quand j'avais dix ans : *Achetez-vous pas sur la cadette*, traduction littérale de *Achè-tô-veu pô su la cadèta* (ne vous asseyez pas sur la dalle). De notre temps, il fallait, avant toute culture intellectuelle, déblayer et défoncer le terrain et, en quelque sorte, arracher un arbre pour en

Digitized by Google

planter un autre. Ce travail préparatoire ne sera plus nécessaire pour nos enfants.

Ce sera un bien encore en ce sens que le villageois qui ne possède qu'une instruction rudimentaire ou nulle, se fera entendre partout, même à Paris lorsqu'il s'éloignera de son pays, pour être soldat ou pour faire son tour de France.

L'unité de langue a ses avantages ; qui oserait le contester ?

Mais la variété avait aussi les siens. Quand le soldat libéré ou le compagnon revenant de son tour de France, en apercevant son clocher, entendait une langue qui n'était pleinement la sienne que là, il sentait que là aussi, et point ailleurs, il se trouvait pleinement chez lui ; il trouvait à son pays un charme qui lui rendait étrangers tous les autres, et le cosmopolitisme vagabond, qui est une des plaies du jour, le séduisait beaucoup moins aisément. Or, dans son village, il conservait ses anciennes mœurs.

Si l'unité coïncide avec la diminution de l'amour de la patrie, si elle se fait dans l'amollissement des habitudes et l'abaissement des caractères, alors je regrette la variété.

Certes, je ne prétends nullement que l'irréligion, la basse envie qui nous ronge, le luxe, l'avachissement soient venus du français, pas plus que le phylloxéra et l'appauvrissement, la dépopulation des campagnes ne soient venus des chemins de fer et de l'électricité.

Cependant, sans tomber dans l'exagération, il y a quelque chose à dire.

Les journaux ne se liraient pas tant et les politiqueurs venus des villes trouveraient moins d'auditeurs dans nos campagnes, si le patois y régnait comme autrefois. Or, les journaux, comme du reste les chemins de fer, sont pour la démoralisation un puissant véhicule. Les cabarets n'en ont que de mauvais, les plus mauvais étant ceux qui allument le mieux les convoitises, parlent sans cesse de droits, jamais de devoirs, et font miroiter le plus d'utopies aux yeux des ignorants. Entre deux vins un bon journal ne serait pas à sa place.

C'est donc avec le français, et un peu par lui, que nos populations rurales, jadis croyantes, simples, austères et viriles, sont devenues incrédules, irrespectueuses, envieuses, et aussi mobiles, aussi ingouvernables que les masses ouvrières des villes.

Les petits-fils des soldats de Napoléon Ier ne savent plus marcher — grâce aux chemins de fer, aux *mouches* et aux omnibus, — ni vivre de peu, ni s'enthousiasmer, ni obéir.

Digitized by Google

La perte du patois n'est pas la seule cause de notre décadence : il serait hors de propos de rechercher les autres ici ; mais elle en est une.

En tous cas, elle est la marque principale et le couronnement de cette œuvre de mort.

Où est le temps où j'ai vu faire charivari sous les fenêtres d'une jeune fille parce qu'elle avait commis une faute ? le temps où l'on n'osait pas se dire de tel village, parce que ce village avait été déshonoré, plusieurs années auparavant, par un assassinat ? le temps où l'on faisait une fois le matin, une fois le soir, la route de Couzon à Lyon, sans compter plusieurs heures de marche dans Lyon, tout cela à pied et sans fatigue ? le temps où tout le monde était debout à l'aurore, en été, et voyait, des vignes ou des carrières, le soleil se lever à l'horizon de la Bresse ? le temps où mariniers et tailleurs de pierres suivaient en masse les processions des Rogations, à quatre heures du matin ? le temps où les ouvriers, en se rendant au travail, faisaient leur prière à genoux sur les degrés du perron de l'église, pendant le carême, lorsque l'église n'était pas encore ouverte.

Où est-il, enfin, le temps où les hommes s'endimanchaient en vestes courtes, sans pans inutiles qui battent sur les mollets, les femmes en jupes de futaine inusables et en bonnets de tulle, et tous en sabots, ou au plus en galoches.

Aujourd'hui, essayez donc de distinguer à sa toilette, le dimanche, une jeune ouvrière d'une riche bourgeoise ! Je vous en défie. L'uniformité s'étend partout.

Plus de paysans bientôt, ni de paysannes ; plus de chrétiens ni de chrétiennes ; partout des citadins, hélas ? et pas des académiciens, mais des voyous.

Plus d'ignorants, ou du moins ayant conscience de leur ignorance ; tous bacheliers ou se croyant tels ; tous jalousant les riches et se défiant des curés ; tous méprisant la glèbe comme trop basse, le marteau comme trop lourd, la pioche comme trop salissante ; tous aspirent à s'asseoir sur des ronds de cuir ; tous fonctionnaires ou apprentis fonctionnaires ; tous des messieurs, tous des mécontents, tous des déclassés.

Et tous des propres à rien.

On appelle cela la République, le progrès républicain. Ah ! oui, républicains, nous le sommes par nos vices... je m'arrête, mon intention étant de ne pas faire de politique.

Digitized by Google

Mais je ne veux pas rentrer dans le domaine purement philologique sans avoir résumé mes idées sur la question morale.

Deux axiomes vont les préciser :

1er axiome : Toute population qui change de langue change de nationalité. Voyez quelle pression exerce la Prusse en Alsace-Lorraine, en Pologne et dans le Sleswig pour extirper de ces provinces hétérogènes l'usage du français, du polonais et du danois : alors que nous tolérions en Alsace, nous Français, après deux cents ans d'occupation, qu'on enseignât en allemand — j'en ai été témoin, de mes propres oreilles, en 1865 ! — L'Alsace, la Pologne, le Sleswig seront allemands dès qu'ils parleront allemand, mais pas avant.

2e axiome : Toute population qui change de nationalité change de mœurs, usages et physionomie générale : ou du moins le premier changement facilite étrangement le second.

La diffusion du français dans nos campagnes a donc soudé plus étroitement entre eux les divers tronçons de la patrie française. Bientôt le Breton égaré en Provence aura cessé de s'y trouver étranger ; la patrie s'élargit ; elle déborde des limites du village et de celles de la province jusqu'aux frontières de la nation ; elle n'a plus pour emblème et pour centre le ralliement le clocher immobile, visible seulement de quelques lieues à la ronde, mais le drapeau partout présent, partout le même, du nord au midi et de l'est à l'ouest, du territoire national.

C'est un bien, un progrès incontestable.

Mais les coïncidences ont voulu que la grande unification française se fît en une période de décadence ; voilà le malheur.

L'unification n'est nullement la cause de la décadence, mais elle la hâte, la précipite. Sans le naufrage du patois, le naufrage des mœurs anciennes eût été moins prompt et moins complet.

Ne me sera-t-il pas permis de constater ce naufrage et de le déplorer, à ce point de vue seulement ?

On le voit, le philologue, chez M. Villefranche est doublé d'un philosophe et d'un philosophe peu optimiste.

Quoi qu'il en soit, il a jugé avec raison qu'il y aura quelque intérêt « pour une douzaine de curieux, patriotes attardés comme lui, et dans un siècle, pour une douzaine

Digitized by Google

de savants — il ne se fait pas illusion sur le nombre — à fixer quelques traits de cette vieille langue, compagne de nos aïeux, leur nourrice intellectuelle durant des siècles. »

Ne serait-il pas intéressant de posséder aujourd'hui, en latin, un ouvrage analogue sur le langage celtique dépossédé jadis par le latin qui, depuis, est devenu ce patois, notre patois, que l'heureux idiome parisien va déposséder à son tour?

Mais quoi! s'écriera plus d'un de ceux qui savent le patois et qui, depuis leur tendre enfance, font de la littérature paysanne comme M. Jourdain faisait de la prose, sans le savoir — une grammaire patoise? — Mais existe-t-il donc des règles pour le patois?

Oui certainement, et l'auteur déclare qu'il suffira d'un moment de réflexion à ses rares lecteurs pour s'en convaincre, Il ose même compter que, ce moment, ils le lui accorderont, attendu que, vu leur rareté même, ils sont une élite. — Il est trop modeste, à notre avis. A défaut de l'importance du sujet, la bonne humeur, la variété de connaissances, l'atticisme constant des observations, des souvenirs, des traits de mœurs dont il a assaisonné à chaque page une nomenclature naturellement aride et ces règles de grammaire qui n'ont par elles-mêmes rien de séduisant, tout contribue à faire du nouveau livre de M. Villefranche, une lecture aussi entraînante que tout ce qui est sorti déjà de sa plume féconde. Il nous confie qu'il n'a tiré sa *Grammaire patoise* qu'à 150 exemplaires. Peut-être a-t-il eu trop peu de confiance; nous ne nous contentons pas de le lui souhaiter, nous l'espérons : les gens qui s'intéressent aux travaux philologiques nationaux sont plus nombreux qu'il ne paraît le croire. — Mais revenons à la question.

Lorsque ceux qui parlent encore patois se déplacent de

Digitized by Google

village à village, quelque chose vient-il à changer, soit dans la forme, soit dans la prononciation des mots qu'ils entendent : à l'instant l'oreille attentive se dresse; elle est choquée, ce qui prouve qu'une des lois de la langue natale vient d'être violée. Donc ces lois existent.

Seulement elles varient plus ou moins d'une commune à une autre, car chaque centre de population possède, on peut le dire, son dialecte.

C'est comme dans la Grèce antique, où l'on en comptait par dizaines, doués chacun de sa mélodie propre, et presque tous possédant une collection plus ou moins riches de poètes, d'orateurs, d'historiens.

L'idiome d'Athènes finit par englober et par éteindre tous les autres, comme fait chez nous l'idiome de Paris; mais chacun avait sa grammaire.

Homère parlait patois pour Démosthènes et pour Platon, qui ne l'en admiraient pas moins, mais qui se seraient gardés de l'imiter dans les formes qu'il donne aux déclinaisons et conjugaisons.

Le vocabulaire du patois remplit un peu plus du tiers du livre de M. Villefranche; cependant il ne comprend que les mots qui s'écartent notablement du français.

Voici l'ordre et la distribution du reste de l'ouvrage :

Orthographe, prononciation, accentuation : c'était peut-être le chapitre le plus difficile; il y a dans notre patois des sons inconnus du français; mais ces sons existaient en anglais et en allemand; notre grammairien les fixe avec netteté, si bien que nos neveux, tant que se parleront l'allemand et l'anglais, sauront retrouver la prononciation de *pore, more* (père, mère) dans celle de *father, mother*, en appuyant de même sur la pénultième de chaque mot, et celle de *chique, châque* (celui-ci, celle-ci), *châ chô* (cette clef) etc. dans le *ch*

Digitized by Google

de *Franckreich, reich, recht sicher*. De même pour l'accentuation, M. Villefranche donne, à l'appui de ses remarques, de fort jolis vers patois, en iambes (alternative d'une longue et d'une brève), qui sont l'essence de la versification allemande.

Article : tout en traçant les règles, il cite des locutions qui sont du pur athénien.

Nom ou substantif : il y a deux genres seulement et deux nombres, comme en italien et en espagnol, et les règles se réduisent à deux : 1° tout nom masculin est invariable dans les deux nombres, exemple : *ou tsa, dou tsa,* (un chat, deux chats), *ou tsevau, dé tsevau* (un cheval, des chevaux) etc... 2° tout nom féminin se termine au singulier par *a* ou par *e* muet : *ina filla, ina rosa,* et change au pluriel cet *a* ou cet *e* en *é* fermé comme en italien : *duè fillé, dué rosé.*

L'auteur cite quelques rares exceptions, puis il énumère les substantifs qui masculins en français sont féminins en patois (*la sô*, le sel, *la sobla*, le sable, *la soin* (bressan *la senou*), le sommeil, *ina livra*, un lièvre etc., etc.) et ceux qui sont masculins en patois et féminins en français (*ou vipéré*, une vipère etc., etc.) — Chemin faisant il cite des phrases patoises d'une ressemblance étonnante avec l'italien.

Adjectif... Mais je m'arrête : je ne veux pas analyser tout l'ouvrage. Je saute donc 50 pages sur le *pronom*, le *verbe* (ramené à cinq conjugaisons) l'*adverbe*, etc. et la *syntaxe*.

Viennent ensuite deux chapitres des plus savants et des plus intéressants, l'un sur les origines, l'autre sur le mode de formation du patois lyonnais. On y trouve une soixantaine de termes patois évidemment dérivés du latin et qui n'existent pas en français, une trentaine dérivés de l'italien, d'autres se rapprochant davantage du grec, de l'allemand,

Digitized by Google

de l'espagnol, de l'anglais. Les locutions mêmes qui, dans le patois et dans le français, sont identiques par la racine et ne se distinguent que par la terminaison, n'ont-elles pas pénétré dans le premier par le canal du second? Oui, quelquefois, mais pas toujours. Ainsi les mots latins *femina* (patois *féna*, fr. *femme*), *seminare* (pat. *séno*, fr. *semer*), *illuminare* (pat. *allenô*, fr. *allumer*) ont, dans l'une des deux langues conservé l'*n* et rejeté l'*m*, tandis que dans l'autre ils faisaient l'inverse, rejetant l'*n* et gardant l'*m*. N'est-ce pas une preuve évidente qu'ils sortirent séparément, par deux canaux parallèles mais distincts, de la source commune.

Les derniers chapitres donnent des spécimens de patois, consacrés autant à conserver la physionomie morale de nos villages lyonnais au temps du patois, que le patois lui-même. Il y a là, tant en prose qu'en vers, de précieux proverbes locaux, des observations non moins précieuses sur les étymologies des noms propres; la classique chanson *la Cozenare* (la Couzonnaise), dont notre ami Du Puits-Pelu a discuté et éclairci le texte dans la *Revue du Lyonnais*; un long et émouvant épisode local de 1793, raconté en patois de Couzon, avec la traduction française en regard (*Leu senou d'Arbegni* : le sonneur d'Albigny); enfin divers autres récits ou traductions en patois de Trévoux, de Bourg, de Belleville, de Marboz, bref de toute la région du nord de Lyon, ce qui permet de se former une idée des modifications que subit, de proche en proche, un idiome non fixé et marchant à l'aventure, sans aucune académie ou centre administratif capable de lui donner des lois.

Pour finir, M. Villefranche a eu raison, assurément, de ne pas promettre à sa *Grammaire* autant de succès qu'à ses autres ouvrages; elle n'aura jamais dix éditions comme le *Fabuliste chrétien* ou la *Vie de Dom Bosco*, encore moins dix-

Digitized by Google

neuf comme l'*Histoire de Pie IX*; elle ne sera pas traduite en italien et en anglais, en allemand et en espagnol comme le roman historique de *Cinéas* ou *Rome sous Néron*; mais elle n'en est pas moins une étude solide, utile, consciencieuse, et incomparablement plus agréable à lire que ne sont, en général, les monographies philologiques.

MONSIEUR JOSSE. AUX ENVIRONS DE LYON. Préface de M. COSTE-LABAUME. Édition illustrée de 250 dessins de J. DREVET. Lyon, Dizain et Richard, in-4°, 1892.

Jusqu'à ce jour, nos éditeurs lyonnais n'avaient guère osé entreprendre la publication de beaux volumes illustrés, consacrés à la description de notre ville et de ses environs. MM. Dizain et Richard, les premiers, sont entrés dans cette voie, en publiant, en 1889, *A Travers Lyon*, ouvrage dû à la plume vive et alerte de M. Josse et illustré par l'habile crayon de J. Drevet. Le succès de ce livre devait encourager les éditeurs aussi bien que les auteurs. Et voici comment vient d'être livré au public un nouveau volume, *Aux Environs de Lyon*, complément naturel du premier, et qui a reçu, comme son aîné, un accueil empressé des lecteurs lyonnais.

Les environs de Lyon, décrits ici, ce n'est pas seulement la banlieue lyonnaise. C'est partout où les habitants de notre ville peuvent, en un jour, et sans fatigue, aller demander quelques heures de délassement à la campagne. Aujourd'hui, que les chemins de fer nous transportent si rapidement loin de nos murs, qui donc voudrait se résigner aux prosaïques promenades d'autrefois ?

C'est ainsi qu'il ne suffit pas à M. Josse de nous décrire les rives gracieuses de la Saône et de nous guider jusqu'aux sommets du Mont-d'Or. Charbonnières lui-même, malgré tous les agréments offerts par cette station balnéaire, ne peut plus satisfaire les Lyonnais. Il leur faut des

Digitized by Google

excursions plus lointaines et moins connues. L'auteur nous conduira donc d'abord dans la verdoyante vallée de l'Azergues, et, avant de nous décrire la ville si pittoresque de Crémieu, il nous servira de guide dans les montagnes du Lyonnais, que si peu de nos concitoyens connaissaient avant que le chemin de fer de l'Ouest-Lyonnais en ait rendu l'accès plus facile.

Que l'on choisisse, par exemple, le chapitre intitulé : *Au pays des Aqueducs*. Que de révélations ne renferme-t-il pas pour les Lyonnais ? Tous, sans doute, connaissaient les restes de nos anciens aqueducs, qui subsistent à Saint-Just et à Saint-Irénée. Un grand nombre aussi ont visité l'ancien pont à siphon de la vallée de Beaunant. Mais, à l'exception de quelques archéologues, qui donc avait suivi, dans tout son parcours, le plus ancien monument que la domination romaine a laissé dans notre pays ? Ces débris vénérables, qui donnent à certains coins de la campagne lyonnaise l'aspect de la campagne des environs de Rome, nous les retrouvons, en effet, non seulement à Chaponost, mais encore dans la vallée du Garon, à Soucieu, à Mornant, et même au-delà des limites de notre département, et nous offrant partout quelques particularités intéressantes.

Est-il rien de plus curieux aussi que les descriptions renfermées dans les chapitres intitulés : *La Montagne lyonnaise* et *Massif de Riverie ?* Là, plus qu'ailleurs, peut-être, abondent les sites gracieux ou pittoresques, aussi bien que les souvenirs historiques attachés aux plus humbles localités, comme aux ruines si nombreuses que l'on y retrouve encore.

Monuments et souvenirs, rien n'est oublié par les deux auteurs. Pendant que M. Josse nous parle des évènements du passé, M. Drevet saisit au vol un coin du paysage, et nous montre, sous leur plus bel aspect, les murs croulants de quelque tour ou de quelque vieille église. Et c'est ainsi que l'artiste nous fait mieux comprendre les descriptions de l'écrivain, pendant que ce dernier donne à l'œuvre de l'artiste plus de vie et plus d'intérêt.

Aussi, ce beau volume se recommande-t-il à tous ceux qui pensent, comme nous, que, par les souvenirs du passé autant que par les charmes de la grande et belle nature, les contrées avoisinant notre ville mériteraient assurément d'être mieux connues, et combien on a tort d'aller souvent chercher, bien loin, ce que nous possédons dans notre propre pays.

A. V.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 2 février 1892.* — Présidence de M. Henri Sicard. — M. Bleton donne lecture d'une étude littéraire intitulée : *J.-J. Rousseau et Mlle Serre* (V. *Revue du Lyonnais*, de janvier 1892). — M. Humbert Mollière communique un mémoire sur l'évaluation de la population de la Gaule et la moyenne de la vie chez les habitants de cette province, sous la domination romaine. Bâtie sur la hauteur, l'ancienne ville de Lugdunum se trouvait dans d'excellentes conditions hygiéniques. Aussi la peste qui ravagea l'empire sous le règne de Marc-Aurèle, ne semble pas avoir laissé de traces dans notre ville. Quant à la durée de la vie moyenne, elle ne peut guère s'établir que par les inscriptions funéraires. Or, d'après les données qu'elles fournissent, Lugdunum présenterait une infériorité marquée sur Rome et les provinces. En outre, il semble résulter des faits de l'histoire que, sous les derniers empereurs, c'est-à-dire quatre siècles après la conquête, la Gaule aurait été moins peuplée que du temps de César, et qu'à toute époque l'introduction d'éléments empruntés à la Germanie lui fut nécessaire pour maintenir sa population. — Au sujet de cette lecture, M. Berlioux fait observer que les Galates, dont M. Mollière a parlé incidemment, n'ont pas disparu complètement de l'Asie-Mineure, et que l'on a reconnu récemment

Digitized by Google

que tout en étant, en apparence, musulmans, ils ont gardé, en grande partie, les croyances chrétiennes que leur enseigna saint Paul.

Séance du 9 février 1892. — Présidence de M. Henri Sicard. — Au sujet de la lecture du procès-verbal, M. Beaune signale certains faits mentionnés par Polybe, Plutarque et César, et témoignant à la fois de la fécondité des femmes de race celtique et de l'importance de la population de la Gaule. — M. Berlioux confirme cette observation, en citant l'accroissement considérable de la population de l'Irlande et du Canada. — M. Mollière répond que le chiffre des contingents, rapporté par César et invoqué par M. Beaune, n'est pas concluant, car les contingents diminuaient à mesure qu'on s'éloignait du point de rassemblement des armées. D'après l'évaluation adoptée aujourd'hui, la population gauloise ne devait pas dépasser 8 à 9 millions. Dans tous les cas, il est certain que cette population n'a pas augmenté et qu'elle ne s'est recrutée qu'à l'aide d'éléments empruntés à la Germanie. — A la suite de ces observations, M. le Président annonce à la Compagnie la mort de M. Valantin, décédé le 8 février, et la séance est levée en signe de deuil.

Séance du 16 février 1892. — Présidence de M. Henri Sicard. — Communication est donnée d'une lettre de M. Gilardin, conseiller à la Cour d'appel, annonçant qu'il pose sa candidature à la place vacante dans la section de philosophie et d'économie politique. — M. Rougier donne lecture du discours qu'il n'a pu prononcer aux obsèques de M. Valantin, à cause des circonstances dans lesquelles ont eu lieu ses funérailles. Entré au Barreau en 1837, M. Valantin était déjà membre du Conseil de l'Ordre depuis deux ans, quand il fut nommé avocat général en 1848. Devenu conseiller en 1860, il fut élevé aux fonctions de président de Chambre en 1877, fonctions qu'il a remplies jusqu'à sa mise à la retraite, en 1883. M. Valantin appartenait à l'Académie depuis 1878, et personne n'a oublié l'étude si attachante qu'il consacra à la vie et aux œuvres de M. Jean Tisseur. Il faisait aussi partie de la Société d'économie politique, à laquelle il a communiqué des travaux aussi remarquables que ceux qui sont dus à la plume du jurisconsulte. — Après cette lecture, M. le Président annonce à l'Académie la mort récente de M. Chambrun de Rosemont, membre correspondant de la classe des lettres. — M. Charles André donne connaissance des perturbations magnétiques d'une intensité exceptionnelle, observées à la station

Digitized by Google

de Saint-Genis-Laval, dans la nuit du 13 février et la plus grande partie de la journée du 14. Ces phénomènes, observés aussi à Perpignan, à Saint-Maur, près de Paris, se rattachent, suivant toute vraisemblance, aux taches solaires, déjà étudiées par M. Marchand, et observées récemment à l'Observatoire du Vatican. L'orateur abordant ensuite l'examen des relations pouvant exister entre les phénomènes électriques de l'atmosphère et les phénomènes magnétiques, fait observer qu'on a reconnu que le plus grand nombre des décharges électriques ont une influence très appréciable sur les appareils magnétiques. D'autres, au contraire, sont sans effet apparent. Et l'on recherche encore la raison de cette différence. Quant aux taches solaires, elles tendent à diminuer, depuis l'époque de leur plus grand développement, observé au mois de novembre 1889. Aussi l'activité solaire croît-elle d'une manière continue. M. André ajoute que, depuis la communication faite par M. Gonessiat sur l'équation personnelle, on est parvenu à déterminer la part d'erreur personnelle que peut commettre l'observateur, au moyen d'un appareil spécial dont il fait la description. — M. Caillemer présente, au nom de la Commission des finances, le compte budgétaire de l'Académie pour l'année courante, et les propositions faites pour les divers prix. Ces propositions sont adoptées par la Compagnie, et le chiffre de chaque prix à distribuer, en 1892, est fixé de la manière suivante : Prix Livet, 4,000 francs ; prix Chazière, 15,000 francs ; prix Dupasquier, 300 francs ; prix Herpin, 1,200 francs ; prix Lombard de Buffières, 5,000 francs.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. — *Séance du 22 juillet 1891.* — Présidence de M. Alexandre Poidebard. — M. Théodore Camus continue la lecture de récits de voyages, intitulés : *Excursions dans les Alpes françaises. Dans le massif de l'Oisans.* — M. Marius Grillet lit deux poésies empruntées au recueil de Henri Heine : *Le Retour*, et ayant pour titre : *Le bon jeune homme*, et *Danse macabre.* — M. Léon Mayet donne communication de propos humouristiques, intitulés : *Les Ramoneurs de Volcans.*

Séance du 4 novembre 1891. — Présidence de M. Alexandre Poidebard. — M. Léon Galle communique une notice archéologique sur une *Maison du XVIe siècle à Écully.* — M. Poidebard lit un compte rendu des publications de M. l'abbé Longin, sur le *Chapitre de l'église*

Digitized by Google

collégiale de Notre-Dame de Beaujeu. — M. Beauverie donne lecture d'une pièce de vers intitulée : *Liberté.* — M. Léon Mayet termine la séance par des propos humouristiques, ayant pour titre : *Les Chroniqueurs mondains.*

Société de géographie de Lyon. — *Séance du 10 janvier 1892.* — Présidence de M. Cambefort. — M. Charles Trapadoux fait une conférence sur l'Algérie, en insistant particulièrement sur le développement matériel de la colonie, sur l'accroissement de sa population européenne, sur son commerce en général et sur les réformes politiques et administratives qui seraient nécessaires pour la prospérité de la colonie.

Séance du 17 janvier 1892. — Présidence de M. Cambefort. — Distribution des récompenses accordées pendant l'année 1891. M. Crescent présente son rapport annuel sur le concours. La plus haute récompense, consistant en une médaille d'or, est décernée à M. le chef de bataillon du génie de Lannoy de Bissy, pour sa belle carte d'Afrique.

Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon. — *Séance du 4 mars 1892.* — Présidence de M. Burelle. — La Société approuve les comptes de recettes et dépenses de l'année 1891, ainsi que le projet de budget pour 1898, présentés par M. Piaton, trésorier. — M. Burelle dépose sur le bureau, au nom de M. Cambon, la publication récente dont ce dernier vient d'enrichir la *Bibliothèque des connaissances utiles*, sous ce titre : *Le vin et l'art de la vinification.* Ce livre, consacré uniquement au liquide fourni par le raisin, contient toutes les instructions nécessaires pour conduire normalement la fermentation du moût, surveiller la cuvaison, procéder à l'analyse du vin et à la détermination aussi bien quantitative que qualificative de ses éléments divers. Des chapitres spéciaux sont consacrés aux vinifications qui donnent les vins blancs, les vins mousseux, les vins de seconde cuvée, de raisins secs, etc., aux moyens de conservation ou d'amélioration par le plâtre, le vinage, le chauffage, l'électrisation et la congélation. Les maladies des vins sont passées en revue, et à ce propos, le lecteur trouvera des instructions pour l'emploi du microscope. L'outillage vinaire, y compris non seulement les récipients, mais aussi les caves et les celliers, est minutieusement décrit. L'ouvrage contient enfin la statistique de la production, en France et à l'étranger, l'exposé des

Digitized by Google

formalités légales relatives au commerce des vins, et, en outre, des considérations sur les effets physiologiques, soit du vin, soit de l'alcool sur l'économie. En résumé, le livre de M. Cambon est le meilleur et le plus complet de tous les manuels qui puissent être mis entre les mains de producteurs ; on peut ajouter qu'il ne serait pas déplacé dans la bibliothèque du consommateur.

Séance du 11 mars 1892. — Présidence de M. Burelle. — La Société est informée de la tenue, au mois de juin, de la trentième réunion des Sociétés savantes des départements. Un nouveau règlement assujettit les savants qui se proposent de faire des lectures, de faire connaître, en se faisant inscrire, le titre, l'étendue, et le résumé succinct de leurs manuscrits. — M. Gensoul rend compte d'une des dernières séances de la Société nationale d'agriculture, où M. Prilleux, M. Dehérain, M. Mascart, M. Henri de Vilmorin, ont successivement pris la parole pour taxer d'illusoires toutes les expériences présentées jusqu'à présent en faveur de l'électro-culture. — M. Chaurand signale, à ce propos, quelques-uns des effets bien constatés de l'électricité atmosphérique, entre autres la stérilisation des châtaignes dans leurs coques, l'agitation des essaims, la destruction des chambrées de vers à soie, et la provocation de certaines fermentations par les temps d'orages. — M. Burelle expose les procédés de culture appliqués par M. Aimé Girard à la pomme de terre, de la variété *Richter's-imperator*. M. A. Girard plante les tubercules entiers à 50 centimètres les uns des autres, en lignes espacées de 60 centimètres. Sa formule de fumure est par hectare : 50 kilos acide phosphorique en superphosphate ; 30 kilos acide nitrique ; 30 kilos azote organique ou ammoniacal ; 30 kilos potasse en chlorure ou en sulfate. A ces engrais il est bon d'ajouter quelques milliers de kilos de fumier de ferme. M. A. Girard obtient 30,000 kilos de tubercules à l'hectare ; toutefois il espère arriver à une production supérieure, avec la *Bleue-géante* qui est, en ce moment, l'objet des études des agriculteurs allemands.

Séance du 18 mars 1892. — Présidence de M. Burelle. — Le Ministre de l'agriculture invite la Société à désigner un délégué pour se faire représenter au concours régional, qu'elle choisira, dans la réunion spéciale où le jury et les exposants ont à étudier les modifications a apporter aux concours de l'année prochaine. — A l'occasion du procès-verbal, M. Locard fait observer que dans les témoignages qui attes-

Digitized by Google

teraient l'influence de l'électricité atmosphérique sur la végétation, on ne tient pas compte, comme il le faudrait, de cette circonstance que les orages sont ordinairement suivis de pluies abondantes, il croit que l'on a mis sur le compte de l'électricité ce qui doit être attribué à l'humidité du sol. Son opinion a pour base l'observation attentive de la vie des mollusques qui, après les pluies d'orages, quittent les retraites profondes où ils étaient allés chercher la fraîcheur pendant la sécheresse. — M. Cornevin montre un spécimen de pulpes de betteraves desséchées par le procédé Vernullet, qui lui ont été envoyées pour être essayées comme substance alimentaire pour les animaux de la ferme. Ces pulpes sont facilement acceptées par les bœufs et les moutons ; le cheval fait d'abord quelques difficultés, mais on peut l'y accoutumer en peu de temps. En attendant que l'analyse ait déterminé la valeur nutritive du produit, on peut en signaler quelques autres avantages. Ayant perdu les 82 o/o d'eau qu'il contenait, son transport cesse d'être onéreux et, en outre, il peut se conserver longtemps sans altération, de sorte que les industriels qui, vers le mois de décembre, sont encombrés de leurs résidus et obligés d'acheter une grande quantité d'animaux pour les faire consommer, seront, si le procédé se généralise, affranchis de cette nécessité et pourront, à leur grand avantage, échelonner leurs achats tout le long de l'année. Toutefois il ne faut pas donner au-delà d'une certaine dose de ces pulpes desséchées, qui, vu leur avidité pour l'eau, augmentent considérablement de volume dans l'estomac et peuvent amener les accidents les plus graves.

Digitized by Google

Chronique de Mars 1892

2 Mars. — Mort de M. Jean-Louis-Marie Coste, notaire, ancien président de la Chambre des Notaires de l'arrondissement de Lyon, décédé dans sa 66e année.

12 Mars. — Conférence de M. Gourdiat, chargé du cours de l'*Histoire du Commerce* : *L'apprentissage sous l'ancien régime.*

15 Mars. — M. Pugeault, vice-président du Tribunal civil de Lyon, est nommé conseiller à la Cour d'appel, en remplacement de M. Giraud, démissionnaire, et nommé conseiller honoraire.

M. Condomine, président du Tribunal de Montbrison, est nommé vice-président du Tribunal civil de Lyon, en remplacement de M. Pugeault.

18 Mars. — Conférence de M. Gourdiat : *La Condition des ouvriers dans l'ancien régime.*

20 Mars. — Mort de M. Léonce de Cazenove, docteur en droit, ancien avocat du Barreau de Lyon, chevalier de la Légion d'honneur, membre du Comité central de la Société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer, fondateur et secrétaire général du Comité lyonnais de la Croix-Rouge française. M. de Cazenove est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont le plus important est intitulé : *La guerre et l'humanité au XIXe siècle.*

Digitized by Google

22 Mars. — Mort de M. Etienne-Antoine Ferrand, pharmacien-chimiste, officier d'Académie, membre du Conseil d'hygiène de Lyon, et président de la Société des anciens élèves de la Martinière, décédé à l'âge de 75 ans. En sa qualité d'expert-chimiste près les Tribunaux, M. Ferrand a été mêlé à tous les procès célèbres, jugés à Lyon, et même dans les départements voisins, depuis plus de trente ans.

26 Mars. — M. Jossier, sous-préfet de Nantua, est nommé conseiller de Préfecture du département du Rhône, en remplacement de M. de Blanchard, nommé sous-préfet de Nantua.

— Conférence de M. Gourdiat : *Limitation de la journée de travail sous l'ancien régime.*

27 Mars. — Mort de M. Alexandre Chomer, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur de la Société lyonnaise des Dépôts et Comptes courants, et ancien membre du Conseil municipal, décédé à Cannes, dans sa 76e année.

— Quatrième et dernier grand Concert du Conservatoire de musique, au Grand-Théâtre.

28 mars. — La médaille du Salon de peinture est décernée à M. Arlin.

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

LES LIVRES DE RAISON

DANS LE LYONNAIS

ET LES PROVINCES VOISINES (1)

A Rome, chaque père de famille inscrivait sur un Registre domestique, nommé *Codex*, ses créances et ses dettes, ainsi que les diverses causes qui modifiaient sa fortune.

Cet usage se perpétua naturellement en Italie. C'est ainsi que l'on possède encore les Registres de commerce et de finances de Laurent de Médicis, en même temps que les *Ricordi di famiglia*, que nous ont laissés les Guichardin, les Perruzzi et bien d'autres familles florentines.

---

(1) Lecture faite au Congrès provincial de la Société bibliographique, tenu à Lyon, dans sa séance du 10 décembre 1891.

Digitized by Google

En France, et en Provence surtout, pays de tradition romaine, cet usage persista aussi. Seulement le *Codex* du *pater familias* y fut remplacé par le *Livre de Raison.*

Comme son nom nous l'indique (*liber rationum*), ce livre était avant tout le livre de compte de la maison, en même temps qu'il servait à conserver les souvenirs des événements intimes de la famille : naissance, mariage et décès. Mais que le chef de famille soit quelque peu un esprit éclairé et ouvert, il joindra à ces indications d'autres faits et certains traits de mœurs, et vous avez alors un tableau fidèle de la vie réelle de son temps.

Les livres de raison, de même que les anciens inventaires, forment ainsi l'une des sources les plus précieuses et les plus sures d'information pour l'histoire des mœurs et des coutumes. Et l'on doit regretter que Cibrario ait négligé cette sorte de documents, quand il publia son *Histoire de l'Économie politique au Moyen Age.*

Il est vrai que, malgré l'intérêt si grand qu'ils renferment, les Livres de raison sont demeurés à peu près inaperçus jusqu'à nos jours.

Vainement, Montaigne dans son livre des *Essais*, que tout le monde a lu pourtant, nous parlait-il de cette coutume traditionnelle, qu'avait religieusement observée son père, et que, lui, regrettait d'avoir mis en oubli (2). Ce n'est que depuis vingt-cinq ans que M. de Ribbe a, le premier, signalé cette mine féconde à l'attention publique, en en tirant le parti que l'on sait, dans son intéressant ouvrage : *Les Familles et la Société en France avant la Révolution* (3).

---

(2) Montaigne. *Essais*. L. Ier, ch. XXXIV.

(3) Tours. 2 vol. in-18, 1879. 4e édition.

Digitized by Google

Et encore, cette source d'informations révélée, crut-on pendant quelque temps, que l'usage des livres de raison était particulier à la Provence. Mais, aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. Partout, au nord comme au midi, il a été retrouvé quelques-uns de ces Livres de famille, qui nous révèlent tous quelques particularités inconnues et du plus haut intérêt sur la vie des générations qui nous ont précédés.

Le Lyonnais et les provinces qui l'entourent n'ont pas manqué de fournir aussi leur contingent à cet ensemble imposant de documents. Et je peux même dire que nous n'avons rien à envier, à aucun point de vue, aux autres provinces.

Ainsi, les plus anciens Livres de raison que M. de Ribbe a pu consulter, ont été retrouvés dans le Rouergue, et ils ne remontent pas au-delà de la seconde moitié du XIVe siècle. Ailleurs, le même auteur nous signale, à titre de curiosité, des Livres de raison écrits en langue vulgaire.

Mais ces livres ne remontent qu'au XVe siècle, et nous avons mieux que cela à Lyon.

Il y a dix ans que M. Guigue fils retrouvait, feuillets par feuillets, la majeure partie du livre de raison, rédigé par un bourgeois de Lyon, nommé Jacquemin Dupuy, entre les années 1314 et 1344.

Il s'empressa aussitôt de le publier, et c'est ainsi que nous possédons le plus ancien livre de raison qui ait été retrouvé encore (4). Non seulement ce livre est ancien, de

(4) Le *Livre de Raison d'un Bourgeois de Lyon au XIVe siècle*, texte en langue vulgaire (1314-1344), publié avec des notes, par Georges Guigue, élève de l'École de Chartes. Lyon, Meton, libraire, in-8o, 1882.

Digitized by Google

plus, il est écrit en langue vulgaire, ce qui en fait un monument curieux et fort rare de la langue parlée, au XIVe siècle, dans notre ville. Je me bornerai à faire remarquer, à ce sujet, que c'est absolument le même dialecte que celui des comptes des travaux de démolition, ordonnée par le roi, en 1350, des châteaux de Nervieu, en Forez, et de Peyraud, en Vivarais, que j'ai publiés les uns dans les *Mémoires de la Diana* (5), les autres dans ceux de la *Société littéraire de Lyon* (6).

Mais, au point de vue des renseignements qu'il nous fournit sur la vie privée d'un bourgeois de Lyon à cette époque, ce document ne présente pas une moindre importance.

Tout mériterait d'être cité de cet intéressant opuscule. Mais comme je dois me borner, je réduirai mes observations à quelques points. Telle est d'abord la liste des abondantes aumônes que l'on avait coutume de faire alors, à l'occasion des funérailles des chefs de la famille.

Ici, il s'agit de la mère du rédacteur de notre livre de raison, et les aumônes s'adressent non seulement aux Ordres mendiants, qui ont sans doute suivi le convoi funèbre, mais encore aux simples indigents de la paroisse, que le livre de raison appelle *les pauvres de Jésus-Christ*. A ceux-là on délivrera quarante vêtements, valant 24 livres viennoises, plus quarante chemises, ayant coûté 4 livres viennoises.

Ne faut-il pas conclure naturellement de cette libéralité qu'à cette époque déjà, le linge de corps était d'un usage

(5) *Mémoires de la Diana*, t. III, p. 183.

(6) *Mémoires de la Société littéraire de Lyon* (années 1877 et 1878), p. 271.

Digitized by Google

journalier, comme l'a observé M. Siméon Luce dans son *Histoire de Bertrand Duguesclin*, et comme achève de l'établir le document que je signale à l'attention du lecteur?

Un autre trait de mœurs qui me frappe au même degré, c'est le contraste qui existe encore à cette époque, entre le modeste mobilier de la mère de famille et la richesse des joyaux qu'elle possédait. Pendant que ses meubles meublants ne se composent guère que de quelques ustensiles d'étain et de simples arches de noyer, servant à la fois de sièges et d'armoires, son trousseau comprend toute une collection de diamants et de pierres précieuses.

Pour expliquer ce fait, suffit-il de dire que chacune de ces pierres possédait quelque vertu particulière pour la guérison de certaines maladies, comme ce saphir monté en argent, qui, d'après notre livre de raison, était bon pour les enflures (*et bun por enflours*) (7)?

Je ne le pense pas. N'oublions pas, en effet, que l'orfèvrerie est un des arts les plus anciens et le premier luxe des peuples barbares, que l'éclat de la couleur et la richesse des métaux ont toujours eu le don de fasciner. C'est ainsi que M. Bulliot a signalé, à plusieurs reprises, la perfection à laquelle étaient parvenus déjà les émailleurs du Mont-Beuvray. C'est ainsi que, de nos jours encore, les paysannes

(7) C'est ainsi qu'à cette époque, le diamant passe pour préserver des vaines terreurs, le béryl sert à entretenir l'amour entre les époux, le rubis donne pouvoir et domination, la sardoine rend modeste, l'améthiste rend sobre, la topaze rend chaste. Quant à l'émeraude, elle possède encore plus de vertus, car elle combat le mal caduc, conserve la vue, fortifie les yeux faibles, rend la mémoire et étanche le sang. (V. à ce sujet, Monteil. *Histoire des Français des divers états*, t, II p. 307.)

Digitized by Google

de la Bresse sont plus riches en ornements et en bijoux qu'en meubles meublants, élégants et confortables.

Plus loin, nous voyons toutes les dépenses que nécessite une noce à cette époque. La liste est assez longue du menu des épousailles de Raymonde Dupuy, fille de notre bourgeois lyonnais, et rien n'y est oublié, par même le salaire de 15 sols, payé au ménetrier, chargé de faire danser les invités. Ce qui prouve aussi que le Moyen Age n'a pas été d'une tristesse aussi absolue qu'on l'a prétendu parfois.

Mais ce qui me frappe le plus, ce sont les révélations qu'on y trouve sur les modes de locomotion, en usage au XIVe siècle. L'époux habite Belleville, et toute la noce doit y accompagner les nouveaux mariés. Depuis l'époque de la domination romaine, une route carrossable existant entre Lyon et Belleville, il semble tout naturel que ce trajet se fit en voitures. Mais, à cette époque, et bien longtemps après, on ne voyage plus qu'à cheval, les femmes aussi bien que les membres du clergé. C'est ainsi qu'il fallut louer 49 chevaux pour transporter tous les gens de la noce à Belleville. Et notez qu'on ne se presse guère. Car, le premier jour, on va coucher à Anse seulement. C'est bien là, assurément, ce qui s'appelle voyager à petite journée.

Un autre trait de mœurs, que je n'aurai garde d'oublier, c'est le coût d'un pèlerinage de Lyon à Saint-Jacques de Compostelle.

Humbert Dupuy, fils de notre bourgeois, part ainsi pour la Galice, le 2 avril 1342, accompagné d'un valet et de cinq de ses amis. Quelles furent la cause et la durée de ce voyage ? Le livre de raison du père de famille nous le laisse ignorer. Mais c'était encore là un voyage que l'on ne faisait guère qu'à cheval, dans le monde de la bourgeoisie d'alors au moins, comme en témoignent les frais d'harnachement

Digitized by Google

des deux roussins, qui servirent de monture au maître et à son valet. Les frais d'équipement payés, messire Jacquemin Dupuy remet encore à son fils 50 livres tournois, valant 20 florins d'or, pour les frais du voyage proprement dit.

Voilà ce que coûtait, à cette époque, un pèlerinage à Saint-Jacques en Compostelle. Reste à calculer cette somme en valeur monétaire de nos jours. Mais je doute que l'on trouve ailleurs des renseignements plus précis et plus curieux sur ce point des mœurs d'autrefois.

Je me suis attaché assez longuement à cet ancien livre de raison, dont la publication est demeurée peut-être trop inaperçue.

Je serai plus bref sur ceux qui vont suivre. Aussi bien arrive-t-il souvent que ces livres ne renferment qu'une simple liste de naissances et de décès. Et encore parfois, le père de famille se borne-t-il à l'écrire sur les gardes de quelque vieux livre.

Ainsi en est-il, notamment, d'un livre journal de la famille Bollioud, originaire de Bourg-Argental, en Forez, où elle remplit, pendant plusieurs générations, divers offices de judicature. Ce livre de raison consiste uniquement, en effet, dans une longue nomenclature de naissances, de mariages et de décès, écrite sur les gardes d'un vieux volume, imprimé en 1516, et appartenant à M. de Lagrevol, conseiller à la Cour de cassation, qui me l'a communiqué. Cette liste, commencée en 1522, s'arrête à l'année 1570, et elle concerne la branche de cette famille, dite Bollioud des Granges, qui vint s'établir à Lyon au commencement du XVIIIe siècle.

Cet usage d'inscrire ces souvenirs de famille sur les gardes et même sur les marges de quelques livres, était, paraît-il, assez répandu autrefois, comme nous l'apprend l'abbé

Digitized by Google

Duguet, dans son *Mémoire sur la ville de Feurs*, écrit entre les années 1707 et 1714, où après avoir reproduit la généalogie des Milhot, famille importante de cette petite ville, il ajoute :

« Tout cela est écrit à la marge d'un grand livre, intitulé l'*Almanach du Berger*, où tous les Milhot se sont inscrits et ont mis leurs armes, de sorte qu'il leur tient lieu d'archives » (8). D'ailleurs, même sans indications accessoires, ces livres de naissances, comme on les appelle quelquefois, ne sont pas dépourvus de toute utilité, quand ils nous fournissent des renseignements généalogiques très précis sur nos anciennes familles historiques.

Tel est encore le livre de naissance des enfants de Guillaume Henry, qui exerçait à Lyon le commerce de mercier en 1538, et qui devint, plus tard, seigneur de Jarnieux, en Beaujolais. Ce recueil, que M. de Varax a publié, comme pièce justificative, à la suite de sa notice sur cette ancienne seigneurie, renferme plus qu'une simple généalogie (9). Les traits de mœurs y abondent. C'est ainsi que le père de famille qui l'a rédigé ne se borne pas à nous indiquer le jour de la célébration du mariage de ses proches, il nous apprend aussi qu'à cette époque, il était d'usage à Lyon, dans le monde de la bourgeoisie, de se marier à l'église, entre minuit et une heure, coutume tombée en désuétude depuis longtemps, mais qui subsiste encore, me dit-on, dans quelques villes du midi de la France.

Et puis, comme à travers ces simples notes généalogiques,

---

(8) Abbé Duguet. *Mémoire sur Feurs* (*Mémoires de la Société de la Diana*, t. VI, p. 159.)

(9) Paul de Varax. *La seigneurie de Jarnieux*. Lyon, 1883, in-8°, p. 91.

Digitized by Google

se révèlent souvent les préoccupations de ceux qui les ont écrites. Nous sommes ici au milieu du XVIe siècle, au moment des grands troubles suscités par la Réforme. Lyon vient d'être pris et saccagé par les protestants. Nombre de catholiques ont quitté notre ville, et c'est ainsi que, sous la date du 11 décembre 1562, Guillaume Henry nous apprend qu'il a dû se retirer « en la ville de Bourg en Bresse, pour « les troblez des guerres qui sont de présent à Lyon et aux « envyrons à cause de la dyversité des religions, qui sont « entre le peuple de France. » On sait, en effet, que le baron des Adrets s'était emparé de Lyon dans la nuit du 30 avril au 1er mai de cette même année et qu'il en resta maître pendant 13 mois.

Ailleurs, rappelant à deux reprises, que ses fils viennent de recevoir le sacrement de confirmation, le même père de famille, sous l'empire des mêmes préoccupations, s'écrie : « Dieu, par sainte grace les veulle garder de tomber en « hérésie et que le Saint Sacrement qu'ils ont receus, facet « en la salvation de leurs âmes. *Amen.* »

N'est-il pas intéressant aussi de voir dans ce Livre de raison qu'en 1547, le prix de l'enseignement d'un élève externe au Collège de la Trinité à Lyon coûtait 3 livres 10 sous par mois ?

Quant aux filles, on les place ordinairement à l'abbaye de la Déserte, pour y apprendre leurs heures, à raison d'un écu par mois. Parfois même on les confie à une honnête dame de la famille, qui se charge pareillement de leur apprendre leurs heures « de mémoyre » à raison de 3 livres par mois.

Ajoutons enfin que ce livre de raison nous révèle aussi qu'à cette époque, les jeunes filles étaient mariées à un âge encore bien tendre. Deux filles de Guillaume Henry

Digitized by Google

sont ainsi fiancées à l'âge de 14 ans et demi; ce qui était sans doute un reste des traditions romaines, qui n'ont point été suivies par les rédacteurs de notre Code civil.

Les Livres de raison que je viens de signaler sont d'ordinaire l'œuvre d'un seul personnage. Il en est d'autres, au contraire, qui ont été rédigés, pendant une longue série d'années, par les représentants de plusieurs générations successives.

Tel est, notamment, le Livre de raison de la famille Montaigne, de Saint-Chamond, qui embrasse une période de plus d'un siècle et demi. Commencé, en 1529, par Catherin Montaigne, il est continué successivement par d'autres membres de la même famille nommés Claude Ravel, F. Palerne, Chenevier et Jean Chavanne, jusqu'en l'année 1683.

L'original en est aux mains de la famille Bethenod, de Montbressieu; mais il en existe deux copies; l'une, à la bibliothèque de Lyon, fait partie du fonds Coste, l'autre appartient à la bibliothèque de la ville de Saint-Étienne (10).

Mais, déjà, les rédacteurs de ce livre de famille ont grandement élargi leur cadre. Car nous ne retrouvons pas seulement ici de simples mentions de naissances et de décès, d'un intérêt assez minime, quand elles ne concernent point des familles ayant laissé des traces dans l'histoire locale. Ses rédacteurs se sont attachés aussi à nous conserver le souvenir de tous les événements dont ils ont été témoins. C'est ainsi qu'ils nous fournissent de précieux renseignements sur la vie des seigneurs de Saint-Chamond, sur

(10) Bibliothèque Coste, nº 17,406. — Bibliothèque de Saint-Étienne, nº 517.

Digitized by Google

leurs alliances et la naissance de leurs enfants. Le prix des denrées, les intempéries des saisons, les épidémies, les disettes, et tous les fléaux naturels y sont aussi notés avec soin, de même que la construction de tous les édifices civils ou religieux, qui furent élevés à Saint-Chamond, pendant toute la période qu'embrasse ce Livre de raison.

Aussi M. l'abbé Condamin a-t-il trouvé dans ce recueil une source abondante d'informations sur l'*Histoire de Saint-Chamond*.

Ce Livre sera sans doute publié un jour, et cette publication est vivement à désirer, à cause de la multiplicité des faits qu'on y trouve sur notre histoire locale. C'est ainsi que je n'ai pu trouver que dans ce Livre de famille, la date exacte et le prix de la vente de la seigneurie de Bouthéon, consentie en 1561 par Gaspard de Montmorin à Thomas Gadagne, l'opulent banquier lyonnais.

Mais j'ai hâte d'arriver à celui de nos livres de raison, qui, à mes yeux, est sinon le plus important, du moins le plus intéressant au point de vue de l'étude des mœurs et de l'histoire locale, et celui aussi qui renferme, au plus haut degré, ces pensées de philosophie chrétienne qui caractérisent à la fois un homme et l'époque où il a vécu.

Je veux parler du Livre de remarques de messire Pierre Boyer, docteur en médecine, à Saint-Bonnet-le-Château, au commencement du XVIIe siècle et dont j'ai publié la plus grande partie dans la *Revue du Lyonnais* en 1889 (11).

Si ce grave personnage s'était borné à nous conserver seulement le souvenir des faits qui se sont passés dans le

(11) *Revue du Lyonnais*, 5e série, t. VIII, p. 207, 291, 378 et 450.

Digitized by Google

cercle intime de sa famille ou de sa ville natale, sa publication n'eût offert sans doute qu'un intérêt secondaire.

Mais l'auteur était un esprit large et éclairé, et il a su donner à sa chronique un cadre plus vaste que celui dans lequel se sont renfermés beaucoup d'autres rédacteurs de nos anciens Livres de raison.

Son attention s'est attachée ainsi, d'abord, aux événements de l'histoire contemporaine, et il nous fait connaître, d'une manière très nette, l'impression qu'ils produisirent sur l'esprit des habitants des campagnes et de nos petites villes. Ainsi en est-il, notamment, des dernières guerres religieuses qui troublèrent le règne de Louis XIII : les sièges de Montauban et de Montpellier, la révolte du prince de Montmorency, et surtout la prise de la Rochelle, qui eut tant de retentissement dans le pays, qu'elle provoqua des feux de joie et de grandes réjouissances à Saint-Bonnet.

Messire Pierre Boyer n'a garde d'oublier non plus de nous faire connaître certaines pratiques curieuses de l'art médical au XVIIe siècle. Non moins intéressants sont les renseignements qu'il nous fournit sur les calamités qui désolèrent nos pays à la même époque, telles que les pestes qui décimèrent la population de notre ville et des provinces voisines, et surtout les souffrances causées aux habitants des campagnes par le passage trop fréquent des gens de guerre, mal payés et mal disciplinés. Nous trouvons là maint document, venant confirmer les faits signalés déjà par M. Alphonse Feillet dans son *Histoire de la misère au temps de la Fronde et de Saint-Vincent de Paul* (12).

---

(12) Alphonse Feillet. *La misère au temps de la Fronde et de Saint-Vincent de Paul*, p. 556.

Digitized by Google

Les plaintes que ces déprédations inspirent à messire Boyer se reproduisent à chaque page de son livre et souvent sous une forme naïve qui nous touche d'autant plus :

En décembre 1629, nous dit-il notamment, la Compagnie d'ordonnance de M. le Gouverneur fust envoyée establir garnison en ceste ville, pour un mois, et ce, pour la seconde fois, dans la mesme année, au grand mécontentement des habitants de se voir si souvent visités par des personnes qui ne savent apporter de bonheur dans une ville, mais, au contraire, beaucoup d'incommodités et grandes dépenses, pendant les rigueurs de l'hiver.

Pourtant, il arrivait parfois que les habitants, révoltés de tant d'avanies et de tant d'audace, résistaient à ces déprédations. Un jour, les habitants de Saint-Bonnet, menacés de pillage par deux compagnies du régiment de Villeroy, prirent les armes et firent si bonne contenance, qu'ils en imposèrent à ces soldats indisciplinés.

De tous ces faits et de bien d'autres, qui forment les annales d'une petite ville, l'auteur nous fait une peinture fort exacte de la vie réelle de son temps. Il serait trop long de les relever tous et surtout de rappeler tous les traits de mœurs qu'il nous signale. Il en est cependant qui ont fixé plus particulièrement mon attention.

Veut-on se rendre compte, par exemple, de la lenteur avec laquelle étaient transmises les nouvelles, à cette époque, on en aura un exemple saisissant, quand on saura que la mort du cardinal de Marquemont, archevêque de Lyon, décédé à Rome, le 16 septembre 1626, ne fut connue à Saint-Bonnet que le 10 octobre suivant (13). Il fallait donc

(13) La mort de Mgr de Marquemont devait d'autant mieux fixer l'attention des habitants de Saint-Bonnet-le-Château, que ce prélat avait, en l'année 1614, visité cette petite ville, où il fut reçu avec un

Digitized by Google

ainsi 24 jours, à cette époque, pour que la connaissance d'un événement survenu à Rome, parvînt à Saint-Bonnet-le-Château.

Veut-on savoir aussi de quelle manière, assez peu triste, il était procédé à l'entrée d'une jeune fille dans un couvent de religieuses, voici ce que nous lisons dans le livre de Pierre Boyer :

Le 25e jour de may en la mesme année (1623), un jeudi après disner, fust receue religieuse de Sainte-Ursule, Anne Le Roux, ma cousine, fille à maistre Jean Le Roux, docteur en droit et advocat à Lyon.

Elle fut conduite avec les violons, en forme d'espouzée, depuis la maison de M. le chastelain, jusques à Sainte-Ursule, estant accompagnée de tous ses parents.

On lui imposa le nom de sœur Anne de l'Ascension de Jésus, car tel jour on célébrait la feste de l'Ascension. Dieu lui fasse la grâce de vivre et de mourir bonne religieuse.

Ce trait de mœurs est assez rare, et, dans tous les cas, assez peu connu, je crois, pour mériter d'être signalé.

Mais ce qui domine, par dessus tout, dans ce Livre de raison, c'est la foi profonde de messire Pierre Boyer. Lui naît-il un enfant : « Dieu, s'écrie-t-il, lui fasse la grâce d'être homme de bien. »

Fait-il mention de la mort d'un autre de ses enfants, c'est sous l'empire d'un sentiment de résignation chrétienne qu'il écrit :

Dieu soit loué de l'avoir retiré de ce mortel et infortuné monde, auquel il ne pouvait que souffrir et endurer beaucoup de maulx, pour

---

véritable enthousiasme. (V. *Revue du Lyonnais*, 4e série, 1879, t. VII, p. 30.)

Digitized by Google

le faire participant d'une vie immortelle et bienheureuse par la possession du souverain bien, duquel il jouit et jouira éternellement dans le ciel empyrée, puisque la vérité mesme nous l'assure. Dieu nous face la grâce et à tous mes enfants, de pouvoir un jour arriver à ce port du salut.

Ces réflexions morales nous révèlent combien était vive la foi de nos pères, et nous nous demandons involontairement si notre génération a gardé, au même degré, ce sentiment si profond du bien et de l'honnête, dont le lecteur retrouve la manifestation à chaque page de ce Livre de raison.

Déjà quelques extraits de ce précieux journal avaient trouvé place dans l'*Histoire de Saint-Bonnet-le-Château*, publié en 1882 par M. l'abbé Langlois et le chanoine Condamin. Néanmoins, j'ai pensé qu'il méritait une publication intégrale, au moins pour la période comprise entre les années 1620 et 1634. Car après cette dernière date, l'auteur, accablé par des deuils de famille, semble se détacher tout à fait des choses de ce monde, pour ne plus relater que la naissance et la mort de ses proches, ce qui enlève à son livre l'intérêt qui en rend la lecture si attachante, pendant les quinze années que j'ai publiées en entier.

Ce n'est pas cependant que ces simples listes de naissances et de décès soient dépourvues de tout intérêt, quand elles concernent des familles ayant acquis une certaine notoriété dans les arts ou le commerce, aussi bien que dans l'exercice des fonctions publiques. Car elles jettent souvent une vive lumière sur certains personnages, dont la vie mérite d'être mieux connue.

Tel est le Livre de raison des Huguetan, famille d'imprimeurs lyonnais, qui obtint une certaine renommée au XVIIe siècle. Ce livre, que j'ai sous les yeux, et qui m'a été

Digitized by Google

communiqué par un de ses descendants, M. Edmond Roche, avocat, a d'abord le mérite de nous faire distinguer très nettement la branche protestante de cette famille, de la branche catholique, qui demeura fixée dans notre ville.

On sait qu'au moment de la révocation de l'édit de Nantes, Jean Huguetan, chef de la première, quitta Lyon pour se réfugier en Hollande, où il acquit, dit-on, une fortune prodigieuse pour l'époque, dans le commerce de la librairie. On sait aussi que s'étant retiré ensuite en Danemarck, il y vécut en grand seigneur et fut créé comte par le roi Frédéric IV (14). Quant aux représentants de la branche lyonnaise, ils continuèrent à se livrer à l'art de la typographie, en s'alliant aux familles d'imprimeurs les plus connues de cette époque. Aussi voit-on figurer, comme parrains de leurs enfants, les Cardon, les Pillehotte et les Delaroche.

Dans cette sorte de registre de l'état civil, qui commence en l'année 1603, pour finir en 1733, avec la famille Chaumas, dans laquelle se fondit celle des Huguetan, à la fin du XVIIe siècle, on peut aussi recueillir plus d'un trait de mœurs. Ainsi nous y voyons notamment qu'à cette époque les moyens de locomotion ne sont guère plus rapides qu'au XIVe siècle, où les gens de la noce de Jacquemin Dupuy vont, le premier jour, prendre gîte à Anse, pour se rendre le lendemain à Belleville. Les Huguetan possèdent une vigne à Fontaines-sur-Saône, et au retour des vendanges, ils reviennent en famille et avec tous leurs bagages, sur un grand bateau, qu'on abandonne au paisible courant de la

(14) Mss. de l'Académie de Lyon, t. 124. — Breghot du Lut. *Mélanges biographiques et littéraires*, p. 188.

Digitized by Google

Saône. Combien de temps pouvait durer un pareil voyage ? Apparemment, il était assez long, puisque, pendant le trajet, la femme d'Horace Huguetan avait tout le temps de mettre un fils au monde, ce que le père de famille consigne gravement sur son journal, de la manière suivante :

Le vendredy 28e octobre 1667, faitte de St Simon Jude, il m'est né un fis entre six et sept heures du matin dans le bateau de Possillon sapignier de Cozon (15), entre Josu (16) et le Vernay, sa mère venant de Fontaine, en conduisan tous son bagage, venan de vendange, fut pourtan baptizé à St-Nizier, le dimanche suivant 30e dud. mois, par Monsieur Prost, vicaire, le parrin ce nomme sieur Jean Popelin, marchand de soy, la marene ce nome demoiselle Jeanne Coste, ma belle-sœur, la mère ce nome Gabrielle Coste, il a esté nourry à St-Flory. Fait par moy Horasse Huguetan, son père.

Vraiment, en présence de pareils faits, comment pourrait-on trouver invraisemblables les aventures si divertissantes racontées par Néel, dans le *Voyage de Paris à St-Cloud par mer,* publié en 1748?

Ajoutons, au surplus, que l'enfant, né dans ce paisible voyage, était robuste et gaillard, car une note du livre de raison nous apprend qu'il mourut seulement en 1756, à Châlon, à l'âge de 89 ans.

Ailleurs, nous sommes témoins des hésitations d'un jeune homme arrivé à l'âge d'embrasser une carrière.

---

(15) Le nom de *sapine* est donné aux bateaux, servant autrefois au transport de la pierre de Couzon. De là le nom de *sapinier* donné aussi aux maîtres de ces bateaux.

(16) Il s'agit là du château de Joussieu, appelé aussi quelquefois *Jousson,* qui est situé sur la rive gauche de la Saône, à un kilomètre au nord du château du Vernay, et qui appartenait, à la fin du XVIIe siècle aux religieuses de la Visitation de Sainte-Marie-des-Chaînes. (*Mazures de l'Ile-Barbe*, I. 207. II. 363.)

Digitized by Google

Antoine Chaumas, fils de Jérémie Chaumas et de Hélène Huguetan, essaie, en 1733, de se faire religieux dans l'Abbaye de St-Antoine en Dauphiné, et le 4 mai de cette même année, son père l'accompagne, avec ses deux gendres jusqu'à Vienne, après avoir compté, dit-il, à M. Gauthier, supérieur de Lyon, la somme de 700 livres, pour une année de noviciat. Mais apparemment, son fils n'avait point la vocation religieuse; car il ajoute :

Ledit Antoine Chaumas n'ayant pas pu soutenir l'ordre, est revenu le 24 juillet, et le 1er septembre, il s'est mis sur un métier chez M. Moulin, passementier en galon d'or et d'argent.

Combien en avons-nous vu, nous aussi, après de brillantes études classiques, « se mettre sur un métier » pour s'initier à la fabrication de la soierie?

Mais ne devons-nous pas reconnaître aussi que cette liberté laissée aux enfants de la classe moyenne, pour le choix d'une carrière, ressemble bien peu à la contrainte exercée encore à cette époque, sur les fils cadets des familles nobles, auxquels la vie du cloître était imposée, trop souvent, par l'autorité paternelle.

Si nous franchissons, maintenant, quelque peu, les limites de nos provinces, nous trouvons, à la même époque, les Notes journalières de l'abbé Aulanier, curé du Brignon, paroisse située sur les confins du Velay et du Vivarais, et dans le canton de Solignac (Haute-Loire.)

Ces notes publiées intégralement, en 1889, par M. l'abbé Peyrard, curé de Cayres, sous le titre d'*Ephémérides Vellaviennes* (17), viennent d'être résumées et analysées par

(17) *Petites Ephémérides Vellaviennes*, par l'abbé Payrard, curé de Cayres. Le Puy, 1889, in-8o

Digitized by Google

M. Mazon, sous ce titre : *Une paroisse de montagne et son curé au* XVIIe *siècle* (18). Reproduites souvent par extrait, elles renferment un tableau très vivant de la vie publique et privée, politique et religieuse de cette époque et particulièrement des difficultés sans nombre que rencontrait, il y a deux siècles, un curé de campagne, soit dans ses rapports avec le seigneur du lieu, soit avec ses paroissiens, qui n'avaient point dépouillé encore toute la rudesse de leurs mœurs primitives.

Mais à côté de ces contestations, qui n'offriraient qu'un intérêt secondaire, les traits de mœurs abondent dans la chronique du curé du Brignon. Ainsi, d'abord, on se croirait aisément en plein Moyen Age, quand on voit les pratiques religieuses, auxquelles on a recours encore à la fin du XVIIe siècle, pour combattre les ravages causés aux récoltes par certains animaux malfaisants, tels que les rats et les chenilles.

A cette manifestation d'une foi vive et peu éclairée, se rattache aussi la fréquence des pèlerinages, accomplis souvent par des gens de modiques ressources, que n'arrêtent point les difficultés des communications à cette époque. Les paroissiens de l'abbé Aulanier ne se contentent point, en effet, de se rendre à la Louvesc, pèlerinage de fondation encore toute récente, ils se rendent encore, les uns à Sainte-Reine en Bourgogne, les autres à la Sainte-Baume en Provence, et même jusqu'à Saint-Jacques en Compostelle. Et il est à remarquer que les indications fournies par le chroniqueur sur l'itinéraire des pèlerins, aussi bien que

(18) *Vivarais et Velay. Deux livres de notes journalières au* XVIIe *siècle* par A. Mazon. Annonay, 1891, in-18.

Digitized by Google

sur les dépenses du voyage offrent, à cet égard, le plus grand intérêt.

Nous venons de parler des difficultés des communications. Or, c'est sans doute pour cette cause que les fondeurs de cloches se transportaient, à cette époque, dans chacune des paroisses où leur office était réclamé. C'est ainsi que le chroniqueur nous apprend que la cloche du Brignon fut fondue, sur place, en 1644, le jour même de l'Ascension. Au surplus, les cloches, à cette époque surtout, jouent un grand rôle dans la vie des habitants des campagnes, et malgré les accidents mortels, causés par la foudre, on persiste au Brignon, comme ailleurs, à les sonner au plus fort des orages. Ajoutons quelques détails sur les épidémies si fréquentes à cette époque, sur les débuts de la poste aux lettres, qui paraît-il, fut établie au Puy, au mois d'avril 1643, et enfin sur les fêtes villageoises ou *reynages*, toujours accompagnées de rixes ou de querelles, et nous aurons un résumé assez complet du journal du curé Aulanier.

A la suite de ces Notes journalières, M. Mazon a publié dans le même volume, le *Livre de raison d'un bourgeois d'Annonay au* XVIIe *siècle*. Ce bourgeois, c'est Maître Isaac Tourton, avocat à Annonay, homme d'ordre s'il en fut, car il tenait note des moindres détails de sa vie domestique. C'est ainsi qu'il nous instruit de toutes les variations que subit, chaque année, le prix du blé et du pain, à Paris, et à Genève, aussi bien qu'à Lyon et à St-Étienne. Appelé fréquemment dans notre ville, par ses affaires et l'éducation de ses enfants, il y séjourne même assez longtemps et il nous fournit, de la sorte, sur le commerce de soierie, à cette époque, des renseignements que nous chercherions vainement dans les historiens lyonnais du

Digitized by Google

temps. C'est ainsi qu'il écrit ce qui suit, sous la date du mois d'avril 1690 :

Grande diminution du commerce à Lyon. 8.000 métiers qu'il y avait à Lyon pour une sorte de manufacture de taffetas, à laquelle on donne ensuite le lustre, sont réduits à 2.500, et il n'y est entré depuis un an que la moitié de la soye qu'on y apportait les autres années.

Ailleurs, il est curieux de voir par l'inventaire de la plupart des volumes qu'il possède, de quels livres se composait la bibliothèque d'un avocat de petite ville, à cette époque.

Mais ce qu'on retrouve partout, ce sont des renseignements du plus haut intérêt sur la brusque variation que subissait alors, d'une année à l'autre, et dans des proportions excessives, le prix des denrées les plus usuelles, ce qui tenait, pour une grande part, aux difficultés et aux lenteurs des transports.

Entre tous les faits d'ordre économique ou agricole, qu'il nous signale, il en est quelques-uns qui offrent un intérêt tout particulier. Car ils peuvent servir à dissiper certains préjugés trop répandus.

Ainsi, notamment, nous avons tous vécu avec cette croyance que Parmentier est le premier, qui ait propagé la culture de la pomme de terre en France. Sans doute, ce savant avait joint à l'agriculture pratique des notions théoriques et raisonnées. Mais Parmentier n'est né qu'en 1737, et ce n'est qu'à la suite de la disette de 1769, qu'il publia son mémoire, couronné par l'Académie des Sciences, sur les avantages offerts par la pomme de terre dans l'alimentation.

Or, dès l'année 1694, nous voyons dans le Livre de raison de Tourton, que les pommes de terre étaient déjà

Digitized by Google

un produit d'une vente journalière sur le marché d'Annonay. Car, à la date du 10 avril de cette année, qui était une année de disette, il nous apprend que *les truffes* (pommes de terre), se vendent 22 sols la quarte, ce qui inspire à M. Mazon l'observation suivante :

« C'est la première fois que les truffes, ce qui veut dire ici les pommes de terre, apparaissent dans ce qui nous reste du livre de raison de notre avocat. Pour qu'elles fussent ainsi marchandise courante sur le marché d'Annonay, on peut supposer qu'elles étaient cultivées dans le pays, depuis un assez grand nombre d'années. »

Quoi qu'il en soit, le prix augmente et le 1er mai suivant, il nous apprend encore que « les truffes se vendent à la place de la Grenette, 25 sols la quarte. »

Au surplus, d'autres notes nous confirment l'importance, déjà appréciable, de cette culture, à cette époque. Ainsi, en 1696, au moment où il fait le partage des récoltes avec son fermier, il écrit : « Au partage des truffes blanches fait en novembre, nous eûmes à notre part, 5 sestiers moins une quarte de truffes, dont un sestier fut vendu à Segure, à raison de 5 sols la quarte. »

En 1702, le prix en est plus élevé, car le 5 avril de la même année, une demi-quarte de truffes blanches vaut 3 sols 6 deniers seulement.

Le 24 mai 1704, il nous apprend encore que deux quartes de truffes sont vendues 8 sols. Enfin, à la même date, il permet au nommé Seu, de Vissanti, « de faire des truffes dans sa terre de Lacroix, à condition qu'il rasera et mettra par quartelée trois charretées de fumier qu'il fournira, et toutes les truffes seront siennes. »

Dès cette époque la culture de la pomme de terre était donc pratiquée, d'une manière assez étendue, dans le

Digitized by Google

Vivarais et même dans toute la vallée du Rhône. D'où il faut conclure que nos pays avaient devancé, depuis longtemps, dans cette voie, les provinces du nord de la France, quand Parmentier vint donner à cette culture un développement qui n'a fait que s'accroître jusqu'à ce jour.

J'arrive au terme de cette étude, en disant quelques mots du Livre de raison de Jacques-Charles Dutillieu, publié en 1886, par M. F. Bréghot du Lut, président actuel de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon (19). Cette chronique de famille, rédigée entre les années 1761 et 1772, se distingue des autres, en ce qu'au lieu d'avoir continué seulement l'œuvre de ses ancêtres, Jacques-Charles Dutillieu remonte, au contraire, en arrière, pour faire précéder sa propre histoire de celle de ses ascendants, jusqu'au quatrième degré.

Originaire de la Normandie, où plusieurs de ses membres avaient rempli des charges au Parlement de Rouen, la famille Le Pezant ajouta à son nom celui de du Tillieu, quand elle vint, au commencement du XVIIe siècle, s'établir à Paris, où elle vécut pendant plus d'un siècle, jusqu'au jour où Jacques-Charles Dutillieu se fixa, en 1736, à Lyon, en débutant modestement comme simple dessinateur de fabrique.

Mais, en 1761, il était devenu maître fabricant d'étoffes d'or, d'argent et de soie. Alors âgé de 43 ans, père de trois fils bien doués, et en possession d'une fortune appréciable qui n'était pas sans doute l'opulence, mais dont nos ancêtres savaient se contenter, il pouvait, sans trop de

(19) Le Livre de Raison de Jacques-Charles Dutillieu, publié et annoté par F. Bréghot du Lut. — Lyon, imprimerie Mougin-Rusand, in-4°, 1886.

Digitized by Google

regrets, jeter un regard vers le passé, et, avant de nous parler de lui, nous parler de ses ancêtres.

C'est ainsi qu'il nous introduit d'abord dans le monde artistique du XVIIIe siècle, en nous montrant son aïeul, François Le Pezant du Tillieu, peintre de paysage, en relation avec tous les artistes renommés de son temps, et en nous rappelant que, de ses trois fils tous peintres de talent, l'un d'eux, Charles-Gille Dutillieu, peignit le plafond du salon d'Hercule au Palais de Versailles, après avoir été chargé de la décoration de la salle, que le grand financier, Samuel Bernard, fit construire par Servandoni, pour le repas de noce de sa fille, mariée à François-Mathieu Molé.

Telle était la famille d'artistes à laquelle appartenait Jacques-Charles Dutillieu, qui de simple dessinateur, devint maître fabricant de première classe et fut même investi, en 1760, des fonctions de maître-garde de la fabrique.

Mieux que personne, il pouvait donc nous retracer le tableau de la fabrique lyonnaise de soierie au siècle dernier. Mais ce tableau n'est pas une simple notice historique. Son livre renferme aussi sur l'art décoratif et sur les causes de la perfection des belles étoffes fabriquées à Lyon, des leçons théoriques, dont les fabricants de nos jours feraient peut-être bien de s'inspirer encore.

Le livre de raison de Jacques-Charles Dutillieu s'arrête à l'année 1771, époque où il eut la douleur de perdre sa femme, Benoîte Sacquin. L'éditeur prend alors la plume, pour continuer jusqu'à nos jours, l'histoire de cette famille dont le dernier représentant, Chéri Dutillieu, est mort seulement en 1884, à l'âge de 86 ans.

Cette dernière partie, où nous trouvons à chaque page

Digitized by Google

le nom de quelques contemporains, que nous avons connus, nous rappelle les souvenirs les plus honorables. Ainsi notamment Pierre Dutillieu, fils aîné de Jacques-Charles, fut chargé de prononcer, en 1778, l'oraison doctorale de la Saint-Thomas. Son second fils, Gabriel Dutillieu, inventeur du velours frappé, ne fut point étranger à l'invention du métier qui a immortalisé le nom de Jacquard, et qu'il perfectionna même sur certains points. Enfin, il ne faut pas oublier que plusieurs des monuments épigraphiques les plus intéressants de notre musée lapidaire, sauvés par ses soins, ont été donnés généreusement par lui à la ville de Lyon.

Ainsi, aux deux termes extrêmes de la période de près de cinq siècles, que nous venons de traverser, en étudiant nos anciens Livres de raison, nous trouvons un tableau de la vie d'un bourgeois de Lyon. Sans doute la vie du riche fabricant de soierie du siècle dernier ne ressemble guère à celle du modeste bourgeois du XIVe siècle. Mais ce contraste lui-même renferme le plus puissant intérêt. Car rien ne saurait mieux nous démontrer que c'est bien dans ces registres de famille que nous pouvons étudier le plus sûrement, en les suivant en quelque sorte pas à pas, les transformations si diverses que les siècles font subir aux idées et aux croyances, comme aux mœurs et aux coutumes d'une nation.

Pour compléter cette étude, il nous suffira de la faire suivre de la reproduction de deux anciens Livres de raison encore inédits, l'un provenant d'une ancienne famille de robe du Dauphiné, auquel nous emprunterons seulement quelques extraits, à cause de sa trop grande étendue, et le

Digitized by Google

second, rédigé, au commencement du siècle dernier, par un modeste paysan du Lyonnais, et que nous publierons en entier. Car c'est par l'examen des diverses conditions sociales, que peut nous apparaître, sous son vrai jour, la société française, aux siècles passés.

A. VACHEZ

Digitized by Google

NOTE

SUR LA

Population primitive de Lugdunum

ET SA

PRÉTENDUE DESTRUCTION TOTALE

SOUS SEPTIME SÉVÈRE (1)

L'HISTOIRE, de même que la tradition, nous apprend que Lugdunum fut une ville romaine, dès sa naissance, « immunis ».

Lorsque Munatius Plancus vint s'établir sur sa colline, il n'y trouva que des bois peuplés de corbeaux. Un petit nombre de trafiquants étrangers, quelques bateliers allobroges ou ségusiaves et les colons viennois chassés de leur nouvelle patrie occupaient seuls la presqu'île à demi-submergée (2).

---

(1) Extraite d'un ouvrage de l'auteur sur la *Statistique gallo-romaine*, actuellement sous presse.

(2) Lugdunum fut colonie romaine dès son origine. Les témoignages des historiens prouvent amplement qu'elle ne fut jamais un municipe (Montfalcon, *Hist. de Lyon*). Suivant Fauriel (*Histoire de la Gaule sous la*

Digitized by Google

En même temps que les colons romains, les Gaulois avides de civilisation et de gloire, vinrent en grand nombre s'installer dans les murs de la cité nouvelle.

L'assimilation de ces transalpins au régime de la conquête se fit avec une telle rapidité, que c'est à peine si l'on retrouve quelques noms gaulois dans les nombreuses inscriptions qui sont parvenues jusqu'à nous (3). Un siècle n'était pas écoulé que l'empereur Claude crut pouvoir octroyer à la Gaule entière, comme récompense de sa fidélité, ce droit de cité dont Rome fut si longtemps avare à l'égard des autres nations qu'elle avait vaincues.

Nous ne nous occuperons pas dans ce travail des caractères ethnologiques de la population de Lugdunum à cette époque, notre collègue, le Dr Clément, médecin de l'Hôtel-Dieu, a dans son bel ouvrage sur la *Statistique lyonnaise*, exposé avec une clarté parfaite tout ce qu'on possède de données précises sur ce point (4).

---

domination des conquérants germains, Paris, 1836, t. I, ch. x, p. 366). Lyon était régi par le droit italique. Ses habitants appartenaient à la tribu Galeria. Suppl. au *Corpus, inscr. latin.*, t. III, nº 6627. — *Revue épigraphique du midi de la France*, nº 64, 1891, p. 145. — A. Vachez. *Du droit Italique à Lyon et de ses destinées dans les temps modernes*, Lyon, 1870, p. 11. Consulter encore le récent travail de M. E. Jullien, intitulé *La fondation de Lyon*, Lyon, Stork, 1891, p. 39 et suiv. Par d'ingénieux rapprochements, il arrive à démontrer que Lugdunum fut une colonie romaine dès l'origine.

(3) Atepomarius (inscription engagée dans l'angle de la maison nº 1 de la place de Choulans), Toutonius Decemba (nom celtique), — De Boissieu, p. 525 ; Toutius Incitatus, sévir, ibid., 197; Toutia Aproniana, ibid, 524 et c'est tout !

(4) Dr E. Clément, *Lyon : Ethnologie, Démographie, Sol, Topographie, Climatologie*, avec onze planches hors texte, Lyon, 1889, in-8.

Digitized by Google

Pour lui, Lyon colonisé par les Romains vit le fond de sa population s'accroître par l'arrivée d'autres Gaulois transalpins et cisalpins, de Ligures, en moins grand nombre il est vrai, et de quelques étrangers venus de divers points de l'Empire.

Le mélange de la race latine avec les Gaulois donna sans doute naissance à une race forte et bien constituée (5). Nous savons en effet que les Romains étaient petits et trapus, et si les Gaulois n'étaient pas aussi grands que les Germains, du moins leur taille était plus élevée que celle des Romains. Le continuateur de César rapporte à ce sujet qu'après une bataille en Afrique, le vainqueur vit avec peine la terre jonchée de ces beaux et prodigieux corps. « *Corpora mirifica specie amplitudineque* » (6).

Mais à la longue, l'élément latin dut se perdre dans l'élément celtique, car actuellement, après d'autres mélanges bien moins importants, ce type anthropologique recherché à l'aide des mensurations crâniométriques, paraît avoir complètement disparu.

Pour M. Clément, cette disparition de l'élément prédominant à l'origine se rattache en grande partie à un fait historique du plus haut intérêt, et auquel nous ne croyons pourtant pas devoir accorder la même importance. Je veux parler du prétendu massacre de la plus grande partie de la population lyonnaise sous Septime Sévère.

---

(5) Cf. de Quatrefages et Hamy, *Crania Ethnica*, Paris, 1882, p. 149-496, 97 et surtout les indications bibliographiques qu'ils fournissent.

(6) Hirtius. *Bell. Afric.*, ch. XL. — Consulter sur les caractères de race chez les Gaulois le curieux tableau d'Ammien Marcellin, d'après l'historien grec Timagène (d'Alexandrie), (*Hist. rom.*, livre XV, ch. XII). Comme il n'est pas flatteur, on l'a rarement cité.

Digitized by Google

On lit en effet dans tous les historiens spéciaux de notre ville, ainsi que dans les histoires romaines modernes, qu'après sa victoire sur Albin, Septime Sévère, dans son courroux contre une ville qui avait pris parti contre lui, en ordonna la destruction et fit passer au fil de l'épée la population toute entière.

Pour nous, le fait même de l'extermination de tous les habitants d'une telle cité paraît inadmissible. En consultant les deux écrivains contemporains les mieux informés, Dion Cassius (6) et Hérodien (7), nous trouvons le premier absolument muet sur cet événement, et le second se contente de dire que Lyon, cité opulente, fut « pillée et brûlée après la bataille ».

Parmi les auteurs plus rapprochés de cette époque, Spartien et Jules Capitolinus (8), qui écrivaient au temps de Dioclétien les vies des empereurs Sévère et Albin, n'en parlent même pas. Spartien, qui n'aime pas son héros qu'il trouve féroce et qualifie de *Sylla punique* (9), spécifie clairement qu'il fit mourir les chefs de l'armée vaincue et les sénateurs réfugiés à Lyon. Il nous donne les détails de la mort d'Albin et des exécutions sanglantes qui suivirent. Quel tableau cependant pour un véritable historien, que celui du massacre d'une population de 70,000 âmes, et peut-on admettre qu'il eût gardé le silence sur un tel événement, tandis que tous à l'envi nous parlent de la ruine

(6) Don Cassius. *Histoire romaine*, ch. XXV.

(7) Hérodien. *Histoire romaine*, trad. citée, p. 128.

(8) Spartien. *Vie de Sévère*, ch. II, dans *Histoire Auguste*. — Jules Capitolinus, ibid. *Vie de Clodius Albinus*, traduct. de l'abbé de Villeloin, Paris, MDCLXVII.

(9) Spartien, ibid. *Vie de Niger*, p. 676.

Digitized by Google

de Bysance, cité alors presque sans importance, victime des représailles du même vainqueur ? (10).

Or, le récit de la condamnation de Lyon par Sévère, de la destruction systématique de ses monuments, qu'un décret spécial défendait de jamais reconstruire, tous ces récits de haute fantaisie et reproduits à l'envi par les modernes, ne se trouvent nulle part ailleurs que dans l'ouvrage de Claude de Rubys (11), qui écrivait au XVIIe siècle, et ne les appuie sur aucun texte tiré des auteurs anciens ! Le Père Ménestrier (12) est le seul à notre connaissance qui ne voulut pas admettre cette proscription de notre ville et les conséquences imaginaires qui en sont déduites. Il n'existe en réalité que le texte d'Hérodien qui se rapporte au sort de la ville après la bataille.

Mais il est un autre événement contemporain, également tragique et sanglant, qui a sans doute porté à la confusion : je veux parler de la grande persécution de l'an 208, dans laquelle a succombé probablement saint Irénée. Sur ce point d'histoire locale, nos anciens historiens lyonnais ne sont pas d'accord. Tandis que Paradin (13), soutient que le massacre de la population païenne et la persécution chrétienne eurent lieu en même temps, le même Rubys et de la Mure (14), admettent qu'il s'est écoulé environ six années entre les deux catastrophes.

---

(10) Les abréviateurs, comme Eutrope. *Abrégé de l'Histoire romaine*, livre VIII, ch. XVIII, n'en disent rien.

(11) Cl. de Rubys. *Histoire véritable de la ville de Lyon*, Lyon 1604, in-folio, p. 110.

(12) Ménestrier. *Histoire civile ou consulaire de la ville de Lyon*, justifiée, etc., Lyon MDCXCVI, in-folio, p. 136.

(13) Paradin. *Mémoires de l'histoire de Lyon*. Lyon, 1573, in-folio, p. 47.

(14) Cl. de Rubys. *Loc. cit.* — La Mure. *Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon*. Lyon, MDCLXXI, in-4°, p. 14.

Digitized by Google

A défaut des historiens, les renseignements fournis par la tradition religieuse ont une grande importance. Nous trouvons dans les Bollandistes (15), à côté de récits qui confinent à la légende, des informations précieuses recueillies dans des manuscrits aujourd'hui perdus.

Dans un tableau imagé, ils nous montrent le tyran cruel faisant comparaître devant son tribunal la population chrétienne tout entière, conduite par son évêque saint Irénée. Sur leur refus de sacrifier à Jupiter, ils sont tous exterminés par les soldats. Très certainement, il y a confusion entre les deux événements, car jamais la persécution chrétienne n'a revêtu cette forme d'exécution en masse dont on nous parle.

Grégoire de Tours, qui vivait presque deux siècles plus tard, paraît avoir aussi commis le même anachronisme (16). Le carnage fut si grand, dit-il, que des torrents de sang inondaient les places : *Ut per plateas flumina currerent de sanguine !*

La tradition nous dit aussi qu'en cette occasion, 19,000 chrétiens furent massacrés, qu'on épargna les femmes et les petits enfants, que le sang coulait jusqu'à la rivière. En présence d'un tel nombre de victimes, on est plus encore porté à croire que l'ancien récit a réuni en un seul les deux sanglants épisodes, d'autant plus qu'à l'époque de Sévère, les chrétiens étaient fort nombreux à Lyon, et quoique Tertullien nous dise formellement qu'ils ne prirent

---

(15) *Boll. Acta Sanctorum*. Venise et Anvers, 1734, in-folio. Voir au 28 juin, p. 339, 2e colonne, tout l'article consacré à saint Irénée.

(16) Grégoire de Tours. *Histoire ecclésiastique des Francs*, livre Ier, ch. XXVII (trad. fr.)

Digitized by Google

point parti pour Albin, beaucoup d'entre eux furent sans doute victimes de la fureur des soldats, tout comme les autres citoyens.

En admettant que six ans plus tard, la persécution ait sévi avec une certaine intensité, on n'a pas lieu d'être surpris que ces deux événements aient été réunis en un seul par les chroniqueurs (17).

Il est aujourd'hui prouvé que Sévère, politique habile et sceptique, épargna longtemps les chrétiens, qu'il ordonna la persécution, mais ne la dirigea pas. Très certainement, il ne prit point part à celle où périt saint Irénée. On n'a, du reste, aucun renseignement précis sur le genre de mort de ce saint personnage (18).

Il convient encore d'ajouter qu'antérieurement à son principat, Sévère avait été gouverneur des Gaules, et qu'un homme de sa valeur devait bien comprendre l'importance d'une telle capitale, pour la détruire de fond en comble, surtout après la défaite et la mort de son adversaire.

Comme résumé de cette discussion, il est rationnel d'admettre qu'au pire, un quart à peine de la population succomba vers cette époque. Il n'est pas douteux du reste que Lugdunum ait eu beaucoup à souffrir d'une prise de vive force par une armée furieuse, indisciplinée et corrompue comme l'était celle de Sévère; que bon nombre d'édifices furent brûlés et beaucoup de citoyens égorgés.

---

(17) Poullin de Lumina (*Abrégé chronologique de l'Histoire de Lyon*, ch. 1er, p. 13, Lyon, MDCCLXVII est le seul historien moderne qui ait réuni en un seul les deux événements.

(18) Voir Lenain de Tillemont. *Mémoires sur l'histoire ecclésiastique*, 2e édit., Paris, MDCCI, t. III, p. 95 et 122 : La persécution chrétienne eut lieu en 202 ou 208. On peut hésiter entre ces deux dates.

Digitized by Google

Toutefois, la ville dut se relever assez rapidement de cette épreuve, puisque nous la voyons, deux mois après la bataille, offrir un taurobole « pour le salut de l'Empereur, « du César, son fils, premier empereur désigné, de l'im- « pératrice Julia Domna, la mère des Camps, et de toute « la maison divine. »

Le type romain a donc disparu de la population de Lugdunum par suite de l'adjonction continuelle de sujets gaulois dans ses murs.

Nous ajouterons que les différences ethnologiques entre les types romain et celtique ne sont pas si tranchées qu'ils n'aient pu à la longue fusionner entièrement l'un dans l'autre. Il n'en eût certainement pas été ainsi s'il se fût agi de Germains, et surtout de Sémites, dont les caractères de race très différents ont persisté indéfiniment chez d'autres peuples après la conquête, comme le type arabe chez les Espagnols; et même parmi nous, l'élément burgonde (19) se maintient encore aujourd'hui, quoique le nombre de ces envahisseurs germains ait été peu considérable et leur fusion au milieu de nous très rapide.

Dr Humbert Mollière.

---

(19) *Caius Solius Apollinaris Sidonius* (trad. Grégoire et Collombet, Lyon, 1836, t. III, p. 253, XII) parle de leur taille immense « septi pedes » qui les faisait ressembler à de véritables géants « gigantes » et contrastait avec la taille beaucoup moindre des Gallo-Romains.

Digitized by Google

LES

DE GROLLIER

Au Château de Pont-d'Ain

La famille de Grollier, à partir de François Ier, a pris une place importante dans l'histoire de notre province.

Son nom s'écrivait primitivement par une seule L. C'est Philibert, comte de Grollier, marquis de Treffort, l'acquéreur de Pont-d'Ain, qui le premier écrivit le nom de Grollier avec deux LL (1).

La famille de Grolier est originaire de Vérone (Italie).

Hiérome Grolier, épousa vers 1160, une fille de la maison de Grimaldi (souche des princes de Monaco,) son

(1) C'est M. le marquis de Grollier, son descendant direct, habitant actuellement le département de l'Oise, qui a bien voulu me fournir toutes ces indications, en mettant à ma disposition des documents très intéressants, ce dont je lui sais le plus grand gré.

Digitized by Google

frère, Étienne, vint en France, et fut envoyé, par le roi Louis VIII, combattre les Albigeois; il se fixa à l'Arbresle, où il épousa une demoiselle de Mont-Mela.

Son fils, Étienne de Grolier, suivit le roi saint Louis dans sa croisade en Terre-Sainte.

Il se distingua par sa valeur au siège de Tunis, et le roi lui permit, en récompense, d'ajouter *trois besans d'or* aux armes de sa maison, qui étaient auparavant d'azur à trois étoiles d'argent.

Il fut le trisaïeul d'Étienne de Grolier, échevin de Lyon, qui, de son mariage avec Antoinette Esbarde, eut *Jean* de Grolier, le célèbre bibliophile, la gloire de cette famille.

Jean de Grolier, naquit à Lyon en 1479. Trésorier de France dans le Milanais sous François Ier, ambassadeur à Rome, près du pape Clément VII, il épousa en 1520, Anne Briçonnet, fille de Nicolas Briçonnet, contrôleur général des Finances de Bretagne; et sœur de Catherine Briçonnet, femme du financier Bohier. Ce sont ces illustres familles des Bohier, des Briçonnet qui ont doté la Touraine des magnifiques châteaux de Chenonceaux, d'Azay-le-Rideau, chefs-d'œuvre de la Renaissance que l'on admire encore aujourd'hui.

Avec les honneurs et la fortune, Jean de Grolier put satisfaire ses goûts littéraires et artistiques.

Il vivait à cette belle époque de la Renaissance; il prit part à la fondation du Collège de France. Son hôtel à Paris était près de la porte de Bussy. Bientôt, il se prit d'une véritable passion pour les beaux livres, et se lia avec les fameux imprimeurs les *Alde* de Venise.

Erasme dit, dans une de ses lettres, qu'on voyait le nom de Grolier à la tête de tous les livres qui s'imprimaient alors; il *l'appelait l'ornement de la France.*

Digitized by Google

Jean de Grolier, avait un riche cabinet d'antiques et de médailles qu'on se disposait à vendre en Italie, quand le roi Henri II le fit acheter pour lui (2).

Sa bibliothèque était superbe. Ses livres reliés en magnifique peau de couleur fauve ou brune étaient ornés de fers merveilleux; ils portaient tous sa devise : *J. Grolerii et amicorum.*

Le monde des lettres se dispute les Grolier; la bibliothèque nationale en compte 64, celle de Lyon 4 seulement.

La générosité de Jean Grolier était, on peut le dire, sans limite.

Jean-Baptiste Egnace raconte qu'ayant un jour à dîner chez lui quelques savants avec Alde; il leur avait donné à chacun une paire de gants qui renfermait une somme d'or.

Jean de Grolier mourut à Paris, le 22 octobre 1565, et fut inhumé, dans l'église de St-Germain-des-Prés.

Un procès-verbal de description de son tombeau fut dressé le *5 février 1602* par deux notaires de Paris, à la requête d'Antoine de Grolier, baron de Servières.

Les armes de Jean Grolier étaient ainsi représentées sur ce tombeau : « deux lions rampants, six étoiles et six besans » avec cette devise : *Portio mea, Domine, sit in terra viventium.*

La devise : *Nec arbor nec herba,* avec le groseiller en cimier (Grolier) firent partie seulement des armes de François de Grolier, cousin germain du bibliophile Jean de Grolier.

---

(2) Pernetti : *Lyonnais dignes de mémoire,* tome I, p. 337

Digitized by Google

Leurs descendants ne portèrent plus que les armes suivantes qui sont leurs armes actuelles : « d'azur à trois « étoiles d'argent en chef, et trois besans d'or en pointe ».

Jean de Grolier ne laissa que des filles et un fils naturel César, qui vécut et mourut en Italie, après avoir été successivement secrétaire de trois papes.

Après Jean de Grolier, nous voyons la famille de Grolier se diviser en plusieurs branches : la branche de Belair, la branche de Cazaut, la branche du Soleil, la branche de Servières.

Nous allons nous occuper spécialement de cette dernière, car c'est elle qui a possédé le château de Pont-d'Ain.

Antoine de Grolier de Servières était fils de François de Grolier, cousin germain du célèbre Jean de Grolier. Il naquit à Lyon en 1545.

Il fut baron de Servières, maître d'hôtel du Roi, ambassadeur de Savoie en 1588, receveur général des finances du Dauphiné, conseiller de ville à Lyon en 1578 pendant plusieurs années.

Enfin il fut trésorier de France.

Antoine de Grolier épousa chaleureusement la cause d'Henri IV contre la Ligue; aussi au mois de février 1589, les Ligueurs s'étant rendus maîtres de Lyon, le firent enfermer au château de Pierre-Scize. Pendant une nuit d'orage il s'évada avec son frère, grâce au dévouement d'un valet de chambre nommé *Soulette*, et à l'aide de cordons d'échelle de soie que sa femme, Marie Camus de Riverie, lui avait apportés en les cachant sous son vertugadin (3).

---

(3) Pernetti : *Lyonnais dignes de mémoire.*

Digitized by Google

Antoine de Grolier mourut, dit-on, de chagrin en 1610, en apprenant la mort de son roi Henri IV. Il laissa neuf enfants.

Son septième fils, Nicolas de Grolier de Servières, lieutenant-colonel au régiment d'Aiguebonne, était célèbre par ses talents en mécanique et le cabinet de pièces rares qu'il avait formé à Lyon.

Né dans cette ville en 1593, il y mourut en octobre 1689, à l'âge de 93 ans.

Il avait coutume de dire que, si on voulait mettre une épitaphe sur son tombeau, il fallait se contenter de ces mots : *Ci-gît qui a vécu longtemps sans procès et sans médecins.*

De son mariage avec Catherine de Fenoyl, il eut plusieurs enfants.

Son fils aîné Charles de Grolier fut trésorier de France, il eut également une nombreuse postérité; et son quatrième fils, Gaspard, né à Lyon en 1676, mort le 26 février 1745; fut procureur général de la ville de Lyon. Il publia une description du cabinet de mécanique de son grand-père. De son mariage avec Louise de Chevriers, naquit Antoine-Philibert (son fils aîné), l'acquéreur du château de Pont-d'Ain.

Le caractère dominant de cette famille, fut toujours un goût prononcé pour les lettres, les sciences, les beaux-arts, uni à une fière indépendance.

J'en ai trouvé une preuve intéressante en compulsant la correspondance des Lesdiguières (4).

---

(4) Comte Douglas, tome II, p. 221. Correspondance de Lesdiguières.

Digitized by Google

En 1618, une querelle violente s'éleva entre le comte d'Allincourt et M. de St-Chaumont; le premier gouverneur général du Lyonnais et du Beaujolais, et le second lieutenant général des armées du roi dans ce même pays.

Lesdiguières fut chargé de faire une enquête à ce sujet; il écrivit alors la lettre suivante *assez cavalière* aux échevins de Lyon : MM. Barailhon, Goujon, Bollioud et *Grolier*.

« Pour être éclairé sur la plainte du Sieur de St-Chau-
« mont, il est nécessaire que vous veniez *ici*, avec les actes
« contenus audit mémoire.

« C'est pourquoi nous vous prions de venir nous trouver
« à cet effet *incontinent* la présente reccue.

« Vienne, 2 novembre 1618

« Signé : LESDIGUIÈRES. »

Voici maintenant le 3 novembre 1618, la noble réponse de l'échevin Grolier.

« Nous ne prétendons pas être obligés de communiquer
« nos cahiers, quand nous députons au Roy pour affaires,
« *à qui que ce soit sinon au roi et à nos seigneurs de son Conseil ;*
« comme nous l'avons jamais fait, non plus que nos pré-
« décesseurs. »

Voilà comment un Grolier osait tenir tête à cette époque au terrible Lesdiguières.

Le maréchal en prenant ce ton hautain avec lui, ne se doutait pas qu'un jour, un descendant de cet échevin, serait le maître à son tour de son château de Pont-d'Ain.

Arrivons maintenant à l'acquéreur de ce château.

Digitized by Google

Antoine-Philibert de Grollier était seigneur de Grand-Pré, capitaine au régiment royal des Vaisseaux. Il avait épousé Gabrielle Colbert de Villacerf (une descendante du grand Colbert). Il acheta le château de Pont-d'Ain, du comte de Bury, pour 220,000 livres, *le 7 février 1735*.

J'ai vu l'acte de vente, reçu maître Péronnet, notaire à Lyon.

Il y est dit que « le château est vendu, avec tous les « meubles meublans, linges, vaisselle, batterie de cuisine, « étant dans le château du *Pont-d'Ains* avec le *calice et orne-« ments de la chapelle.* »

Le fils aîné d'Antoine-Philibert de Grollier lui succéda au château de Pont-d'Ain. C'était Louis-Pierre de Grollier, chevalier, marquis de Treffort, capitaine au régiment de Foix-Infanterie. Il épousa, en 1760, Charlotte-Eustache-Sophie de *Fuligny-Damas*.

Il était un vrai grand seigneur, aimant le luxe, les beaux-arts, et il avait créé dans son château de Pont-d'Ain un riche cabinet d'histoire naturelle, qui disparut quelques temps après sa mort.

J'ai retrouvé cependant au château le curieux document suivant, qui donne une idée de sa richesse ; il était rédigé probablement par un commissaire de cette époque. Je reproduis textuellement son intitulé :

« Notte des Pierreries renfermées dans la Montre vitrée, « et contenues dans les verres de montre, le tout suivant « son numéro. — Certifié sincère par : DESPINEY, commis-« saire. »

Cet état nous indique que cette vitrine ne contenait pas moins de 137 pierres précieuses de toute espèce, et notam-

Digitized by Google

ment 12 diamants, 6 saphirs, 10 émeraudes, 12 perles fines, etc., etc.

Le château de Pont-d'Ain devint alors vers 1750, dit Vingtrinier (5), *un hôtel de Rambouillet provincial ;* ses riches salons étaient toujours ouverts aux hommes de lettres et aux érudits.

Toutefois, au milieu des fêtes et des plaisirs, arrivait la Révolution et sa période sanglante.

J'ai trouvé dans mes recherches, à Pont-d'Ain, un grand nombre de lettres ayant trait à cette époque. Je ne veux pas les reproduire ici. Qu'il me suffise de relater que, suivant la tradition de la maison de Savoie, les de Grollier envoyaient dès leur bas âge leurs enfants respirer l'air pur de Pont-d'Ain. Et quelle crainte pour ce qu'on appelait alors leur *inoculation !* La vaccine commençait à peine, en effet, à avoir raison de cette terrible petite vérole qui décimait notre pays.

Les routes étaient dans un triste état. En 1764, on prend soin de les réparer, afin qu'on puisse y passer en sûreté. Le marquis de Grollier s'occupait activement du rétablissement du pont; il portait un vif intérêt aux habitants de Pont-d'Ain.

Tous les documents que j'ai pu consulter témoignent de son intelligence et de sa bonté.

Les plaisirs n'étaient pas non plus exclus de cette brillante société. On parlait des prochaines représentations du *Siège de Calais* au Grand-Théâtre de Lyon, où *Mlle Duménil*, de la Comédie-Française, dans les rôles de Clytemnestre et d'Iphigénie en Aulide, excitait le plus grand enthousiasme.

---

(5) *Vieux châteaux de Bresse et du Bugey.*

Digitized by Google

Le marquis de Grollier fut député par la noblesse du Bugey pour porter ses cahiers aux Etats Généraux à Versailles, en 1789.

Animé de sentiments libéraux, il avait fait, au nom de cette même noblesse, une renonciation publique à tous les privilèges et exemptions, dont elle avait joui jusque-là.

Vaines concessions qui ne purent préserver ses jours! La Terreur était là. M. de Grollier fit partie des défenseurs de Lyon au moment du siège de cette ville, et après sa prise il porta sa tête sur l'échafaud.

J'ai vu la copie du procès-verbal de cette exécution, en date du 6 nivôse, an II. En voici un extrait : *Pierre-Louis Grollier, ci-devant marquis et natif de Lyon, actuellement Commune-Affranchie, y demeurant, place de la Fédération, section du Rhône.*

D'un procès-verbal à la même date, annexé à la minute du jugement, signé du secrétaire-greffier de la commission et de deux officiers municipaux présents à l'exécution, il résulte que Pierre-Louis Grollier a eu la tête tranchée ainsi que ses dix-neuf compagnons, ledit jour, 6 nivôse, an II.

Le château de Pont-d'Ain fut démantelé; la tour des *Crots*, qui contenait de précieuses archives, rasée.

Les habitants, qui avaient conservé un bon souvenir de leurs derniers seigneurs, ne se prêtèrent pas à ces dévastations.

Les biens du marquis furent mis sous le séquestre. Son fils aîné, Antoine-Charles, les avait cependant loués à un sieur Blanchon, de Jasseron.

Un procès-verbal d'apposition de scellés de cette époque, 1er frimaire, an VI (1798), indique dans quel état était alors le château.

Digitized by Google

Je cite textuellement le passage de ce procès-verbal que j'ai eu en ma possession :

« Nous nous sommes de là transporté dans la maison « ditte, *le cy-devant château,* et après avoir parcouru tous les « appartements qui le composent, tant au rez-de-chaussée « qu'au premier étage, nous n'y avons trouvé aucun « meuble ni effet, mais seulement environ vingt coupes de « gros bled, en fuseau, étendu sur le plancher, dans deux « pièces au premier étage, du côté du soir ; et environ dix « coupes de bled noir, pareillement en garenne, sur le « plancher dans lesdites deux pièces ; lesquels gros bleds et « bleds noirs, le citoyen Cottenet, fermier du clos, nous a « déclaré les y avoir entreposés pour les faire sécher ; et « c'est de l'agrément du citoyen Blanchon, agent du citoyen « Grollier. »

Cependant le malheur entraînait la ruine avec lui ; les époux Charvin, habitant Paris, créanciers du marquis de Grollier, en vertu d'un acte du 9 juin 1770, firent mettre en vente le château de Pont-d'Ain le 4 floréal, an XII. J'ai eu sous les yeux l'immense affiche, relative à la vente du château et des terres en dépendant.

On ne peut lire sans tristesse au chapitre III l'art. 10 suivant :

« Un bâtiment de maître, à deux étages, les cours en « dépendant ; un autre bâtiment, consistant en orangerie, « caves, écuries, buyanderie, remise et un puits, le tout « contigü et confiné au matin par le jardin, désigné dans « le numéro suivant ; de midi : *la mazure de l'ancien châ-* « *teau.* »

Digitized by Google

Le château fut racheté par la veuve du marquis de Grollier, pour se couvrir de ses reprises dotales. Toutefois rien ne la retenait plus à Pont-d'Ain, où devait la suivre le triste souvenir de la mort de son mari.

Peu de temps après, le 4 frimaire, an XIII (25 novembre 1804), elle revendait le château et ses dépendances, à M. Gabriel Chossat Saint-Sulpice, maire de la ville de Bourg, pour la somme de 200,000 livres tournois.

J'ai vu cet acte passé devant maître *Fromental*, notaire à Lyon.

L'acquéreur devait garder une somme suffisante pour payer la rente viagère de 10,000 livres tournois de Mme Charvin, créancière de feu le marquis de Grollier, et le reste du prix devait être payé, à diverses échéances, entre les mains de sa veuve.

Mme de Grollier, née de Fuligny-Damas, mourut en 1828; elle s'était adonnée à la peinture des fleurs, et y devint tellement célèbre, que Canova l'appela *le Raphaël des fleurs !*

Son premier maître fut Greuze. La marquise de Grollier avait à Épinay, près de Saint-Denis, une maison de campagne où elle s'était entourée de gens d'esprit, tels que M. de Sabran, Briffaut, etc. La famille possède encore un certain nombre de ses beaux tableaux.

Par suite de diverses alliances, la famille de Grollier quitta définitivement notre pays et habite actuellement le département de l'Oise.

Elle a laissé dans nos contrées le souvenir d'une maison, aimant les lettres, les sciences, encourageant les arts, et surtout faisant le bien. Une des places de notre ville de Lyon porte son nom.

Un vieux cultivateur de Pont-d'Ain m'a raconté que sa mère, femme de chambre au château dans sa jeunesse,

Digitized by Google

avant la Révolution, lui parlait souvent et avec bonheur de ses anciens maîtres, durant les longues veillées d'hiver, au coin du foyer.

Le marquis, sous des dehors un peu rudes, avait un cœur bon et généreux. La marquise, vraie grande dame par le talent et l'esprit, brillait dans les belles fêtes d'alors, à Versailles et à Trianon :

« Ils sont partis, disait-elle, mais ils étaient de bons « seigneurs ! »

Voilà bien leur plus bel et leur meilleur éloge.

E. Cuaz

Digitized by Google

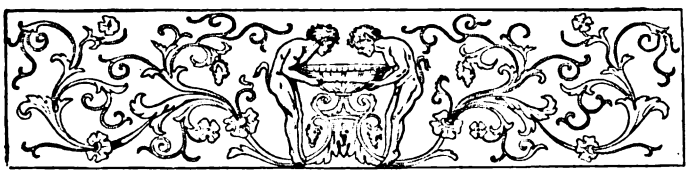

PROMENADE AU SALON

De Bellecour

PARLONS de l'Exposition de 1892, cela ne peut faire de mal à personne, pas même aux artistes que nous critiquerons; car la critique les trouve invulnérables, et il n'est pas d'exemple qu'aucun d'eux en ait jamais tenu compte.

L'an dernier, je m'étais plainte, avec tout le monde, de la rareté des envois de Paris, de la Belgique et du dehors. Cette année, c'est pis encore, et en face de ce parti-pris de n'admettre que des œuvres nées *intra muros*, je me demande comment il se fait qu'on n'ait pas encore songé à faire présider le Jury d'admission par le directeur de l'octroi.

Le résultat le plus clair de cette exclusion de l'élément étranger a été une baisse énorme dans les recettes du tourniquet. Vous vous figuriez donc, Messieurs les membres de la Société Lyonnaise, que c'était pour contempler vos œuvres

Digitized by Google

que le public affluait au Salon annuel ! Pas le moins du monde : c'était pour connaître ce qui se fait ailleurs. Les visiteurs viennent une fois, puis se disent qu'ils seraient bien sots de payer pour admirer des choses qu'on peut voir pour rien, tout le long de l'année, à la vitrine des marchands de tableaux.

Le tableau d'histoire et le tableau de genre sont nécessairement les premiers atteints, et d'autant plus que des maîtres, comme M. Sicard, M. Tollet, M. Poncet s'abstiennent. Une revue de ce qu'on appelle la grande peinture sera vite faite.

Le *Saint Léonard* (652), de M. Tapissier, et l'*Orphée* de M. de Bélair (53), sont les deux gros morceaux du Salon ; le premier, trop gros peut-être pour M. Tapissier, auquel il ne serait pas juste, cependant, de ne point tenir compte de l'effort accompli. Je lui reprocherai d'avoir été moins préoccupé de nous présenter un saint, dans la personne de son ermite, que d'en faire un être bizarrement constitué. L'*Orphée* est plus conforme au caractère du personnage, et ce bois, autant rêvé que vu, est le cadre qui convient à un poète, relevant de la légende autant que de l'histoire.

M. Yperman est un homme habile. Dans le *Festin des Vierges Sages* (707), il nous fait accepter le gris comme étant la couleur de la carnation angélique, et ses vierges, non content de les faire grises aussi, il leur donne un âge, que nous autres femmes, ne considérons guère comme l'âge idéal. Mais tout cela est si fin, si délicat, si harmonieux que plus d'une s'oublie devant cette vision et voudrait, assise au divin banquet, vivre de cette vie intangible et immatérielle.

M. de Gaudemaris a entreprit de faire de la grande peinture dans un petit cadre, *la Mort d'Attila* (300). Tous

Digitized by Google

les formats sont bons, c'est l'œuvre seule qu'il faut juger. Eh bien ! je ne dirai pas qu'il a produit un chef-d'œuvre, lui-même ne me croirait point ; mais j'ai comme une idée que la plupart des défauts reprochés à ce tableau résultent de la manière dont l'auteur s'y est pris. Il a dû commencer une étude sans plan déterminé, plaçant un personnage, faisant poser un modèle qu'il avait sous la main. Puis il a pris goût à son sujet, a poussé son étude et s'est trouvé d'avoir fait un tableau. Sa seconde toile, *Marchande à Pompéï* (301), est une agréable restitution de l'antiquité. Mais M. de Gaudemaris est-il bien sûr qu'une patricienne, même mariée, courût les magasins toute seule, comme une miss anglaise ?

M. Auguste Hirsch ne nous avait pas fait encore d'envoi aussi important que *la Fête de Carlina* (348), scène de la vie populaire en Italie, reproduite d'une façon charmante. Toute femme aime les fleurs, mais quel heureux pays que celui où une simple blanchisseuse peut en recevoir, avec accompagnement d'une aubade ! Sans parler de l'amoureux qui attend son tour et qui n'aura nul besoin de musique pour être bien accueilli.

Le Philtre Infernal (44) de M. Baüer ne me dit rien. Si c'est un philtre amoureux, je le préviens que la recette du galant de Carlina me semble de beaucoup plus sûre. Je lui accorde pourtant que son diable n'est pas plus mauvais que beaucoup de ceux que nous rencontrons tous les jours, et que la complexion anguleuse et rigide du personnage tend à confirmer le dicton : « Dur comme le diable. »

Que dire du *Bureau des Nourrices* de M. Frappa? sinon ce qu'il s'est sûrement dit lui-même : qu'il n'y reviendra plus. Un seul genre de femmes inspire le pinceau de cet artiste, et ce ne sont ni les vierges, ni les mères, ni les

Digitized by Google

nourrices. Quant aux enfants, on sent qu'il les traite comme quelque chose de très embarrassant et d'aspect désagréable.

M. Maxime Faivre comprend autrement ce sujet. *Le Lever de Bébé* (265) est plein d'un sentiment adorable, qui se traduit dans tous les détails de la scène et jusque dans ces blancheurs colorées par la lueur du foyer. Sous son pinceau, l'événement devient peut-être un peu bien important, et si j'ai reproché plus haut à un exposant d'avoir pris un cadre trop petit, je crois que M. Faivre a pris le sien trop grand.

Le Marchand d'orviétan (323) de M. Girin, me fait de la peine : le pauvre homme se débat dans le vide et n'a pas l'air de faire recette. Des auditeurs, plusieurs s'appuient aux arbres du quai et il en est d'autres qui devraient en faire autant. Il y aurait, pour l'auteur, de bonnes leçons à prendre dans *Petits et Grands Hommes* (375) de M. Joannon-Navier. Tous ces gamins, en arrêt devant un étalage de chromos, sont autrement solides et vivants que les bonshommes de M. Girin, fourrés de tout autre chose que de chair et d'os. Et ces effets de lumière, aussi factices que les personnages!

Très Vieille Histoire (262) est le titre que M. Enders donne à son tableau. Il s'agit, comme bien on devine, de deux jeunes gens échangeant leurs aveux. L'éclairage de la pièce, un rez-de-chaussée de paysan, est vague et cherché; très cherchée aussi l'attitude du jeune homme ; et néanmoins le tableau intéresse et reste un des meilleurs du Salon.

Je ne serais pas femme, si je n'avouais tout de suite que je préfère à ces déclarations dans les coins sombres, celles des amoureux de M. Carpentier et de M. Laugée, sous le

Digitized by Google

ciel bleu, au milieu de la nature épanouie comme pour prendre part à la fête des cœurs. *Printemps* (148), dit M. Carpentier, qui a traité plus d'une fois ce thème et qui assied le jeune couple, dans les prés verts, au déclin du jour. *Au Printemps de la Vie* (402), chante M. Laugée, qui a choisi le plein midi et fait flotter, sur les têtes, l'ombre légère d'un feuillage.

Impossible de nommer M. Carpentier sans mentionner sa seconde toile, *les Mauvaises Langues* (147). Comme tout change selon les milieux! C'en est fait de la poésie des champs : ici les fillettes ne sont plus que de futures commères buvant du café et savourant les coups de dent de leur hôtesse.

Les Bail sont d'excellents peintres, je me plais à le confesser, bien qu'il n'aient que faire de mon témoignage; mais leurs œuvres n'empoignent pas le public. Cela tient, j'imagine, à ce qu'ils dépensent tout leur talent dans les choses matérielles et les accessoires, et que la vie est absente de leurs tableaux. Quelqu'un peut-il s'intéresser aux figures de l'*Intérieur* (275), de M. Bail père? ou même au *Geoffray Déchaume dans son Atelier* (24), de M. Franck Bail?

Moins savant, mais plus sincère, M. Steinheil, dans *la Famille du Menuisier* (649), nous fait vivre avec ses personnages; de même M. Laissement, en nous introduisant dans *la Cabane du Bûcheron* (392). M. Chaudier voudrait bien en faire autant, avec son *Coin d'Atelier* (172), mais ses teinturiers, larges de ceintures et bas sur pattes, ne captivent personne. Pas très engageants non plus, les Chasseurs de M. Chanut, *Intérieur* (164), qui n'ont pas l'air de rechercher précisément la bonne compagnie.

Retournons au grand air, M. Durst nous donne *Un*

Digitized by Google

Matin de Printemps, sous les espèces d'une gardeuse de dindons (258). Très vraie, la jeune paysanne, mais une paysanne qui a son certificat d'études ; tableau bien agencé et accentué avec beaucoup de mesure.

M. Barriot reste voué au plein air. *Sous les Poiriers* (42) et *la Cueillette des haricots* (43) se maintiennent dans cette note claire et délicate dont l'artiste est coutumier. La fillette qui récolte les haricots est particulièrement observée, avec de jolis effets de lumière sur son chapeau. L'année dernière, je lui reprochais d'avoir trop accusé les pieds de sa paysanne. Il me semble, cette année, être tombé dans l'excès contraire et les avoir tronqués d'une façon au moins singulière.

Une aimable figure, celle que Mme Fanny Fleury introduit dans sa petite toile, *Pivoines roses* (273), la même, je crois, qui se retrouve dans *Premières feuilles* (272), deux envois d'une tonalité grise et charmante.

Puisque j'en suis aux tableautins, que je mentionne *l'Homme à la cruche* (503) et la *Raccommodeuse de filets* (506), de M. Moutte, l'un dans une gamme lumineuse, l'autre dans un clair obscur, tous deux pleins d'observation, de justesse et d'habileté. Le pinceau de M. Reynaud reste toujours d'une précision qui frise la sécheresse sans s'y laisser choir. Les figures ne sont sûrement pas celles que nous voyons autour de nous, mais il les traite de manière à nous faire regretter qu'il n'en soit pas ainsi. *La jeune Romaine jouant avec son enfant* (58) est une adorable fantaisie.

Pendant longtemps j'ai cherché les deux toiles de M. Menta, *Dans la serre* (477) et *Chez le maréchal* (478). L'envoi est arrivé cinq semaines après l'ouverture de l'Exposition, et on lui a donné une place d'honneur au milieu du Salon. Si l'ancienne Société s'était permis chose semblable,

Digitized by Google

les huit journaux de Lyon eussent été inondés de communiqués et de réclamations ! Les « apprêteurs » n'auraient eu qu'à se bien tenir.

Dans la serre, c'est un curé manœuvrant le sécateur. Remplacez le curé par un jardinier ordinaire, le tableau perdra cinquante pour cent. Le second tableau s'est changé en route : il ne s'agit plus de la chaussure des chevaux, mais de celle des humains ; le maréchal est devenu savetier. C'est spirituellement enlevé, mais les chaussures étalées en guirlande autour de l'entrée de l'échoppe, sont traitées avec un amour du détail qui trahit chez l'auteur un goût bien singulier, et elles prennent une valeur telle que l'attention est absorbée aux dépens du bonhomme qui peine à l'intérieur. Tout est sur le même plan.

La Vénus blessée (238), de M. Deully, n'a cure de ces appendices. Aussi, à courir, les pieds nus comme le reste, à travers les bois, s'est-elle blessée aux épines du chemin. Notre esprit égalitaire a passé sur les déesses comme sur les mortels, et nos Vénus et nos Olympiennes sont diantrement bourgeoises. Je conviens que celle-ci est une gaillarde superbe, mais il ne jaillit pas de sa chair ce reflet incorporé à la matière, qui caractérise les êtres d'un monde supérieur.

M. Fantin-Latour n'embourgeoise pas ses nymphes. Il s'en tient aux traditions, et, d'un pinceau presque avare, il nous retrace, dans ses *Danses* (266), une vision charmante.

Mais *la Josiane* (344), de Mlle Jeanne Guyon, nous ramène tout à fait à terre, sans nous adoucir la chute, par le moindre grain de poésie. Une autre artiste femme, Mlle Marie Nicolas, s'est attaquée à une *Ève* (514), qui va donner à ses innombrables filles une drôle d'idée de leur grand'mère. Déterminer le type d'Ève est autrement difficile

Digitized by Google

que de personnifier une déesse, une sainte ou une héroïne quelconque. Il n'est pas bien sûr que Raphaël lui-même y ait réussi.

La main virile de Mlle Bilinska se retrouve dans cette *Mendiante* (729), classée parmi les pastels, et qu'une touche énergique fait vibrer comme une peinture. Mais son vieux marin personnifiant *l'Attente* (84), se découpe avec tant de précision sur l'horizon, que l'idée se reporte irrévérencieusement aux personnages entrevus dans la lanterne magique.

Avec M. Smith-Hald, pas d'habiletés ni de combinaisons cherchées. *Soir d'hiver en Norwège* (645) et *Idylle au bord de la mer* (646) sont deux pages prises sur le vif, de cette nature à la fois puissante et mélancolique du Nord, à laquelle l'auteur nous initie depuis plusieurs années.

C'est encore un sincère, M. Brozik. *En allant aux champs* (124) rend la démarche lente et l'allure persévérante de deux paysans, le mari et la femme, cheminant dans la brume d'un matin d'octobre, avec des lointains décolorés et des contours émoussés. Mêmes qualités dans *la Rentrée* (125), où un paysan solitaire, courbé mais non vaincu par un travail de quinze heures, regagne son gîte.

Nous arrivons aux œuvres de moindre envergure. M. Sarrazin, sous ce titre : *Toilette* (631), expose une femme, d'un costume, d'une époque et d'un monde que je serais fort embarrassée de définir. La *Soubrette* (632), il me semble que ce n'est pas la première fois qu'il nous la présente. Tout cela, c'est sûrement de bonne peinture, quoique d'un dessin un peu mou, mais c'est de la peinture de professeur ; ça manque d'envolée.

M. Détanger, décorateur, est descendu des hauteurs de son échafaudage, et a fait une toile de chevalet. *Premier bal* (236) nous représente une jeune femme, en domino,

Digitized by Google

le loup sur les yeux. Le tableau est des plus agréables et fort habilement enlevé, mais je crains bien que les gens compétents se refusent à y voir autre chose qu'une étude ; le tableau resterait à faire.

Ieunesse (281), de Mlle Kitty Fornier, me paraît également ne pas dépasser les limites d'une étude. Le pastel de Mlle Dauvergne, *Chanson de mai* (78), a toutes les qualités de fraîcheur, de finesse, de légèreté, que possédait celui de l'année dernière, mais on y remarque la même absence de solidité. Dans le bras le plus potelé, dans l'épaule la plus ronde, il doit y avoir des muscles.

Des têtes, il en est une demi-douzaine à citer : *Rêverie* (405) et *Profil florentin* (406), de M. Lauth, la *Tête de Vierge* (412), de M. Lematte, valent à elles seules beaucoup de grandes toiles encombrantes. *Contemplation* (228), de M. Delaunay, est d'une inspiration moins parfaite que son envoi de l'an passé. M. Bussières a deux jolies études, mais il nous envoyait autrefois des œuvres plus importantes.

Nous voici aux portraits, cette graine envahissante de nos expositions. Pourquoi ne pas les mettre tous dans la même salle ? Les originaux et leurs familles, les artistes et leur clientèle, auraient toute facilité de s'y donner rendez-vous, d'y stationner, de s'y congratuler. On pourrait y organiser une petite bourse, avec cote officielle.

L'agacement que me causent toutes ces têtes, que la nature s'est contentée de faire banales et que l'art réussit souvent à rendre triviales, ne doit point me rendre injuste. Il est des noms qui méritent une citation très honorable : Mlle Olivier, pour son *Portrait d'homme ;* Mme Collomb-Agassis, pour son *Portrait de femme ;* Mlle Chardeyron, pour ses quatre mignonnes têtes ; j'y joindrai Mlle Jetot et Mlle Suc.

Si, des dames, je passe aux messieurs, je nommerai

Digitized by Google

M. Villard, *Portrait de M. le président Gilardin,* M. de Coquerel, *Portrait de N. de C.*, M. Gabriel Trévoux, *Portrait d'une dame;* M. Mazeran, *Portrait du docteur G...*, d'autant meilleur que l'artiste ne l'a pas momifié à force de pétrir les chairs. Je voudrais y ajouter M. Louis Appian, si j'étais sûre que le boa de Mme P... n'a pas été son principal objectif. Ce n'est plus un portrait, c'est une nature morte.

« L'art, a dit quelqu'un, c'est la nature vue à travers un tempérament. » Le mot est juste, plus juste encore lorsqu'on l'applique au paysage : car la figure humaine s'impose toujours par quelque côté au peintre qui la reproduit, tandis que le paysage subit toutes nos impressions personnelles. Je pourrais citer un artiste qui affectionne les effets de pluie et qui les introduit, m'a-t-on assuré, jusque dans ses études faites en plein soleil.

C'est donc en toute sincérité que M. Lortet, par exemple, peint des montagnes proprettes et des glaciers avenants. Si son modèle a des verrues ou des callosités, il ne se croit pas obligé à les reproduire. *L'Étang de Morestel* (428) et *la Montagne d'Argentières* (429) sont d'un pinceau amoureux de la correction dans le vrai.

M. Balouzet, qui, entre parenthèse, s'est réservé pour Paris, n'a pas de ces coquetteries, parce que, je présume, il ne voit pas au-delà ni au-dessous des lignes; il voit la nature mais ne la sent pas. On n'en saurait dire autant de M. Beauverie. Lui se laisse envahir par la mélancolie des choses, et le *Doux et coulant Lignon* (49), comme *le Semeur de pomme de terre* (50), trahit cette même tristesse rêveuse qui n'est pas sans douceur.

Un violent, c'est M. Nozal : un esprit courroucé semble flotter sur ses *Nuées d'orage* (519). Mais il dépasse la mesure dans ses pastels, pour lesquels il a dû commettre

Digitized by Google

une erreur d'adresse et qui étaient, pour sûr, destinés à l'exposition des Incohérents.

M. Arlin fait de la peinture tranquille que tout le monde comprend : ce qui est bien quelque chose. *Matinée d'Été* (17) et *Fin d'Automne* (18) ne seront déplacées nulle part. M. Girier n'est pas moins bourgeois, mais c'est un bourgeois qui affecte de mettre son chapeau sur l'oreille, afin de se donner des airs de rapin. Je crois, Dieu lui pardonne, qu'il a mis des bouleaux dans son *Ile-Barbe* (321). Pour son *Arc-en-ciel* (322), il eût mieux fait de ne pas le mettre. Mais il y a, dans ce dernier tableau, un joli coin d'herbe mouillée.

Cette année, M. Fonville a fait grand; ce n'est pas toujours le moyen de faire mieux. Je lui accorde cependant que son tableau, *le Suran à Chatillonnet* (278) est un tableau bien rempli, sans aucun de ces trous que présentent presque toujours les cadres de grandes dimensions.

M. Isembart, au contraire, a fait plus petit, comme pour s'effacer devant son compatriote, M. Gros, dont la matinée au *Val de Cusance* (337) dénote un observateur judicieux, mais un praticien trop scrupuleux. Pour que notre œil se repose avec complaisance sur la mousse, il n'est pas nécessaire que nous en comptions les brins.

Ce défaut n'est pas celui de M. Noirot, dont *le Château de Cornillon* (516) ressemble à une tapisserie sur gros canevas, ou, mieux encore, à un travail en pailles de couleurs.

M. Bidault se plaît aux grands horizons et les rend à merveille, avec un peu de cette dureté qu'ils revêtent dans le Bugey. Des géomètres affirment que l'ombre de l'âne qui traverse *le Marais de Rossillon* (83) n'est point rigoureusement exacte. Je la trouve plutôt déplaisante et je l'ai-

Digitized by Google

merais, attenuée et rompue par quelques brins de joncs sortant de l'eau.

Cette âne me rappelle que je n'ai dit mot des bêtes. Tout d'abord, *les Vaches au labour* (907) de Mlle Bouillier. La jeune artiste rend assez bien l'allure pesante de ces animaux dont elle fait quelquefois des bœufs; mais j'aimerais à retrouver dans leurs yeux quelque chose de cette douceur et de cette mystérieuse rêverie que la nature y a mise. Ce quelque chose, *la Vache blanche* (55), de M. Pezant, l'a peut-être. Mais quel fâcheux arrangement! La vache a l'air d'être placée en l'air, sur un rayon.

Il y a d'autres ânes : *Maître Aliboron* (545), de Mlle Perrin, un âne du monde; celui de *Sortie de bergerie* (305), de M. Gélibert, une simple somme qui pose néanmoins pour la raideur, au milieu du troupeau houleux et vagabond. J'ajoute tout de suite ne pas bien me rendre compte de la valeur esthétique du mouton, un des animaux qui, cependant, tentent le plus le pinceau du peintre.

Il nous faut tirer une profonde révérence au beau *Fusain* (715) de M. Appian père, et quitter le paysage, sur cette bonne impression. Car vous ne tenez pas, je suis sûre, à ce que nous cataloguions cette cinquantaine de toiles, formant le tribut ordinaire de braves gens qui exécutent cela, bon an mal an, comme une tâche obligée. C'est toujours le même sous bois, le même ruisseau, la même roche moussue, plus ou moins éclairés, plus ou moins réussis.

A côté, fonctionne la corporation des mariniers, avec des Océans gris et courroucés, ou bien des Méditerranées tranquilles et de toutes les couleurs. Nous aurons fait assez en accordant un prix de persévérance à M. Raoul Brun, à M. Timmermans, à M. Malfroy et à M. Calame.

Pour les fleuristes, c'est un peu de même. Quand j'au-

Digitized by Google

rai dit que les *Pivoines* (1541) de M. Perrachon valent ses roses, que M. Paul et M. Henri Biva se tiennent toujours au premier rang, que Mlle Hodieux est passée maître, que M. Médard fait toujours ses fleurs en nacre, et M. Bruyas, non seulement ses fleurs, mais ses personnages en porcelaine, tout ou à peu près sera dit. Le reste serait l'affaire d'un maître d'école, encourageant ou corrigeant selon le cas, mais le public n'a pas à se passionner pour ces productions.

Restent les natures mortes, mais c'est un genre qui pour moi rentre dans la catégorie des choses difficiles et d'un intérêt spécial: comme les mots en carré ou en losange. N'y prend pas plaisir qui veut; il faut être doué.

Quatre sculpteurs nous ont envoyé des œuvres de quelque importance. M. de Gravillon, sous le tire de *Pitié* (1020), expose une jeune femme avec un enfant gisant à son côté. Est-ce vraiment ce petit être qui la préoccupe en ce moment, et ne songe-t-elle pas plutôt à développer les avantages de son torse, d'ailleurs admirablement modelé ? M. de Gravillon expose aussi un buste du *Cardinal Foulon* (1019). Je vous ai donné mon sentiment sur les portraits : il faut les voir dans leur milieu.

L'Enfant Dauphin (1000) de M. Bourgeot est placé dans dans le nouvel Hôtel de Préfecture. L'auteur eût mieux fait de garder à l'atelier le plâtre de cette œuvre plus décorative que véritablement académique.

La Soie (1012), de M. Devaux, nous la connaissons pour l'avoir vue exposée au Palais Saint-Pierre, au mois de juillet dernier. C'est joli, gracieux, mais toute la base du corps, entortillée dans la draperie, ne se tient pas. Vous me direz que l'œuvre a été primée au Salon de Paris. Tant pis pour l'auteur, s'il en déduit qu'il n'a plus rien à apprendre.

Digitized by Google

Un de ses camarades d'école, M. Barcet, a voulu étonner le bourgeois, avec *Vainqueur* (992), jeune adolescent qui vient de tuer un sanglier, bien gros pour la taille du chasseur. Mais je ne pense pas que personne s'y laisse prendre, tandis que tout le monde s'étonne qu'aux âges primitifs de l'humanité, il y eût déjà des jeunes gens aussi mal conformés.

Je clorai cette revue, en payant un juste tribut d'admiration à la *Collection de Médailles* de M. Roty. Il y a longtemps qu'une œuvre de semblable valeur n'avait figuré au Salon Lyonnais; c'est une compensation à la médiocrité navrante de la plupart des choses exposées.

Dans ses compositions, M. Roty s'inspire évidemment des médailleurs de la Renaissance, mais il y met une note moderne, et aussi une note plus humaine que n'ont pas connue les maîtres d'autrefois. Voyez ces plaquettes représentant des portraits : plusieurs des originaux sont des simples et des humbles, et pourtant quelle impression noble, grande, artistique, au sens le plus élevé du mot, il s'en dégage.

Je ne parle pas du père et de la mère de l'artiste, ni de ces deux adorables plaquettes où il a fixé pour toujours les traits de l'épouse et de l'enfant : le cœur guidait son burin. Mais voyez l'effigie du brave artisan en fer et de sa femme, voyez aussi l'effigie de Mme Boucicaut, directrice des Magasins du Bon-Marché : comme l'artiste a su faire jaillir chez cette dernière, le sentiment de bienveillance, de bonté qui était le caractère dominant de cette excellente femme et qui rachète les vulgarités indéniables de son visage !

Cette admirable collection doit, m'a-t-on dit, rester au Musée de Lyon. S'il en est ainsi, elle aura droit à une place d'honneur.

Simonne de LABEFFE

Digitized by Google

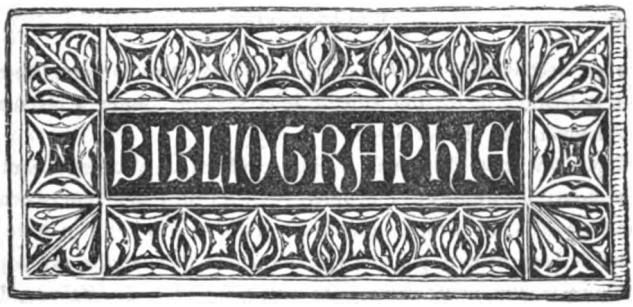

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ALLEMANDE, par G.-A. HEINRICH, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Lyon, doyen honoraire. Ouvrage couronné par l'Académie française ; 2e édition, revue et corrigée (Bibliothèque de la Faculté des Lettres de Lyon). Paris, Ernest LEROUX, éditeur, 1889-1891, tomes II et III.

Les deux derniers volumes de la seconde édition de l'*Histoire de la littérature allemande*, d'Heinrich, viennent de paraître; ils sont consacrés au grand siècle classique, siècle qui commence avec Klopstock et Lessing pour finir avec Henri Heine.

De Klopstock on ne connaît guère que la *Messiade*, et encore a-t-elle été plus vantée que lue. Son auteur a une foi naïve et profonde ; sa vie a été méditative et retirée. Lessing, au contraire, est un sceptique et se mêle à toutes les controverses de son temps. On pourrait presque voir, dans ces deux écrivains, les représentants de deux tendances du caractère allemand : la rêverie et la critique.

Lessing a laissé des fables et deux drames. Il avait combattu l'influence française en Allemagne ; il eut des démêlés avec Voltaire. Ces deux écrivains se traitèrent mutuellement de coquins et de voleurs. Cette influence française, combattue par Lessing, Wieland, d'après Heinrich, la subit complètement ; mais peut-être subit-il plutôt encore celle de l'Italie, car *Obéron* rappelle le *Roland furieux* de l'Arioste. Burger, dans ses ballades, se rapproche de Wieland par la fantaisie, mais s'en éloigne singulièrement par le sérieux des créations ; Woss, dans son épopée domestique de *Louise*, s'en éloigne plus encore. Enfin

Digitized by Google

Herder, avec des *Idées sur la philosophie de l'histoire*, rompt complètement avec la frivolité du dix-huitième siècle et apparaît comme le précurseur des historiens du dix-neuvième.

Cependant toute l'ancienne littérature allemande s'éclipse devant les deux noms de Gœthe et de Schiller. « Ce fut un magnifique spectacle que l'apparition de ces deux grands hommes, séparés l'un de l'autre, au début de leur carrière, par une vive antipathie, unis ensuite par la plus loyale et la plus noble amitié. De cette petite ville de Weimar, dont leur ascendant fait la véritable capitale de leur patrie, ils dirigent tout le mouvement littéraire de leur âge (1). »

Né à Francfort-sur-le-Mein, dans une famille de haute bourgeoisie, Gœthe, élevé dans la maison paternelle, échappe au moule uniforme des écoles publiques. Ses mémoires, intitulés *Vérité et poésie*, contiennent d'attachantes peintures de ses premières années. Son éducation religieuse fut manquée : les exhortations d'un vieux pasteur éveillèrent en son esprit plus de doutes que de croyances. Il étudia ensuite dans les Universités de Leipzig et de Strasbourg. Reçu docteur en droit, il séjourna pendant quelque temps à Wetzlar pour y faire un stage auprès de la Chambre impériale ; mais il était déjà tout à la poésie. Son drame de *Gœtz de Berlichingen*, dans lequel il traçait le tableau de la société féodale au seizième siècle, révéla son génie à l'Allemagne ; son roman de *Werther* le fit connaître de l'Europe entière.

On a dit de Mazarin qu'il croyait à ce qu'il disait au moment où il le disait, et que cette conviction sincère, bien que momentanée, persuadait ses interlocuteurs. Il en fut de même pour Gœthe. Pendant qu'il écrivait, il éprouvait réellement, bien que d'une manière passagère, tous les sentiments qu'il exprimait : de là le principal charme de ses œuvres; il émeut parce qu'il est ému. C'est à cette faculté de sentir que nous devons son admirable poésie, mais c'est au défaut de durée de ces sentiments qu'il faut attribuer ses écarts de conduite.

Après le succès de *Werther*, Gœthe est appelé à Weimar ; il y devient l'ami du jeune prince Charles-Auguste de Prusse et l'idole de la Cour. L'aventure suivante nous montre le rôle qu'il y jouait : « Un vieux poète, du nom de Gleim, invité à Weimar, désirait vivement connaître le jeune écrivain dont parlait toute l'Allemagne ; reçu à son

(1) II, 321.

Digitized by Google

arrivée chez la duchesse Amélie, il lisait à la compagnie quelques passages de l'*Almanach des Muses* de Gœttingen, quand un élégant jeune homme, auquel il ne fit pas d'abord grande attention, lui offrit poliment de le soulager dans sa lecture... « Tout à coup, continue Gleim, l'inconnu se mit à improviser des poésies qui n'étaient point dans l'*Almanach ;* il passa par tous les tons et tous les genres : hexamètres, ïambes, rimes, tout ce qui se présentait, tout pêle-mêle ; il secouait la branche et les fruits tombaient ; quelles inspirations ! Quels heureux caprices ! Il lui échappait souvent des traits sublimes dont les auteurs auxquels il les attribuait auraient rendu grâce à Dieu, s'ils les avaient trouvés à leur pupitre... — C'est Gœthe ou le diable, dis-je à Wieland. — C'est l'un et l'autre, me répondit-il en souriant (2). »

Ce fut à Weimar que Schiller connut Gœthe. De dix ans moins âgé que lui, il était né à Marbach en Würtemberg. On a raconté qu'à sa naissance, son père, officier sans fortune, adressa au ciel cette prière : « Accorde, ô mon Dieu, les lumières de l'esprit à ce petit enfant, et supplée, par la grâce, à l'éducation que je ne pourrai lui donner (3). »

Aucune prière ne fut plus opportune ni mieux exaucée. Tandis que Gœthe, dans une maison opulente, était entouré de tout ce qui pouvait développer son intelligence, le jeune Schiller, errant à la suite des armées, n'eut, au début, d'autre maître que sa mère. Mais elle unissait à une grande distinction naturelle un esprit droit et une piété fervente. A Lorch, où son père se trouve fixé comme capitaine de recrutement, un digne pasteur donne à Schiller ses premières leçons de latin. Il pensait embrasser l'état ecclésiastique, quand le prince Charles de Würtemberg le fait entrer à son académie militaire. Il en sort, au bout de quelques années, comme chirurgien de régiment. Mais la poésie s'est emparée de son âme ; il publie son drame des *Brigands ;* grand scandale : l'anonyme est impuissant à en cacher l'auteur : le duc Charles lui intime l'ordre de n'imprimer que des livres de médecine ; Schiller s'échappe et est considéré comme déserteur. Le duc devient furieux, pour ne rien dire de plus : « Si j'eusse été le Seigneur, s'écrie-t-il, et que j'eusse prévu qu'on y écrirait les *Brigands,* j'aurais suspendu la création. »

---

(2) II, 459.
(3) II, 404.

Digitized by Google

Werther avait occasionné des suicides ; les *Brigands* déterminèrent quelques étourdis à quitter l'Université de Leipzig pour aller vivre dans les forêts. C'est à Weimar que les deux poètes composèrent leurs œuvres les plus célèbres. L'histoire leur a porté malheur. Gœthe avait fait d'*Egmont* le défenseur de la liberté politique et religieuse dans les Pays-Bas ; Egmont n'était pas un défenseur des libertés publiques. Dans *don Carlos*, Schiller fait également du fils de Philippe II un patriote et un libéral ; par malheur don Carlos n'était qu'un fou. Dans la *Pucelle d'Orléans*, Schiller nous représente une jeune fille qu'anime une vulgaire passion, tandis que l'histoire nous montre en elle une héroïne et une sainte, et il supprime, on ne sait pourquoi, sa mort sur le bûcher de Rouen, pour la faire périr dans une dernière victoire remportée sur les Anglais. Dans *Marie Stuart* enfin, il ne voit qu'une coupable dont le crime est effacé par le repentir, alors que l'histoire a démontré son innocence et ne laisse plus debout que la haine hypocrite d'Élisabeth et la résignation chrétienne de sa victime. Il est difficile de s'intéresser à des drames dans lesquels l'histoire est à ce point travestie. Si la vérité semble mieux respectée dans *Wallenstein* et *Guillaume Tell*, serait-ce parce que, sur ces deux grands sujets, Schiller s'en est tenu à des lignes générales.

C'est aussi à Weimar qu'apparaît la différence morale qui existe entre les deux poètes. Pendant que Gœthe installe chez lui, pour en faire sa ménagère et sa maîtresse, Christiane Vulpius, la fille d'un ivrogne, Schiller épouse une jeune fille noble, Charlotte de Legenfeld, et trouve en elle une compagne digne de lui.

Gœthe aurait-il été un plus grand poète encore, si l'on n'avait rien à reprocher à sa vie ? Grave question ! Quoi qu'il en soit, quelle qu'ait été son « inaltérable sérénité », une grande partie de ses œuvres ne trahissent-elles pas une âme troublée ? Si le poème d'*Hermann* et *Dorothée*, ne peut être qu'admiré, la lecture de *Wilhelm Meister*, des *Affinités électives*, de *Faust* surtout, vous laisse une impression pénible. Ce qui fait le principal intérêt de Faust, ne serait-ce pas qu'il nous offre un état d'âme qui est celui de beaucoup d'hommes de notre temps. « Il faut croire », dit Marguerite à Faust. Faust, c'est Gœthe, et Gœthe n'a pas cru. C'est ce combat entre Marguerite et Faust, entre la foi qui conduit à la vertu et le doute qui laisse libre carrière au mal, c'est ce combat qui donne à l'œuvre du poète un intérêt si poignant.

Après la mort de Gœthe, la littérature allemande semble déjà marcher à son déclin. Le patriotisme, excité par les guerres de Napo-

Digitized by Google

léon, a inspiré quelques poètes ; Arndt, Ruckert, Kœrner. On lit peu Jean-Paul Richter, et Hofmann lui-même tombe dans l'oubli. Novalis rappelle Klopstock ; on ne connaîtrait peut-être pas les deux Schlégel sans Mme de Staël. Chamisso a laissé un conte célèbre, *Pierre Schlémilh*, l'homme qui n'a pas d'ombre; Uhland est le principal inventeur du *lied*. Heinrich ne mentionne qu'en passant les grands philosophes de l'Allemagne : Leibnitz, parce qu'il a écrit surtout en français et en latin, Kant, Fichte, Schelling et Hégel, parce que leur style n'a rien de littéraire.

Il faut arriver jusqu'à Henri Heine, pour trouver un grand poète. Bien différent de Gœthe, il ne trouva pas de place dans les cours d'Allemagne; il dut se réfugier à l'étranger, et s'éteignit à Paris après de longues souffrances. Il a surtout usé de la raillerie ; mais, comme Gœthe, il a retracé parfois, dans le *Pèlerinage de Kevelaar* par exemple, les sentiments religieux avec une telle vérité, qu'il semble impossible qu'il ne les ait pas ressentis.

Dans ses deux derniers volumes, comme dans le premier, Heinrich s'est gardé soigneusement de tout esprit de système; il a rejeté l'influence irrésistible des milieux et le développement fatal des peuples. Il n'a pas imité, cependant, ces critiques qui jugent toutes choses, sans avoir eux-mêmes un ensemble de principes. Sa théorie littéraire, celle qui inspire tous ses jugements, est exposée dans de nombreux passages, sans faire néanmoins l'objet d'un chapitre spécial ; elle consiste à apprécier les œuvres littéraires d'après leur conformité avec le vrai, le beau et le bien.

Ajoutons que cette belle histoire de la littérature allemande, si sûre dans ses appréciations, si nouvelle et si complète, que sa thèse sur *Parcival*, que son livre sur la *France, l'étranger et les partis*, que les nombreux articles et opuscules qu'il a fait paraître sur les sujets les plus variés, que son œuvre littéraire, en un mot, constitue encore le moindre des titres d'Heinrich à la reconnaissance de ses concitoyens et aux regrets qu'a inspirés sa mort prématurée. Il a été surtout un professeur, un inspirateur, un directeur de la jeunesse, un apôtre, et le but qu'il se proposait d'atteindre ne se trouve nulle part mieux indiqué que dans cet excellent petit livre, *le Livre de persévérance*, où il guida le jeune homme à l'époque la plus difficile de la vie, on l'y retrouve tout entier ; il y a mis tout son cœur.

E. Charvériat.

Digitized by Google

MÉDITATION

L'âme de la forêt a passé dans mon être ;
Je respire comme elle aux fraîcheurs des matins,
L'air fort, l'air enivrant venu des monts lointains,
Caresse de zéphyr qui doucement pénètre.

L'âme des lys neigeux a passé dans mon âme ;
Ils m'ont donné l'ardent désir de la Beauté,
Ils ont soufflé sur moi l'esprit de pureté,
Et mon rêve d'amour dans leur blancheur se pâme.

Mon cœur s'est enivré de roses de Bengale,
Leur rouge coloris a ranimé son sang ;
Mon cœur, à leur parfum discret et caressant,
S'assoupit, oubliant ton spectre, Douleur pâle !

Mais les cieux triomphants de gloire lumineuse,
M'ont rendu l'Idéal de ce monde banni,
Et mon Esprit contemple à travers l'Infini,
Leur grande âme d'azur qui fait mon âme heureuse.

Pierre DE BOUCHAUD.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LYON. *Séance du 16 décembre 1891.* — Présidence de M. Alexandre Poidebard. — M. Auguste Bleton fait hommage à la Société de son volume : *Aux Environs de Lyon.* (Lyon, Dizain, 1892). — M. le Président fait part à la Société de la nomination de M. le comte de Charpin-Feugerolles, comme président de l'Académie de Lyon, classe des Lettres. La Société joint ses félicitations à celles de M. le Président, pour cet honneur mérité par un de ses membres les plus distingués et les plus dévoués. — M. l'abbé Maxime Relave, nommé récemment curé de Sury-le-Comtal (Loire), est nommé, de membre titulaire, membre correspondant. — M. le Président donne ensuite communication de deux lettres de demande de MM. Antoine Grand et Gabriel Gerin, sollicitant leur admission en qualité de membres titulaires. — Deux commissions sont nommées pour examiner ces candidatures. Pour celle de M. Grand, MM. Breghot, de Bouchaud et Léon Galle, chargé du rapport. Pour la candidature de M. Gabriel Gerin, MM. Mayet, Grillet et Breghot du Lut, ce dernier chargé du rapport. — M. Léon Mayet donne ensuite lecture d'un article intitulé : *La Grèce des Modèles.* — M. Auguste Vettard termine ensuite la séance par une pièce de vers humoristique, intitulée : *Mon Portrait.*

Digitized by Google

Séance du 13 janvier 1892. — Présidence de M. Alexandre Poidebard, puis de M. Breghot du Lut. — M. A. Poidebard lit un compte rendu des travaux de la Société littéraire pendant l'année 1891. — Rapport de M. Léon Galle sur la candidature de M. Antoine Grand. — Rapport de M. Breghot du Lut sur la candidature de M. Gabriel Gerin. — M. Pierre de Bouchaud lit une étude sur *Roumanille, sa vie, ses œuvres et le Félibrige.* — M. Aimé Vingtrinier donne lecture d'une étude artistique sur *Nos graveurs, les deux frères Dubouchet, Tony Vibert, Leymann, Pierre Martin, Noyer, Tournier père et fils.*

Séance du 27 janvier 1892. — Présidence de M. Breghot du Lut. — Lecture est donnée d'une lettre de M. Joseph Bourgeot, sculpteur et critique d'art, qui sollicite le titre de membre titulaire. — Une Commission, composée de MM. Gabriel Gerin, Auguste Bleton et Breghot du Lut, est chargée de l'examen de cette candidature. — On décide la réunion du Comité de publications pour s'occuper des *Mémoires de la Société.* — M. le conseiller E. Cuaz lit un chapitre nouveau de son *Histoire du château de Pont-d'Ain.* — M. Léon Mayet donne ensuite lecture de propos humoristiques, intitulés : *Restitutions anonymes.*

Séance du 10 février 1892. — *Banquet annuel de la Société littéraire au Cercle du Commerce.* — Présidence de M. Breghot du Lut. — Toast de M. Breghot du Lut. — M. Auguste Vettard chante deux de ses chansons. — M. Léon Mayet lit un article humoristique : *La Vénus de Milo.* — M. Beauverie débite une de ses poésies : *La Combe du Lac.* — M. Gabriel Gerin lit une nouvelle : *Clair de Lune.* — M. Pierre de Bouchaud termine la soirée par une poésie : *L'Immortalité.*

Séance du 24 février 1892. — Présidence de M. Breghot du Lut. — M. le Président communique à la Société les décisions du Comité de publication au sujet des *Mémoires de la Compagnie.* — M. Breghot du Lut lit ensuite un rapport sur la candidature de M. Joseph Bourgeot, qui est proclamé membre titulaire. — M. Auguste Bleton donne lecture d'une nouvelle, intitulée : *La Closerie des grenadiers.* — M. Théodore Camus termine la séance par des récits de voyage : *Souvenirs d'une chasse aux chamois dans l'Oisans.*

Séance du 9 mars 1892. — Présidence de M. Breghot du Lut. — M. le Président souhaite la bienvenue à M. Joseph Bourgeot, membre nouvellement admis, puis il communique une lettre de M. Joseph

Digitized by Google

Nouvellet, donnant sa démission de membre de la Société. — M. J.-E. Beauverie lit un poème philosophique, intitulé : *La Loi du Travail.* — M. Alexandre Poidebard lit ensuite une étude historique, ayant pour titre : *Sur une ancienne édition lyonnaise de 1533, à propos de l'étymologie de l'Amérique.* — M. Auguste Vettard termine la séance par la lecture d'une pièce de vers : *Les Frères du Sahara.*

Séance du 23 mars 1892. — Présidence de M. Breghot du Lut. — M. Antoine Grand communique quelques notes d'histoire ecclésiastique : *Quelques mésaventures d'une confrérie lyonnaise au siècle dernier. Les confrères de la Bonne-Mort de la paroisse de Saint-Denis à la Croix-Rousse.* — M. Pierre de Bouchaud lit deux pièces de vers, dédiées à Maurice Rollinat : *Rafale d'hiver et Coucher de soleil.* — M. Léon Mayet lit ensuite des propos humoristiques : *Infortunés célibataires !*

Séance du 6 avril 1892. — Présidence de M. le conseiller Ernest Cuaz. — M. le Président donne lecture d'une lettre de M. l'abbé X. Lavenir, curé à la Tour-de-Salvagny (Rhône), qui sollicite le titre de membre correspondant. Cette demande est accompagnée de l'envoi d'une brochure, intitulée : *La Famille des Mignot de Bussy.* Une Commission, composée de MM. Auguste Vettard, Léon Galle et Breghot du Lut, est chargée de l'examen de cette candidature. — M. E. Cuaz continue par un nouveau chapitre, intitulé : *Lesdiguières*, son *Histoire du château de Pont-d'Ain.* — M. J.-E. Beauverie lit une poésie, intitulée : *Souvenirs de la Chartreuse de Vaucluse dans le Jura.* — M. Auguste Vettard donne ensuite lecture d'une série de sonnets, ayant pour titre : *L'Enterrement, le Chiffonnier, la Charité fin de siècle, Rêve de grandeur.* — M. Larrivé termine enfin la séance par la lecture de la première partie d'une *Nouvelle dauphinoise.*

Séance du 27 avril 1892. — Présidence de M. Breghot du Lut. — L'Académie royale des Belles-Lettres, histoire et archéologie de Stockholm demande à échanger ses publications avec celles de la Société littéraire ; cette demande est agréée. — M. Breghot du Lut lit un rapport sur la candidature de M. X. Lavenir, qui est ensuite proclamé membre correspondant. — M. Larrivé achève la ecture d'une *Nouvelle dauphinoise.* — M. P. de Bouchaud lit deux poésies, intitulées : *Méditation sur l'Idéal* et *Invocation au Repos.* — M. Léon Mayet donne lecture de propos humoristiques : *Sur des roulettes.* — M. Auguste

Digitized by Google

Bleton fait hommage à la Société de *Lyon-Salon, 1892*, dont il a écrit le texte.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, HISTOIRE NATURELLE ET ARTS UTILES DE LYON. — *Séance du 25 mars 1892.* — Présidence de M. Burelle. — M. Galtier fait hommage à la Société du second volume de son *Traité des maladies contagieuses des animaux domestiques et de police sanitaire.* Dans ce volume, qui n'a pas moins d'un millier de pages, toutes les maladies contagieuses, si redoutables pour l'agriculture, sont traitées, surtout au point de vue prophylactique. Le lecteur y trouvera l'exposé des méthodes propres à faire reconnaître l'existence des microbes infectieux dans le sol, dans l'air et dans les eaux. Bien que la gourme du cheval, le piétin des moutons, la maladie du jeune âge chez le chien, la diphtérie des animaux de basse-cour, ne présentent pas la même gravité que la péripneumonie, la tuberculose, le typhus des bêtes bovines, etc., des chapitres spéciaux leur sont consacrés. On trouvera enfin, dans le même volume, des détails sur le *horse-pox*, sa transformation en *cow-pox*, la conservation de ce dernier qui remplace désormais partout le vaccin humain, soit parce qu'on peut se le procurer en assez grande abondance pour répondre à toutes les exigences du service de vaccination, soit aussi parce qu'il est exempt de tout virus autre que celui de la variole. — M. Leger expose trois projets actuellement en présence, pour donner à la ville de Lyon l'eau, la lumière et la force motrice. Dans le premier on dériverait l'eau du lac d'Annecy, de façon à en amener 7,500 litres par seconde. Dans le second, on opèrerait une dérivation du Rhône à Jonage. Dans le troisième, enfin, on opèrerait une dérivation de l'Arve à Saint-Gervais. Chacun de ces projets nous donnerait la force motrice par milliers de chevaux-vapeur, tout en faisant des réserves suffisantes pour alimenter la ville et fournir aux demandes d'eau de l'industrie, même au-delà des besoins. La réalisation des dits projets est possible, mais il est douteux qu'on puisse trouver l'emploi de la force motrice qu'on nous promet, attendu que la plupart des ateliers sont suffisamment pourvus. A l'appui des dernières observations de M. Leger, M. Burelle cite l'établissement de Beliey, qui depuis vingt ans ne fait que végéter.

Séance du 1er avril 1892. — Présidence de M. Burelle. — M. Arloing proteste contre l'attitude qu'on lui a prêtée, à la suite du dernier congrès

Digitized by Google

des maladies tuberculeuses, concernant l'emploi de la tuberculine Koch comme moyen de diagnostic. Il a fait observer que la réaction fébrile à laquelle on reconnaît, dans la plupart des cas, les animaux atteints de tuberculose, se produit quelquefois chez des animaux sains, tandis que des animaux malades peuvent quelquefois aussi en être exempts. La tuberculine est un moyen de renseignement qui peut rendre des services, mais les indications qu'elle fournit ne sont plus infaillibles et ce serait, dans beaucoup de cas, aller au-devant de plaintes motivées, que d'en rendre l'application obligatoire. M. Arloing complète sa communication par des détails sur les précautions prises pour éliminer du vaccin exempt de tout germe de tuberculose et en faire un agent de préservation, auquel on peut accorder une confiance absolue. — M. Cambon fait la critique de la formule d'engrais pour la vigne, donnée par M. G. Ville, formule qui exclut l'azote et qui serait la condamnation de l'engrais de ferme dont on sait cependant que les viticulteurs ne sauraient faire un trop large emploi. La formule G. Ville peut être appliquée aux vignes très vigoureuses ou plantées dans des terrains qui, s'étant longtemps reposés, ont été le siège d'une active nitrification, mais ce sont là des cas exceptionnels. — Sont nommés à l'élection membres titulaires de la Société, M. Dénoyel et M. Roux de Bézieux.

Digitized by Google

Chronique d'Avril 1892

10 Avril. — M. J. Clapot, conseiller général du Rhône, est élu député du 2e arrondissement de la ville de Lyon, par 3,304 voix sur 6,337 votants et 13,038 électeurs inscrits.

— Réunion annuelle, dans la salle de la Société de Géographie, des Unions de la paix sociale, sous la présidence de M. Gairal, professeur à la Faculté catholique de droit.

18 Avril. — Première journée des courses au Parc de Bonneterre.

19 Avril. — Ouverture de la deuxième session extraordinaire de la Cour d'assises du Rhône, sous la présidence de M. Jacomet, conseiller à la Cour d'appel.

— Ouverture du Concours hippique, sur le cours du Midi.

21 Avril. — Ouverture de l'Exposition annuelle d'horticulture.

24 Avril. — Clôture du Concours hippique.

25 Avril. — Ouverture de la première session ordinaire du Conseil général du Rhône.

26 Avril. — M. Deschamps, procureur de la République près le siège de Gex (Ain), est nommé substitut du Procureur de la République près le Tribunal civil de Lyon, en remplacement de M. Chouzy, nommé procureur de la République à Oran.

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

LE LIVRE DE RAISON D'UNE FAMILLE DE ROBE AU XVIIe SIÈCLE

Le livre de raison, dont nous allons publier quelques extraits, renferme toute la période comprise entre les années 1547 et 1693. C'est celui de la famille Fornet, établie de temps immémorial à Étoile, dans le département actuel de la Drôme. Cette famille, qui remplit, pendant quatre générations au moins, des offices de judicature, semble avoir tenu un rang fort distingué. En 1565, l'un des enfants de Louis Fornet, secrétaire de la Chambre des Comptes de Piémont, et d'Antoinette de Saillans, eut ainsi « pour marraine, dame Dyane de Poytiers, duchesse de Vallentinois, et pour parrain Monsieur Loys de Brezez, évesque de Meaulx. » De même lorsque, le 18 juillet 1629, le roi Louis XIII, à son retour du Languedoc, passa à Étoile, il logea une nuit dans la maison que la famille Fornet possédait dans cette petite ville.

Digitized by Google

Déjà, en 1887, M. Gaspard Bellin, ancien magistrat, décédé depuis, a publié une analyse succincte de ce livre de raison (1). Mais ce court résumé ne pouvait que nous faire désirer d'en prendre une connaissance plus complète. Œuvre de sept générations successives, c'est, en effet, l'un des plus complets qui existent. Tableau généalogique de la famille, mention des naissances, mariages et décès, dépenses d'éducation des enfants, état de la fortune immobilière, inventaires curieux du mobilier, où l'on remarque, notamment, un magnifique lit en tapisserie, faits remarquables de l'histoire locale, conseils donnés par le père de famille à ses enfants, tout s'y trouve réuni à la fois.

Mais son principal rédacteur est Me Louis Fornet, agrégé de l'Université de Valence et conseiller du Roi, élu en l'élection de cette ville, dont la naissance se place en l'année 1602 et la mort en 1653. Et c'est à lui que l'on doit les renseignements les plus intéressants qu'il renferme.

Ce que nous fait connaître d'abord Me Louis Fornet, c'est la généalogie de sa famille. S'il nous laisse ignorer les emplois remplis par Guillaume, Pierre et Laurent Fornet, ses ancêtres des trois premiers degrés, nous apprenons ainsi que son aïeul, Louis Fornet, premier du nom, remplit non seulement l'office de secrétaire de la Chambre des Comptes du Piémont pour le roi, mais encore celui de contrôleur des fortifications au même pays, pendant l'occupation française de cette contrée, sous les règnes de François Ier et de Henri II. L'auteur nous apprend aussi que son père, Louis Fornet, deuxième du nom, fut avocat consistorial au Parlement du Dauphiné, et juge d'Étoile, et

(1) *Revue du Lyonnais*, 5e série. T. IV, 1887, p. 295.

Digitized by Google

qu'il épousa Marie Thomé, fille de noble Michel Thomé, conseiller du Roi en sa Cour du Parlement de Grenoble. Après quoi, le rédacteur écrit ce qui suit :

Le mardy 4 décembre 1601, entre 3 et 4 heures après midy, Me Louis Fornet, docteur es droictz, aggrégé de l'Université de Valence, advocat consistorial au Parlement de Grenoble et juge d'Estoille, mon père, est décédé aud. Grenoble, après avoir terminé par arrest le procès que damoiselle Marie Thomé, ma mère, avoit contre Me Jacques Thomé, son oncle, procureur du roy au bailliage de Saint Marcellin.

— Mondit père est enterré en lad. ville de Grenoble, dans les cloistres des Jacobins, ou estoient enterrés les Rollins, nos prédécesseurs maternels et a laissé deus filles, l'une de l'aage de dix ans, nommée Françoise, qui est à présent religieuse au monastère de Saint-Just de Romans et l'autre, nommée Anthoinette, qui est décédée à Romans, à la maison de ma mère, et est enterrée dans Saint-Bernard, à la chappelle du Saint-Sacrement, et a laissé ma susd. mère enceinte de moy de 7 mois moins 5 jours.

-- La susdite damoiselle Marie Thomé, ma mère, m'a dict que je suis né le dernier de febvrier de l'an 1602, et baptisé par M. de Neuville, curé, le 5 décembre aud. an, Me Sébastien Chapuis, procureur de Crest, a esté mon parrain, et damlle Louyse de Montagnier ma marraine.

— Ma susd. mère s'est remariée avec noble Laurens Mistral, le 23 décembre 1602, duquel mariage sont sortis nobles Joachim et Laurens Mistral, mes frères et damoiselles Magdeleine et Clémence Mistral, lad. Magdeleine est mariée à noble Jacques d'Urre, seigneur de Brette, dud. Urre et autres places, et lad. Clémence est religieuse à Crest, dans le monastère de Sainte-Marie.

— Mad. mère, avant qu'elle se retira d'Estoille, fist assembler mes parents, pour eslire à mes sœurs et à moy un tuteur, qui fust Me Sébastien Chappuis, procureur au siège de Crest. Mad. mère retira mes deus sœurs à Romans, proche d'elle, et je fus porté à Crest dans le berceau, au logis de sr Jean Chappuis, qui a esté despuis mon tuteur, où j'ay demeuré jusqu'à l'aage de 13 ans.

— Ayant atteint l'aage de 13 ans, l'on me mist aux estudes à Tournon avec noble Joachim Mistral, mon frère, où j'ay demeuré

Digitized by Google

7 ans et y ay pris le degré de bachelier le 25 apvril, en l'an 1621, et celui de maistre es arts, le 3 may en l'an 1622.

— Le 22 aoust de l'an 1622, je suis parti de ce pays avec mond. sieur Joachim Mistral, pour m'en aller à Paris apprendre les Instituts.

— Le 3 febvrier 1623, je suis parti de Paris pour m'en aller à Tholose, pour suyvre mes estudes de droict.

— Le 2 d'apvril 1624, j'ay pris le degré de docteur es droicts en l'Université de Valence et suis esté receu aggrégé le mesme jour en lad. Université, comme estant fils de feu M. Me Louys Fornet, docteur aggrégé en lad. Université, par acte receu par Me Jean Croze, secrétaire de lad. Université.

— Le 22 apvril 1624, je suis esté receu advocat au Parlement du Dauphiné. M. Me François de Ponnat, à présent conseiller du roy en lad. Cour, m'a présenté.

Toutes ces indications nous fournissent les données les plus précises et les plus intéressantes sur l'organisation de l'enseignement à cette époque.

Ainsi, c'est au collège de Tournon que l'on faisait, dans cette partie de la France, ses études classiques, et que l'on prenait le grade de bachelier. Mais c'est à Paris que l'on va étudier les éléments du droit romain, et à Toulouse que l'on complète ses études de droit, avant de revenir à Valence où l'on obtient le grade de docteur en droit, avec le titre d'agrégé en l'Université de cette ville.

Reçu avocat au Parlement de Grenoble, Me Louis Fornet nous apprend qu'il épousa, le 4 juillet 1627, en la paroisse de la Buisse, mandement de Voiron, « damoiselle Hyppolitte de Michallon, fille naturelle et légitime de feu noble Jacques de Michalon, lieutenant au gouvernement de la ville et citadelle de Valence. »

Suit la longue nomenclature des naissances de tous ses enfants. Il serait fastidieux de la reproduire, alors surtout qu'elle ne fournit aucune observation particulière. Nous y

Digitized by Google

trouvons pourtant une preuve saisissante de l'épouvante inspirée par la grande peste, qui exerça tant de ravages à Lyon et dans les provinces voisines, entre les années 1628 et 1630, dans le fait suivant : Il naît un fils à Me Louis Fornet, le 21 août 1629. Mais la peste règne à Étoile comme ailleurs, et la contagion a une telle gravité que les cérémonies du baptême ne peuvent avoir lieu que le 26 novembre 1630, c'est-à-dire, comme le fait observer le rédacteur du livre de raison lui-même, quinze mois et cinq jours après la naissance de l'enfant, et cela, parce que le parrain de ce dernier, noble Claude de Michalon, prieur du prieuré de Notre-Dame de Corbelin, n'avait pu, sans danger, se rendre de Corbelin à Étoile. Assurément, rien ne saurait mieux nous révéler combien était grande l'alarme causée par ces épidémies, quand on les voit ainsi interrompre les actes les plus ordinaires de la vie de famille.

A son décès, Me Louis Fornet laissa dix enfants, dont huit garçons et deux filles, qui embrassèrent, pour la plupart, la vie religieuse :

1° Claude, reçu docteur en droit et agrégé en l'Université de Valence, le 17 octobre 1648, et qui succéda à son père dans l'office d'élu en l'élection de cette ville ;

2° Laurent, chanoine de Saint-Barnard de Romans ;

3° Louis, religieux de l'ordre de Saint-Ruf ;

4° François, qui embrassa la carrière militaire ;

5° Guillaume, habitué et chef des prêtres de l'église de Saint-Barnard de Romans ;

6° Jean-Baptiste, chanoine et prévôt de l'église cathédrale de Saint-Apollinaire de Valence, et abbé de Saint-Pierre, collégiale du Bourg-lès-Valence ;

7° Scipion, habitué de l'église de Saint-Barnard de Romans et curé de Saint-Nicolas de la même ville ;

Digitized by Google

8° Antoine, mort jeune, peu de temps après son père ;

9° Marie, mariée à Étoile à Louis Fornet, sieur de Fontenille ;

1° Antoinette, religieuse de Sainte-Marie de Romans.

De ces dix enfants, deux seulement doivent appeler plus particulièrement notre attention : Louis, qui entra dans l'ordre de Saint-Ruf, et François, qui embrassa la carrière des armes, parce que le père de famille s'est attaché, avec un soin particulier, à tenir, pour chacun d'eux, un compte détaillé des dépenses nécessitées par l'éducation du premier, et par les frais d'équipement et d'entretien, à l'armée, du second. Ces comptes nous fournissent, en effet, des renseignements très précis, et d'un certain intérêt, sur le prix des choses les plus usuelles, au milieu du XVIIe siècle, en même temps que nous retrouvons, dans ces simples états de dépenses, la trace des soucis et des sollicitudes paternelles, qui sont de tous les temps et de tous les pays.

Voici d'abord le tableau des charges imposées à un père de famille, par un fils se destinant à la vie monacale, dans l'ordre de Saint-Ruf :

Mémoire des despences que j'ay faict pour mon fils Louys Fornet, religieux de l'Ordre de Saint-Ruf.

Le 15 avril 1648, mond. fils a prins l'habit de religieux de Saint-Ruf et j'ay ballié pour son entrée à Monsieur de la Bastie, scindic du Chappitre de Saint-Ruf, la somme de deux cents livres, oultre une douzaine de livres que j'ai ballié pour estrenes aux novices dud. Saint-Ruf, et aux domestiques de Monsieur l'abbé et général dud. Ordre, cy. . . . . 212 livres.

— Despuis ledit jour, 15 avril, j'ay nourry mond. fils jusqu'au 25 avril 1649, qu'il a esté nourri par le Chappitre et je l'ai toujours habillé.

— Le 22 apvril 1650, mond. fils est party de Valence pour aller à

Digitized by Google

Montpeslier estudier au collège de lad. ville, et je lui ay ballié 38 livres, outre l'argent que ma femme luy a donné. Et il a porté une douzaine et demy de chemises, 12 colets, 12 mouchoirs, 12 paires de bas et 4 calsons, plus deux soltanes neufves et 2 paires de souliers, avec des coiffes, bonnets de nuict et chossons, revenant le tout à la somme de quatre vingts et neuf livres, cy . . . . . 89 livres.

— Le 23 aoust aud. an, j'ay envoyé à Montpeslier à mond. fils, une pistolle Espagne valant dix livres cinq sols, cy. . . . 10 l. 5 s.

— Le 15 décembre de lad. année 1650, j'ay encore envoyé à mond. fils aud. Montpeslier, cinq livres seize sols, cy . . 5 l. 16 s.

— Plus le 17 mars 1651, je luy ay aussi envoyé cinq livres cinq sols, cy. . . . . 5 l. 5 s.

— Plus le 25 may aud. an, je luy ay encor envoyé six livres, pour le port desquelles j'ay payé ou pour la lettre 8 sols, qu'est. . 6 l. 8 s.

— Le 22 septembre, mesme année, je luy ay envoyé par M. de la Sallette, vingt-cinq livres dix sols, cy. . . . . 25 l. 10 s.

— Le 10 novembre, j'ay remboursé aud. sieur de la Salette unze livres quinze sols, qu'il avoit fourny pour mon fils à Montpellier, cy. . . . . 11 l. 15 s.

— Le 14 janvier 1652, j'ay envoyé à mondit fils cinq livres cinq sols, cy . . . . . 5 l. 5 s.

— Le 22 apvril aud. an, j'ay remboursé à M. de Malouet trente-six livres dix-neuf sols qu'il avoit payé à Montpeslier pour mondit fils pour souliers, sotanes ou blanchissage, cy . . . . . 36 l. 19 s.

— Le 19 octobre, audit an, j'ay ballié aud. sieur de Malouet 32 livres 1 sol 3 deniers, pour habit, souliers ou autres choses que M. Hortal avoit payé pour mon fils à Montpeslier, cy . . . . . 32 l. 1 s. 3 d.

— Le 21 octobre, mond. fils est party pour aller estudier en philosophie à Tournon, après avoir demeuré avec nous environ 5 sepmaines, et je luy ay ballié à son despart 5 livres 5 sols, avec un paire de bas de rattine blanche, et un paire souliers, montant le tout . . 11 livres.

Pendant tout le séjour que mond. fils a faict à Tournon, je luy ay fourny habits, chapeaux, linge, souliers, de l'argent qui luy a esté nécessaire pour n'avoir de l'Ordre que la table. Et outre ce, je l'ay entretenu céans pendant les vacances, qui sont en l'année environ 3 mois, excédant de beaucoup les susdites fournitures, la pension annuelle que je luy faict de trente livres, jusques à ce qu'il aye de quoy s'entretenir.

Digitized by Google

A la suite de cet état de dépenses, consacrées presque exclusivement à des frais d'éducation, il n'est pas moins intéressant de retrouver l'indication des charges imposées au père de famille par celui de ses fils qui servait, comme enseigne, dans l'une des compagnies de l'armée envoyée, en 1651, en Piémont, au secours du duc de Savoie, pour combattre les Espagnols.

Mémoire de ce que j'ay despensé pour mon fils, François Fornet, dict de Flassan, s'en allant en Piedmont.

Le 28 mars 1651, mondit fils est party de Valence pour aller à Chivas en Piedmont, pour enseigne en la Compagnie de M. Rodet, cappitaine au régiment de la Nobelle, aux trouppes de Monsieur le duc de Savoye, et je luy ay ballié soixante-sept livres, oultre l'argent que ma femme luy a donné, plus il en a porté en habits ou linge deux cents dix-sept livres ou environ, et la jument qu'il a monté valant cent livres, qu'est approchant de trois cents quatre-vingts-quatre livres, cy. . . . . 384 l.

— Le 5 julliet 1652, j'ay envoyé à mondit fils, par M. Rodet, son cappitaine, 28 l. 15 s. avec 3 chemises, 6 colets, 6 mouchoirs et 6 paires de chossons, ensuitte de sa missive dattée à Crescentia en Piedmont, du 12 juin dernier, par laquelle il me prioit de lui envoyer d'argent pour la levée d'un habit, et sa mère de luy faire tenir du linge par le retour dud. sieur Rodet.

— Mondit fils ayant été prins par les Espagnols à Crescentia en Piedmont, et luy ayant faict faire le tour par la Valteline des Grisons, il s'est rendu au prieuré de Corbellin de M. de Michalon, son oncle, au commencement d'aoust 1652, où je luy ay envoyé par son frère Loren, affin que de là il puisse s'en retourner à sa charge à Carmagnoles, 3 pistolles de France, valant 34 livres 10 sols, avec un justecorps de drap gris, qui m'a cousté 24 livres 10 sols et 3 chemises, ensemble un cheval duquel j'ay payé avec la bride 57 livres et j'ay faict mestre sur iceluy une selle que j'avais.

Digitized by Google

Ces renseignements de statistique ont, sans doute, tout leur prix. Mais ils s'adressent surtout à la curiosité du lecteur. A la page suivante, c'est un sentiment d'un ordre plus élevé, que provoque, au contraire, la lecture des sages conseils donnés par le père de famille à ses enfants et qu'il formule, sur son livre de raison, comme règle de conduite dans la vie réelle.

Ces conseils, en effet, bien que, sur quelques points, ils soient propres à un état social disparu, on peut les donner et les suivre, pour la plus grande partie, encore aujourd'hui. Car ils sont l'expression de l'expérience et de la sagesse des ancêtres. Aussi, ce chapitre seul eût-il suffi pour donner à ce livre de raison un intérêt incomparable.

Aultres advis que je Louys Fornet, docteur ès droicts, agrégé en l'Université de Valence et Conseiller du Roi, esleu en l'élection de lad. ville, donne à mes héritiers pour bien vivre dans le monde.

Je leur recommende en premier lieu de servir Dieu et de s'aymer les uns les aultres.

D'estre charitables aux pauvres membres de Jesus-Christ et de considérer que celuy qui donne en aumosne ne s'appauvrit poinct.

D'evister les procès tout aultant qu'ils pourront et de ne plaider qu'à l'extremitté.

— Lhors que leur malheur les portera à plaider, ils tairont consulter leurs procès à des fameux advocats et suyvront leur advis.

— N'employront dans leurs procès les extraicts originaux de leurs actes, ains en fairont faire des extraicts par les procureurs des parties, lesquels estant faicts ils remettront dans leurs archives lesdits extraicts originaux, de crainte qu'il ne s'esgarent ou que l'on ne soit en peine de les trouver, comme il arrive bien souvent aux procès qui sont de longue haleines et qui sont portés d'un tribunal à l'autre pour les immortaliser, comme le mien contre les hoirs du sieur advocat Bigeard, lequel est commencé il y a quarante un (*sic*) et dans lequel il y a des actes qua esté temps que je ne sçavois où ils estoient, là où est

Digitized by Google

et qu'estant dans les Archives les successeurs en ayant besoing les trouvent aussi tost.

— Venant à faire des acquisitions, ils tascheront de retirer des vendeurs les extraicts concernant lesdites acquisitions.

— Si Dieu leur donne de quoy achepter des offices, qu'ils considèrent bien ce qu'ils fairont d'autant qu'en nostre maison du costé maternel, il s'y est perdu deux offices de Conseiller au Parlement, sçavoir de Michel Thomé, mon ayeul et de Romain Thomé, mon oncle, fils dud. Michel. Et du costé paternel les deux offices que Louys Fornet, mon ayeul, avoit acquis en Piedmont, l'un de secretaire en la Chambre des Comptes de Thurin et l'autre de contreroleur des fortifications aud. pays furent perdus et moy j'ay achepté un office d'Esleu en l'Eslection de Valence, duquel je tire si peu que rien à présent, bien qu'il me revienne à douze mille livres, ayant employé en l'acquisition d'iceluy la dotte de ma femme, avec le légat de ma mère et ce que j'ai peu avoir d'ailleurs, ce qui me rend d'autant plus nécessiteux que je serois aysé, si je n'avois faict ceste pache.

— Ne caultionneront jamais aucun.

— Faisant desseing de se marier, ils jetteront les yeux sur quelque fille de vertu, riche s'il se peult et de leur voysinage, d'autant que les alliances esloignées ne servent qué bien peu et prendront pour femme une personne de leur condition et de moindre plustost que de plus relevée, d'autant que celles de plus haulte condition rapportent pour l'ordinaire plus de despence que les aultres et sont plus subjectes à mespriser leurs marys.

— Regleront leur despence à proportion de leur revenu.

— Eslèveront leurs enfants en la craincte de Dieu, estant certain ce que dict le prophette que « generatio rectorum benedicetur ».

— Esvitteront l'oysivetté, pour estre la mère de touts maulx et d'ailleurs qu'il est mal aysé de pouvoir subsister dans ce monde sans y travailler.

— Tacheront de se faire aymer à chacun et surtout à leurs voysins, et pour y parvenir rechercheront les occasions de les servir ; estant bien verittable, ce qui se dict qu'il vault mieux un bon voysin qu'un parent esloigné, duquel vous ne pouvez que bien peu retirer du service, et d'un bon voysin vous en recepvez plaisir à toute heure.

— Ne mespriseront aucun, bien qu'il soit de moindre condition que la leur, pour aultant qu'il n'y a aucun qui ne puisse une fois de l'année rendre plaisir ou desplaisir.

Digitized by Google

— Tacheront de se faire servir à leurs domestiques par douceur et amour.

— Ne fairont sesjour à Estoille que lhorsque les affaires champestres le requerront, ains demeureront aux villes pour y vacquer en la profession des lettres, si ce n'est qu'ils fussent gents d'esprit.

— Exhortant mes successeurs tout aultant que se peut de fouyr, comme la peste, les personnes vitieuses et de praticquer celles de vertu pour estre la nourriture une aultre nature.

A Valence, ce 1er juillet 1648.

FORNET.

— J'adjouste que venant à tester, ils ne fairont jamais qu'un héritier, d'autant qu'une bonne maison divisée est perdue.

Était-ce en vue d'une mort prochaine que Me Louis Fornet formulait ainsi ce code de sagesse, à l'usage de ses descendants ? Ce qui est certain, c'est que cinq années après il mourait, âgé de 52 ans à peine.

Et, aussitôt, son fils aîné, Claude Fornet, continuant une tradition, suivie déjà, pendant six générations, poursuivait la rédaction de ce livre de famille, en écrivant :

Monsieur Me Louis Fornet, agrégé en l'Université de Valence et conseiller du Roy, élu en l'Élection de ladite ville, de qui sont issus les enfants cy dessus nommés, est décédé audit Valence, le 6 septembre 1653, un sammedi, sur les six heures du soir, et a esté enterré dans l'église des Cordeliers, au devant de la chapelle de Nostre-Dame, dans la tumbe de feu noble Jacques de Michalon, son beau-père, lieutenant du Roy, de la citadelle de ladite ville de Valence.

— Ledit sr Fornet fit son testament le jour de son décès, 6 septembre 1653, qui fut receu par Me Teyssier, notaire de Valence, par lequel il légua à moy, Claude Fornet, son fils aisné, son office d'élu, et fit demlle Hypolite de Michalon, ma mère, son héritière, à la charge de rendre son hérédité à tel de ses enfants que bon lui sembleroit.

— Le 28 octobre de ladite année 1653, je, Claude Fornet, fus pourveu dudit office d'élu par Sa Majesté, le 3 décembre suivant, je fus receu audit office par la Cour des Aydes, séante à Vienne. Le 14 janvier

Digitized by Google

de l'année suivante, 1654, je fis enregistrer mes provisions avec mes quittances de finance et de marc d'or et mon arrest de réception en la Chambre des Comptes de Grenoble, le 15e dudit mois de janvier, je presté le serment au bureau des finances, et le 21 du même mois je fus installé dans l'Election.

— Le 12 mars 1665, je me suis marié avec dlle Geneviefve Arnoux, fille naturelle et légitime de M. Me Jacques Arnoux, conseiller du Roy, premier élu, assesseur de ladite élection de Valance, et chastelain de Loriol, j'espousé à Crest, dans l'église de Sainte-Marie, environ les quatre heures du matin, et d'abord après nous vinsmes passer le contrat à Estoille, après avoir fait quelques jours auparavant des conventions par écrit privé, qui furent estendues dans ledit contract qui fut receu par Me Freyssin, notaire dud. Estoille.

Nous sommes ici en pays de droit écrit, et nous trouvons là, d'abord, une application de la loi romaine, qui autorisait la rédaction du contrat pécuniaire des époux, après la célébration du mariage, à la différence de la règle, observée dans les pays du droit coutumier, et adoptée par le Code civil. D'autre part, l'heure matinale de la bénédiction nuptiale, nous révèle aussi une ancienne coutume locale, dont on ne pourrait guère, assurément, citer d'autres exemples.

De ce mariage, Me Claude Fornet n'eut pas d'enfants, et il était réservé à son frère, François Fornet, que sa mère institua pour héritier, de continuer la filiation de la famille. Après s'être signalé, à plusieurs reprises, dans la carrière des armes, comme en témoignent, dit notre livre de raison, plusieurs certificats du duc de Vendôme, il avait quitté le service au moment où le régiment de Cognac fut licencié, et il avait alors contracté mariage avec Marie Pierron, fille de Léonard Pierron, bourgeois de Suze-la-Rousse.

A sa mort, survenue le 21 mars 1693, il laissa six enfants, deux fils et quatre filles, tous fort jeunes encore. Mais il

Digitized by Google

était dans la destinée de cette famille de s'éteindre bientôt. Des deux fils de François Fornet, l'un, nommé Vincent, devint chanoine du Chapitre de Saint-Barnard de Romans, et le second, François-Hyacinthe, avocat au Parlement de Grenoble, ne laissa qu'une fille, Marie-Madeleine, qui fut mariée à messire Antoine de Vincens de Mazade, chevalier, seigneur de Saint-Ange et autres places, chevalier de Saint-Louis, et ancien capitaine au régiment de Flandre.

Les Vincens de Mazade ne devaient pas tarder à se fondre, à leur tour, dans la famille des Soubeyran de Saint-Prix, par le mariage de Catherine de Vincens de Mazade avec Claude de Soubeyran de Saint-Prix, écuyer, conseiller du Roi, docteur en droit, baillif d'épée et juge général du comté de Crussol et de la principauté de Soyons. Et c'est ainsi que M. Camille de Soubeyran de Saint-Prix, arrière-petit-fils de ce dernier, se trouve actuellement possesseur du Livre de raison de la famille Fornet.

Nous avons aussi sous les yeux un fragment du Livre de raison de François de Soubeyran, écuyer, et avocat en Parlement au commencement du XVIIIe siècle, et nous en détacherons seulement trois extraits.

Ce Livre débute d'abord par une note assez piquante, qui témoigne, à la fois, du soin avec lequel l'œuvre du père de famille était généralement continuée par ses enfants, et des suppressions que ces derniers lui faisaient subir quelquefois :

J'avertis, nous dit le rédacteur, les curieux et les curieuses surtout, de ne point s'ingérer à deviner pourquoy j'ay deschiré les pages cy dessus de ced. livre. C'est apprès la mort de mon bon père, et pour raizons à moy regardant.

Mais d'autres notes, d'un ordre moins intime, méritent

Digitized by Google

encore mieux de fixer notre attention. Car l'une et l'autre nous conservent le souvenir de quelques particularités intéressantes de la guerre des Camisards.

Sous la date du 22 février 1704, nous lisons d'abord :

Quelque temps apprès le décès de mon père, la nuit du 21 au 22 febvrier, fust brulée et pillée notre maison de Soubeyran, par Saint Jean (2) et ses fanatiques. Ce fust une grande perte de meubles, argenteries et bestail. Aussy l'esglize de Saint-Barthelemy et autres ez environ.

Cinq années s'écoulent ; les guerres civiles du Vivarais, un moment apaisées par l'intervention du maréchal de Villars et la soumission de Jean Cavalier, se réveillent plus vives encore, et le rédacteur ajoute :

Dieu nous protège et fasse sa sainte religion catholique victorieuse de tous ses ennemis. Le 11e du mois de juin 1709, es environs du chasteau des Bosce, en la paroisse de Gilhot, trois cens fanatiques, commandés par Abraham (3), ont soulevé le pays, pillé led. chateau, où ils ont trouvé force munitions et provisions ; attaqués par les Suisses en garnison à Vernoux, ils se retirèrent sans défense dans les bois, à la faveur de la pluye.

Cette invocation, qui nous arrive à travers les siècles, de l'une des victimes des excès commis par les Camisards, jette une vive lumière sur ce triste épisode de notre his-

(2) Saint-Jean était le nom mystique qu'avait adopté le prophète Dortial, natif de Chalancon, et député de ce pays, qui servait de guide aux Camisards, dans leurs courses à travers le Vivarais. (V. Dourille. *Hist. des guerres civ. du Vivarais*, p. 410.)

(3) Abraham Mazel, l'un des chefs camisards, qui avait servi précédemment sous Jean Cavalier.

Digitized by Google

toire, et rien ne saurait mieux nous faire comprendre des événements que nous étions habitués à voir dans un lointain obscur. Les passions religieuses ne sauraient atténuer l'horreur de ces pillages et de ces incendies, et quand on songe à l'alliance, qui unissait leurs auteurs aux ennemis du pays, on est forcé de reconnaître que certains historiens se sont apitoyés, avec trop peu de réserve, sur des hommes qui ne furent, après tout, que des anarchistes de l'époque.

A. VACHEZ.

Digitized by Google

Archéologie Gallo-Romaine

AQUEDUC DE FONTANIÈRES

Monsieur Gaspard Bellin, décédé dans le courant de l'année dernière, bien connu à Lyon dans le monde des lettres, nous a signalé un aqueduc gallo-romain, dont on voit un tronçon dans les caves de la maison de campagne de M. Fougasse, chemin de Fontanières, section D, parcelles numéros 116, 117, 118, du cadastre de la commune de la Mulatière, près Lyon.

La construction de ce canal est remarquable par sa simplicité et sa solidité, les pieds-droits, le radier, le soubassement, tout est en béton, composé de cailloux et de tuileaux concassés, noyés dans un mortier de sable et de chaux. Ce canal, revêtu d'un enduit à l'intérieur, a $0^m,43$ de largeur, $0^m,43$ de hauteur, chaque pied-droit a $0^m,53$ d'épaisseur, le

Digitized by Google

radier et son soubassement ont environ $0^{m},70$ d'épaisseur. Ce monolithe artificiel repose sur le lehm qui lui sert de fondation.

Lorsqu'on a déblayé le terrain, le canal était plein de terre, il est donc difficile de savoir s'il avait été recouvert avec des dalles posées à plat, ou en forme Λ. Sa confection a la plus grande analogie avec l'aqueduc qui dérivait, à Bénévent, les sources Urcioli, établi sous la civilisation Samnienne ou Étrusque.

La pente du canal est dirigée vers Lyon, cela résulte, non d'une opération de nivellement, difficile à faire sur une longueur restreinte, mais de l'écoulement de l'eau qu'on a répandue sur le radier pour vérifier sa pente.

L'aqueduc a été trouvé dans la propriété Périsse, aujourd'hui Séguin, sise au nord de celle de M. Fougasse, section D, parcelles n°s 100, 113, 114, 115 du cadastre de la Mulatière; il a aussi été vu dans les propriétés situées au nord de l'impasse Fontanières.

Dans la propriété Fougasse, l'aqueduc est à l'altitude 225, 227; de nombreuses sources fluent au-dessus de cette altitude, notamment au bas de la montée de la Fournache, il pouvait donc les recueillir. S'étendait-il au sud, jusqu'au dessous des lieux dits la Ruelle, les Versières ? c'est admissible, mais peu probable. Un fait certain, c'est que lors de l'établissement de l'usine hydraulique de la Compagnie Générale des Eaux, à Fontanières, il n'a été trouvé, dans les terrassements, entre les cotes 220, 230, aucun vestige du canal en question.

Il serait difficile de dire jusqu'à quel point l'aqueduc se prolongeait vers Lyon; au nord de l'impasse Fontanières, a ligne d'altitude, 225, passe au-dessus du chemin, puis elle descend au-dessous, elle s'y maintient jusqu'aux abords

Digitized by Google

du chemin de Choulans, l'aqueduc s'arrêtait-il ici, à un réservoir ou dividiculum qui aurait été établi sur la colline, au sud de la montée des Génovéfains ? se prolongeait-il au contraire à travers le vallon de Choulans, en passant au-dessus du château des Tournelles, pour se terminer au quartier de la Quarantaine ? Était-ce cet aqueduc qui donnait l'eau à des bains gallo-romains, dont on a trouvé les restes vers les cotes 175, 180, au pied de la balme, en établissant un réservoir pour un service d'eau dans l'usine de teinture de M. Bredin ? Ce sont des questions difficiles à résoudre. Toute la colline de Fontanières, à l'altitude du tracé probable de l'aqueduc, est une suite non interrompue de villas ; le relief du sol, sur cette ligne, a été tant de fois modifié depuis la civilisation romaine, que les vestiges de l'aqueduc ont pu disparaître complètement.

Nous avons signalé l'existence de l'aqueduc de Fontanières, d'autres que nous pourront sans doute restituer ultérieurement son tracé. Nous devons dire, cependant, que dans les travaux de terrassement du chemin vicinal n° 5, dit de Choulans, on n'a pas trouvé trace de ce canal ; mais il est juste d'ajouter, qu'à l'altitude où il devait passer sur ce point, soit à une cote entre 220 et 225, il a été fait des remblais plutôt que des déblais.

Cet aqueduc n'avait rien de commun avec celui du Pilat, qui passait au sommet de la colline de Sainte-Foy-lès-Lyon, à la cote environ 305, soit à 70 mètres au-dessus de celui de Fontanières.

Digitized by Google

AQUEDUC D'YZERON A LA MILONIÈRE

Au fond de toute tradition il y a une vérité ; pour la connaître, il faut la déblayer des erreurs et des amplifications qui l'encombrent. A Lyon, et notamment dans la vallée de l'Yzeron, on croit que l'eau de cette rivière a été, sous la civilisation gallo-romaine, dérivée par un aqueduc et amenée à Lyon (1).

Nous avons démontré, dans la *Revue du Lyonnais*, année 1890, tome IX, pages 42 à 54, que les aqueducs de Vaugneray et de Pollionnay, réunis dans un tronc commun, ne paraissaient pas avoir distribué leurs eaux au-delà de la cité ou villa des Grands-Bois, située vers les confins des communes de Tassin et de Craponne.

Lorsqu'en 1890 nous avons entrepris de rechercher, sur les sommets des montagnes du Lyonnais, les vestiges de l'archéologie primitive des habitants de la contrée, on nous a signalé, entre le village d'Yzeron et le hameau la Milonière, sur Vaugneray, les restes d'un canal d'aqueduc gallo-romain.

L'aqueduc prenait naissance à la cote 700 environ, et captait l'eau du ruisseau, à l'amont du village d'Yzeron, au lieu dit moulin Chirion.

En sortant du village d'Yzeron, et après avoir traversé le

(1) Flachéron, *Mémoire sur trois anciens aqueducs*, page 10.

Digitized by Google

pont jeté sur le ruisseau, on trouve, au nord de la route, à peu près en face du village, un sentier étroit et rocailleux, interrompu brusquement à l'est par le trou béant d'une carrière de pierres à bâtir. Ce sentier suit la tranchée ouverte jadis dans le rocher pour l'établissement de l'aqueduc. En un point rapproché de l'entrée sur la route, on voit dans le rocher une entaille de $0^m,40$ de largeur, qui doit être considérée comme ayant servi de radier au canal.

Par son tracé, l'aqueduc devait contourner le flanc assez rapide de la montagne et suivre, dans la direction nord-est, une ligne s'abaissant au-dessous de la cote 700 ; il passait au-dessus de la Braly et arrivait au lieu dit : Mont-Charbonnier. Un autel mégalithique existe sur le mamelon de ce nom, qui porte la cote 675. Ici, on est en vue du hameau Soupat.

Les habitants du pays nous ont dit que l'aqueduc passait dans le petit col qui sépare le mont Charbonnier de la terre dite de la Ferlay, où existent aussi deux autels mégalithiques, sur deux petits mamelons en ligne vers le nord.

A la suite du mont Charbonnier, l'aqueduc avait une chute d'altitude assez prononcée ; il passait au bas du hameau le Soupat, puis dans la terre dite Pilonnière, entre les hameaux Jumeau et Milonière ; au-delà de ce dernier hameau on perd sa trace.

Nous avons vu le radier du canal, au lieu dit la Mine, dans la vallée de la Chevaline, où des filets de plomb argentifère auraient été exploités dès la plus haute antiquité. Ce radier est à la cote 640 environ, dans une terre section K, parcelle 143 du cadastre de Vaugneray, appartenant à à M. Delorme, Jean-Marie, de la Milonière, un homme aimable et vigoureusement planté, qui a bien voulu être

Digitized by Google

notre guide. Cette terre aboutit à l'est, et en pointe, à un chemin, nous avons compté, de ce chemin jusqu'au radier visible, soixante-dix pas, et en remontant, du radier à un talus qui limite le champ au nord, vingt-sept pas.

Le radier en béton, composé de mortier de chaux et de sable, noyant des tuileaux et des cailloux concassés, était si dur, qu'à peine avec le marteau à pointe avons-nous pu en détacher quelques éclats.

A en juger par la largeur de l'entaille, $0^m,40$, ouverte dans la roche, en face le village d'Yzeron, où passe le sentier coupé par la carrière de pierres, on est en droit d'admettre que cette largeur, $0^m,40$, représente celle du canal ; quant à la hauteur, elle reste à arbitrer, puisque nulle part nous n'avons vu une section transversale de l'ouvrage. Nous supposons que ce canal était couvert en dalles plates, de même que les aqueducs ruraux du Mont-d'Or, de Vaugneray et de Pollionnay.

Puisque tout aqueduc aboutissait inévitablement à une villa ou à un groupe d'habitations, il s'agissait de trouver, par des vestiges certains, l'emplacement occupé jadis par ces habitations ; la recherche était assez délicate, la contrée est peu habitée et les paysans ne s'intéressent guère aux questions de ce genre.

Nous avons pris le sage parti de stationner au col de la Croix-de-la-Fosse, afin d'interroger les passants : L'un d'eux nous a dit : « Autrefois, l'église de Vaugneray était « au sommet du mont Pellerou, et le cimetière était sur « l'autre mont, au bas des bois Font-Verne. — Un autre « croyait, que, peut-être, — l'aqueduc avait pu donner de « l'eau à la ville écroulée, dont on voit les débris dans la « *combe* de la Prouty, sur la pente est des bois Font-« Verne et des bois Barthélemy. » Enfin un jeune garçon

Digitized by Google

nous a conduit au lieu dit *Carrière*, situé à l'est des bois Font-Verne, dans un champ appartenant à M. Delorme, Félix, de la Milonière, section J, première feuille, parcelle n° 66 du cadastre de Vaugneray, c'était l'emplacement de la villa cherchée. La terre était pleine de matériaux de démolition, parmi lesquels on voyait quantité de morceaux de tuiles à gros rebords et des tessons de poteries. Un parent du propriétaire du champ, qui se trouvait sur place, nous a dit qu'on avait démoli des bétons très épais, sur lesquels il y avait des mosaïques (1).

C'était certainement une habitation soignée dans sa construction ; les tuiles, en terre choisie, étaient épaisses, bien moulées et chanfreinées sur les angles, la poterie en terre fine et bien cuite, n'était cependant pas sigillée.

La villa était sur un replat, à l'altitude 630 environ ; au nord, le vallon de la Prouty, au sud celui de la Milonière, à l'est le mont Pellerou, à l'ouest le mont du Miroir, ou bois Font-Verne.

Les sépultures, dont la découverte avait frappé l'imagination des paysans, étaient à l'ouest de la villa, le long du chemin qui passe à travers les bois Font-Verne et tend au nord vers les bois Barthélemy.

Quel était-il, ce grand seigneur qui avait bâti une villa luxueuse, là où personne ne voudrait habiter aujourd'hui, et qui avait fait établir, pour cette villa, un aqueduc de plus de six kilomètres de longueur ? Était-ce le propriétaire des mines de plomb argentifère de la Chevaline ? Était-ce le maître des terres de la vallée d'Yzeron ? C'est probable,

(1) Le nom de *carrière*, donné à la terre de M. Delorme, indique que la villa et son cimetière ont été exploités comme carrière de matériaux à bâtir.

Digitized by Google

car l'étendue d'un aqueduc indiquait ordinairement l'étendue des droits de propriété. Les pierres tumulaires du mas de la carrière ont disparu, et les noms des propriétaires de la riche villa ont disparu avec elles.

A part l'eau du ruisseau, prise en amont d'Yzeron, l'aqueduc ne pouvait guère capter, sur son tracé, que l'eau du vallon abrupte, entre la montagne du Châtelard et celle des Chevreaux, et les eaux descendant entre le mont Châtelard et le mont Bramont.

Nous espérons donner, dans une étude spéciale, notre opinion sur les amoncellements de pierres du mont Pellerou, de la Combe de la Prouty, et notamment sur le bois sacré du Châtelard, dont l'hiéron ou sanctuaire, avec ses amoncellements annexes, est le plus beau parmi ceux que nous avons vus. Nous donnerons aussi notre opinion sur le marais, non moins sacré, situé sur le replat, entre le mont du Châtelard et celui des Chevreaux.

LA MILONIÈRE

François Ier, chassant dans les montagnes du Lyonnais, s'était égaré ; il vint, la nuit, demander l'hospitalité dans une ferme, chez Milot, à la Milonière. Il y avait dans l'atmosphère de la pièce un fumet de venaison qui contrastait avec le maigre service de la table. Le beau seigneur,

Digitized by Google

inconnu, promit au paysan qu'il garderait le secret s'il lui donnait du gibier, et que de plus, il lui accorderait sa protection; quelques flacons de vin conservés dans un coin achevèrent de donner la gaieté aux convives. François Ier ne se coucha pas.

A la pointe du jour, le cor retentissait sur le sommet des montagnes; le roi répondit, et bientôt une troupe de gentilshommes, la tête nue, envahissait la ferme. Le roi tint parole, et donna à Milot un permis perpétuel de chasse, héréditaire par droit d'aînesse.

Vers le milieu du siècle actuel, Fontrobert, héritier de Milot, aurait communiqué ce document, portant la signature du roi, à une personne notable, qui, dit-on, l'aurait égaré (2).

LA MINE DE LA CHEVALINE

Récemment, le pré où se trouve la mine de la Chevaline, altitude environ 615, avait changé de maître. Au mois d'avril 1892, le nouveau propriétaire avait fait des fouilles pour mettre à jour les travaux des premiers mineurs. Après avoir enlevé le remblai, on a rencontré un mur en béton

(2) Nous adressons de sincères remerciements à M. Perret, conseiller d'arrondissement et négociant à Vaugneray; les enquêtes officieuses qu'il a faites auprès des habitants de la contrée, nous ont été de la plus grande utilité.

Digitized by Google

qui fermait l'entrée des galeries, il a fallu le couper en tranche, au coin et à la masse de fer. Derrière le mur on a trouvé une sorte de chambre souterraine, ouverte dans la roche, de 3 à 4 mètres de longueur. De cette chambre une galerie longue de 35 mètres se dirige au couchant, une deuxième galerie se dirige au nord, celle-ci était encore encombrée de pierrailles et envahie par les eaux souterraines, elle paraît être moins longue que la première.

On n'a trouvé dans les déblais ni débris de poterie ni instrument, sauf un coin en fer, à peu près conforme à ceux dont les mineurs se servent aujourd'hui. Des morceaux de galène, récemment abattus, étaient déposés sur une saillie de la roche.

Les haldes ou déblais extraits par les premiers mineurs et visibles sur le sol, mesurent à peine cent mètres cubes, donc, la deuxième galerie, non encore déblayée, ne doit pas avoir une grande longueur.

Le béton du mur est semblable à celui du radier de l'aqueduc qu'on voit, près, et au-dessus de l'entrée des galeries, dans la terre de M. Delorme, il est fait de pierrailles noyées à bain de mortier de chaux et de sable. La conformité de la confection de ces deux ouvrages indique qu'ils ont été faits à la même époque, soit sous la période gallo-romaine, cela, du reste, est de tradition dans la localité.

Nous nous sommes demandé pourquoi on avait pris la précaution d'établir le mur fermant l'entrée des galeries ? Ce n'était pas, sans doute, pour empêcher les vagabonds d'y rechercher un refuge ? s'agissait-il de fermer ce refuge aux renards qui seraient venus s'y blottir ? Dans les deux cas, un simple remblai aurait été suffisant. Nous avons admis que le mur avait été établi pour sanctionner le droit

Digitized by Google

du propriétaire et de l'inventeur et celui de continuer la recherche; en un mot, afin d'éviter une déchéance juridique.

SAINTE-COLOMBE-LÈS-VIENNE

La petite ville de Sainte-Colombe est bâtie sur la rive droite du Rhône, dans une plaine étroite, qui s'étend entre le fleuve et le pied d'une colline granitique. A l'époque gallo-romaine, Sainte-Colombe était une cité élégante, et sans doute le lieu de rendez-vous mondain de la ville de Vienne, élevée en amphithéâtre sur la rive gauche du Rhône.

En sortant du pont qui relie les deux villes et en avançant à l'ouest, vers la colline, le chemin décrit un lacet; dans le talus de cette courbe, au nord, on voyait, vers 1884-1885, un canal d'aqueduc gallo-romain, coupé transversalement; il mesurait environ $0^{m},80$ entre les pieds-droits. Nous avions supposé que ce canal amenait jadis des eaux captées dans le bassin de la Vezerance, ou dans les vallons au nord de Sainte-Colombe, nous avions conçu alors la pensée de rechercher ultérieurement l'origine et le tracé de cet aqueduc.

Lorsqu'en 1890, nous avons voulu entreprendre nos recherches, un mur avait été élevé pour soutenir les terres du talus du lacet, et le canal n'était plus visible.

Digitized by Google

Dès nos premières démarches dans la vallée de la Vezerance, aprés avoir interrogé quelques personnes de la localité, nous avons acquis la certitude qu'aucun aqueduc n'avait dérivé les eaux de cette vallée, l'examen des vallons, au nord de Sainte-Colombe, avait abouti à la même négation.

Tous nos interlocuteurs nous ont conseillé de voir M. Leblanc, ancien bibliothécaire de la ville de Vienne et ancien maire de Sainte-Colombe, qui certainement nous fournirait des renseignements sur la question qui nous occupait.

M. Leblanc nous a montré un plan de la ville actuelle de Sainte-Colombe, sur lequel il a tracé, non seulement l'emplacement de la ville antique, mais ses rues et ses cloaques (canaux d'égout). Ce consciencieux et intéressant travail est le résultat de constatations faites dans les fouilles ou tranchées, ouvertes pour constructions et travaux de voirie, et notamment lors de l'établissement de la ligne ferrée de Lyon au Teil.

Trois rues principales partaient du quai du Rhône et aboutissaient au pied de la colline, un canal d'égout, improprement appelé aqueduc, existait sous chacune de ces rues.

Trois autres rues, tendant du nord au sud, coupaient transversalement les trois précédentes, des canaux secondaires d'égout existaient également sous ces rues transversales.

M. Leblanc a constaté que les maisons étaient elles-mêmes drainées par un petit égout ou cloaque de détail, qui débouchait dans l'égout principal.

La ville antique occupait un carré à peu près régulier, de 500 mètres environ sur toutes faces.

Digitized by Google

M. Leblanc nous a dit que jamais on n'avait trouvé trace d'un aqueduc dans la vallée de la Vezerance, ni sur les pentes de la colline et du vallon au nord de Sainte-Colombe.

Il nous a confirmé ce qui nous avait été dit par plusieurs personnes, qu'on trouvait au pied de la colline et sur ses déclivités des réservoirs maçonnés et des galeries de recherches d'eau, remontant à l'époque romaine. Il doit publier son étude sur la ville de Sainte-Colombe, et certainement elle sera très appréciée par toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire et à l'archéologie locales.

Il a donc été constaté, *de visu*, que la petite ville de Sainte-Colombe avait une canalisation souterraine, savamment étudiée et exécutée pour l'écoulement des eaux, et que ce drainage devait répondre à une consommation d'eau considérable.

Or, quelle était la provenance de cette eau ? quel en était le volume ? quelle était l'importance de la population probable de Sainte-Colombe ?

Le chiffre de la population ne devait sans doute atteindre son maximum qu'à certains moments de la belle saison ; la superficie de la ville étant de 250,000 mètres carrés, soit à raison d'un habitant par cent mètres, 2,500 habitants.

Dans une cité de villégiature luxueuse, le volume de l'eau distribuée devait correspondre au moins à un mètre cube ou 1,000 litres par jour et par habitant, soit un minimum de 2,500 mètres cubes par jour, et ce chiffre n'est pas exagéré, eu égard à ce que l'on sait, à ce sujet, sur les villes de Lyon et de Rome.

Or, les eaux des sources captées dans la colline ne pouvaient atteindre ce volume.

Digitized by Google

Sur la rive gauche du Rhône, Vienne était très abondamment pourvue d'eau par de nombreux aqueducs, dont l'un, restauré et restitué récemment, fournit l'eau potable aux quartiers situés en contre-bas de son radier.

Il est donc non seulement probable, mais pour ainsi dire certain, qu'un des aqueducs, dont on retrouve les restes autour de Vienne, et peut-être même celui qui alimente aujourd'hui cette ville, s'étendait au moyen de siphons en plomb, sur la rive droite du Rhône et jusque sur la colline, au pied de laquelle était bâtie la ville de Sainte-Colombe. La longueur des siphons n'aurait guère excédé douze cents mètres.

F. Gabut.

Digitized by Google

Roumanille et le Félibrige

NOMMER Roumanille, c'est attirer l'attention sur le Félibrige qu'on discute et, disons-le, dont on se moque beaucoup de par le monde, sans se donner la peine d'examiner le but, les tendances et l'œuvre de cette Société qui mérite quelque intérêt pourtant.

Roumanille, en effet, de concert avec quelques-uns de ses compatriotes, joua en Provence le rôle important de rénovateur linguistique, et tenta de relever l'idiome natal, oublié des intellectuels et des érudits locaux. Il fonda l'association célèbre des lettrés provençaux pour cultiver et répandre en France l'amour de leur province, de ses traditions, de ses mœurs, de son culte esthétique, de ses monuments, de ses usages, et pour mettre en lumière son analogie, son étroite connexité, sa similitude et ses relations

Digitized by Google

avec la patrie de l'art divin, la Grèce, le berceau de la poésie, le cerveau des peuples latins.

Certes! l'entreprise était haute. Il fallait du courage pour la mener à bien; il fallait surtout de l'enthousiasme afin d'être toujours prêt à réagir contre le désenchantement, habile à saisir les auteurs de si grands projets.

L'on verra, dans le cours de cette étude, comment Roumanille et Mistral fondèrent le Félibrige et comment l'honneur leur revient d'une tentative que Brizeux chanta en des vers magnifiques et qui fut hautement approuvée par Laprade et Pontmartin. Après avoir indiqué les tendances et le but de la Société, nous terminerons par l'analyse des œuvres de Roumanille.

I

Ce fut une grande perte pour la littérature provençale, que la mort de ce vaillant; ce fut pour sa famille et pour ses amis une perte plus grande encore. Un vide s'est ouvert qui ne sera jamais comblé. Le fin lettré, le délicat artiste, le philosophe au clair bon sens, s'est éteint à la fin de mai 1891, à Avignon, dans son modeste logis de la rue Saint-Agricol; il s'est éteint dans sa librairie, au milieu des livres provençaux qu'il répandit à profusion dans son pays et presque dans toute la France; il est mort doucement, plein de sérénité, et l'on peut dire que rien n'a troublé la fin de ce juste.

Roumanille naquit le 8 août 1818 à Saint-Remy-de-Provence, pays au charme pénétrant, non loin de l'Arc de triomphe attique profilant sur le ciel bleu, à l'extrémité du village, son portique sculpté. Il était fils d'un

Digitized by Google

jardinier. Son enfance modeste se passa au milieu des fleurs qui versèrent dans son âme leurs frais parfums. C'est aussi parmi les fleurs, dans son cher village, qu'il dort son dernier sommeil, et l'on pourrait graver sur la tombe du poète, qui chanta et aima si grandement son pays de Provence, ce distique d'un inconnu :

Omnia tempus edax corrodit prœter amorem ;
Tempus amore perit ; tempore crescit amor.

Amour des siens, amour de la patrie, amour du bien.

Le petit Joseph grandissait auprès de ses parents, Jean-Denis et Pierrette, s'enivrant d'air pur, croissant en liberté sous les grands arbres du mas des Pommiers. Malgré leur modeste aisance, ces braves gens, voulant faire donner à leur enfant une solide instruction, n'hésitèrent pas à le mettre au collège de Tarascon. Ce fut là que les langues harmonieuses de Virgile, d'Homère et de Sophocle le formèrent à la poésie, remuèrent en lui les cordes sonores qui, au dire d'un auteur allemand, sont tendues au fond de notre âme, prêtes à vibrer quand souffle le « daïmon », le génie inspirateur.

Chose étrange pourtant, la langue maternelle, celle du terroir, ne l'attira point tout d'abord. Il ne s'essaya pas à rimer dans son dialecte sonore et mélodieux. Roumanille, en premier lieu, composa des vers français, et comme un jour il en lisait quelques fragments à sa mère, la brave Pierrette, celle-ci n'en comprit pas le sens : « Eh bien, dit-il, les vers que je composerai dorénavant, vous les comprendrez, ma mère. » Depuis lors, il écrivit toujours en provençal, et il s'aperçut tout de suite que ses compositions dans l'idiome natal étaient bien supérieures à ses essais dans le parler des villes.

Digitized by Google

A sa sortie du collège de Tarascon, il fut nommé professeur à Nyons ; en 1845, nous le retrouvons au collège Dupuis, rue de « l'Espitau », à Avignon, où il eut pour élève Mistral, alors âgé de quinze ans.

Là commença l'étroite amitié qui, cinquante ans durant, unit ces deux intelligences d'élite.

Roumanille entrait ensuite comme correcteur à l'imprimerie Seguin, se mariait en 1855 avec Mlle Gras, la sœur du poète, et poète elle-même, ouvrait sa librairie et commençait sa vie d'intimité familiale, de travail infatigable et de propagande félibréenne.

II

La langue d'oc, tellement en honneur jadis, était depuis le commencement du siècle singulièrement délaissée. Le temps était loin où les moines, les prêtres et les empereurs, les rois et les princesses tenaient à honneur d'apprendre son doux parler. Elle n'était plus guère usitée que parmi les artisans, les montagnards alpins et les marins provençaux.

Ressusciter cette langue, lui rendre en même temps que sa douceur, sa grâce, sa finesse, son harmonie, sa noblesse, la consécration nouvelle d'un usage nouveau, voilà l'entreprise que Roumanille sut mener à bien. Et que de difficultés pourtant ! Ce n'est pas chose aisée, en effet, que de faire refleurir des expressions en désuétude; de rendre la vie à des mots oubliés pour la plupart, dont on dit en les lisant : « Que signifient-ils ? » ; de choisir dans le fatras du langage populaire les substantifs et les adjectifs exacts, les verbes nécessaires, les expressions heureuses; de se rappeler les

Digitized by Google

éléments confus d'une grammaire compliquée, peu étudiée ou pas étudiée du tout; de travailler à donner au style l'harmonie de la prose ou du rythme, d'octroyer enfin tout l'éclat de la forme pure à cette langue renaissante ainsi qu'aux temps lointains des troubadours, Bertrand de Born ou Raimbaud de Vacqueiras. Roumanille ne s'en tint pas là, cependant. Il sut viser plus haut; il comprit que quelque merveilleux que fût l'outil restauré, il serait de peu d'utilité s'il ne devait servir à exprimer des idées hautes, nobles et qui, selon la belle expression du Père Xavier de Fourvières, « émeuvent le cœur de l'homme et lui font porter la tête haute (1). » Et c'est pourquoi la plume de Roumanille ne signera jamais d'œuvre immorale. Ainsi donc, cette langue provençale trouvée dans les étables, couverte d'un mauvais haillon, comme l'a dit Mistral, changeait sa grossière parure contre une parure de grande dame.

Je n'insisterai pas davantage, et je rappellerai seulement qu'avec six vaillants ouvriers intellectuels : MISTRAL, AUBANEL, A. MATHIEU, BRUNET, GIERA et TAVAN, Roumanille fonda le Félibrige pour sauver la très belle langue « qui s'appliquait merveilleusement à ce pays particulier dont la nature et l'esprit ont une originalité que le langage français ne traduit et n'exprime pas toujours avec assez de force (2). »

Ceci eut lieu à Fontségugne, le 21 mai 1854. Aujourd'hui le Félibrige, association de lettrés provençaux, compte plusieurs milliers de membres.

---

(1) Oraison funèbre de J. Roumanille.

(2) Cf. *Écho de Paris*, 28 mai 1891.

Digitized by Google

L'on sait que le mot « Félibre » est un mot d'origine incertaine qui veut dire sage, savant.

« Le but des Félibres, dit M. Henry Fouquier, était « d'encourager les poètes et les conteurs qui se servaient « de la langue provençale, célébraient les souvenirs histo- « riques du pays, en disaient les mœurs; les Félibres « voulaient aussi leur donner un instrument parfait en « épurant le parler vulgaire, en restituant la langue origi- « nelle; ils ont accompli là un travail de bénédictins. Le « provençal aujourd'hui est une langue complète, épurée, « enrichie, ayant sa syntaxe fixée (3).

Je ne m'arrêterai pas à l'accusation de séparatisme lancée contre cette inoffensive association littéraire. On a été jusqu'à prétendre que les Félibres tendaient de toutes leurs forces à l'autonomie provinciale. Pauvre cher Roumanille! Lui prêter un pareil dessein, c'était dénaturer étrangement son œuvre de rénovation linguistique. Il a, d'ailleurs, tout comme ses frères, prouvé qu'il aimait « la France plus que tout », selon la belle expression de Félix Gras.

La vérité est que les Provençaux veulent être devenus Français, non par la conquête, mais par la libre volonté; ils veulent, comme dit encore Henry Fouquier, « avoir fait un mariage d'amour ». De grâce, ajoutent-ils, ne nous faites pas croire au proverbe : *Mariage d'amour, une bonne nuit et de mauvais jours!*

D'ailleurs, deux langues parallèles, français et provençal, peuvent très bien vivre à côté, parlées et écrites souvent par le même homme. Daudet, Paul Arène, Ch. Maurras,

(3) Cf. *Figaro*, 30 mai 1891.

Digitized by Google

le montrent bien, puisqu'ils écrivent le provençal et le français avec une égale pureté.

Il est prouvé, du reste, que Dante hésita plusieurs années sur le choix à faire du provençal ou de l'italien pour composer sa *Divine Comédie*, tant la première de ces deux langues lui paraissait contenir, dans son originalité expressive, et sa multiplicité pittoresque, abondante en équivalents ingénieux, de beauté naturelle et de richesse harmonique propres à servir efficacement un talent maître de son art, un esprit vraiment supérieur. Il est permis de croire que la langue provençale eût fidèlement et intensément traduit les pensées sublimes du grand poète.

Plus que tout autre, Roumanille se consacra à cette rénovation littéraire et linguistique; il lui imprima une vigoureuse impulsion; il lui donna une extension croissante. Sa nomination de chevalier de la Légion d'honneur fut la juste récompense de ce labeur opiniâtre. « Le naturalisme sincère et la forme classique que Roumanille mettait au service de ses pensées natives, ne tardaient pas à grouper autour de lui des disciples et à se formuler chez le plus illustre d'entre eux dans un chef-d'œuvre. Les livres se multipliaient et par eux les apôtres. Sous cette éclosion soudaine on découvrait une âme, une inspiration commune, le retour à la tradition, à la sainte tradition, cette voix des aïeux et de la conscience (4). »

Je me permettrai néanmoins de trouver superflues ces réunions de fidèles fanatiques, soi-disant Félibres, étrangers pour la plupart au pays et à sa langue, tenant chaque année leurs assises bruyantes en quelque coin de Provence,

---

(4) Mariéton. *Discours aux obsèques de Roumanille.*

Digitized by Google

où retentit leur enthousiasme d'emprunt et se trahit un souci de la mise en scène souvent exagérée.

Et quand je compare le laborieux travail d'antan, l'œuvre de la première heure, si péniblement, si raisonnablement élaborée par Roumanille et féconde en résultats intellectuels, aux fougueux pèlerinages, organisés par les successeurs de ce même Roumanille, je me dis que les disciples actuels du Félibrige n'entendent point assez sérieusement leur rôle à soutenir. Un pareil rôle est, en effet, très sérieux, puisqu'il a pour but le maintien et le culte de ces traditions provençales dont nons parlions plus haut, et comme l'éducation psychologique d'un pays à continuer.

Car si les impressions se glanent facilement à pérégriner de la sorte, je crains fort que ce ne soit au détriment des idées et des pensées.

Et cependant que de calme il faudrait pour mener à bien une semblable tâche ! Que de méditations seraient nécessaires jointes à cet *undique liber animus*, dont parle Quintilien !

III

« En 1845, raconte Mistral, dans sa préface de la pre-
« mière édition des *Iles d'Or* (5), au collège d'Avignon,
« où je me trouvais alors, un jeune homme de Saint-
« Remy nous arriva en qualité de maître d'étude. Comme
« nous étions voisins de campagne, Maillanne et Saint-

(5) Cf. *The evening post*, 1er juin 1891.

Digitized by Google

« Remy appartenant au même canton et comme nos « familles étaient depuis longtemps liées intimement, nous « fûmes, de notre côté, bientôt fort liés aussi, le jeune « maître d'étude et moi.

« Roumanille déjà connu en Provence, s'occupait, à « cette époque, de réunir ses poésies (publiées depuis 1835, « par l'*Echo du Rhône*, journal de Tarascon), en un premier « volume, intitulé *Les Pâquerettes*. A peine m'eût-il montré « ces douces fleurs de printemps, que j'en ressentis une « forte impression et que je m'écriai : « Voici l'aurore « que mon âme attendait. Voici la vraie lumière. » J'avais « sans doute à cette époque lu un peu de provençal, « mais j'étais troublé de penser que notre langue ne servait « plus qu'à débiter des plaisanteries, car je ne savais « rien encore du travail de Jasmin. Roumanille était le « premier qui, dans une forme fraîche et suave, chantait « dignement en provençal, sur les bords du Rhône, tous « les purs et beaux sentiments du cœur.

« Tel fut le début de notre liaison. Cette amitié « se forma sous une si heureuse étoile, que trente « ans durant, nous avons marché dans la vie sans le plus « léger nuage de mésintelligence au ciel de notre affection. « Tous deux brûlés du désir de redonner à notre langue « maternelle un peu de son ancien éclat, nous étudiâmes « ensemble les mots des vieux poètes provençaux, et « nous nous proposâmes de restaurer notre langage d'une « façon conforme à son caractère et à sa tradition. Cette « restauration s'est en vérité accomplie avec l'aide de nos « frères les Félibres (1). »

---

(1) N'ayant pu réussir à me procurer la première édition des *Iles d'or* depuis longtemps épuisée, j'ai dû traduire de l'anglais ces lignes et

Digitized by Google

Les Pâquerettes, qui parurent en 1847 chez Techener, à Paris, forment un volume in-8° de 243 pages, rare aujourd'hui. L'origine de la renaissance méridionale remonte à ce premier recueil. « *Les Pâquerettes*, ces humbles vers d'un paysan, s'écriait Paul Mariéton aux funérailles de Roumanille, ont eu plus forte destinée que bien des livres glorieux. C'est qu'ils portaient en germe dans cette langue plébéïenne tombée en discrédit, la triple idée que nous défendons : l'amour du foyer, du clocher, de la terre, comme résumant les suprêmes affections de l'homme. »

On trouve, en effet, dans ce volume, des poésies d'une fraîcheur délicieuse. Je traduis, entre toutes, celle-ci dédiée à sa mère : *la Vieille Pierrette*, de Piqué. L'on croirait, en la lisant, à un morceau d'anthologie, tant en est raffinée la simplicité des sentiments et merveilleuse la douceur des pensées :

Dans un mas qui se cache au milieu des pommiers,
Un beau matin, au temps des aires,
Je suis né d'un jardinier et d'une jardinière,
Dans les jardins de Saint-Remy.

Je naquis le premier de sept pauvres enfants ;
Ma mère au chevet de mon berceau,
Souvent veillait des nuits entières
Son petit malade endormi.

Maintenant autour de ma maison, tout rit et reverdit ;
Loin de son nid de fleurs soupire et vole
L'oiselet qui s'en est allé.

Je vous prie, ô mon Dieu, que votre main bénie,
Quand j'aurai assez senti l'amertume de la vie,
Ferme mes yeux où je suis né.

---

renoncer à mon grand regret, à transcrire ici la préface authentique de Mistral.

Digitized by Google

Ce premier recueil du poète est tout rempli des souvenirs de la maison paternelle. Il a des accents d'une pénétrante douceur pour célébrer son cher pays et son climat superbe. Il le chante à l'automne, tandis que l'âme de son petit frère Paul — ange que Dieu a pris — vient voltiger auprès de lui ; il le chante au printemps, sous le splendide rayonnement de la nature en fête, exubérante de sève et de force, en la saison où les cœurs d'adolescents soupirent, où gazouillent les rossignols qui peuplent les haies d'aubépines roses, le long des chemins ombreux et parfumés.

A citer aussi l'*Aubade* qu'il dédie à ses sœurs, Toinette et Thérésine ; il en puisa l'inspiration dans les stances de Uhland. Il faudrait traduire en entier ces belles pages calmes et lumineuses, tristes et solennelles.

La jeune malade écoute les anges qui l'appellent : « N'entendez-vous pas, dit-elle, ô ma mère, ce doux chant des anges ! »

« Je n'entends rien, enfant ; ferme de nouveau les yeux, » répond la mère, car

Pour toi, fille, pauvre et malade,
Nul des riches, nul des heureux,
Ne vient chanter la sérénade.

« Ah ! » reprend la jeune fille

Ce n'est pas l'écho d'un chant mortel
Que j'écoute,
Et qui calme ma souffrance.

Cependant les anges disaient :

Heureuse, notre sœur va partir ;
Son visage resplendit déjà
De la gloire du paradis.

Digitized by Google

« O ma mère, » reprend la jeune fille,

Les anges m'appellent au ciel,
Bonne nuit, mère, bonne nuit.

Ce que la sécheresse de l'analyse ne me permet pas de montrer ici, c'est l'infinie tendresse de ces lignes toutes imprégnées de pitié, de douceur et d'une intensité bien autrement forte que les strophes du poète allemand.

En 1852, il fit paraître un merveilleux petit poème, intitulé *Les Songeuses*. C'est un dialogue de jeune fille, la triste et la joyeuse, large à la manière de Longfellow.

Laurence et Marguerite, tandis que tout est en fête au village, assises à l'écart, parlent de leurs fiancés en regardant la mer qui déferle à leurs pieds. Le fiancé de Laurence est marin. Celui de Marguerite, simple ouvrier, est très malade. Paul est attendu d'un jour à l'autre par Laurence, mais Claude n'a guère l'espoir de guérir et Marguerite se désole. Laurence console de son mieux sa pauvre amie.

Quelques jours après, nous suivons Laurence, parée de ses vêtements de fête, se dirigeant vers le port où le navire de son fiancé est signalé. Marguerite la rejoint et lui raconte, la joie au cœur, que Claude est hors de danger, et que dès son plein retour à la santé, auront lieu les épousailles. Les deux amies arrêtent qu'elles se marieront le même jour.

Cependant le navire impatiemment attendu arrive.

Et pour la Saint-Jean il n'y eut qu'une noce au village,
Et l'on dansa sous la feuillée,
Au bruit joyeux du tambourin,
Mais ce ne fut pas pour le mariage
De Laurence avec son marin.

Digitized by Google

Mais pour celui de Marguerite
Qui épouse Claude le maçon.
Il manque Laurence et Paul,
Et la mariée en dansant était pensive.

Car Paul, hélas ! à bord,
Pendant la traversée était mort
D'une fièvre maligne.
Pauvre Laurence. Quel sort !

Elle vint, pendant bien des jours, pleurer auprès de la mer ;
Et jusqu'à sa dernière heure
Elle ne put jamais ressaisir sa pensée,
Tant dans son cœur d'amoureuse l'épine de la douleur était entrée
[profondément !

En 1843, Roumanille donna *La Part de Dieu*, poème écrit pour une Société d'ouvriers fondée à Avignon par M. l'abbé Terris. Le poète développe cette idée du livre des Proverbes, XVIII, 21 : *Qui invenit mulierem bonam, invenit bonum*. On devine ce que le talent primesautier de l'habile conteur trouva d'images, de traits et d'exemples pour développer un semblable thème devant des gens du peuple auxquels il fallait prêcher le bien et la morale. La pièce eut un très grand succès, et les auditeurs enthousiasmés l'acclamèrent avec frénésie. Chacun d'eux apprit comment le ménage de Tonin et de Goton, après quelques violents orages d'intérieur, devint un modèle d'union, de patience et d'affection. Et tout cet heureux résultat fut l'œuvre de Goton, la bonne épouse, la vaillante, l'honnête Goton :

Ah ! qu'uno bravo femo es un riche tresor !

De 1850 à 1859, Roumanille composa *Les Fleurs de Sauges*, pièces détachées en quatre livres, d'une exquise

Digitized by Google

délicatesse, pleines de fines pensées, pleines aussi d'amertumes et de joies, comme la vie.

Je traduis celle-ci tout d'abord :

I

Mignonne as-tu fini de piétiner le blé !
Tu es toute en moiteur ! Tu as assez cueilli le long des fossés
Narcisses et marguerites ;
Tu en as plein tes mains, ma fillette, tu en as assez ;
Allons, viens. Je te ferai danser sur mes genoux,
Allons viens vite, viens, Mignonne.

Dans tes yeux, mon amour, je veux me mirer,
Je veux, petite enfant, te faire babiller,
Baiser ta joue ronde,
Ton front blanc comme un lis et doux et si joli !
Accours vite et des fleurs que tu viens de cueillir,
Je ferai une couronne.

II

L'enfant, obéissante, ne piétina plus le blé ;
Elle cessa de cueillir, le long des fossés,
Narcisses et marguerites ;
Vite, elle vint, caressante, sur mes genoux,
Et des fleurs qu'elle avait dans la main,
Je fis une couronne à la Mignonne.

Mais voici que soudain sa mère l'appela,
Légère comme une chèvre la fillette s'échappa
Quand je l'eus bien caressée ;
Le vent jouait dans ses cheveux blonds comme l'or...
Depuis cette époque, je suis revenu souvent me promener aux champs,
Mais hélas ! je ne l'ai plus couronnée.

Digitized by Google

III

Car Dieu n'a pas voulu que ce joyau d'enfant
Salisse ses pieds blancs à la fange terrestre.
La Mignonne est partie pour le ciel;
Là jamais ne se fanent les fleurs qu'elle cueille,
Elle les jette aux pieds de Dieu et la Vierge lui donne
Ses caresses et ses baisers.

Quel prodige de grâce, de finesse et de sentiment! La mort ici n'est plus la *pallida mors*, le spectre terrible du poète latin, mais l'entrée dans l'immortalité bienheureuse d'une âme d'ange, ouvrant ses ailes. Ici, la mort est belle comme une fleur.

Dans ce même reçueil, je trouve aussi des fables très amusantes et pleines d'un robuste bon sens.

Il faut la marier, est l'histoire d'un brave laboureur qui a fait donner à sa fille une éducation de personne riche... Elle s'amourache d'un fainéant et ruine son père. Moralité :

N'aurait-il pas mieux valu faire,
De cette pauvre fille une femme d'intérieur,
Mariée à un bon cultivateur,
Denis le paysan ou Jean le maréchal?
N'élevez pas les enfants au-dessus des parents.

Même moralité dans la fable : *Si nous en faisions un avocat.*

A citer aussi l'*Avare,* une fable imitée d'Hoffmann; le *Vin clairet,* dont la morale est celle-ci :

Pauvres de nous! Qui a bu boira,
Qui a fait des vers en fera,

même s'ils sont mauvais, hélas!

Digitized by Google

Je n'aurai garde d'oublier *Le Bon Dieu et Saint Pierre*. Voici en quelques mots l'exposé de cette fable :

Le Bon Dieu se promenant un jour en compagnie de saint Pierre, aperçoit une femme qui se battait avec le diable. Il envoie aussitôt saint Pierre pour les séparer. Pierre le tente inutilement et plus il cherche à s'interposer, moins il réussit : la querelle ne fait que s'envenimer. Ce que voyant, le saint furieux, tire son grand sabre, tranche la tête aux deux combattants et revient épanoui auprès de son maître.

« Eh bien, lui dit le Bon Dieu, les as-tu séparés ? » — « Tout à fait, répond l'apôtre ». — « Mais, reprend le Bon Dieu, pourquoi ce sang qui macule ta main ? » — « Ah ! ce n'est rien, il aura jailli du cou d'un de ces misérables ; je viens de les tuer ». — « Comment, s'écrie le Seigneur, tu les as tués ! Ah ! c'est un peu fort, par exemple. Pierre, tu as manqué de patience. Qui est maître ici ? toi ou moi ? Je t'ordonne d'aller de suite réparer ta bévue et sans répliquer encore. »

Saint Pierre obéit tout penaud.
Il rendit à la vie les deux ennemis,
Seulement il commit une erreur énorme,
Il se trompa de tête,
Mit à la femme celle du diable
Et au diable celle de la femme.

Et, conclut le sage Roumanille :

C'est pourquoi, sans parler du reste,
Les femmes ont depuis ce temps si mauvaise tête.

Je ne veux pas oublier non plus ces merveilleux *Noëls*, qu'il composa de 1845 à 1849, et qui, pour la naïveté et la foi simple, la sincérité d'accent et la fraîcheur pénétrante,

Digitized by Google

rappellent les vieux Noëls des troubadours. Ils ont été imprimés séparément, en 1885, et publiés avec leurs accompagnements. Peu de morceaux religieux m'ont plus remué, émotionné, reposé et calmé (6).

Je passerai rapidement sur le rôle politique de Roumanille qui, en sa qualité de légitimiste passionné, fit aux socialistes et aux fouriéristes de 1848 à 1860, une guerre à outrance dans le journal *la Commune*. Son bon sens et son âme droite eurent presque toujours raison des arguments spécieux de ses adversaires.

« Mais il se lassa vite de semblables discussions, dit M. Charles Maurras, et il recommença de rire en union de cœur avec tous les Provençaux, les morts et les vivants. Les vieilles histoires qui se racontent en hiver, les causeries du coin de feu, les agiles proverbes qui claquent au soleil, dans la poussière des grandes routes et le coup de fouet des rouliers », dans les champs brûlés et les plaines où croissent les touffes de lavande, de thym, de romarin, et sur les sentiers des Alpilles pittoresques, Roumanille réunit tout cela dans ses *Œuvrettes en prose*, parues en 1864.

De nombreuses générations de jolis garçons et de belles filles ont ri aux éclats à la lecture de ces pages pleines d'humour, de saine gaieté, d'entrain, d'incroyable bouffonnerie. En voici un spécimen :

Une demoiselle un peu pâle et très dévote, se mettait du carmin aux joues. Elle en eut du scrupule et demanda à son confesseur si ce n'était pas un péché de se teindre ainsi. « Ma sœur, lui répondit le saint homme, les uns prétendent qu'il y a péché, les autres qu'il n'y a pas

(6) *Les Marguerites*, *Les Songeuses*, *La Part de Dieu*, *Les Fleurs de Sauge* et les *Noëls*, furent en 1859 réunis en un volume, intitulé : *Les Œuvrettes en vers*.

Digitized by Google

péché. Les premiers sont un peu sévères, les seconds ont peut-être la manche trop large. Prenons le juste milieu ma sœur. Teignez-vous une seule joue. »

Il est à remarquer que cette puissance du rire, cette arme terrible de l'ironie, jamais Roumanille n'en abusa. Il sut plaisanter les ridicules et ne se servit jamais de sa puissance aristophanesque pour blesser ses adversaires ou nuire à ses ennemis.

Depuis 1855, Roumanille faisait paraître tous les ans l'*Almanach provençal*. Aucune publication n'est plus répandue dans le Midi. On la trouve dans le plus petit village, dans les plus humbles hameaux, dans chaque cité. Sa mission est de prêcher gaiement la vertu et de tourner en dérision le mal et le vice. Roumanille a réuni dans ce mince volume annuel les noms des auteurs provençaux les plus connus : Mistral, Gras, Mathieu, Roumieux, Clovis Hugues, Bouissière, Girard, Guy de « Mount-Pavoun », etc., etc. « Aussi, dit Gaston Deschamps, il y a de tout dans ce « recueil : des chansons d'amour à rendre jaloux les « Joglars (poètes) les plus élégiaques de Toulouse et des « farces comme devaient en réciter devant les laboureurs « du Latium les amusants paillasses des Atellanes (7). »

Jusqu'à ses derniers moments, Roumanille s'occupa, avec un soin infatigable, de cette publication qui lui était chère. Il en était l'âme comme il fut l'action du Félibrige. Il en remplit les feuilles de ses « galejades » désopilantes et de ses contes joyeux.

Il rassembla vers 1889 ces derniers qui formèrent un recueil du rire, capable de dérider les fronts les plus aus-

(7) *Journal des Débats*, 26 mai 1891,

Digitized by Google

tères. L'ouvrage se compose de sept veillées; chacune d'elles se divise en six morceaux.

Il faudrait ici traduire des pages entières de ces récits au comique si fin. *La Chèvre*, *Le Curé de Cucugnan*, *Le Joueur*, *Le Train manqué*, *Le Bon sens*, *Mademoiselle d'Inguimberti*, *Monsieur Combescure*, *Le Salut de Tarascon*, *Le Médecin de Cucugnan*, *L'Ermite de Saint-Jacques*, méritent une mention particulière comme atteignant le *nec plus ultra* de la gaîté.

*
* *

Pour résumer les impressions que fait naître la lecture de ces poésies élégantes et fines ou de ces contes légers, spirituels et badins, nous pouvons dire que Roumanille est le premier des *poetæ minores* provençaux de ce temps. Il eut un talent plein d'une sève quelque peu falote, mais d'une originalité incontestable. Ajoutons cependant, sans être taxé de sévérité outrée, que, tout en sachant à fond les us et coutumes de son pays, il n'éleva jamais l'âme provençale « aux généralisations qui font de *Mireille* un poème universel restant provencal et local (8). » Il fut la pensée maîtresse du félibrige, mais il n'en fut pas le génie. On l'a appelé le Malherbe du midi, classant à tort ce poète du grand air, le rattachant inutilement à une école, à une tendance, quand son mérite est de chanter pour son plaisir et celui des autres.

Je l'estime hautement de n'avoir pas cherché la popularité et d'avoir, en ces temps de réclame littéraire et d'am-

(8) A. Daudet. Supplément du *Figaro*, 31 mai 1891.

Digitized by Google

bitions académiques, mené sans bruit une calme existence d'érudit. Plein de philosophie, il sut se contenter d'une simple couronne cueillie aux lauriers odorants de son jardin. Après tout, souvenons-nous avec M. Charles Maurras, que la poésie du vieux maître a la joie, la lumière, la vie, la mysticité même, que son ciel est sans nuages et qu'il n'est point fermé (9). Félicitons ce poète naïf et spirituel de sa gaie traversée de la vie, de son espoir en Dieu, de sa foi dans son pays. Félicitons-le surtout de n'avoir connu ni les angoisses psychiques, ni les fluctuations pessimistes, ni les sentiments intellectuellement maladifs, apanage des esprits inquiets et subtils.

Michelet a dit quelque part : *Les bons meurent souvent seuls*. Tel ne fut pas le cas pour Joseph Roumanille. Ce vaillant, ce bon ouvrier de la plume est mort entouré de sympathies et d'amis, dans la plénitude du devoir accompli. Il est mort en vaillant et en artiste, avec, au cœur, la joie de l'œuvre réalisée, avec, dans les yeux, la douceur d'une vie simple s'y reflétant tout entière, avec, dans l'âme, le calme et la confiance. Il est mort plein de sérénité, récitant les vers qu'il aimait, cherchant jusqu'à son dernier soupir des mains d'amis à serrer...

Et maintenant, cher et vénéré maître, repose en paix dans ton cimetière fleuri, à quelques lieues de ta ville d'Avignon, et non loin de cette île de la Barthelasse, où tu passas de si doux moments à regarder couler les ondes joyeuses du Rhône teintées de pourpre au couchant, cependant que, le vieux château de Grégoire XI et de Clément VI, d'Urbain V et de Clément VII, s'incendiait sur l'azur du ciel assombri.

(9) *Événement*, mai 1891.

Digitized by Google

Va ! elles revivent dans les cœurs de tes amis, ces heures charmantes et fugitives passées auprès de toi. Les entretiens intellectuels, où ton délicat esprit s'épanchait en saillies attiques, ne s'oublieront jamais.

Daudet a parlé avec raison de ton âme amoureuse et chaude, franche et loyale : il t'a nommé « un poète populaire ayant la parfaite intuition de l'âme provençale, de ses nuances et de ses ardeurs, mais simplement populaire, agréable, charmant, exquis, connaisssant à fond sa langue et son pays adoré (10) .»

Heureux es-tu, cher Maître ! Tu as bien mérité de ton pays d'origine, et tu as pu t'écrier fièrement :

> J'ai combattu le bon combat. Toutes mes heures
> N'ont eu qu'un but, n'ont eu qu'un désir souverain :
> Agrandir ton domaine, empêcher que tu meures
> Pensée et te garder forte comme l'airain.

Tu as chanté ta douce chanson sous le chaud soleil, parmi les gris oliviers, ainsi qu'une cigale de Grèce. Trouvère de Provence, tu as vaillamment servi ton pays.

Ame charmante, tu as traversé la vie avec sérénité. Travailleur infatigable et de mérite, tu n'as pas délaissé l'œuvre commencée. Épris du culte de tes aïeux, les troubadours et diseurs de fabliaux, tu as charmé tes compatriotes par les accents de ta poésie fine, légère et tendre. Tu les as réconfortés par les éclats de ta gaieté d'honnête homme. Et tu as vu, ô bonheur ! fleurir de ton

(10) Supplément du *Figaro*, 30 mai 1891.

Digitized by Google

vivant l'arbre du Félibrige, que tu plantas jadis dans le sol fertile de Provence (11).

C'est pourquoi repose en paix, Roumanille. La récompense suprême pour toi, l'ami des humbles, c'est de dormir ton dernier sommeil dans le pays des lis et des violettes — ces fleurs exquises de sérénité et de modestie.

Pierre de BOUCHAUD.

(11) *Lis Aubreto*, en vers.

Digitized by Google

Causerie d'un Bibliophile

VIII

Depuis notre dernière chronique, parue en juillet 1890, deux hivers se sont écoulés. Celui de 1890-91, si l'on en excepte la collection Rivière, n'a pas été favorisé en ventes de livres anciens. La saison 1891-92, a eu un nombre de ventes moins considérable encore, mais la bibliothèque de M. X***, seule nous a déterminé à entretenir les lecteurs de la *Revue du Lyonnais*, de ces vieux et chers bouquins, qui tout en devenant rares, n'en sont, hélas! pas plus recherchés.

Les craintes que nous manifestions il y a deux ans, se sont malheureusement réalisées. La baisse s'est accentuée; de fort beaux livres se sont vendus à vil prix. Nous avons vu des ouvrages, d'une valeur bien établie de 60 à 80 fr., se donner pour 15 à 20 fr. — Afin de ne pas être taxé d'exagération pessimiste, nous pourrions citer de nombreux

Digitized by Google

exemples; nous nous bornerons à trois seulement: *Les Omonimes*, de du Verdier, Lyon, Gryphe, 1572, in-4, riche reliure en maroquin de Thomas, à compartiments à la Dusseuil, adjugé 16 fr.; *Les Poésies de M. Perrin* (auteur lyonnais), Paris, 1661, in-12, reliure en maroquin citron de Gruel, adjugé 11 fr.; *Les Prodiges*, par Jules Obsequent, traduits par Georges de la Bouthière, Autunois, Lyon, Jean de Tournes, 1555, petit in-8, relié en maroquin brun par Masson-Debonnelle, un des plus jolis volumes de Jean de Tournes, orné de nombreuses figures du Petit-Bernard, adjugé 13 fr. (1).

Ce n'est pas l'abondance de livres qui produit cette baisse, mais, comme nous l'avons dit, le défaut de recrutement parmi les amateurs de livres anciens.

Le marché de Lyon n'a jamais été aussi pauvre que dans ce moment; la librairie ancienne disparaît peu à peu de notre ville. Nous mettons en fait, qu'il serait impossible d'acheter aujourd'hui à Lyon, pour 6.000 fr. de beaux livres anciens.

Les amateurs qui possèdent des livres anciens s'en dessaisissent difficilement; les livres modernes, achetés souvent par caprice, sont beaucoup plus offerts.

Il est de mode d'avoir des livres, même dans les classes modestes. Le jeune homme, quittant la chambre garnie, pour se mettre dans ses meubles, n'a garde d'oublier sa bibliothèque. Les œuvres de Henri Martin, Michelet, Victor Hugo et Musset en formeront le fond; elle sera complétée par des éditions de classiques et de romantiques, de chez

(1) Vente de la Bibliothèque de M. X***, 14-22 décembre 1891 nos 679, 710 et 1132.

Digitized by Google

Jouaust, Conquet, Launette, Lemerre, etc. Arrive-t-il un changement imprévu dans la situation du jeune collectionneur, les livres seront envoyés à la salle des ventes, sans reliures, à peine coupés.

Les livres anciens circulent moins, les lyonnais surtout, qui sont si peu aisés à trouver; et cependant les amateurs ne se les disputent plus dans les ventes; où sont donc les folles enchères d'antan?

Il est à croire que cet état de pénurie est général, car les nombreux catalogues de libraires, que nous recevons de Paris, sont absolument dénués d'intérêt, et il n'est point annoncé de belles ventes pour cette saison.

Quant à la crise que traverse en ce moment le commerce de librairie moderne, nous n'en parlerons pas; elle est dans toute son acuité. Nous voyons tous les jours de fort jolis livres, ornés d'eaux-fortes (fonds Jouaust), affichés à 60 °/₀ au-dessous du prix fort.

3-11 novembre 1890. — CATALOGUE DE LA LIBRAIRIE ARCHÉOLOGIQUE ET SCIENTIFIQUE DE FEU M. BEAUD, LIBRAIRE A LYON; Louis Brun, expert.

Livres modernes, neufs et d'occasion, 968 numéros.

1-5 décembre 1890. — CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE M. L. B.; Crozet, expert.

Livres en tous genres, 643 numéros.

5-8 janvier 1891. — CATALOGUE D'UNE IMPORTANTE COLLECTION D'OUVRAGES SUR LES PROVINCES DU LYONNAIS, FOREZ, BEAUJOLAIS, ETC.; G. Ebrard, expert.

555 numéros. Quelques bons livres, en général dans un état assez médiocre. Leur propriétaire a eu la très malen-

Digitized by Google

contreuse idée d'appliquer sur la plupart d'entre eux un petit monogramme à l'encre grasse, reproduisant ses initiales J. R. Et cela sans discernement, à tort et à travers, sur le titre, faux titre, frontispice et première page du même ouvrage. Aussi les raffinés ont-ils dédaigné ces livres ainsi barbouillés.

Le catalogue laissait à désirer comme descriptions de volumes : leur état n'était pas suffisamment indiqué, des nomenclatures de gravures omises, si bien que l'amateur pouvait parfois supposer incomplets des livres qui ne l'étaient pas.

Les prix ont été plutôt faibles, en voici quelques-uns :

N° 18. — Fodéré : *Narration historique et topographique des convens de l'ordre de St François.* Lyon, Rigaud, 1619, in-4°. Très bon exemplaire de travail (sans le monogramme), de ce livre si rare, précieux pour l'histoire de nos anciennes provinces. Il ne nous souvient pas de l'avoir vu passer en vente à Lyon depuis douze ans. — Adjugé seulement à 110 fr., et encore ce prix n'a été obtenu que grâce à un amateur inflammable qui a surenchéri de 30 fr., sur la mise à prix de 80 fr. Aussi le volume lui est-il resté.

N° 46. — J. de Bussières : *Basilica Lugdunensis.* Lug., 1661, in-fol., bas., aux armes de Lyon. 54 fr.

N° 183. — *Collection lyonnaise*, par M.-C. Guigue. Lyon, Georg, 1878-82. 11 vol. in-16, publiés à 100 fr. — Adjugés 25 fr.

N° 299. — La Mure : *Histoire du Forez.* Lyon, 1674, in-4°. — Superbe exempl. dans sa primitive rel. en veau, intacte. — Adjugé pas cher, à 115 fr.

5-6 février 1891. — CATALOGUE DE LIVRES COMPOSANT LA BIBLIOTHÈQUE DE M. S...

Petite collection de 308 numéros, très sommairement catalogués et vendus sans expert, par le commissaire-priseur lui-même.

Digitized by Google

16-21 février 1891. — CATALOGUE DES BIBLIOTHÈQUES DE FEU M. *** ANCIEN ARCHITECTE, ET DE FEU M. GEORGES HUNTELL; Louis Brun, expert.

772 numéros de livres modernes avec quelques lyonnais de peu d'intérêt.

23 février-5 mars 1891. — CATALOGUE DE LA PREMIÈRE VENTE DE LA REMARQUABLE COLLECTION D'ESTAMPES DE FEU M. AGASSIS; Louis Brun, expert.

Quoique les ventes de gravures ne rentrent pas dans le cadre de ces *causeries*, nous croyons devoir signaler, pour mémoire, cette riche et importante collection, formée par un artiste lyonnais. Elle se composait de portraits, de gravures sur acier, sur bois et sur cuivre, d'eaux-fortes, de lithographies, de quelques dessins. Toutes les écoles y étaient représentées. A défaut de pièces de tout premier ordre, les amateurs ont pu faire d'excellents choix parmi ces 3,484 numéros. La seconde vente a eu lieu du 26 novembre au 5 décembre 1891, et la troisième du 15 au 24 février 1892.

6-11 avril 1891. — CATALOGUE DE BEAUX LIVRES MODERNES ILLUSTRÉS, PROVENANT DE LA BIBLIOTHÈQUE D'UN AMATEUR LYONNAIS; Crozet, expert.

Éditions de grand luxe, enrichies d'aquarelles originales; exemplaires de choix sur *japon*, *chine*, *wathman*, *hollande*, *peau de vélin*, reliés par Marius Michel, Lortic, David, Magnin; suites de figures; autographes, etc. 736 numéros.

13-17 avril 1891. — CATALOGUE DE BEAUX LIVRES MODERNES ORNÉS DE GRAVURES ET D'AQUARELLES ORIGINALES

Digitized by Google

PROVENANT DE LA BIBLIOTHÈQUE D'UN AMATEUR LYONNAIS; Dizain et Richard, experts.

Même composition que ci-dessus : 560 numéros.

27-29 avril 1891. — CATALOGUE DES LIVRES ANCIENS ET MODERNES DE M. X..., LYONNAIS; Crozet, expert. 414 numéros.

26-31 octobre 1891. — CATALOGUE DES LIVRES ANCIENS ET MODERNES COMPOSANT LA COLLECTION DE M. L. B...; G. Crozet, expert.

Petite collection composée de romans contemporains et du XVIIIe siècle en éditions de luxe; 492 numéros.

3-14 novembre 1891. — CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE M. R. VERZIER; Bernoux et Cumin, experts.

Très importante collection de livres modernes illustrés, éditions de grand luxe; livres à figures du XVIIIe siècle, suites de gravures pour l'illustration des livres. Cette collection était composée exclusivement de romans, poésies et ouvrages sur les beaux-arts; 1,830 numéros.

14-22 décembre 1891. — CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE M. X..., DE LYON; Louis Brun, expert.

Voilà encore la dispersion de l'une de nos riches collections lyonnaises. La bibliothèque de M. X..., formée depuis vingt-cinq ans à peine, contenait en grand nombre des livres précieux, rares, rarissimes sur la ville de Lyon et les provinces voisines; et parmi eux, de ces livres que l'on ne rencontre que deux ou trois fois en un demi-siècle. La plupart de ces ouvrages étaient dans un remarquable état

Digitized by Google

de conservation. On aurait pu faire à leur ancien possesseur le reproche d'avoir un peu sacrifié au goût du jour, en enlevant à beaucoup de respectables bouquins, leurs primitives reliures, pour les habiller superbement de maroquin rouge : tous les livres reliés pour M. X... étaient de nuance rouge.

Malgré tout l'attrait de ces raretés rassemblées avec peine, par les soins d'un lettré, et d'un collectionneur éclairé, malgré surtout le zèle du libraire-expert chargé de la vente, dont les nombreuses commissions ont efficacement contribué à maintenir quantité d'ouvrages à des prix honnêtes, l'ensemble des résultats acquis n'a pas été des plus satisfaisants. C'est avec tristesse que nous avons vu de bien bons livres, très rares, abandonnés à cinquante et soixante pour cent au-dessous du prix qu'ils avaient été payés. Les mises à prix quelque peu élevées ont rarement été surmontées. Nous devons dire toutefois, que sur le nombre, plusieurs ouvrages se sont bien vendus. Par la liste suivante, composée de livres de genres différents, on pourra se faire une idée assez exacte des prix obtenus.

N° 132. — *Le Trésor des pouvres,* selon maistre Arnoult de Villeneuve... On les vend à Lyon en la maison de Cl. Nourry dict le Prince. 1527, petit in-fol., goth., mar. bl., dent. int., tr. dor. 83 fr. (Mise à prix.)

N° 138. — *Œnologie ou discours du vin et de ses excellentes propriétés... — Les merveilleux effets du vin ou la manière de guérir avec le vin...,* par Lazare Meyssonnier. Lyon, *chez l'auteur, rue Grenette, vis à vis l'arche de Noé,* 1636-39. — 2 ouvrages en 1 vol. in-8°, mar. v., fil., tr. dor. (*Duru*). 32 fr.

N° 156. — *Larismêthique nouellement composée...,* par Estienne de La Roche, dict Villefranche ; à la fin : *Cy finit Larismêthique de maistre Estienne de la Roche, imprimée par Guill. Hugon, pour Constantin Fradin, marchant et libraire du dict Lyon.* 1520, pet. in-fol. goth., front. et fig.

Digitized by Google

sur bois. — Bel exempl. dans une riche reliure en maroquin, genre XVIe siècle, de Magnin. 55 fr.

N° 203. — *La Chasse du loup, nécessaire à la Maison rustique*, par Jean de Clamorgan. Paris, Jacques du Puys, 1567, in-4°, mar. lavall., jans., dent. int., tête dor. (*A. Petit, dorure de Wampflug*). 200 fr. (Mise à prix.)

N° 210. — *L'art du valet de limier...*, par Desgraviers, capitaine de dragons. Paris, Prault, 1784, in-12, mar. r., fil., tr. dor., rel. ancienne. 105 fr. (Mise à prix.)

N° 215. — *Traité de Vénérie*, par d'Yauville. Paris, imp. Royale, 1788, in-4°, dos et c. mar. r., tête dor., non rog. — Très bel exempl. sur pap. fort. 56 fr.

N° 239. — *La Vénérie royale divisée en IV parties, qui contiennent les chasses du cerf, du lièvre, du chevreuil, du sanglier*, par Robert de Salnove. Paris, chez Ant. de Sommaville, 1665, mar. r., fil., comp., tr. dor. (*A Petit, dorure de Wampflug*). 85 fr.

N° 261. — *Petitz fatras d'ung apprentis surnommé l'esperonnier de discipline* (par Antoine de Saix), 1537, in-4°, mar. r., fil., tr. dor., reliure ancienne, 160 fr. (Mise à prix.)

N° 281. — *La Touche naïsve pour esprouver l'amy et le flateur*, par *noble hôme frère* Antoine du Saix, S. L. N. D. (Paris, 1537), pet. in-8°, mar. r., dos orné, fil., dent. int., tr. dor. (*Bruyère*). 190 fr. (Mise à prix.)

N° 327. — *Almanach héroïque et triomphant pour l'an de grâce 1680*, par un *gentilhomme allemand,... avec les foires de Lyon*. Lyon, Marcelin Gautherin (1680), in-8° oblong, fig. sur bois, mar. r.; lions au dos, tête dor. (*Magnin*). 58 fr. (Mise à prix.)

N° 336. — *Généalogie et la fin des Huguenaux*, par Gabriel de Saconay, comte de l'Église de Lyon. Lyon, Rigaud, 1572, in-8°, mar. r., fil., tr. dor. — Bel ex. relié par Petit, doré par Wampflug; bien vendu à 87 fr.

N° 412. — Severt : *Chronologia historica...* Lyon, 1628, in-fol. — Bon ex. en ancienne reliure. 72 fr.

N° 415. — La Mure : *Hist. ecclésiastique du diocèse de Lyon*. Lyon, 1670, in-4°. — Ex. en pap. fort, très rare ainsi, riche reliure de Belz-Niedrée. 99 fr.

N° 453. — Jacques Fodéré : *Narration historique et topographique des convens de l'ordre de St-François*. Lyon, 1619, in-4°. — Exempl. de

Digitized by Google

toute beauté, relié en mar. lavall., milieux dorés, dos orné, dans un étui, par Petit, dorure de Wampflug, très grand de marges, 237 m/m (l'exempl. Rivière, dans sa primitive reliure, n'avait que 230 m/m). Adjugé sur la mise à prix de 255 fr.

N° 479. — *Traicté des péages*, par Mathieu de Vauzelles. Lyon, Jean de Tournes, 1550, in-4°, mar. r , jans., tête dor. (*A. Petit, dorure de Wampflug*). 90 fr. (Mise à prix.)

N° 522. — Chappuzeau : *Lyon dans son Lustre.* Lyon, 1656, in-4°, très grand de marges, avec le frontispice non replié, mar. r., lions au dos, tête dor. (*Magnin*). 70 fr. (Mise à prix.)

N° 529. — *Collection des Bibliophiles lyonnais*, publiée par Monfalcon, 7 vol. in-8°, dos et coins mar. r., dos à la Pasdeloup, tête dor., éb. (*Capé*). — Très bel exempl., adjugé seulement 115 fr. L'exempl. de la vente Rivière, en mauvais état : 4 vol. cartonnés, 2 vol. brochés et un en demi-reliure, très rogné, s'était vendu 129 fr.

N° 532. — Colonia : *Histoire littéraire de la ville de Lyon.* Lyon, 1728, 2 vol. in-4°. — Splendide exempl. en ancienne reliure de maroquin rouge, aux armes de Lyon, offert à J.-B. Flachat, prévôt des marchands, dont il porte le nom et les armes sur le premier feuillet. La reliure éblouissante par la fraîcheur du maroquin et des dorures, fait que cet exemplaire entre dans la catégorie des *livres bibelots*, toujours de plus en plus recherchés, parce qu'on ne les ouvre jamais ; aussi a-t-il été adjugé 330 fr. (Mise à prix). Il provient de la vente Crozet, faite en 1878, où il fut vendu 240 fr.

N° 576. — Christophe Milieu : *De primordiis clarissimæ urbis Lugduni commentarius.* Lyon, 1545, in-4°, vélin. 135 fr. (Mise à prix.)

N°s 581-82. — Péricaud : *Notes et documents.* — *Tablettes chronologiques pour servir à l'histoire de Lyon.* — Exempl. interfolié, avec notes ajoutées, dans une belle demi-reliure de Martin, en 8 vol. in-8. Adjugé à un bon prix : 199 fr.

N°s 583-87. — Péricaud : Recueil de 89 notices en 5 vol. in-8°, demi-velin, n. rog. 145 fr.

N° 630. — *Domini Simph. Champerii Lugdun. liber de quadruplici vita...* Lyon, St. Geynard et J. Huguetant, 1506, in-4°. — Belle reliure en maroquin dans le style du XVIe siècle. 80 fr. (Mise à prix.)

N° 635. — *Les deux plus grandes, plus célèbres et mémorables resiouissances de la ville de Lyon ; la première pour l'Entrée de très grand prince Henri IV..., la deuxième pour l'heureuse publication de la paix...*, Lyon,

Digitized by Google

1598, 2 parties en 1 vol. in-4°, mar. r., fil., dent. int., tr. dor. (*Masson-Debonnelle*). — Superbe exempl. complet des figures. 146 fr.

N° 636. — *L'Entrée de la Royne a Lyon*. Lyon, 1600, pet. in-8°, mar. r., dos et plats ornés, dent. int., tête dor. (*Magnin*). — Exempl. un peu rogné. 210 fr.

N° 637. — *Hiéroglyphique de la vertu sous la figure du Lyon... Accueil fait à Mgr et à Madame d'Alincourt par la ville de Lyon*. Lyon, Horace Cardon, 1608; ensemble 2 opuscules en 1 vol. in-8°, mar. r., plats et dos ornés, dent. int., tête dor. (*Magnin*). — Bel exempl. d'un livre très rare, qui ne se trouvait pas dans les bibliothèques Yémeniz, J. Renard, Ruggieri. 160 fr. (Mise à prix.)

N° 638. — *L'Entrée du Roy et de la Royne dans sa ville de Lyon, ou le Soleil au signe de Lyon*. Lyon, 1624, 2 parties en 1 vol. in-fol., veau fauve, pl., tr. dor. (*Lefebvre*). — Bon exempl. Coulon, bien complet des planches. 67 fr.

N° 639. — *Entrée solennelle dans la ville de Lyon de Mgr Flavio Chigi*... Lyon, 1664, demi-veau fauve, tr. marbr. — Bon exempl. 65 fr.

N° 677. — Jean Chastain : *La Maison de ville de Lyon*. Lyon, 1655, in-4°, mar. r., jans., doublé de mar. vert., dent., fleurons, tête dor., dans un étui. (*Petit, dorure de Wampflug*). 135 fr. (Mise à prix.)

N° 694. — Maurice Scève : *Microscome*. A Lyon, par Jean de Tournes, 1562, in-4°, mar. r., fil., dos ornés, tr. dor. (*Koelher*). 226 fr. (Mise à prix.)

N° 768. — Maurille : *Les Crimes des Jacobins à Lyon*. Lyon, 1801, in-12, front., mar. r., dos orné, tête dor. (*Martin*). — Exempl. précieux, avec des notes manuscrites de la main d'un témoin oculaire des événements du siège et de la Terreur. 29 fr.

N° 810. — Assier de Valenches : *Les Fiefs du Forez ; Assemblée bailliagère de la province du Forez*. Lyon, Louis Perrin, 1858-60, 2 vol. in-4°, dos et c. mar. r., tête dor., éb. (*Bruyère*). — Très bel exempl., adjugé 120 fr. sur la mise à prix.

N° 924. — *Sécularisation et Statuts du noble chapitre de Neuville les Dames en Bresse*. Lyon, Valfray, 1756, in-fol., reliure à l'antique en basane (*Martin*). 78 fr. (Mise à prix.)

N° 935. — *Mémoires de Trévoux*. Trévoux, 1701-1731, 113 vol. in-12, reliure neuve, basane à l'antique (*Martin*), arrivent à grand'-peine à 50 fr.

Digitized by Google

N° 960. — Chifflet : *Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus*. Dijon, 1664, in-4°, bas. 32 fr. (Mise à prix.)

N° 968. — Juenin : *Même ouvrage*. Dijon, 1733, in-4°, bas. 28 fr. (Mise à prix.)

N° 970. — Paradin : *Annales de Bourgogne*. Lyon, Gryphe, 1566, in-fol., mar. r., dos fleurdelisé, dent. int., tête dor. (*Petit, dorure de Wampflug*). 70 fr. (Mise à prix)

N° 976. — Saint-Julien de Baleurre : *De l'origine des Bourgongnons et antiquité des estats de Bourgogne...* Paris, 1581, même rel. que ci-dessus. 105 fr.

N° 990. — Chorier : *État politique de la province du Dauphiné*. Grenoble, 1671-72, 4 vol. in-12, lavés et encollés, mar. r., dauphins au dos, dent. int., tête dor (*Martin*). — Adjugé sur la mise à prix de 40 fr., somme qui représente à peu près la moitié du prix de la reliure et du lavage, et l'ouvrage se payait jadis 60 fr. en vieille reliure !

N° 1003. — Pierre Louvet : *Abrégé de l'histoire de Provence*, 2 vol. — *Histoire des troubles de Provence*, 2 vol. — *Additions*, 2 vol. Aix, 1676-1680, 6 vol. in-12, mar. r., fil., tr, dor., reliure ancienne. — Bel exemplaire. 82 fr. (Mise à prix.)

N° 1030. — *Plantz, pourtraicts et descriptions de plusieurs villes et forteresses, tant de l'Europe, Asie et Afrique, que des Indes et terres neuves...*, par Antoine du Pinet. Lyon, par Jean d'Ogerolles, 1564, in-fol., mar. laval., fil. et fleuron, tr. dor. (*Petit, dorure de Wampflug*). — Bel exempl. 270 fr.

2-10 mars 1892. — CATALOGUE DES BIBLIOTHÈQUES DE TROIS BIBLIOPHILES LYONNAIS; Louis Brun, expert.

On a pu trouver par ci par là, quelques livres intéressants parmi les 1,284 numéros de ces trois collections réunies. A citer comme curiosité, trois petits volumes vendus ensemble le très joli prix de 480 fr. *Histoire du petit Jehan de Saintré et de la jeune dame des Belles-Cousines*, Paris, Didot, 1791, in-18; *Histoire de Gérard de Nevers et de la belle Euriant sa mie*, Paris, Didot 1792, in-18; *Œuvres choisies de Gresset*, Paris, Didot, au 2e, in-18. Ces trois volumes en papier

Digitized by Google

vélin, ornés de figures de Moreau avant la lettre, non rognés, dans le cartonnage de l'éditeur, n'ont d'autre attrait que leur rareté. Les figures, avant la lettre, il est vrai, ne sont pas meilleures que de bonnes épreuves avec la lettre que nous avons eues sous les yeux. Ils ont été achetés pour un des grands libraires de Paris, qui les présentera dans son catalogue à 1,200 ou 1,500 fr. C'est le triomphe du livre bibelot.

Autant ne pas parler d'une vente de gravures et vues de Lyon qui a eu lieu le 24 mars. Une petite affiche, contenant une nomenclature fort alléchante de cette collection, avait attiré à l'exposition un public assez nombreux : public qui a été déçu, en constatant que les pièces exposées n'étaient guère en rapport avec une description trop enthousiaste, qui lui avait fait espérer des merveilles.

Léon Galle.

Digitized by Google

LA REVUE DES ALPES, journal illustré hebdomadaire du Dauphiné, du Lyonnais, de la Savoie et de la Provence. — BARATIER frères et Cie, éditeurs à Grenoble, rue Victor-Hugo, 11 *bis*. — Abonnement : Un an, 16 francs ; trois mois, 4 francs ; le numéro 30 centimes.

MESSIEURS Baratier frères, dont les nombreuses tentatives de décentralisation littéraire ont été, depuis longtemps, couronnées de succès, viennent de faire paraître un nouveau journal illustré, la *Revue des Alpes*, dans laquelle a été fondue la *Petite Revue du Dauphiné*.

Pour rendre leur œuvre plus vivante et plus actuelle, les éditeurs, tout en évitant soigneusement tout ce qui est de nature à effaroucher le lecteur sur le terrain politique et religieux, se sont surtout attachés à introduire dans ce recueil une incessante variété de textes courts et fort intéressants ayant trait aux questions du jour. La partie scientifique, conçue en vue de la vulgarisation, alterne avec la partie littéraire, et est un des principaux attraits de cette publication.

La *Revue des Alpes*, entourée dès son apparition de nombreuses sympathies, est appelé à tenir un rang honorable dans la littérature et dans les arts ; ses dessins (phototypies, photogravures, etc.) sont originaux et, par leur nouveauté, ont une valeur incontestable.

Les imprimeurs, MM. Allier père et fils, de Grenoble, n'ont rien négligé, de leur côté, pour consacrer à son impression toute leur habileté et tout leur savoir. Aussi peut-on dire que cette Revue est appelée à tenir un rang distingué parmi les plus importantes publications de ce genre en province.

P. DE MURCY.

Digitized by Google

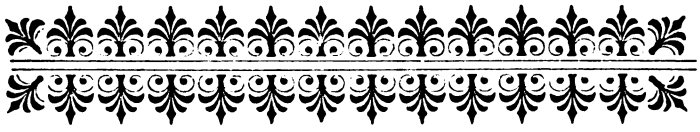

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 8 Mars 1892.* — Présidence de M. Henri Sicard. — Hommages faits à l'Académie : 1° par M. Beaune : *Compte rendu du Congrès provincial de la Société bibliographique, tenu à Lyon du 8 au 10 décembre 1891 ;* 2° par M. Ollier : *Traité des résections et des opérations conservatrices qu'on peut pratiquer sur le système osseux*, 3 vol. in-8° ; 3° par M. Locard : *Des coquilles marines des côtes de France* (388 fig.) ; *Influence des milieux pour le développement des mollusques..* — L'Académie décide, après délibération, que ses séances ordinaires auront lieu désormais à 5 heures, au lieu de 7 heures et demie. — M. Bonnel donne lecture de la Préface de son *Histoire des fondations et des concours de l'Académie, depuis 1840* Il fait connaître ainsi comment, à l'occasion du legs Ampère-Cheuvreux, il fut établi juridiquement par M. Paul Sauzet, président de la Compagnie, que la reconnaissance légale de l'Académie avait eu lieu déjà, à plusieurs reprises, par des actes du pouvoir exécutif et notamment par une ordonnance de 1839, qui avait autorisé le legs de 1,000 volumes et de manuscrits, fait à la Compagnie par Artaud. Rappelant ensuite le retrait de l'allocation annuelle, faite autrefois à

Digitized by Google

l'Académie par l'Administration municipale, l'orateur fait observer que cette allocation n'était, après tout, qu'une juste compensation des valeurs non restituées du legs Adamoli. Car lorsque, après la Révolution, les livres et les manuscrits provenant de ce legs furent restitués à l'Académie, cette restitution ne comprit ni les médailles ni divers objets d'art, ni enfin la somme de 3,500 francs, léguée à l'Académie par le même testateur, et dont les intérêts devaient être consacrés à un prix pour les sciences naturelles. Aujourd'hui, l'Académie, privée de toute allocation et réduite à ses seules ressources, ne peut plus décerner des prix et ouvrir des concours.

Séance du 15 mars 1892. — Présidence de M. Henri Sicard. — Hommages faits à l'Académie, par M. Humbert Mollière : 1° *Une Excursion à la nouvelle station climatérique de Leyzin;* 2° *Coup-d'œil sur l'Histoire de l'Imprimerie à Lyon au XVe et XVIe siècle;* par M. l'abbé Chevalier : *Excursion archéologique en Espagne.* — M. Leger présente un rapport sur un beau volume, offert par MM. Storck et Martin et intitulé : *Lyon à l'Exposition universelle.* Ce volume renferme d'intéressantes monographies consacrées à l'ameublement, à l'orfévrerie, aux vitraux et à la broderie. Mais la plus grande place a été donnée à l'étude de la soierie, à l'histoire de ses progrès, de ses ressources, de ses productions incomparables et des transformations qu'a subies, à travers les âges, l'art du façonné. — M. Locard fait connaître le résultat de ses recherches sur le véritable sens du mot *coquille*, appliqué aux fautes commises par les imprimeurs. Ce mot paraît avoir une origine lyonnaise, car les imprimeurs lyonnais étaient qualifiés de seigneurs de la coquille, dans les anciens récits de la *Chevauchée de l'Ane.* Mais d'où vient son emploi ? Quatre interprétations peuvent être proposées : 1° Les coquilles des pèlerins étant un symbole de purification, on a pu appliquer ce mot à un texte fautif, ayant besoin d'être corrigé ; 2° Le mot de coquille signifierait un texte mauvais, à cause des œuvres, plus que légères, de Guillaume Coquillard, de Reims, souvent imprimées, aux XVe et XVIe siècles; 3° Le troisième sens serait basé sur l'expression technique : *Couler en coquille*, c'est-à-dire dans un moule creux, comme le sont les caractères d'imprimerie; 4° Enfin une dernière interprétation serait empruntée à l'ancienne expression : *Vendre ses coquilles*, qui rappelle un ancien usage consistant à vendre des coquilles aux pèlerins, n'en ayant

Digitized by Google

point rapporté de leurs pèlerinages, ce qui constitue une supercherie. *Vendre ses coquilles* signifiant tromper, il est naturel qu'on ait étendu l'expression à une faute, à une erreur commise par les imprimeurs. Cette interprétation est la plus vraisemblable, et il est à remarquer que l'expression se trouve dans les œuvres de Louise Labbé, preuve qu'elle était connue à Lyon dès le XVIe siècle.

Séance du 22 Mars 1892. — Présidence de M. Henri Sicard. — M. Chantre fait hommage à l'Académie du 10e volume des *Mémoires de la Société d'Anthropologie de Lyon.* — M. Vachez communique une étude sur les Livres de raison dans le Lyonnais et les provinces voisines (V. *Revue du Lyonnais,* avril 1892).

Séance du 29 Mars 1892. — Présidence de M. Caillemer. — Au sujet de la lecture du procès-verbal, M. H. Mollière fait observer le grand intérêt que présente le Livre de raison de Pierre Boyer, tant en ce qui concerne certaines pratiques de l'art médical, au commencement du XVIIe siècle, qu'à raison des détails curieux qu'il fournit sur les maladies contagieuses qui régnèrent à cette époque — M. Caillemer fait observer toutefois qu'en ce qui concerne les faits de l'histoire générale, les Livres de raison méritent d'être contrôlés avec soin, parce qu'à une époque où les communications étaient lentes et difficiles, on était souvent mal instruit de ce qui se passait au loin. — M. Bonnel donne lecture de l'histoire des divers concours ouverts par l'Académie, entre les années 1840 et 1857. Les premiers de ces concours furent ouverts sous les auspices de M. Fulchiron, qui chargea, à plusieurs reprises, l'Académie de distribuer des médailles et des récompenses, soit à des ouvriers tisseurs, soit pour des études sur les conséquences des traités de commerce. — M. Bonnel fait ensuite la nomenclature des prix distribués à la suite de divers concours. On y remarque notamment les prix décernés pour les éloges du baron de Gérando, de la marquise d'Aligre, de Benjamin Delessert, de Chateaubriand, du maréchal Suchet, de Jacquard, de Mme Récamier, de Mathieu Bonafous. D'autres récompenses ont été accordées à des inventions concernant surtout le développement de l'industrie lyonnaise de la soierie. D'autres sont décernées à des travaux sur notre histoire lyonnaise. Tel est le tableau

Digitized by Google

de l'histoire municipale de Lyon par M. Grandperret et les recherches sur nos anciens aqueducs par M. de Gasparin. D'autres enfin ont pour objet des questions d'économie sociale. Tel est le concours ouvert, en 1855, pour étudier les moyens d'atténuer les crises de la fabrique de la soierie. L'orateur s'arrête à l'année 1857, date à laquelle trois médailles furent décernées, dans un concours de poésie ayant pour sujet : *Premier puits artésien dans le Sahara.*

Séance du 5 Avril 1892. — Présidence de M. Henri Sicard. — M. Delore présente quelques observations sur les divers projets proposés, en ce moment, pour la solution de la question des eaux. D'abord partisan de la dérivation des eaux du lac d'Annecy, l'orateur déclare qu'un examen plus approfondi de ce projet le lui a fait abandonner complètement. Les eaux du lac d'Annecy ne sont point d'une limpidité parfaite ; les habitants de cette ville ne les boivent point, et comme elles contiennent beaucoup de matières organiques, il est indispensable de les filtrer, de telle sorte que mieux vaut encore se servir des eaux du Rhône. C'est qu'en effet les eaux des lacs renferment les mêmes impuretés que les eaux des rivières. Quant à la filtration, elle présente toujours des difficultés ; les filtres s'altèrent, il faut les nettoyer, et leur emploi est une cause de dépenses appréciables. Bien préférables sont donc les eaux de sources, qui se filtrent naturellement dans le sol, où elles empruntent même souvent des éléments excellents. Aussi, M. Delore préfère-t-il à tout autre projet, celui qui a été proposé par M. Michaud, pour amener à Lyon l'eau de sources abondantes, situées près d'Ambérieu. Ces eaux seraient suffisantes pour l'alimentation et l'on emprunterait, ailleurs, celles nécessaires à l'industrie. — M. Aynard, sans combattre les idées émises par M. Delore, se déclare partisan de l'eau du Rhône, qui, filtrée, est aussi bonne que l'eau de sources. A cet égard, il signale le projet consistant à prendre l'eau du Rhône à Jonage, de manière à obtenir une hauteur de chute de 12 mètres. — M. Leger déclare partager l'opinion de M. Aynard. L'eau du Rhône est excellente, comme l'a constaté, à plusieurs reprises, M. Arloing. Les filtres de Saint-Clair sont, d'ailleurs, très bien établis et fonctionnent parfaitement. Or, l'eau du lac d'Annecy devant être filtrée, on ne voit guère ce que l'on gagne à aller chercher de l'eau à une aussi grande distance. — M. Ch. André dépose, au nom de M. Gonessiat, une étude sur l'équation personnelle.

Digitized by Google

Séance du 26 Avril 1892. — Présidence de M. Henri Sicard. — M. Léon Malo présente, au nom de l'auteur, l'ouvrage suivant : *Villes antiques : Vienne et Lyon gallo-romains*, par M. Hippolyte Bazin, proviseur au Lycée de Toul. — M. Aynard, reprenant la question des eaux, cite comme exemple de la supériorité des filtres naturels sur les filtres artificiels celui des égouts de Paris, qui fonctionnent dans la presqu'île de Gennevilliers, à la satisfaction générale. — M. Locard fait remarquer que, les filtres artificiels les meilleurs ayant besoin d'un entretien constant, les eaux de sources sont certainement préférables; néanmoins plusieurs exemples confirment qu'elles peuvent aussi être altérées dans certaines circonstances. Ce qu'on peut dire, c'est que plus le parcours est long, plus la filtration est complète. De même pour les lacs, leurs eaux sont d'autant meilleures que la masse est plus profonde et plus étendue. C'est ainsi que l'eau du lac du Bourget et surtout du Léman est de beaucoup préférable à celle du lac d'Annecy. — A la suite d'observations présentées par M. Aynard et M. le comte de Sparre, M. Gobin explique que la Compagnie lyonnaise des Eaux a réalisé, depuis quelques années, de grandes améliorations dans son service. Il y a de grandes objections à faire à la dérivation des eaux du lac d'Annecy. Indépendamment de leurs qualités, il y a d'abord à observer que les usines qui s'en serviront dans le parcours, ne peuvent que les contaminer, en les employant, comme l'expérience l'a démontré à Marseille. D'un autre côté, la ville de Lyon, qui est le centre d'un vaste camp retranché, serait exposée à être privée d'eau, en cas de guerre. Il est donc dangereux de se pourvoir à une aussi grande distance. — M. Delore, résumant l'historique de la question, rappelle que l'Académie s'en est occupée depuis 1756, et que le système fonctionnant aujourd'hui, a été préconisé dans les concours académiques de 1775 et de 1833. Il présente ensuite diverses critiques dirigées contre le système actuel. Les filtres de la Compagnie ne sont établis notamment que pour 30,000 mètres cubes d'eau, et la filtration est, en réalité, purement artificielle. Et, comme en définitive, la filtration naturelle offre seule des garanties complètes, le projet Michaud est donc préférable à tout autre. On l'a rejeté, parce qu'il ne fournit que 250,000 mètres cubes d'eau par jour. Mais des villes plus importantes que Lyon n'en ont pas la moitié. Et il serait très facile, au besoin, de recourir à une dérivation du Rhône, pour les usages industriels. — M. Aynard fait observer que l'eau de l'Ain et de l'Albarine vient naturellement à Lyon,

Digitized by Google

par le Rhône, ce qui rend inutile la construction d'un canal spécial pour l'amener au même point. Quant à l'eau du Rhône, il maintient qu'elle est le type des eaux potables, dès qu'elle est filtrée. Il ne croit pas, d'ailleurs, à l'existence d'une nappe d'eau souterraine, dont a parlé M. Delore. La configuration du plateau de la Croix-Rousse s'y oppose. — M. Locard partage, sur ce dernier point, l'opinion de M. Aynard. Les expériences faites, il y a quinze ans, au moyen des puits instantanés, ont démontré que le sous-sol lyonnais est formé d'un fond de granit, sur lequel repose une couche très épaisse d'argile ancienne, puis un banc de gravier. D'où cette conséquence que les puits creusés à une certaine profondeur, donnent de l'eau potable, à une profondeur plus grande, de l'eau impropre à la boisson et à une profondeur plus grande encore, une eau remplie de débris micacés, qui ne permettent de l'employer à aucun usage domestique.

Digitized by Google

Chronique de Mai 1892

1er *Mai.* — Élections municipales. Six membres seulement du Conseil municipal sont nommés dans le 3e arrondissement.

3 Mai. — Mort de M. Louis-Joseph-Antoine Andrieux, ancien avoué au Tribunal civil de Lyon, décédé à la Boisse (Ain), à l'âge de 80 ans.

4 Mai. — Mort de M. Jules-Joseph-Aristide Gouriet, juge au Tribunal civil de Lyon, décédé à Vichy, à l'âge de 53 ans.

5 Mai. — Élection des membres de la Chambre des Notaires de l'arrondissement de Lyon. Sont nommés : Président, Me Lavirotte, notaire à Lyon ; 1er syndic, Me Ressicaud, notaire à Caluire ; 2e syndic, Me Berloty, notaire à Lyon ; rapporteur, Me Rollet, notaire à Saint-Germain-au-Mont-d'Or ; secrétaire, Me Chaine, notaire à Lyon ; trésorier, Me Ferrez, notaire à Lyon ; membres titulaires : Me Lux, notaire à Saint-Martin-en-Haut ; Vialatoux, notaire à Grézieux-la-Varenne, et Savy, notaire à Saint-Andéol-le-Château.

8 Mai. — Scrutin de ballottage des élections municipales.

— Deuxième journée des courses du parc de Bonneterre.

10 Mai. — Réception à la Chambre de Commerce de M. Jules Roche, ministre du Commerce.

14 Mai. — M. Frérot, juge suppléant à Valence, est nommé juge suppléant au Tribunal civil de Lyon, en remplacement de M. Chevallier, nommé juge à Albertville.

15 Mai. — Élection du maire et des adjoints de la ville de Lyon. Sont nommés : Maire, M. Gailleton ; adjoints à la mairie centrale : MM. Rossigneux, Chevillard, Debolo, Berthélemy et Clavel ; adjoints aux mairies d'arrondissement : 1er arrondissement, MM. Serin et Méra ; 2e arrondissement, MM. Bouillin et Penelle ; 3e arrondissement, MM. Bouvier et Rousset ; 4e arrondissement, MM. Grinand et Thévenet ; 5e arrondissement, MM. Ballet-Gallifet et Arnoud ; 6e arrondissement, MM. Bruyas et Fabre.

17 Mai. — M. Benoist, substitut du Procureur de la République, est nommé juge au Tribunal civil de Lyon, en remplacement de M. Gouriet, décédé.

M. Chouzy, nommé procureur de la République à Oran, est nommé

Digitized by Google

substitut du Procureur de la République à Lyon, en remplacement de M. Benoist, nommé juge.

23 Mai. — Troisième journée des courses du parc de Bonneterre.

— Conférence faite, dans la salle des Réunions industrielles, par M. Haas, consul de France à Hangkeou (Chine), sur les moyens de développer les exportations françaises dans les provinces méridionales et occidentales de la Chine et notamment sur les avantages que comporte la route de pénétration dans ces provinces par Lokaï (Tonkin).

24 Mai. — Séance publique de l'Académie de Lyon. Sont entendus : M. J. Perrin : *Des établissements d'enseignement à Lyon avant 1789* (Discours de réception). M. l'abbé Ulysse Chevalier : *Poésie liturgique du Moyen Age. Rythme et histoire* (Discours de réception.)

25 Mai. — Mort de M Pierre-Élisée Piégay, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Lyon, ancien administrateur des Hospices civils de Lyon, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Reyrieux (Ain), dans sa 88e année.

28 Mai. — Grande fête de bienfaisance donnée, à Bellecour, par la Société lyonnaise pour le sauvetage de l'enfance.

— Mort de M. Jean-Baptiste Onofrio, conseiller honoraire à la Cour de cassation, membre de l'Académie de Lyon, ancien président de la Commission des Hospices civils de Lyon, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique, décédé à l'âge de 78 ans. Ses funérailles ont lieu, le 30 mai, à l'église d'Ainay. A la gare de Perrache, d'où le corps a été transporté à Saint-Nazaire, près de Grenoble, un discours est prononcé, au nom de l'Académie de Lyon, par M. Vachez, secrétaire général de la Compagnie et bâtonnier de l'Ordre des Avocats, pour rendre hommage à la mémoire du regretté magistrat, qui fut aussi un lettré et un érudit d'un grand talent. Nous publierons, dans notre prochain numéro, une notice biographique et bibliographique sur M. Onofrio.

31 Mai. — Célébration solennelle, dans l'église primatiale, du 25e anniversaire de la consécration épiscopale de Son Éminence le cardinal Foulon. — A cette occasion, une croix processionnelle et une crosse, d'une exécution remarquable, due à notre habile artiste, M. Armand Caillat, sont offertes au digne prélat par le clergé et les communautés religieuses du diocèse.

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

L'ANCIENNE DOUANE

De Lyon

Le nom de l'ancienne Douane de Lyon ne rappelle à l'esprit de la plupart des Lyonnais de notre époque, que l'image d'une petite place du quartier Saint-Paul, irrégulière, pentueuse, entourée de vieilles maisons et placée au centre d'un dédale de ruelles étroites et malpropres. Les rues Saint-Éloy, de l'Angile, de l'Arbalète, des Treize-Cantons et l'impasse de l'Ancienne-Douane, composent aujourd'hui encore un quartier de l'ancien Lyon de l'aspect le plus étrange, avec leurs chaussées tortueuses, leurs pavés pointus, leurs maisons dont plusieurs paraissent abandonnées, des murs surplombant sur la tête des passants et se rejoignant assez à la hauteur du second étage pour que des voisins logés vis-à-vis

Digitized by Google

puissent, de leurs fenêtres, se donner une poignée de main. Il faut beaucoup de confiance en la parole des historiens, pour croire ce qu'ils racontent d'un grand banquier Florentin, qui aurait eu son comptoir, au xve siècle, dans l'un de ces étroits couloirs (1).

Après tout, le fait n'est pas impossible. La place de l'Ancienne-Douane, où règnent aujourd'hui le silence et la solitude, qui sert à remiser le matin le char-à-banc des maraîchers, et dans le jour les voitures publiques des différents services de la banlieue, a connu un temps où elle fut le centre d'un immense mouvement d'affaires, où de lourds camions transportaient sans cesse les ballots de marchandises que lui envoyaient les négociants du monde entier.

L'histoire de la Douane de Lyon réveille des idées bien passées de mode aujourd'hui, et se rapporte à un ordre de choses entièrement disparu depuis la fin du siècle dernier. Mais la Douane joua un grand rôle dans le passé de notre cité. Elle était une institution à peu près unique en France et n'avait de similaire que la Douane de Valence, qui était beaucoup moins importante. Qu'on la considère à son début comme une protection utile au développement du commerce Lyonnais, ou (c'était là son vrai caractère) comme une des sources où s'alimentait le trésor royal, elle fut un rouage important de l'ancienne administration française pendant plus de trois siècles. Son origine et ses débuts sont restés obscurs. On en connaît l'histoire depuis l'édit de François Ier de 1540, jusqu'au décret de l'Assemblée nationale des 31 octobre et 5 novembre 1790, qui

(1) En 1496, Laurent Spinelli dirigeait, rue de l'Angile, la Banque fondée à Lyon en 1455 par Côme de Médicis. (De Charpin-Feugerolles. *Les Florentins à Lyon.*)

Digitized by Google

abolit ensemble tous les droits de traites innombrables établis soit à la frontière, soit dans l'intérieur du Royaume, et les remplaça par un tarif unique et uniforme, applicable en principe à toutes les marchandises entrant ou sortant à la frontière. L'art. 3 du décret de 1790 comprend expressément, parmi les tarifs particuliers abrogés, ceux de la Douane de Lyon.

L'ancienne organisation douanière de la France était un des plus graves abus du régime détruit par la Révolution. Mais on doit le reconnaître, pour être juste, à la Révolution ne revient pas tout le mérite de cette réforme, qui, comme tant d'autres, était à la veille de s'accomplir par les voies légales, lorsque la violence révolutionnaire se substitua brusquement à l'effort pacifique du roi et de ses ministres.

Dès l'année 1669, en plein siècle de Louis XIV, une ordonnance royale supprimait tous les droits de péages seigneuriaux établis sans l'autorisation du roi depuis cent années, et défendait de les lever sous quelque prétexte que ce fût, à peine de répétition du quadruple, au profit des marchands et passants, contre les seigneurs ou leurs fermiers, et cela afin « que toutes barrières, digues, chaînes, et autres empêchements aux chemins, levées, ponts, passages, rivières et écluses, pour la perception de ces droits, soient levés et rompus. »

La même ordonnance prescrivait qu'à l'égard des péages et droits établis avant les cent années par titres légitimes, dont la possession n'aurait pas été interrompue, les ecclésiastiques, seigneurs et propriétaires, de quelque qualité qu'ils fussent, justifieraient de leur droit et de leur possession devant le conseil du Roi (2).

---

(2) Boutaric. *Traité des droits seigneuriaux*, p. 307.

Digitized by Google

En 1688, le contrôleur général Le Pelletier organisa, par ordre du Roi, une vaste enqnête sur les droits de traites perçus dans tout le royaume, dans le but de les rendre plus utiles à l'Etat et moins onéreux pour le peuple. Il nomma des commissaires royaux, chargés d'aller dans les provinces étudier sur place les abus à réformer. La province du Lyonnais reçut, à cette occasion, la visite du conseiller d'Etat Henri d'Aguesseau, père du célèbre chancelier, qui séjourna plusieurs mois à Lyon, fit une étude approfondie de l'organisation de la Douane, et rédigea un mémoire qui en est l'histoire la plus complète jusqu'à l'année 1689. Ce mémoire n'a pas été imprimé, mais il en existe plusieurs anciennes copies manuscrites contemporaines de l'époque, de sa rédaction, et c'est dans l'une de ces copies qu'ont été puisés les renseignements qui vont suivre, sur la Douane de Lyon. Le chancelier d'Aguesseau a raconté cet épisode de la vie de son père dans le *Discours sur la vie et la mort de M. d'Aguesseau*, conseiller d'État (3). Il constate, à ce propos, que le projet de réforme du ministre ne fut pas exécuté; qu'au retour des commissaires royaux envoyés dans les provinces, la guerre était sur le point de se rallumer; que bientôt le siège de Philisbourg commença une campagne qui coûta au Royaume beaucoup de sang et d'argent, et que les projets de réformes s'évanouirent au premier bruit des armes (4).

En 1760, un intendant des finances, Trudaine, fut chargé de rechercher les moyens d'abolir les traites à l'intérieur sans trop de dommage pour le budget des finances publiques,

(3) *Œuvres de d'Aguesseau*, 1789. T. XIII, p. 56.
(4) Arch. munic. A. A. 73.

Digitized by Google

en dépit de l'opposition de certaines provinces qui se croyaient intéressées au maintien de l'ancien état de choses. Trudaine vint à mourir au cours de son entreprise.

En 1781, Necker, directeur général des finances, dans son compte rendu au Roi, qualifiait de *barbare* l'ancienne organisation douanière et se montrait résolu à rendre la circulation intérieure absolument libre aussitôt après le rétablissement de la paix (5). Deux ans auparavant, il avait fait rendre un arrêt du conseil (15 août 1779), qui décidait, en principe, le rachat des péages seigneuriaux. En 1784, le même ministre, dans son ouvrage sur l'administration des finances, développa le plan qu'il se proposait de réaliser et qui consistait à supprimer d'une façon absolue les barrières intérieures.

Calonne, ministre des finances en 1787, adopta le projet de son prédécesseur et rédigea un mémoire pour prouver que les 5,500,000 livres produites par les droits de circulation intérieure sur les marchandises, seraient facilement compensées par l'extension que la liberté donnerait au commerce, et par la perception sagement combinée de droits de douane, sur les entrées et sorties du Royaume.

Lorsque Necker rentra aux affaires en 1787, il retrouva son projet rédigé en forme d'édit, et s'il ne mit pas de suite la réforme à exécution, c'est qu'à la veille de la réunion des États-Généraux, il crut convenable de réserver une résolution aussi importante aux représentants de la nation.

L'Assemblée nationale n'eut ainsi qu'à s'approprier le travail que l'ancien régime lui léguait tout préparé. Le rapport fait au nom du Comité du commerce et de l'agri-

(5) *Compte rendu au Roi*, par Necker, directeur général des finances, janvier 1781. Paris, 1781.

Digitized by Google

culture par M. Goulard, attribue en effet tout l'honneur de l'abolition des droits de traites intérieures aux travaux précédents qui l'avaient préparée.

Ces faits sont exposés tout au long dans le livre de M. René Stourm, administrateur des contributions indirectes, sur *les Finances de l'Ancien régime et la Révolution* (6), et dans le *Dictionnaire de l'Économie politique*, par MM. Frédéric Bastia, Baudrillart, Block, etc., publié sous la direction de MM. Coquelin et Guillaumin. (V° *Douane*.)

Pour comprendre ce qu'était au juste la Douane de Lyon, institution spéciale et presque unique en son genre, il est nécessaire d'avoir une idée du système général des droits établis anciennement en France sur les marchandises en circulation.

Il y avait d'abord des douanes générales applicables à toute l'étendue du territoire et qui, depuis Colbert, partageaient la France et trois grandes divisions.

La première comprenait les provinces du nord et une partie de celles du centre : L'Ile-de-France, l'Orléanais, la Bourgogne, le Berry, le Poitou, la Normandie, la Picardie. On les appelait provinces des cinq grosses fermes, parce que la perception des droits y était confiée à cinq fermiers. Ces provinces étaient ainsi groupées ensemble et séparées du reste du territoire, parce que seules elles avaient accepté la proposition du ministre Colbert de supprimer les douanes intérieures et de reporter entièrement aux frontières les droits à percevoir sur les marchandises transportées. Un tarif de 1664 réglait pour ce premier groupe de provinces la perception des droits aux frontières qui les séparaient soit de l'étranger, soit du reste du territoire français.

(6) T. Ier, p. 471 et s.

Digitized by Google

Une seconde division comprenait tout le Midi de la France et le reste des provinces du centre, le Lyonnais, l'Auvergne, le Limousin, le Périgord, le Bordelais, le Languedoc, la Provence et le Dauphiné, et en outre trois provinces détachées, la Franche-Comté, l'Artois et la Bretagne. Les provinces de ce groupe étaient dites étrangères, parce que, n'ayant pas voulu se soumettre au tarif de 1664, à la suppression des barrières intérieures, et à l'établissement des douanes à la frontière, elles étaient traitées par rapport aux provinces des cinq grosses fermes, comme des pays étrangers. Elles étaient libres de trafiquer avec l'étranger sans avoir à payer de droits à la frontière, mais leur commerce avec les provinces françaises du premier groupe était soumis aux mêmes droits de douane que le commerce étranger.

Il y avait enfin un troisième groupe formé des provinces nouvellement conquises, l'Alsace, la Lorraine, et les trois évêchés désignées sous le nom de provinces *à l'instar de l'étranger effectif*, qui étaient soumises à un régime particulier.

Il résultait de cette division du territoire en trois tronçons pour la perception des droits de douane, une grande inégalité de charges entre les Français, et une entrave à la prospérité du commerce national. Du reste, les droits étaient établis suivant des idées que nous avons peine à comprendre aujourd'hui. Ils frappaient les marchandises exportées à l'étranger, comme les marchandises importées en France ; à l'entrée, les matières premières et les objets de première nécessité, comme les produits fabriqués. Cela tenait en partie aux difficultés des communications, qui avaient fait établir des droits à la sortie sur des objets de consommation locale, par crainte de

Digitized by Google

voir les habitants d'une contrée manquer de certains produits indispensables. L'ignorance des vrais principes économiques, et les nécessités mal entendues des finances publiques, avaient aussi pesé de leur poids dans cette organisation défectueuse. Par exemple on justifiait les droits sur les marchandises nationales à leur sortie du Royaume, en disant qu'il ne faut pas que le marchand qui exporte soit plus favorisé que le marchand qui importe (7).

Mais en outre de ces droits généraux de douane établis pour l'ensemble du territoire français, il existait, dans les provinces qui avaient conservé l'ancien régime des barrières intérieures, un grand nombre de droits locaux ; des droits perçus au profit du trésor royal, comme les Douanes de Lyon et de Valence ; des droits d'octroi perçus au profit des villes, avec cette particularité que souvent ces droits étaient dus, sans remboursement à la sortie, pour les marchandises qui ne faisaient que traverser ; enfin de nombreux droits de péages prélevés par des seigneurs laïques ou ecclésiastiques.

D'un curieux document publié en 1775, au cours des travaux préparatoires de l'abolition des traites intérieures, il ressort que des tonneaux de vin achetés en Dauphiné et expédiés à Paris ne devaient pas acquitter, avant de parvenir à leur destination, moins de vingt-quatre droits de douane, octrois et péages différents (8). Il est bien possible que le total de tous ces droits n'atteignît pas, toute proportion gardée, les déboursés que nécessiterait aujourd'hui la même expédition, y compris l'entrée dans Paris, mais on

(7) Smith cité par Dalloz. (V. *Douane*, n° 11.)

(8) René Stourm. *Les Finances de l'ancien régime et la Révolution*, t. I, p. 471 et s.

Digitized by Google

comprend que ces taxes étaient vexatoires autant par leur multiplicité que par leur importance.

Parmi les anciens droits de traites à l'intérieur du Royaume, ceux de la Douane de Lyon perçus au profit du Trésor public, et dont le produit s'élevait vers le milieu du XVIIIe siècle, à 1,100,000 ou 1,200,000 livres (9), tenaient le premier rang par le chiffre de leurs revenus et la quantité des marchandises qui y étaient sujettes.

La Douane de Lyon, qui fut une institution à part sous le régime des anciennes barrières intérieures, fut la première qui reçut en France le nom de douane. Les autres taxes très nombreuses établies au profit du Trésor royal avaient des qualifications différentes qui variaient à l'infini, c'étaient les droits de traites, traites foraines, traites domaniales, haut passage, etc... De telle sorte que l'on peut dire que le mot douane employé pour désigner les droits perçus sur les marchandises en circulation, a une origine bien lyonnaise, n'en déplaise aux Lyonnais d'aujourd'hui, si fort opposés à ce genre d'imposition. Le mot, sinon la chose, qui elle, existait en Gaule dès l'époque de la conquête romaine (10), le mot nous vient de nos voisins les Italiens, et plus spécialement des coutumes établies à Venise à l'époque de sa prospérité commerciale. On y qualifiait sous le gouvernement des doges, du nom de *Dogana*, les droits établis sur les marchandises étrangères pour protéger le commerce des marchands vénitiens (11). Avec les Italiens venus dans notre ville au XVe siècle, s'introduisit à Lyon et

(9) *Dictionnaire de l'Économie politique*, t. Ier, p. 584.
(10) Dalloz. (V. *Douane*, n° 5 et s.)
(11) Dalloz. (V. *Douane*, n° 14 et 15.)

Digitized by Google

en France, pour la première fois, l'usage du mot *douane*, dérivé de *Dogana* (12).

On ne connaît pas la date exacte de l'établissement de la Douane de Lyon; mais elle est bien antérieure au règne de François Ier. A l'origine, elle fut fondée pour favoriser les fabriques de soieries de Lyon et de Tours, et portait seulement sur les draps de soie, d'or et d'argent venant de l'étranger (13).

François Ier, par un édit de 1540, étendit les droits à toutes les espèces de tissus et ouvrages de fils de soie, d'or et d'argent, et aux soies cuites ou teintes venant d'Italie, du Comtat-Venaissin et d'Espagne. Il ordonna que toutes ces marchandises venant de l'étranger devraient être conduites à Lyon pour y acquitter les droits suivants : Les marchandises destinées à être consommées dans le royaume, 15 pour 100; celles traversant la France et destinées à l'étranger, 12 pour 100; les velours, 2 écus par pièce; les satins, 3 livres; les taffetas, 3 sols.

Des édits postérieurs, entre autres ceux de Charles IX et d'Henri III, de 1564 et de 1585, créèrent de nouvelles taxes et comprirent, parmi les objets qui devaient être conduits à Lyon pour être soumis à la Douane, toutes les marchandises du Levant, et aussi les épiceries et drogueries venant de l'étranger et frappées d'un double droit de 4 et 2 et demi pour 100, sans distinction entre celles destinées à la consommation et celles réexpédiées à l'étranger. Il ressort même de la déclaration de 1564, qu'à cette date les draps et étoffes de soie fabriquées dans le royaume, étaient sujettes à la Douane de Lyon.

---

(12) Menestrier. *Hist. consulaire*, p. 393.

(13) Dalloz. (V. *Douane*, n° 16.)

Digitized by Google

Finalement l'obligation de faire passer à Lyon et de soumettre à la Douane les marchandises transportées sur le territoire français, fut généralisée et étendue d'abord à toutes les marchandises venant d'Italie, d'Espagne et du Levant; puis à celles de la Savoie descendant le Rhône; puis à celles de Flandre, d'Allemagne et d'Angleterre destinées à l'Italie ou expédiées à Marseille; enfin aux marchandises originaires du Languedoc, de la Provence et du Dauphiné, en destination de la Savoie, des Dombes, de la Franche-Comté, de la Suisse et de l'Allemagne. Il était même de jurisprudence auprès des juges de la douane de Lyon, à la fin du XVIIe siècle, que les marchandises entrant dans le gouvernement du Lyonnais, Forez et Beaujolais, pour être portées dans une autre province, devaient passer à Lyon et y payer les droits de douane (14).

Plus tard, au XVIIIe siècle, parmi les marchandises nationales, les soies étaient seules assujetties à passer par Lyon. Les autres marchandises originaires du royaume, soumises à la Douane, mais non destinées à Lyon, avaient la faculté d'acquitter les droits au lieu du chargement (15).

L'imprimerie et la librairie constituaient une branche importante du commerce de Lyon au XVIe siècle. En 1553, Henri II concéda aux imprimeurs et libraires du royaume un privilège qui les exemptait de tous droits de domaine forain, haut passage, douane et autres subsides. Le tarif de Colbert de 1664 maintenait cette exemption pour les pays compris dans le périmètre des cinq grosses fermes. Au contraire les libraires de Lyon furent soumis à l'obligation

(14) Ord. Générale, 15 oct. 1638.

(15) Guyot. *Répertoire universel de jurisprudence.* (V. *Douane*, t. VI, p. 356.)

Digitized by Google

de payer les droits de douane sur les livres qu'ils faisaient venir de l'étranger ou des autres villes du royaume. Ils réclamaient pour en être déchargés et faisaient valoir la franchise dont les livres jouissaient partout dans les pays étrangers et même en France, dans les provinces placées sous le régime du tarif de 1664. La suppression des droits de la Douane de Lyon sur les livres et le papier d'imprimerie, est une des réformes proposées par le conseiller d'État d'Aguesseau dans son mémoire de 1689.

Les droits de la Douane de Lyon ne se cumulaient pas avec ceux dus à la frontière des provinces dites des cinq grosses fermes. Les marchandises qui avaient acquitté l'une de ces espèces de droits étaient affranchies de la nécessité de payer les autres.

Il n'existait qu'un seul privilège général dispensant une certaine catégorie de marchands de l'obligation de payer les droits de la Douane de Lyon, et il appartenait non pas à des nationaux, mais à des étrangers, aux Suisses et aux Allemands des villes libres impériales. Accordé à ces derniers à une époque inconnue, il leur fut confirmé par lettres patentes du roi Henri II en 1551. Le privilège des Suisses avait été établi en leur faveur par le roi François Ier, en 1516, après la bataille de Marignan (13 et 14 sept. 1515), dans le traité de paix de Fribourg. Ce privilège renouvelé en 1658, joint à d'autres avantages qu'ils tenaient de la libéralité des rois de France, explique le nombre considérable d'étrangers de nationalité Suisse attirés à Lyon pour faire le commerce. Leur souvenir s'y est conservé avec les noms des rues de l'Arbalète et des Treize-Cantons. Là étaient situés, au centre du quartier commerçant, leurs demeures et leurs comptoirs, et les hôtelleries où ils logeaient à l'époque des grandes foires. Pernetti, dans son

Digitized by Google

livre des *Recherches pour servir à l'histoire de Lyon* (t. II, p. 419), ne compte pas moins de soixante-cinq familles Suisses établies à Lyon depuis 1549 jusqu'au XVIIIe siècle (16).

L'exemption des droits admise au profit de ces étrangers privilégiés ne portait que sur les marchandises originaires, c'est-à-dire fabriquées dans leur pays et avec des matières premières produites chez eux. Elle n'était pas admise pour les soies d'Italie ouvrées dans le canton de Zurich; pour les étoffes de coton, les peaux, cuirs et autres choses semblables d'origine incertaine, produites dans d'autres pays. Mais l'exemption existait pour le cuivre, l'étain, le fil de fer, le fil de laiton, la mercerie, les fromages, les toiles blanches, etc...

Il y avait une différence entre les Suisses et les Allemands des villes libres impériales. Les premiers étaient exempts même des droits nouveaux établis depuis la concession de leur privilège. Les seconds n'étaient dispensés de payer que les droits anciens, tandis qu'ils restaient soumis aux effets de la réappréciation du tarif de 1632. Du reste, les fraudes plusieurs fois employées par les Suisses des cantons de Fribourg et de Zurich pour faire entrer en franchise, à l'abri de leur privilège, des marchandises originaires d'autres pays, donnèrent lieu, à diverses reprises, à des mesures répressives, soit par voie d'édits royaux (4 oct. 1670), soit par arrêts de la juridiction de la Douane de Lyon.

La valeur totale des droits dont les Suisses et les Allemands étaient déchargés, en tenant compte de la quantité des marchandises favorisées de l'exemption, était estimée

(16) Delandine. *Catal. des Manuscrits de la Bibliothèque de Lyon*, t. III, p. 303.

Digitized by Google

dans le mémoire de d'Aguesseau en 1689 à 110.000 livres par an.

Certaines marchandises, quelle que fût leur provenance, étaient exemptes, au moins jusqu'à la fin du XVIIe siècle, de payer les droits de la Douane de Lyon. Tels étaient les blés et les autres grains, les vins, les légumes, les bois à brûler et à bâtir, les charbons de bois et de terre, les fruits autres que les oranges et les citrons, les plantes, les vieilles hardes, la vaisselle d'argent et les bestiaux à l'exception des chevaux d'Espagne, d'Italie et de Barbarie.

Un des plus grands inconvénients de la Douane de Lyon, pour les intérêts généraux du commerce, résultait de l'obligation imposée au début aux propriétaires des marchandises assujetties, de les faire passer par la ville de Lyon où elles devaient acquitter les droits, quel que fut leur pays d'origine. De là des détours parfois considérables rendus nécessaires, du temps perdu, et des suppléments de frais de transport. Cette exigence était toute à l'avantage de la ville de Lyon, dont elle favorisait le commerce tout en permettant au Consulat de percevoir pour son compte certains droits accessoires, le droit de tiers surteaux établi en 1595, et celui de subvention établi en 1641, qu'il prélevait en vertu de concessions royales, sur les marchandises sujettes à la Douane. Ce fut la source de graves difficultés entre l'administration consulaire, les marchands des provinces françaises qui se trouvaient ainsi d'être ses tributaires et les fermiers de la Douane. Le conflit fut terminé par un arrêt du Conseil du 24 mars 1663 qui ordonna que les marchandises originaires des provinces françaises soumises aux droits, pourraient être transportées et vendues sur un autre point du territoire, sans qu'on fût obligé de les faire passer par Lyon. Elles n'en restèrent pas moins sou-

Digitized by Google

mises à la nécessité d'acquitter les taxes de la Douane de Lyon dans les lieux où elles se trouvaient. A cet effet, il fut établi cent soixante-sept bureaux auxiliaires répartis dans les provinces intéressées.

Quant aux marchandises étrangères et à celles originaires des provinces françaises mais destinées à l'exportation, l'obligation de les faire passer par Lyon et d'y acquitter pour elles les droits de douanes fut maintenu au grand avantage de la cité qui se trouvait d'être ainsi un grand centre d'entrepôt et de transit.

En 1632, il parut que l'appréciation des marchandises sur laquelle se prélevaient les droits de douane, était généralement inférieure à leur valeur vraie. Il fut fait un nouveau tarif qui souleva de grosses contestations et devint même la cause d'une émeute populaire à Lyon.

Les plaintes soulevées par le tarif de 1632 et par d'anciens usages pratiqués à la douane de Lyon, étaient de diverses sortes. Les unes nées de l'augmentation des taxes, notamment d'un droit de 20 écus imposé, malgré l'opposition du Consulat, sur chaque balle de soie entrant dans la ville (17); les autres relatives aux modes de perception. Pour un grand nombre d'articles, les droits étaient fixés par balle, caisse et autres termes semblables, qui n'indiquant aucune contenance certaine, donnaient lieu à des incidents entre les marchands et les commis de la Douane, qui se terminaient toujours au gré de ces derniers.

La diversité des poids et mesures, dans les différents pays, soulevaient aussi des contestations dans l'application

(17) Deux lettres des 15 novembre et 14 décembre 1632 des consuls de Marseille, aux prévôts des marchands et échevins de Lyon. Arch. munic. A. A. 73.

Digitized by Google

des droits de douane (18). Le poids usité à la Douane variait suivant qu'il s'agissait de denrées du royaume ou de marchandises étrangères. On se servait du poids le plus fort, celui de marc, pour peser les marchandises étrangères, tandis qu'on employait celui de Lyon, plus faible de 16 o/o, pour les denrées du pays, ce qui favorisait les premières (19). En 1775 cette inégalité fut corrigée, et le poids de marc fut prescrit pour les marchandises originaires du royaume.

Un autre sujet de plainte était une singulière pratique de tout temps en usage dans les bureaux de la Douane de Lyon. Celle-ci ne délivrait pas d'acquit contre le paiement des droits, et toutes les pièces de la comptabilité restait entre ses mains (20). On donnait pour raison de cet usage l'encombrement du trafic et aussi les garanties que les marchands trouvaient contre d'injustes réclamations, dans les formalités qui accompagnaient la perception des droits. En effet, les marchandises acquittaient les droits à leur entrée dans la ville, et ne devaient rien à la sortie (21). Lorsqu'elles étaient présentées à l'une des portes, un commis de la douane recevait une première déclaration, et accompagnait la voiture jusqu'à l'hôtel de la Douane, de peur de quelque fraude ou substitution. Au bureau central, la sincérité de la déclaration était contrôlée par l'examen des marchandises. Les droits étaient ensuite acquittés et l'on marquait sur les caisses et ballots, avec un pinceau, la

(18) Guyot. *Répertoire universel de jurisprudence.* (V. *Douane.*)

(19) Dalloz. (V. *Douane*, n° 16. — Guyot. *Répertoire universel de jurisprudence.* (V. *Douane.*)

(20) *Mémoire de d'Agesseau*, p. 51.

(21) *Mémoire*, p. 57.

Digitized by Google

date de l'entrée en douane, le nom du marchand et le paiement des droits. Après cela les marchandises pouvaient circuler librement. Elles ne couraient pas le risque d'être de nouveau taxées en ville. Mais il paraît que si elles étaient destinées à en sortir, elles étaient exposées à de nouvelles réclamations de la part des bureaux auxiliaires chargés de percevoir, dans les provinces, les droits de la Douane sur les marchandises dispensées du transit par Lyon.

Enfin les marchands se plaignaient surtout des défectuosités de certaines clauses équivoques et trop larges du tarif de 1632, qui laissaient à l'arbitraire des commis l'application de certaines taxes.

Ces divers motifs de mécontentement furent l'occasion d'un soulèvement populaire à Lyon, les 4 et 5 décembre 1632. Le peuple mit au pillage l'hôtel de la Douane et brûla les papiers et registres qui s'y trouvaient. La sédition fut apaisée par l'intervention des magistrats de la cité et du cardinal Alphonse de Richelieu, archevêque de Lyon, dont le renom de bienfaisance s'est conservé dans notre ville.

Alphonse de Richelieu se fit, à cette occasion, l'avocat des Lyonnais auprès de l'autorité royale. Il écrivit au Roi et à ses ministres des lettres touchantes, où il implorait leur clémence et dont M. Péricaud a donné des extraits dans la notice de ce prélat. Dans une lettre à un ministre de Louis XIII, il dit : « Je vous supplie, si le Roi a résolu « quelque chose sur le sujet des folies de nos Lyonnais, de « les expédier promptement, car le temps et le mal pressent « et je crains qu'elles ne croissent en sorte, si on en donne « le loisir, qu'au lieu d'un cataplasme lénitif, il ne faille avoir « recours au cautère actuel, et que ces commencements « ne soient un levain pour de grandes divisions. Les fous « sont mes enfants, et le père n'est plus sage qu'eux qu'en

Digitized by Google

« ce qu'il reconnaît et blâme leur extravagance. » Une lettre que l'archevêque de Lyon écrivait plus tard au Roi, fait voir l'état de détresse où se trouvait notre ville vers cette même époque : « La lettre que Votre Majesté m'a fait « l'honneur de m'écrire sur le sujet de la subsistance « qu'elle veut être tirée de cette ville, m'ayant été rendue, « j'ai parlé au prévôt des marchands et aux échevins, pour « les exhorter à obéir promptement, pour ce que, man- « quant en ce point, ils ne pouvaient faire de bonne grâce « et se mettaient au hasard d'encourir l'indignation de « Votre Majesté. Ils m'ont représenté la pauvreté du corps « de ville qui est en dette extrêmement, ou pour des « sommes qu'il a été contraint d'emprunter pour fournir à « ce que V. M. a désiré d'eux, ou pour les dépenses à « quoi la peste les a obligés. La difficulté de venir à une « capitation, et l'espérance qu'ils ont que Votre Majesté « aura tant de bonté pour cette ville (qui a toujours été « pleine de fidélité et de passion pour son service), qu'elle « considérera sa pauvreté avec compassion, et prendra « plaisir à la conserver plutôt qu'à la perdre. Voilà, Sire, « tout ce que mon éloquence, le crédit que j'ai parmi le « peuple, a pu opérer, si j'en ai acquis quelque peu, c'est « plutôt parmi ceux qui n'ont point de bourse que parmi « les autres ; et si ces derniers ont de la bonne volonté « pour moi, ça sans doute été pour n'avoir jamais essayé « d'y fouiller; si j'étais obligé, je perdrais en un instant ce « que j'ai acquis avec beaucoup de peine, et me mettrais « en état de ne rien pouvoir pour le bien de leurs « âmes... »

La correspondance du cardinal de Richelieu est toute entière imprégnée de cet esprit de charité, de dévouement aux intérêts du peuple et d'aimable bonhomie. C'est bien

Digitized by Google

le prélat qui, après avoir voué sa vie au service des petits et des faibles, voulut reposer, après sa mort, dans la maison des pauvres, à l'abri de l'épitaphe bien connue, inscrite sur le monument de l'Église de la Charité : *Pauper natus sum, paupertatem novi, pauper vixi, pauper morior, inter pauperes sepeliri volo.*

Mais le Roi, sourd aux prières du Consulat et de l'Archevêque (22), ne voulut pas que la révolte restât impunie. Quatre régiments furent envoyés à Lyon et logés chez les habitants. Il y eut des arrestations. On lit dans la *Gazette de France* de l'époque: « Quelques-uns de nos séditieux ne « se souvenant pas que les rois, pour avoir les mains « longues, n'ont pas pour cela la mémoire courte, sont « venus d'eux-mêmes se prendre au trébuchet ». On instruisit le procès des coupables, et cinq furent condamnés à mort.

Deux mois après la sédition, le 5 février 1633, quatre d'entre eux furent exécutés. Le cinquième parvint, au moment de l'exécution, à se glisser furtivement dans la foule, et disparut. Le Prévôt ayant demandé au religieux cordelier qui l'assistait, ce qu'était devenu son pénitent, le religieux répondit : « On ne m'avait pas commis la garde de « son corps, mais celle de son âme; du reste, M. le Prévôt, « je puis vous assurer qu'il était bien repentant de ses « péchés (23.) »

Il est maintes fois question dans les correspondances et mémoires de l'époque, des inconvénients et des charges que la Douane de Lyon créait au commerce.

---

(22) Lettres de Crosset au Consulat. Arch. munic. AA. 51.

(23) Péricaud, *Documents*, décembre 1632, 4 fév. 1633.

Digitized by Google

Madame de Sévigné s'en plaint à diverses reprises dans ses lettres à sa fille qui habitait la Provence et à qui elle faisait de Paris de fréquents envois d'objets de toilette. Dans une lettre du 18 mars 1689 (24), elle lui annonce l'expédition d'une robe par un courrier qui doit prendre une autre route que celle de Lyon « car, dit-elle, tout le monde se « plaint si fort de la Douane de Lyon qu'on ne veut plus de « cette voie. Madame de Bagnols (la femme de l'intendant « de Lyon, Dugué Bagnols) en fait grand bruit et le dé- « sordre pourra y apporter un ordre. »

Dans une précédente lettre du 11 septembre 1676, il était question de l'envoi d'une corbeille de mariage destinée à la fiancée de M. de la Garde, parent et voisin des Grignan en Provence. Parmi les objets de la corbeille, il y avait surtout une fameuse perruque qui excite la verve de la spirituelle marquise : « La bonne d'Escars, dit-elle, « (c'était la marchande) est bien en colère contre la « douane; il en coûte plus de 100 francs! aussi elle a sur « la conscience d'avoir fraudé la gabelle de plus de moitié; « c'est une chose cruelle que cette sujétion. » Cent francs de droit sur une perruque dont on ne déclare que la moitié paraîtront exagérés, alors que le tarif de 1632 ne frappait que d'un droit de 2 1/2 pour cent les marchandises originaires du royaume qui descendaient par le Rhône et la Saône en destination de la Provence et du Dauphiné (25). La proportion indiquerait une valeur réelle de 8.000 livres, en tenant compte de la dissimulation de moitié dans la déclaration. Mais il est évident que les 100 francs payés à la douane portaient sur la valeur totale de la corbeille expédiée en un

(24) Edition Capmas, t. II, p. 267.

(25) Guyot, *Répertoire de Jurisprudence, V. Douane.*

Digitized by Google

seul envoi et dont le détail donné dans une autre lettre, correspond bien avec le chiffre des droits de douane. Elle comprenait « un très beau manteau, une belle jupe, de la « toile d'or et d'argent pour une toilette, et de quoi faire « un corps de jupe; la dentelle pour la jupe et la toilette; « une petite pour les sachets, les coiffes noires; les sou- « liers, la perruque, les rubans, le tout admirablement « beau. » Quant a la perruque, il faut en lire la description : « C'était la plus belle chose du monde, la plus vive, « la plus décevante, la plus naturelle, la plus parlante, la « plus jeune, la plus ondoyante, la plus blonde, la plus « surprenante, et pourvu que la femme de chambre de la « comtesse y voulût seulement passer les doigts, elle serait « aussi bien après le voyage qu'en partant de Paris. » — On comprend que tant de belles choses aient dû acquitter 100 francs de droits à la Douane de Lyon.

L'hôtel principal de la Douane de Lyon fut établie à une époque très reculée dans un bâtiment d'abord loué, puis acquis par la ville au XVIIe siècle, sur la petite place qui en a conservé le nom, au centre du quartier commerçant, à proximité du Change, et de la rivière avec laquelle il était mis en communication par un port où abordaient les marchandises transportées par eau. Pour la facilité des correspondances, il y avait tout à côté, dans la rue de Flandres, qui était l'emplacement du quai actuel, une boîte aux lettres. Ce détail avait son importance, à une époque où l'on ne voyait pas comme aujourd'hui une boîte aux lettres à tous les coins de rues. On lit dans l'Almanach historique de la ville de Lyon pour 1745, qu'il y avait dans la ville trois boîtes, qui étaient levées tous les jours à sept heures du matin : L'une à la place Louis-le-Grand chez le sieur Fenouillet, vitrier; l'autre à l'entrée de la rue Neuve, du

Digitized by Google

côté de la place de la Fromagerie, chez le sieur Simon, vitrier; la troisième rue de Flandres, au coin de la Douane, chez la veuve Bazilac. En 1775, il y en avait deux de plus, l'une à l'hôtel de Chevrières, place St-Jean ; l'autre à l'hôtel de la Comédie du côté de la rue Puits-Gaillot.

Jusqu'au XVIe siècle l'hôtel de la Douane fut voisin d'un antique hôpital désigné successivement sous les noms de N.-D. de Lyon; N.-D.du Pont; N.-D. de la Graneterie; N.-D. de la Saunerie et enfin St-Éloi (26). A cet hôpital étaient annexés une église et un cimetière. L'hôpital fut vendu aux enchères le 27 août 1499 à divers acquéreurs. On ne connaît pas la date exacte de la démolition de la chapelle St-Éloy. Elle figure sur le plan de Lyon au XVIe siècle et sur celui du P. Ménestrier qui représente l'état de ville sous François Ier et Henri II. Elle séparait la place de la Douane de la rue de Flandre (le quai actuel), et était placée parallèlement à celle-ci. A cette chapelle se rattache le souvenir d'un épisode de la prise de Lyon par les protestants en 1562 (27). En 1625, elle n'existait plus, comme on peut s'en convaincre par l'examen du plan de Simon-Maupin.

A l'époque de la Révolution, les bâtiments de la Douane comprenaient deux maisons de quatre étages, avec cour et cave, d'une superficie de 7.850 pieds carrés, qui furent vendues comme propriété de la commune, le 27 août 1792 à Jean-Baptiste et Marc-Antoine Benoît, demeurant à Lyon, quai Villeroy, 24, pour le prix de 127.800 L. Les confins étaient au nord, les maisons de M. Dugas de St-Chamond,

---

(26) Guigue, *Recherches sur N.-D.de Lyon*, p. 1 et 149. — Niepce, *Les Archives de Lyon*, p. 312.

(27) Cochard. — P. Saint-Olive, *Mélanges sur Lyon*, 1862, p. 22.

Digitized by Google

et du sieur Ferréol, et la place de la Douane; à l'orient, la maison du sieur Ferréol, la place de la Douane, et la maison de la dame Frain; au midi, la petite rue de l'Arbalète et à l'occident la rue de l'Angile. Il résulte de ces confins que l'hôtel de la Douane occupait les maisons situées au fond de la place, qui existent encore et qui portent aujourd'hui les numéros 3 et 4 sur la place de l'Ancienne-Douane (28). Les bâtiments de la Douane couvraient ainsi un espace de 2.600 mètres carrés, qui donne une idée de l'importance de ses bureaux et de ses services. En outre, ils contenaient des logements pour plusieurs des officiers principaux de la Douane: les fermiers généraux, le directeur des traites et gabelles, et des receveurs.

Le Tribunal de la juridiction de la Douane tenait également ses audiences dans une des salles de l'hôtel de la Douane.

En 1777 le Consulat eut à s'occuper d'une proposition à lui faite par l'ingénieur Perrache relativement au transport des bureaux de la Douane sur une parcelle de terrain concédée à la Compagnie qui avait entrepris les travaux d'amélioration de la presqu'île (29). Ce projet n'eut pas de suite. En 1786 les services de la Douane furent transportés dans un grand bâtiment dit hôtel des Fermes, couvrant une superficie de 8.827 mètres, sur un tènement situé quai de la Charité, qui avait fait partie du couvent des reli-

(28) Arch. Com. — Registre des arrêtés et délibérations de la municipalité de Lyon, relativement à l'aliénation des propriétés de la commune. — *État estimatif des propriétés de la Ville*, par Freydières, 1791. — *Plan cadastral* de Coillet.

(29) Arch. Comm. — Lettre de Boilleau aux Prévot des marchands et échevins. — A. A. 59.

Digitized by Google

gieuses de Sainte-Élisabeth, et qui est devenu depuis l'hôpital militaire. L'hospice de la Charité fut indemnisé des droits auxquels il renonçait à cette occasion, avec une rente annuelle perpétuelle de 15.000 fr., représentant un capital de 300.000 francs (30). Supprimé pendant la Révolution, le service des Douanes fut rétabli en l'an XIII, dans l'ancien Arsenal, rue des Colonies. — Actuellement il est installé dans l'ancien entrepôt des liquides derrière la gare de Perrache.

En outre de son hôtel central, la Douane avait anciennement sur divers points de la ville, des bureaux auxiliaires dits de consigne et des commis chargés de surveiller aux portes l'entrée des marchandises. Il y avait un bureau dans le quartier St-Vincent (31) pour celles qui descendaient le cours de la Saône; un autre pour celles qui venaient du Haut-Rhône, à St-Clair, au bord du fleuve, au débouché d'une place qui séparait le Grand Séminaire du couvent des Feuillants (32).

Les contestations qui s'élevaient entre les marchands et les fermiers de la Douane étaient jugées par une juridiction spéciale. Par édit du mois de mars 1563, le roi Charles IX institua des juges pour terminer les différends à raison de la levée et perception des droits de la Douane de Lyon. Ces juges devaient siéger à l'hôtel de la Douane.

L'édit royal désignait pour remplir ces fonctions un trésorier de France, le sénéchal ou son lieutenant, le maître des ports ou son lieutenant, auxquels devaient être adjoints six avocats ou procureurs du roi au présidial pour les juge-

(30) Arch. Comm. — Manuscrits de M. Vermorel.

(31) *Mémoires de d'Aguesseau.*

(32) Ancien plan, *Arch. de la Charité.*

Digitized by Google

ments définitifs ou quatre seulement pour les jugements interlocutoires (33).

La juridiction de la Douane s'exerçait d'abord par commission. En 1692 le roi créa des officiers en titre pour composer ce tribunal. En 1745 (34) les conseillers en la juridiction de la Douane étaient : MM. Pupil, premier président de la Cour des Monnaies, lieutenant général de la sénéchaussée, président de la Chambre; Maleval, lieutenant du président; Adamoli, maître des ports, ponts et chaussées et six autres conseillers. Le maître des ports était juge-né à la juridiction de la Douane. Le Président n'avait pas changé et remplissait encore les mêmes fonctions, trente-deux ans plus tard, en 1777.

Les gens du roi composant le Parquet pour la juridiction de la Douane, en 1745, étaient MM. de Glatigny, avocat général à la Cour des Monnaies, avocat du roy, et Quinson, procureur général à la Cour des Monnaies, procureur du roi. Les avocats et procureurs aux Cours de Lyon plaidaient et occupaient pour les parties devant la juridiction de la Douane.

La salle d'audience était au bureau de la grande Douane près de la rue de Flandre (35).

La procédure suivie devant la juridiction de la Douane de Lyon était la procédure extraordinaire, c'est-à-dire criminelle, jusqu'à l'ordonnance de 1687. Lorsque les commis avaient dressé un procès-verbal de contravention, ils le présentaient au lieutenant général qui faisait assigner le contrevenant. On entendait ensuite séparément les dépositions

(33) *Privilèges des foires de Lyon*, 1649, p. 396.
(34) *Almanach de 1745*, p. 109.
(35) *Almanach de 1745*.

Digitized by Google

du commis et des gardes; puis le contrevenant lui-même, comme dans un procès criminel, sous la forme d'un interrogatoire sur faits et articles. En 1687 cette procédure fut réformée dans un sens plus libéral, mais l'interrogatoire du contrevenant fut maintenu, de sorte que la nouvelle procédure propre à la juridiction de la Douane de Lyon, était, dit d'Aguesseau dans son mémoire, en partie civile et en partie criminelle.

Les juges recevaient des épices. La Chambre en taxait elle-même le chiffre dans chaque procès, et les gens du Roi qui donnaient des conclusions écrites et orales, recevaient la moitié de la somme attribuée aux juges. Lorsque, par exemple, la Chambre s'était alloué dix écus, les officiers du Parquet en recevaient cinq, et le tout coûtait quinze écus aux parties.

L'appel des sentences rendues par la juridiction de la Douane était porté au Parlement de Paris jusqu'à l'ordonnance de 1687. — Depuis, ce fut la Cour des Aides, qui eut compétence pour en connaître.

A la fin de son mémoire, le conseiller d'État, Henri d'Aguesseau, signale les réformes qu'il jugeait nécessaire d'introduire, en 1689, dans l'organisation de la juridiction de la Douane de Lyon. Il insiste sur la nécessité de modérer les épices que s'attribuent les juges : « Car, dit-il, comme « c'est une affaire et une dépense que d'assembler ces juges, « les marchands prennent le parti de composer avec les « commis sur toutes les difficultés qu'on leur fait, bonnes « ou mauvaises. Et il vaudrait autant qu'il n'y eût point de « juges que d'en avoir de la manière dont les choses se « passent. Aussi, ils ne jugent que très peu d'affaires et on « n'a pas trouvé quatre sentences de rendues dans l'année « 1687. »

Digitized by Google

Cette extrême pénurie d'affaires explique pourquoi les audiences qui, aux termes de l'Édit de 1563 devaient se tenir deux fois par semaine, le lundi et le jeudi, étaient devenues au milieu du XVIIIe siècle, irrégulières et pour ainsi dire facultatives. On lit dans les *Almanachs Lyonnais* de cette époque : « Il n'y a point de séances réglées; les « juges sont avertis de s'y rendre lorsqu'il se présente des « causes ou affaires à juger. » Plus tard, il paraît que le rôle fut un peu plus chargé. Une ordonnance royale du 11 mai 1775 a fixé à deux par mois, la tenue des audiences de la juridiction de la Douane (36).

Telle était dans ses principaux organes cette vieille institution, disparue depuis un siècle, de la Douane de Lyon. Quelques-uns trouveront peut-être qu'il ne valait pas la peine de la tirer de l'oubli et nos modernes économistes pourront sourire au récit d'une organisation qui méconnaissait à ce point les principes les plus essentiels de la science qu'ils ont créée. Il y a dans le passé beaucoup de choses comme celle-là, qui ne trouvent pas grâce devant eux, et que pour ne pas avoir à les condamner, ils préfèrent ignorer.

La vérité est que ces vieilles institutions aujourd'hui tant dédaignées étaient peut-être mieux d'accord que nous ne pouvons en juger, avec un état social qui a entièrement disparu; que les barrières les plus infranchissables qui séparaient les peuples de la vieille Europe n'étaient pas des droits de Douane mal combinés; que les vrais obstacles qui gênaient l'expansion du commerce dans l'ancienne France étaient plutôt la difficulté et la lenteur des communications, la simplicité des mœurs, la rareté des capitaux.

(36) *Almanach* 1777.

Digitized by Google

L'historien plus affranchi que l'économiste de l'influence des idées qui l'entourent, moins préoccupé de l'utile, aimant le passé pour lui-même, se plaît à l'étude des choses disparues, même de celles qu'il ne serait pas bon de faire revivre.

Il est permis de croire que cette institution, qui fut pendant de longs siècles, un rouage important de l'Administration publique, une source féconde de revenus pour le Trésor, une cause de prospérité commerciale pour une grande cité, ferait l'objet d'un chapitre intéressant de l'Histoire de Lyon.

A. Poidebard.

Digitized by Google

LE LIVRE DE RAISON

D'UN PAYSAN DU LYONNAIS

AU XVIIIe SIÈCLE

Les livres de raison, écrits par de simples paysans, sont assez rares, et c'est ce qui nous détermine à publier, en entier, celui que nous a laissé Hugues Mayet, cultivateur de la petite paroisse de Nuelles, près de l'Arbresle (Rhône), d'autant plus qu'il renferme un tableau fort exact de la vie modeste d'une famille rurale au siècle dernier.

Né le 12 octobre 1682, Hugues Mayet nous apprend d'abord qu'il contracta un premier mariage, dès le 16 février 1700, c'est-à-dire à peine âgé de 18 ans. De cette union naquirent seize enfants. Treize vivaient encore quand leur mère mourut. Et c'est sans doute parce que chacun d'eux avait quitté la maison paternelle que, las de vivre dans l'isolement, on le vit, après dix-huit ans de veuvage et à

Digitized by Google

l'âge de 64 ans, contracter un second mariage, qui donna encore le jour à trois autres enfants.

Hugues Mayet vécut jusqu'à un âge fort avancé, car, le 27 avril 1763, il tient encore note du décès du curé de sa paroisse. Et comme, à cette date, il était entré dans sa quatre-vingt-unième année, il est à présumer qu'il mourut bientôt après.

Il ne faut pas demander, assurément, à notre vieux paysan, beaucoup de développements dans la rédaction de ses notes journalières. Quoique son écriture soit bonne, la rédaction semble lui coûter quelque peine. Et s'il a bien soin de nous dire quel jour de la lune est né chacun de ses enfants, ce qui était, paraît-il, un pronostic de bonheur ou de malheur, il se borne à mentionner, sous la forme la plus brève et la plus stoïque, le décès de tous ceux des siens, auquel il a survécu.

Toute son expansion, il la réserve pour nous rappeler les funestes résultats de l'intempérie des saisons, du cruel hiver de 1709, notamment, les fâcheux effets des épizooties qui déciment son bétail, l'impression que lui a causé la nouvelle d'une émeute qui vient de troubler la ville de Lyon, la curiosité que provoque le passage de quelques princes du sang à l'Arbresle, et aussi les ravages causés par le débordement des rivières qui ruinent les ponts de la contrée, et dont nous retrouvons, aujourd'hui encore, les traces à Dorieux.

Ces petits faits étaient les seuls, en effet, qui pussent venir rompre la monotonie de la vie paisible d'un paysan, attaché à la culture de ses terres, et qui ne quittait guère ses foyers que dans des occasions extraordinaires.

Sans doute les simples notes que nous a laissées cet honnête cultivateur, ne nous font pas connaître tous les détails

Digitized by Google

de la vie de cette famille patriarcale, qui formait presque une tribu.

Mais ce qu'on y retrouve suffit pour nous révéler, à la fois, l'honnêteté profonde de ces familles rurales d'autrefois et la résignation, toute chrétienne, avec laquelle elles acceptaient la vie de labeur, à laquelle les attachait leur humble destinée. L'aisance n'est pas grande et les dots sont fort modestes. Les charges, imposées par de nombreux enfants, sont lourdes aussi à supporter. On y parvient cependant, à force d'économie et de travail, et parce qu'on sait se contenter de peu, sans rien sacrifier à un luxe frivole, et sans témoigner d'aucun sentiment de basse envie au sort des classes plus heureuses et plus favorisées de la fortune. Les filles épouseront un artisan de la ville ou quelque honnête cultivateur, comme leur père, et ceux des fils, qui abandonneront la culture des champs, iront à Lyon embrasser une profession manuelle, qui assurera leur avenir et leur permettra de réaliser une fortune, que n'auront point connue leurs ancêtres. Et c'est ainsi que tous, avec leurs propres ressources, vivront à l'abri du besoin, et que l'honneur du nom paternel aura contribué, pour une grande part, à rendre plus fructueux les efforts qu'ils auront tentés, pour arriver à l'aisance et à une condition meilleure.

Voilà ce qui se dégage du livre de raison de cet honnête paysan. Voilà l'intérêt qu'il présente à qui sait envisager tous les humbles détails qu'il renferme, dans leur ensemble et en vue des habitudes sociales dont il nous rappelle le souvenir. Aussi l'impression qu'on éprouve de sa lecture est-elle un sentiment d'estime et de profonde sympathie pour cette forte race qui a fait notre sol fécond et en qui résidera toujours, au plus haut degré, l'une des forces vives du pays.

Digitized by Google

Le 12 novembre 1682, je suis né, jeai esté baptizé dans leglise de Nuelle, par Monsieur Tenant, curé, le 19 dud. Monsieur Hugues Guérin a esté mon parain, et Jeane Lespinasse, de St Genist Les Olière, a esté ma maraine.

⁂

Baptistaire de ma femme.

Claudine Simond, fille d'Antoine Simond et de Jeanne Brun mariés, habitans de St Genis Les Olière, qui naquit le 6e janvier 1687 et été paptizé le 7e dud. en l'eglize dud. St Genist. Claude Simond, son grand père, a esté parain, et Jeanne Pelisson, veuve de Jean Brun de Sosieux, a esté maraine.

Le baptesme a esté fait par Monsieur Dupelier, pour lors curé.

⁂

Le 16 de fevrier 1700, jeai epouzé Claudine Simond, fille d'Antoine Simond et de Jeanne Brun.

⁂

Le duc de Bourgonne et le duc de Berry et arrivé à Lyon, le 9e apvril 1701. Il y on resté 4 ou 6 jours (1).

⁂

André Mayet mon filz et de Claudine Simond, ma femme, et né le 26e décembre 1702, sur les 6 heures du matin.

Il a esté baptizé en leglize de Nuelle le 27e dud., sur les 4 heures du soir, par Monsieur Tenant, curé. Mon père a esté parain Et Jeanne Caillot, fille de Pierre Caillot, habitant de Châtillon-d'Azergue, a esté maraine.

---

(1) Le duc de Bourgogne, père de Louis XV et le duc de Berry, séjournèrent en effet à Lyon jusqu'au 13 avril. (V. Péricaud. *Tablettes chronolog.*, année 1701.)

Digitized by Google

Ledit André Mayet, mon filz, est mort le 17e mars 1703. Il a esté enterré le mesme jour par M. Tenant, curé.

*
* *

Marthe Mayet, nostre fille, naquist le 28e mars 1704 ; elle a esté baptizé en leglize de Nuelle, le 30e dud., par Monsieur Tenant, curé. Monsieur Hieremie Bigaud, bourgeois de Lyon, a esté parain.

Et Marthe Devigaud, femme de François Ducreux, chirurgien à Larbrelle, a esté maraine.

*
* *

Ladite Marthe Mayet, ma fille, et morte le 13e apvril 1704, elle a esté enterré au simitière de Nuelle le 4e dud., par Monsieur Tenant, curé.

*
* *

Le 29 et le 30 mai 1704, il a gellé plus que du quard des vigne. Il y en a une grande quantité qu'il n'y a rien laissé.

*
* *

Marguerite, nostre fille, naquit le 4e juin 1705, le jeudi, sur les huict heures du matin, le dix jour de la lune de may, elle a esté baptizé en leglize de Nuelle le 7e dud. jour de Sainte-Trinité, par Monsieur Tenant, curé.

Pierre Caillot, le jeune, habilieur de fracture, a esté parain, et Marguerite Merlin, femme de Guillaume Chanel, habitant de St Germain sur Larbrelle, a esté maraine.

En marge : Elle a fait ses Pâques le 14e apvril 1718.

*
* *

Monsieur Barier, viquaire à St Germain sur Larbrelle, a esté receu curé en la paroisse de Nuelle, le 30e janvier 1706, par Monsieur Tenant, curé.

Et Monsieur Hugues Guérin, châtelain, et Monsieur Bigaud on faict la reception en leglise de Nuelle, au son de la cloche.

En marge : Il et mort le 29 octobre 1740, et enterré proche la chère.

Digitized by Google

∴

Pour faire passer la gale à un cheval, il faut achepter un carteron de Neapolitano double valan 15 s. Il faut le faire seigné, puis après un jour ou deux, le bien frocter partout de cet ongant, puis le mestre une heure au solail qui face bien chaud, la gale luy passera.

∴

Claudine, nostre fille, naquit le 13e septembre 1707, sur les huict heures du soir. Elle a esté baptizé en leglize de Nuelles, le 14e dud. par Monsieur Barier, curé. Monsieur Jean Chapuis, notaire à Larbrelle, a esté parain, et Marguerite Jaquier, femme de Nicola Lamber, notaire à Larbrelle, a esté maraine.

∴

Le 6e janvier 1709, il a commancé à fâire une siz cruelle froit qui a duré jusque au 26e dud. qui a tué presque tous les blé. De 30 bichets que j'avois semé, je n'ay cully qu'une coupe, qui cy qu'à St Genis. Avant lyver, il ne valoit que 44 sols le bichet de la soigle, et après, elle a couté à Saint Genis 13 livres 8 sols le bichet, le 3e juin 1709.

Pour les vignes, de plus de 40 journé à éserter, que j'avois qui cy qu'à Saint Genis, je n'ay cully que 2 ané de vin. Auparavans lyver j'en avois que j'orais donné à 55 sous l'ané et après lyver, je l'ay vendu 7 sous le pot. J'en ay vandu à Monsieur Brosette de Vayse 24 livres l'ané.

Pour les noyé, il on presque tous gellé. Le 21e mars 1709, j'en ay achepté qui ma coupté à rayson de 4 sous 9 deniers la livre. Il a toujours omenté jusque à ce que le 24e may 1714, il a couté 10 sous la livre.

L'anée 1709, les manœuvre estoit bien aize de travalier pour leur vie et les valé et les sarvante (2).

---

(2) Nous trouvons ici des indications très précises sur les terribles effets de l'hiver de 1709, qui fut suivi d'une cruelle disette, causée par des pluies interminables. La *Petite Chronique Lyonnaise*, publiée par M. Morel de Voleine, nous apprend aussi que le bichet de blé (34 litres environ), pesant 60 livres, se vendit 20 livres, le seigle 16, le blé noir

Digitized by Google

***

Marie, nostre fille, naquit le 7 septembre 1709, entre 8 et 9 heures du matin et le 3e de la lune. Elle a esté baptizé en leglise de Nuelle le 8e dud., par Monsieur Barier, curé. Sieur Pierre Jacot, dit Davinié, marchand à Bully, a esté parain, et Jeane Brun, ma belle mère, a esté maraine.

***

Pierre, nostre filz, naquit le lundi, à la première heure du mois de juin de l'ané 1711, à la plaine lune.

Il a esté baptizé en leglise de Nuelle, led. jour, à 9 heure du soir, par Monsieur Barier, curé. Pierre May, boulangier, demeurant ché Charbonnas, à Lyon, a esté parain, et Marie Bare de Couson, demeurant ché Monsieur Rigaud, à Lyon, a esté maraine.

Il son à présant mariez ensemble, en 1712.

***

Leonneur, notre fille, naquit le 2e apvril 1713, sur les 6 heures après midy, au premier cartier de la lune de mars, elle a esté baptizé en leglize de Nuelle, le 3e dud., à 5 heures du soir, par Monsieur Barier, curé. Antoine Berne, habitant et luminier dud. Nuelle a esté parain, et Leonneur Romieux, femme de Jean Thomason, habitant dud. Nuelle, a esté maraine.

***

Le 12e décembre 1712, jalois à Lyon et je pasois à St Genis les-Olière pour parler à Claude Fuchier et à Claude Chermillon. De là, nous allions ensemble ché Jean Chermillon, en pasant par la pettite

---

ou sarrazin 15, l'anée de vin de 30 à 40. On vit des malheureux, à la campagne, céder des parcelles de terres pour obtenir du pain. A cette occasion, on suspendit les fêtes et cérémonies au collège de la Trinité. Il n'y eut, à Lyon, que cinq boulangers qui furent autorisés à faire du pain blanc. Enfin, l'archevêque donna la permission de faire gras, quatre jours par semaine, pendant le Carême. (*Revue du Lyonnais*, 2e série, t. IV, p. 358.)

Digitized by Google

porte de la terre de la Vesve Gorgeron. Je mis le piez gauche sur le marche pies de ladite porte. Il me glisat, il me diloca l'os de la jambe d'avec la chiville et me força le nerf. Pierre Caillot, le père et Monsieur Devigaud me son venu racommoder icy à Nuelle. Jeay demeuré, il m'a falu demeuré 10 jours dans le lit et plus de 14 jours qui me faloit porter des béquilles.

***

Le 2e et le 3e juin 1713, le jeudy et le vendredy avant la Pentecôte, il a gellé plus que du card de vigne et autres choses crenant de froy.

***

Le 27e décembre 1713, jour de St Jean l'evangeliste, il on levé le cheval de bronze et le Roy dessus, en Bellecourd, à Lyon (3).

***

En 1714, on donoit au magneuvre pour poüé (4), 4 sous, et pour esserter 6 et 7 sous par jour.

***

En 1714, il y avoit un partisan à Lyon, qui s'appeloit Marion, qui avoit le buraud du tabac, et il a pris la ferme des entré des portes Auparavant, il ce donnoit 14 livres par un bœuf et 32 sous par veaux et 4 livres par anné du vin en foyre. Après qu'il a pris la ferme, il voloit ce faire donné 20 livres par bœuf et le reste à proportion. Il avoit impozé 3 sous par un dinde et 1 sou par poule et 1 sou 6 deniers par cot et 1 sou par panier de œuf ou de beure. Le 5e juin 1714, le peuple estant irité de ces novaux impoz, ils ce son asamblé une grande quantité et son alé ché ce Marion pour le prandre, pour savoir le suget de ces impoz. Il ne l'on pas trouvé, il pasa sur les tois des maisons et sans sauva. Il y avoit de ces garde noire ché luy. Il on donné un cout de fusit à un homme et l'on tué. Il ce blesa plusieur personne. Le peuple

---

(3) L'inauguration de la statue équestre de Louis XIV, œuvre de Martin Desjardins, eut lieu non pas le 27, mais le 28 décembre. (V. Péricaud. *Tablettes chronologiques*, année 1713.)

(4) *Poué*, tailler la vigne.

Digitized by Google

ont entré et pilié tout ce qu'il avoit ché luy. On fait estat qu'il avoit plus de cent mille livres de thabat et tous ces meubles. Il nont laisé ny porte ny fenestre. La nuy precedante, il fit mestre une porte neuf et le landemain on la prit et on la porta au Rone, avec les autres. On ne sauroit nombrer le mal qu'il y on fait. Du depuy, il ne ce donne que 5 sous par bœuf et 1 sou 3 deniers par veaux et 1 sou 9 deniers par anné de vin.

Monsieur de Villeroy et venu pour régler ce dezordre. Le 2e juliet 1714, il ont remis les entré, comme la magnière accoutumée et ordonné à tous les bouché de tué de viande et de tenir leur boutique fournie de toute sorte de viande sur paine de la vie (5).

En ce temps-là, il on pozé un camp à la Guiliotière ou il y avoit 1,800 cavalié qu'il on détruis presque tout le foin des environ. Il a si bien fait enchéry par icy qu'il y a des gens qui lon vandu plus de 4 livres le quintal au pré. Il on mis un camp à Ance et un à Villefranche ; il y a ausy plus de 1000 fantacin en Vaise que tous ce nourise du pain de monition sans qu'il coute rien en landroit où il son campé. Par malheur au moy de juliet et aoust de ladite ané, il est venu une grande maladie sur les bœuf et vache, que de tout couté il font des procesion a l'honneur de saint Roc. On a fait asemblé tout le bestail en chaque paroisse et on les a mené en la place. Les prestre on fait de l'eau bénite et il les ont toute bénit (6).

---

(5) D'après les documents du temps, cette émeute fut provoquée par les bouchers, mécontents de l'impôt mis sur les bestiaux, destinés à la consommation. Commencée le 4 juin, elle ne fut apaisée que le 6 par la milice bourgeoise. Pour calmer les esprits, le Consulat avait d'abord rendu une ordonnance autorisant les bouchers à faire entrer du bétail, sans payer aucun droit d'octroi. Mais cette ordonnance fut rapportée, le 2 juillet suivant, par le duc de Villeroy, arrivé à Lyon, dès le 20 juin. (Péricaud. *Tablettes chronologiques.* — Morel de Voleine. *Petite Chronique lyonnaise. Revue du Lyonnais*, 2e série, t. 2, p. 183.)

(6) Ces mêmes pratiques religieuses, pour combattre les épizooties, se retrouvent dans les notes journalières de l'abbé Aulanier, curé du Brignon, sous la date de 1682. (V. Mazon. *Deux livres de notes journalières au XVIIe siècle*, p. 20.)

Digitized by Google

***

Le 25e juliet 1714, on a fait la procession en ceste paroisse et le jour de saint Roc a cette intention. Nous avons passé à la Croix Baset et ché Monsieur Guérin, ché Ferlat et au molin de Nuelle et somme revenu à la Croix Baset. Il y a des paroisse proche de Villefranche où qu'il nè resté ny bœuf ny vache. Dabord quelle prene mal elle tramble, elle on une dierré que quel remède que lon puisse faire, elle meure dans 4 ou 5 jours. Il y en a que, le soir, elle ne son pas malade. Le landemain, on le treuve morte. Je prie Dieu en monsieur St Roc qu'il nous préserve de ce facheu accidant. Il y en a qune de morte en ceste paroisse, le jour de la faiste de saint Roc 1714. Le 30e dud., il nous en est mort deux; il nous en a resté que deux. A la Toussaint, il y en a eu 17 de morte à Nuelle.

***

Le 28e aost 1714, la royne de Poullonne a pasé à Larbrelle qui venoit de Lyon (7).

***

L'ambassadeur de Perse a passé à Larbrelle avec son esquipage et plusieurs domestiques de la Turquie avec luy, qui allest à Paris, le 9e janvier 1715 (8).

---

(7) Péricaud avait mentionné, en l'année 1714, le passage de la reine de Pologne à Lyon, mais sans en fixer la date. (*Tablettes chronologiques*, ann. 1714.)

(8) Cet ambassadeur de Perse se nommait Méhémet-Rizza-Bey. Il était arrivé à Lyon, le 7 janvier, avec une suite de cinquante personnes. Il séjourna ainsi, pendant deux jours, dans notre ville, dont il visita les principales curiosités. C'était un homme de haute stature et de mine superbe, auquel Louis XIV donna audience, avec une grande solennité. Le roi voulut même que toute la Cour allât s'égayer à l'hôtel de cet envoyé, auquel M. de Torcy fut chargé de faire les honneurs de Versailles. (V. *Revue du Lyonnais*, 2e série, t. IV, p. 359. — Capefigue. *Louis XIV*, t. II, p. 482.)

Digitized by Google

∴

Le 17e janvier 1715, sur les 4 heure du soir et le 13e de la lune, est né Gasparde-Marie ma fille, a esté baptizé le 18e dud., à 5 heures du soir. Son parain a esté Antoine Chanel, au lieu et place de Gaspard Chanel, son cousin, marchand, de St Germain sur Larbrelle, et sa maraine a esté Marie Caillot, fille de Pierre Caillot, habilleur de fracture du corps humain de Chatillon d'Azargue, a esté baptizé par Monsieur Barier, curé.

∴

La nuit du 14 au 15 septembre 1715, sur la minuit, il a fait une sy grosse pluye qui la emmené les pont de Larbraille et de Dorieux. Il a emmené 7 ou 8 maison à Larbraille et 18 personne. Le tout a esté fait en moin de 2 heure.

∴

Le 6e janvier 1717, sur les 6 heure du soir, et le 24 de la lune, et né Caterine ma fille, a esté batisé le 7e dud., à 2 heures après midy. Son parain a esté Charle Dalbepierre, notaire et grefier à Chatillon, et sa maraine a esté Caterine, fille de Nicola Lamberd, notaire royal à Larbrelle.

∴

Le 9e février 1717, Monsieur Guérin a épouzé Madame Guérin, sa cousine germaine.

∴

Au commencement d'apvril 1717, Monsieur Barier, curé de Nuelle, et allé empêché les habitans dud. lieu ché Monsieur le marquis d'Albon (9), luy disan que il volait que on lui payace les àconte des gerbes de blé et les porté d'une terre à l'autre, et ne levé qu'une croix en chaque maison, ce que l'on n'a pas acoutumé de faire. Les habitans sont alé sept ché Monsieur le Marquis pour luy soutenir que la coutume a

---

(9) Claude d'Albon de Galles, deuxième du nom, qui, en sa qualité de seigneur de Saint-Forgeux, était aussi seigneur des Nuelles et décimateur de la paroisse,

Digitized by Google

esté de tout temps de ne payer la dixme d'aucun aconte, mesme quand il en auroit onze, et de levé quatre gerbes pour la croix, en quel terre que ce soit. Monsieur le Marquis et Monsieur le Curé on dit qui feriont sinifié une ordonnance pour ce. Il non point fait sinifié, on a pas laisé que de payer, comme à l'ancienne coutume, jusque à nouvel ordre, ce 24e juliet 1717.

∴

En 1718, il a fait une sy grande sécheresse que il a presque tué les vignes et les arbres, de magnière que ce que peu il a resté a esté poussé à la saint André et le vin blanc a coulé.

∴

Le 23e octobre 1718, messire Pierre Tenan, curé de Nuelle, et mort à l'heure de midy, et le lendemain on l'a enterré devan la chapelle de Nostre Dame. Il y avoit plus de 240 pauvres. Monsieur Barier, curé en sa place, leur a donné 3 deniers checun.

∴

Le 17e février 1719, vendredy, sur les 8 heures du matin et le 28e de la lune, et né Hugues Mayet, mon fils, et de Claudine Simond, ma femme. Son parain a esté Pierre Bernard, talhieur et gendre de Monsieur François Guérin, aussi talhieur d'habit de Chatillon d'Azargue. Sa maraine a esté Claudine, ma fille, a esté baptizé le 19e du présent dimanche de Carnaval, sur les 3 heures après midy, par Monsieur Barier, curé de Nuelle.

∴

En l'an 1719, il a fait une si grande sécheresse, que il a emporté plus de 3 quard du blé. Il n'a point esté de légume, presque point de foin, de magnière que au moy de novembre le foin valoit 4 livres le quintal, par les granges. Au moy de mars 1720, le seigle 5 livres, les pesettes blanches 7 livres, mesure de Tarare.

∴

Le 15e apvril 1720, sur les 4 heures du soir, est arrivé à Larbrelle Madame la princesse, fille du duc d'Orléans, régent de Louis XV, roy de France. Elle s'en aloit marié à Modaine en delà l'Italie. On dit

Digitized by Google

qu'il luy a donné 40 millions de mariage, elle avoit un grand esquipage, que carosse, charestte, que cavaliers, plus de 600 cheval et 400 hommes. Ceux de Larbrelle luy son allé au devand jusque proche du four de la chaud de Bully. Il on gardé tout leur esquipage la nuit. Elle s'est en allé a Lyon à midy, elle a fait donne à la tourbine 50 livres, aux pauvres 70 livres (10).

∴

Le 2e novembre 1721, sur une heure devan jour et le 9 de la lune, est né Odet Mayet, mon fils, et de Claudine Simond, ma femme. Son parain a esté Odet Quétant, filz de Jean Quétan, habitan de Lucenay, et sa maraine a esté Jaqueline Pain, femme de Pierre Piquet, habitant de Nuelle, a esté baptizé par messire Jean Barier, curé dud. lieu, ledit jour à soleil couchan.

∴

Le 29e décembre 1723, le mercredy, est né Pierre Mayet, mon filz, et de Claudine Simond, ma femme, sur les 8 à 9 heures du soir et le 3e de la lune. Son parain a esté Pierre, fils de Pierre Caillot, habilieur de fracture de Chatillon d'Azargue. Sa maraine a esté Marguerite, ma fille, demeuran ché Monsieur Guérin à Lyon, a esté baptizé par messire Jean Barier, curé de Nuelle, sur les 4 heures du soir, le 30e dud.

∴

Le premier janvier 1724, on a bénit le glorieux saint Clair que Olivier Pettit Jean, luminier, a achepté.

∴

Le 24e octobre 1725, entre la minuit et une heure du matin et le 18 de la lune, est né Jane Marie Mayet, ma fille, de Claudine Simond, ma femme. Son parain a esté mon fils, l'aîné, Pierre, et Marie, sa sœur,

---

(10) Charlotte Adélaïde, fille du duc d'Orléans, régent du royaume, et mariée au duc de Modène, se rendait alors dans les États de son mari. Arrivée à Lyon, le 16 avril, elle y reçut les plus grands honneurs pendant les huit jours qu'elle séjourna dans notre ville. (V. *Revue du Lyonnais*, 2e série, t. II, p. 185.)

Digitized by Google

a esté baptizé par messire Jean Barier, curé de Nuelle, sur les 6 heures du soir.

***

Le 27e may 1727, à 7 heure et 3 quard du soir, et le 7e de la lune, est né Jean Mayet, mon filz, et de Claudine Simond, ma femme. Son parain a esté Jean Mayet, et sa maraine a esté Michelle Barbaux, femme de Jean Dalbepierre, tous habitants de la paroisse de Nuelle, a esté baptizé par messire Jean Barier, curé dud. Nuelle.

Le 28e dud., à 2 heures après minuit, ma femme a fait une fille, de la mesme ventré dud. cy dessus, qui a esté ondoyé par la vesve Marduel de Chatillon, mère sage, qui est morte un card d'hure apprest et a esté enterré au simitière de leglise de Nuelle, led. jour à 4 hure du soir, apprès le baptesme dud. Jean, son frère.

Led. Jean est mort le jour de Noël, à 2 heures apprès midy. Il a esté enterré au simitière de Nuelle, le jour de la feste de saint Estienne, de 1727.

***

La dimanche dernière de febvrier 1728, en sonant midy, la grand cloche de Nuelle a cassé.

***

Le 9e novembre 1728, sur les 9 heures du soir, le mardy et le premier cartier de la lune, est né Jean François, mon filz, et de Claudine Simond, ma femme. Son parain a esté Monsieur Jean Guérin, advocat en Parlement, et dame Marie Francoise Guérin, femme dud. Monsieur Guérin, a esté maraine. Le batesme a été fait par messire Jean Barier, prestre, curé dud. Nuelle, le 10e novembre 1728, sur les 5 heures du soir.

Le 19e dud., ledit Jean François est mort et enterré le 20e dud., et ma femme est morte le 24 dud., à midy, et enterré le 25 dud.

***

Le 2e novembre 1726, Claudine, ma fille, a fiancé Benoist Chalu, dont je luy ai promis 150 livres de mariage, rien autre. Je lui ai achepté une robe rouge qui m'a coupté 50 livres. Son cofre, linge et habis sont evalué 180 livres.

Digitized by Google

Nous avons fait tous les dépens par moytié. Je luy ay donné 2 bichets de Tarare soigle. 4 livres.

Le 26e dud. il on epouzé. Le 25e fevrier de 1727, je luy ai donné 100 livres, dont M. Dugoujard a fait la quitance. Outre ce, je luy ay donné un petit coin de pré, tenant une coupe, mesure de Tarare, dont il y a 3 ayes et 3 perié, joinant le sien, au Solié ; que si ma fille venoit à mourir sans enfans, il doit retourné à mes autres enfans.

***

Françoise, fille de Benoist Chalu et de Claudine Mayet, est né le 9e novembre 1728, à 2 heure du matin, le dimanche, au dernier cartier de la lune. A esté parain, moy Hugues Mayet et Françoise Delorme, mère de Benoist Chalu, a esté baptizé led. jour à 3 heure après midy, par Mre Jean Barier, curé de Nuelle.

***

Le 16 oust 1730, à 3 heures du matin, Claudine, ma fille, est tombé malade, et le 18 à 1 heure du matin, elle est morte. Elle a esté enterré par Mre Jean Barier, à 6 heures du soir, led. jour. Elle a laissé 2 enfants, à savoir, Francoise et Jacque, agé de 4 moy et demi.

***

Le 3 et 5 décembre 1739, il a fait un vent qui a ebranlé le couvert de plusieurs maisons. Il a araché presque la moitié des noyé et autres arbres.

***

Le 27 juliet 1743, il a fait un si grand vent qu'il a mis les maye (11) de blé, presque toute par terre et baucoud des arbres.

***

Le 8 et 9 aoust 1743, Monseigneur l'évesque de Sidon est venu confirmer à Larbrelle (12).

---

(11) *Maye* au plur., *Maya* au sing. Gerbier, meule de blé.

(12) Nicolas Navarre, évêque de Cydonie, *in partibus*, auxiliaire ou suffragant du cardinal de Tencin.

Digitized by Google

∴

Le 17 juliet 1747, j'ay épousé Jeanne de Saint Jean du Breux (13).

∴

Claudine, ma fille, et de Jeanne de Saint Jean, ma femme, est né le 6 juin 1747, à la fin de la lune. Son parain a esté Pierre, mon fils, Jeanne Dorieux, sa femme, a esté maraine. A esté batizé le 7e dud. par messire Peillon, prêtre, curé dud. Nuelle.

∴

Jeanne-Marie, ma fille, et de Jeane de St Jean, est né le 14e fevrier 1744, à 2 heures du matin, et le 27 de la lune. Son parain a été Charles de Saint Jean, frère de ma femme, et Jeanne-Marie, ma fille, femme de Pierre Piquet, depuis 3 jours. A eté batizé led. jour, à 5 heures du soir, par messire Peillon, prestre, curé de Nuelle.

Elle est morte le 16 apvril 1749, de la vérolle.

∴

Le 12e octobre 1749, la fille de Louis 15, Roy de France, femme de dom Philippe, Infant d'Espagne, a passé, avec une pettite fille de 7 ans et quelque moy, qui san alion en Italie. On a fait des grandes rejouissances à Lyon.

∴

Le premier mars 1750, à huit heure du matin et au dernier cartier de la lune, est née Antoinette, ma fille, et de Jeanne de Saint Jean, ma femme. Son parain a esté André Menetrier, mon gendre, thalieur à Lyon, et maraine Claudine-Antoinette Gautier, femme de Odet Mayet, mon filz, boulanger, en rue de Flandre, à Lyon.

Baptizé le 3e dud. à 10 heure du matin, par messire Peillon, prestre de Nuelle.

∴

Monsieur Peillon, curé de Nuelle, est mort entre les 7 et 8 apvril 1750. Il n'a resté que 9 ans et demi à Nuelle.

---

(13) Le Breuil, commune du canton actuel du Bois-d'Oingt (Rhône).

Digitized by Google

***

Le 8 dud. apvril 1750, Monsieur Antoine a esté nomé curé. Il a fait son entré le 12 dud.

Le dit Monsieur Antoine a esté nomé curé de Panisière, il a fait sa démision de la cure de Nuelle, et le 12 mars 1751, Monsieur Nourison a fait son entré pour curé de Nuelle, led. jour.

***

Monsieur Nourison, nostre curé, est mort le 25 apvril, à 11 heure du soir 1757 ; on l'a enterré au proche du grand autel, sous la lampe.

***

Monsieur Goude est entré en possession le 5 may 1757, pour curé. Il est mort le 27 apvril 1763.

***

Le 9e juin 1749, Jean Poysat, mon gendre, me doit pour quatre douzaine de ays de peuble (14) . . . . . 12 livres.

Plus du premier juliet 1749, cent quarante huit livres de paille.

Je dis 148 livres de paille.

***

Le 7e novembre 1762, j'ay achepté une baraille de vin de Salomon Bost au pris de 6 livres lané, qui me maintien de la teneur de 2 ané et 5 cimaize, dont je luy ay donné 12 livres et 12 sous d'étraine, et s'il ne les tien pas, il me doit randre le surplus.

La baraille a été geogé par Denoyel et ne tien que 2 ané juste.

A. Vachez.

---

(14) *Ays de peuble.* — Planches de peuplier.

Digitized by Google

Charles Baudelaire

SA VIE, SES ŒUVRES, SOUVENIRS PERSONNELS

La vieillesse vit dans le passé, comme la jeunesse dans l'avenir. A mesure que les années s'accumulent sur notre tête, les souvenirs lointains hantent plus souvent notre pensée, y prennent une vivacité, une fraîcheur que la réalité elle-même n'avait pas. Des faits depuis longtemps effacés de notre mémoire s'y retracent tout à coup comme s'ils étaient d'hier; et c'est trop peu dire, car il arrive parfois que notre vie d'hier a laissé moins de trace dans notre esprit.

Pour les amitiés du jeune âge, cette résurrection des souvenirs est à la fois douce et douloureuse. Les longues années, les séparations, les soucis et les luttes de la vie avaient étendu sur les enfantines tendresses comme une

Digitized by Google

couche d'oubli. Couche superficielle. Dans le repos de la vieillesse la pensée reprend son cours d'autrefois; les images de ceux que nous avons aimés reparaissent devant nos yeux aussi chères que si nous venions de les quitter; aussi vivantes même, bien que nous ne les apercevions qu'à travers l'ombre dont la mort les a voilées.

Il y a déjà longtemps que j'éprouve tout cela à l'égard du poète Charles Baudelaire, qui a été mon camarade et mon ami entre quinze et vingt-cinq ans. Aussi, non sans hésitation, après avoir souvent écarté cette pensée, je me suis décidé à rappeler ces souvenirs. Son très remarquable talent n'est point contesté, pour beaucoup même il a été l'objet d'une véritable admiration. Mais sa triste fin et la nature de ses poésies les plus connues lui ont fait une réputation fâcheuse. En parlant de sa jeunesse, en le montrant tel que je l'ai connu, peut-être obtiendrai-je pour lui, auprès des plus sévères, un intérêt mêlé de pitié.

Nous étions tous deux, vers 1835, élèves internes au lycée de Lyon. A peu près du même âge, je cherche vainement à me représenter ce que serait aujourd'hui sous les rides et les cheveux blancs du septuagénaire l'aimable visage de mon jeune ami. Fin et distingué bien plus qu'aucun de nos condisciples, on ne pouvait imaginer un plus charmant adolescent. Nous étions liés d'une vive affection qu'entretenait la communauté de goûts et de sympathies, l'amour précoce des belles œuvres littéraires, le culte de Victor Hugo et de Lamartine dont nous nous redisions l'un à l'autre les pièces préferées pendant les monotones récréations de la cour, et les insipides promenades du quartier. Nous faisions même des vers, qui, grâce à Dieu, n'ont pas survécu. Mais la muse qui était en lui allait bientôt prendre son essor. Il montrait déjà dans ces poésies d'enfant de

Digitized by Google

remarquables qualités de grâce, d'élégance et d'harmonie. Je me donnerai tout à l'heure le plaisir de citer une petite pièce qu'il écrivit pour moi quelques années plus tard. Elle ne mérite pas de prendre place dans son œuvre poétique; mais on comprendra qu'elle me soit chère.

Comment se trouvait-il au Lycée de Lyon, lui Parisien? Cela m'amène à compléter les récits de ses biographes sur sa première enfance. Baudelaire avait perdu son père de bonne heure; je ne crois pas qu'il l'eût connu; il ne m'en a jamais parlé. Sa mère, femme élégante et délicate avait épousé en seconde noce un officier de mérite, le baron Aupick, qui devint général de division et ambassadeur de France à Constantinople. Avant d'occuper ce haut poste, il commanda une brigade à Lyon; et l'adolescent qui avait suivi sa famille fut placé à notre lycée en attendant un déplacement nouveau. En effet quelques années après, le général Aupick fut appelé à un commandement supérieur à Paris; Baudelaire alla achever ses études au Lycée Louis-le-Grand, où il eut un prix au Concours général.

Nommé de mon côté à l'École Normale supérieure, j'allai le voir à son lycée. Je le trouvai changé, attristé, aigri. Le milieu où il vivait lui était désagréable, et bien moins favorable à tous égards que celui de Lyon. Probablement il souffrait déjà de cruels chagrins de famille qui eurent une fâcheuse influence sur sa destinée. Toujours affectueux, c'est à cette époque, pendant l'hiver de 1839, qu'il m'envoya un jour cette petite pièce écrite entre deux devoirs, dans ce sombre Louis-le-Grand, au cours d'une ennuyeuse étude du soir, en entendant un musicien ambulant qui avait réveillé dans son esprit nos communs souvenirs.

Digitized by Google

Tout à l'heure je viens d'entendre
Dehors résonner doucement
D'un air monotone et si tendre
Qu'il bruit en moi vaguement,

Une de ces vielles plaintives,
Muses des pauvres Auvergnats,
Qui jadis aux heures oisives
Nous charmaient si souvent, hélas!

Et, son espérance détruite,
Le pauvre s'en fut tristement;
Et moi je pensai tout de suite
A mon ami que j'aime tant.

Qui me disait en promenade
Que pour lui c'était un plaisir
Qu'une semblable sérénade
Dans un long et morne loisir.

Nous aimions cette humble musique
Si douce à nos esprits lassés
Quand elle vient, mélancolique
Répondre à de tristes pensers.

— Et j'ai laissé les vitres closes,
Ingrat, pour qui m'a fait ainsi
Rêver de si charmantes chose,
Et penser à mon cher Henri!

La rime n'est vraiment pas assez riche; trop d'adverbes y dominent; il y a loin de ce début aux autres pièces que je vous lirai, mais il n'en est point qui m'émeuvent comme ce bégaiement d'un talent qui allait devenir si ferme et si poétique.

Les vacances nous séparèrent. En revenant à Paris je ne l'y trouvai plus. De tristes rumeurs recueillies auprès d'amis

Digitized by Google

communs me détournèrent de me présenter chez le général Aupick. On parlait de scènes violentes qui avaient éclaté entre mon ami et son beau-père. Déjà il m'avait été facile de remarquer que leurs rapports n'étaient rien moins que tendres, et que l'enfant avait des griefs contre le mari de sa mère. Il ne m'en parlait jamais, et écartait de parti pris, les allusions qui parfois me venaient aux lèvres. Il m'avait semblé comprendre que sa mère, tirée d'un veuvage modeste par l'amour d'un homme titré, riche et appelé à un brillant avenir, ne trouvait plus à ce second foyer les égards et le respect auxquels elle avait droit. Ce sont là des griefs qu'un fils supporte avec peine. Bientôt, il fut avéré que le général Aupick apportait dans son ménage la sévérité impérieuse du chef militaire. Il brisa cruellement les velléités de résistance que le pauvre enfant avait pu se permettre. Il l'embarqua par autorité paternelle sur un vaisseau en partance pour les Indes.

Ce n'est point, comme on l'a cru, en qualité de mousse; Baudelaire était recommandé au capitaine, et emportait une petite pacotille dont il pouvait tirer parti dans les ports où il débarquerait. Mais ces adoucissements ne changeaient pas la nature de cet exil humiliant, de ce châtiment, de ces rigueurs très dures pour un enfant de vingt ans à qui le beau-père n'avait rien à reprocher en dehors de leurs rapports personnels, et qui faisait honneur à sa famille, ne fût-ce que par ses succès universitaires. Si plus tard Baudelaire a fait des fautes, cet abandon prématuré, ces traitements rigoureux, cette adolescence douloureuse suffisent peut-être à les expliquer. Livré si jeune à tous les hasards de la vie, l'âme ulcérée, réduit à maudire ceux qu'il aurait dû aimer, il se produisit dès lors en lui une fêlure dont il ne guérit jamais.

Digitized by Google

Je ne le revis qu'au bout de quelques années dans un court séjour que je faisais à Paris. N'ayant jamais eu de ses nouvelles, et ne sachant ce qu'il était devenu depuis sa disparition, je le rencontrai par hasard près de l'Odéon. Malgré un costume un peu bizarre comment ne pas le reconnaître? Toujours beau, charmant, distingué, un justaucorps de velours, serré à la taille, lui donnait l'aspect de ces jeunes patriciens de Venise dont Titien nous a laissé les portraits. Après les premières effusions mêlées de tristesse, il me conduisit dans un appartement qu'il occupait dans l'île Saint-Louis. C'était assez loin, et je m'étonnais qu'il fût sans chapeau. Il m'expliqua que c'était non seulement une habitude, mais un parti-pris. Ainsi nu-tête, même aux extrémités de Paris et si loin qu'il fût de sa demeure, il aimait à passer pour un habitant du quartier. Les excentricités étaient à la mode dans cette seconde phase du romantisme. Théophile Gautier, avec sa chevelure mérovingienne, son sombrero espagnol et son manteau bleu de ciel, et Barbey d'Aurevilly, avec ses pantalons aurore, ses bracelets et ses jabots, donnaient le ton à la jeunesse littéraire. Baudelaire ne les imitait que de loin; mais on voyait vite où il cherchait ses modèles. Malgré mes instances affectueuses, il se refusa absolument à me parler de ses voyages, sujet sans doute trop douloureux; toutefois il me récita sa belle pièce de l'*Albatros,* composée sur le pont du navire en pleine mer, et qu'il inséra plus tard dans son recueil remanié, après la mutilation dont j'aurai à parler.

Souvent pour s'amuser les hommes d'équipage
Prennent des albatros, vastes oiseaux des mers,
Qui suivent, indolents compagnons de voyage,
Le navire glissant sur les gouffres amers.

Digitized by Google

A peine les ont-ils déposés sur des planches,
Que ces rois de l'azur, maladroits et honteux,
Laissent piteusement leurs grandes ailes blanches
Comme des avirons traîner à côté d'eux.

Ce voyageur ailé, comme il est gauche et veule!
Lui, naguère si beau, qu'il est comique et laid!
L'un agace son bec avec un brûle-gueule,
L'autre mime, en boitant, l'infirme qui volait!

Le poète est semblable au prince des nuées
Qui hante la tempête et se rit de l'archer;
Exilé sur le sol au milieu des huées,
Ses ailes de géant l'empêchent de marcher.

C'est l'image du génie qui plane dans les espaces, et qui est gêné dans la vie vulgaire précisément par l'excès de sa force. Le jeune poète y voyait sans doute son image à lui-même. Rêvant la gloire, et se jugeant de taille à la conquérir, mais rejeté de sa famille, il souffrait de son abandon, de sa pauvreté, et n'était guère fait pour marcher pédestrement à travers les obstacles comme le commun des hommes.

Le petit héritage paternel qu'il avait recueilli à son retour d'Orient en faisant valoir les droits de sa majorité, avait été assez vite dissipé, et la colère persistante de son beau-père lui refusait tout subside. M. Maxime du Camp, qui parle incidemment de Baudelaire dans ses *Souvenirs de Jeunesse*, raconte une scène dont il a été témoin à Constantinople, et qui fait tristement connaître quels étaient alors les ressentiments du général Aupick à l'égard de son beau-fils. M. Maxime du Camp dînait à l'Ambassade; il y trouvait une lettre d'un de ses amis de Paris qui lui disait avoir rencontré un jeune homme, un certain Baudelaire, qui

Digitized by Google

paraissait avoir beaucoup de talent. Il lut cette lettre à haute voix, ne se doutant pas que le poète obscur fût connu dans cette aristocratique demeure. A ce nom il vit l'ambassadeur pâlir, et l'ambassadrice faire effort pour dominer son émotion. Tout le monde garda le silence, un silence embarrassé. Un moment après, le colonel Magardel, aide-de-camp du général, prenant à part le malencontreux lecteur, le mit au courant de ces tristes relations de famille, et de la haine profonde du beau-père pour un enfant rebelle dont il ne voulait plus entendre parler.

Baudelaire était donc réduit à ses propres ressources. Il écrivit pour diverses revues des articles d'art et de critique, notamment des comptes rendus du salon de peinture en 1845 et 1846; puis deux essais romanesques, la *Fanfarlo* et le *Jeune enchanteur*, qui eurent grand'peine à obtenir les honneurs d'une publicité mal payée. Rien de tout cela n'était de nature à diminuer ses embarras d'argent. Il fit l'expérience des difficultés, des déceptions, des déboires qui encombrent habituellement les avenues de la vie littéraires. Il connut les usuriers et le papier timbré, comme son patron Théophile Gauthier, qui pour échapper aux créanciers (il l'a raconté lui-même), tantôt se calfeutrait chez lui n'osant sortir de peur de les rencontrer, tantôt fuyait à tous les coins du monde pour dépister leur poursuite.

Dans l'espoir de suppléer à l'insuffisance de la littérature, Baudelaire demandait à d'autres industries les moyens de combler le déficit de son budget. Quand je pénétrai dans son appartement de l'île Saint Louis, je fus surpris d'y voir un grand nombre de vieilles toiles plus ou moins détériorées. Il m'expliqua qu'il s'était mis à faire le commerce des tableaux. Je le savais bon dessinateur, et doué pour bien des choses; mais à part moi, je m'effrayai des suites trop probables d'un pareil trafic pour un rêveur comme lui.

Digitized by Google

Nous déjeunâmes un jour ensemble dans un petit restaurant près du Jardin des Plantes. Malheureusement il avait amené un tiers, garçon assez épais, presque vulgaire, mais prétentieux, et qui me paraissait peu fait pour être de ses amis. Ils avaient, je crus le comprendre, quelques relations d'affaires. Nous ne pûmes échanger un mot des choses qui m'auraient intéressé; par contre, ils parlèrent de littérature en un langage qui bouleversait mes idées de normalien. Vainement je hasardai quelques objections. J'étais comme Ovide chez les Gètes, ne comprenant pas et n'étant pas compris : *Barbarus hic ego sum, quia non intelligor illis*. Je sortis de là avec les plus tristes pressentiments sur l'avenir de mon pauvre ami.

Ce fut notre dernière entrevue. Engagé dans une autre voie et fixé en province, je n'eus plus l'occasion de le revoir. Nous étions séparés par la vie, mais bien plus encore, j'avais pu le constater, par les idées, les habitudes, les relations, la manière de voir et de sentir en toutes choses. Un de ses camarades de cette époque, qui a fourni quelques notes pour sa biographie à l'éditeur Pincebourde, décrit ainsi la chambre d'un ami commun où ils se réunissaient souvent : « Décor composite, comme les aptitudes du « propriétaire, helléniste enragé, peintre de paysages, « poète, alchimiste, *mystagogue* et chasseur de serpents. Des « bustes, des ébauches, des statuettes, des bas-reliefs « cloués au mur, ou traînant sur chaque meuble; rien dans « tout cela d'extraordinaire au quartier latin. Les four- « neaux, les matras, les tubes en trombone, les fioles in- « quiétantes, pleines d'or et de diamants en préparation, « auraient attiré davantage l'œil du bourgeois; et son « étonnement eût augmenté devant l'ornement principal « du sanctuaire, cette fameuse armoire nauséabonde

Digitized by Google

« quoique vitrée, où grouillaient dans l'alcool, sous de for-
« midables étiquettes, les batraciens invraisemblables, les
« lézards géants et les vipères de choix. » — Tels étaient les lieux que hantait Baudelaire; telles étaient ses relations. Avec de pareils amis, on ne saurait s'étonner du goût pour les étrangetés et les bizarreries auquel dès lors il semble s'être volontairement abandonné.

Il ne faut voir peut-être en tout cela que de l'enfantillage. Bien plus grave fut le goût du haschich auquel il s'adonna bientôt. Par la même recherche sans doute des curiosités malsaines, il fit partie du fameux club des Haschichins, fondé par le peintre Fernand Boissard, qui employait bien mal sa fortune, et qui, cruelle punition, en est mort ramolli, hébêté, gâteux. Là, dans un salon magnifique, orné de riches peintures et de précieux bibelots, se réunissaient les amis du propriétaire, artistes, littérateurs, femmes galantes. On plongeait à tour de rôle la cuillère d'or dans la noire confiture, et s'étendant sur de moelleux tapis, sur des sophas aux riches coussins, on savourait le poison dans les rêves voluptueux qui en sont le premier effet. Théophile Gautier et Baudelaire ont décrit chacun de son côté l'ivresse où cette drogue fatale plonge l'âme et les sens. C'est dans ce salon qu'ils se sont connus et qu'ils se sont liés de cette amitié, protectrice d'un côté, admiratrice de l'autre, dont ils se sont donnés réciproquement des preuves nombreuses. Baudelaire très probablement est mort du haschich, comme Fernand Boissard; Théophile Gautier a survécu. Il est à présumer qu'il avait moins cédé aux charmes de cette Circé qui change en bêtes ses adorateurs. Du reste, il y a des tempéraments vigoureux que les imprudences et même les excès n'entament pas, comme des esprits qui peuvent s'aventurer quelque temps dans le bizarre et l'absurde sans y perdre

Digitized by Google

pied. Ni au physique ni au moral Baudelaire n'était de cette trempe. Nature féminine, partant délicate et frêle (c'était bien le fils de sa mère), il était moins armé pour résister aux tentations de tout genre, et moins fait pour en supporter les désastreuses conséquences.

Un effet de cet empoisonnement fut, dans cet esprit autrefois si aimable, une prédilection désordonnée pour l'horrible. Il s'éprit d'admiration pour Edgard Poë, romancier américain qui, dans les intervalles de lucidité que lui laissait l'ivrognerie (car il est mort à trente-sept ans des suites de son intempérance), s'est amusé à s'effrayer lui-même avant d'effrayer ses lecteurs par des récits du fantastique le plus sinistre : *Histoires extraordinaires*, *Aventures d'Arthur Gordon*, *Euréka*, assassinats, morts tragiques, exécutions capitales, hallucinations infernales, véritable *musée des horreurs* au prix duquel celui de Madame Tussaud n'offre aux Anglais spleentiques qu'une idylle printanière. Baudelaire se passionna pour cette étrange romancier qui lui faisait savourer les émotions de la terreur. Il prit plaisir à le traduire, et une partie de cette traduction qu'il compléta plus tard commença à le faire connaître en dehors du cercle étroit où sa notoriété avait été jusqu'alors confinée. A dater de ce jour seulement le grand public sut qu'il existait.

Mais bientôt un coup d'éclat mit son nom dans toutes les bouches. La traduction des *Histoires extraordinaires* d'Edgard Poë avait paru en 1856; l'année suivante Baudelaire publia, réunies pour la première fois, des poésies dont plusieurs étaient composées depuis longtemps, dont quelques-unes avaient été publiées isolément dans les Revues ouvertes aux jeunes poètes, et même dans la *Revue des Deux Mondes* en 1855. Il leur donna un titre, *les Fleurs du Mal*,

Digitized by Google

qui en réalité ne répondait qu'à une partie du volume; mais si imprévue, si étrange, si paradoxal, qu'il suffisait à éveiller l'attention des plus indifférents. C'était comme un coup de canon, et le retentissement fut considérable. Un procès en police correctionnelle, maladroitement engagé et plus maladroitement soutenu fit encore plus de bruit. Cité en justice pour outrage à la morale publique et habilement défendu par Chaix d'Estange le fils, que soutenait l'opinion presque unanime de la presse, Baudelaire fut condamné sans l'être; car indemne de sa personne il lui était enjoint seulement de supprimer de son recueil six pièces plus particulièrement incriminées. Il était évident qu'elles allaient être une proie pour la curiosité malsaine. Aussi furent-elles immédiatement réimprimées en Belgique. La poursuite et la condamnation tournaient à la renommée et au profit du poëte. « Je n'aurais jamais espéré, écrivait-il, une pareille réclame. »

Inutile d'entrer dans les débats que souleva ce procès; laissons aussi de côté les jugements si divers, et en général, excessifs dans un sens et dans l'autre que la critique a portés sur l'œuvre de Baudelaire. Mieux vaut nous en tenir à notre rôle d'ami d'enfance, qui souffrait et déplorait souvent, mais sans rien excuser de ce qui n'était pas excusable, n'avait pas le cœur à s'indigner. Une note juste, selon nous, a été donnée par Sainte-Beuve qui refusa de faire un article sur les *Fleurs du mal*, mais dans une lettre amicale adressée au poète, lui prodigua des conseils aussi judicieux qu'affectueux. A travers les éloges qui servent de passe-port aux critiques, il lui reproche son affectation à ne pas sentir comme les autres hommes, « à se faire corrompu à dessein et par recherche d'art. »

« Corrompu à dessein »; c'est là un mot à retenir.

Digitized by Google

M. Maxime du Camp, dans une lettre qu'il a bien voulu nous écrire à ce sujet, dit la même chose : « Baudelaire était un fanfaron de vice. » On ne peut voir là qu'une de ces bizarreries par lesquelles il s'efforçait d'éveiller l'attention ; une originalité voulue et cherchée pour se distinguer du profane vulgaire. Véritable infirmité, maladie à la fois morale et intellectuelle, prélude et cause en grande partie de la maladie physique où s'éteignit bientôt cette intelligence vigoureuse, de cette mort cruelle qui trancha prématurément une vie si riche à son aurore en belles espérances.

Le succès des *Fleurs du Mal* n'enrichit pas Baudelaire. Ces curiosités littéraires font beaucoup de bruit, mais rapportent peu d'argent. Elles sont ardemment recherchées, mais par un public trop restreint. Il fallut écrire encore, produire sans relâche, se surmener, pour profiter de la popularité momentanément acquise. De là des excès de travail qui, s'ajoutant à tant d'autres, minèrent profondément une santé peu solide.

Quelques-uns de ses amis disent que le désir de travailler plus paisiblement fut la seule raison qui lui fit quitter Paris, vers 1865, pour se retirer à Bruxelles. D'autres croient savoir qu'il fuyait des créanciers impatients, séduit en outre par les offres d'un libraire qu'alléchait le scandale des *Fleurs du Mal*. Quoi qu'il en soit, le séjour de la Belgique ne lui fut pas favorable ; il n'y trouva pas les avantages espérés, et en revanche beaucoup de désagréments. Les lieux, les hommes, les mœurs, les habitudes, la nourriture même, tout lui déplaisait. Il conçut même le plan d'un livre où il comptait épancher ses griefs contre le pays et ses habitants. On voit à quelques titres de chapitres qui ont été conservés que ç'aurait été une virulente satire. Mais il eut à peine le temps de l'ébaucher.

Digitized by Google

C'est dans une lettre adressée de Bruxelles, le 5 janvier 1866, à son ami Asselineau, que nous trouvons la première confidence du mal qui devait l'emporter. Il en décrit les tristes symptômes. Les médecins appelaient cela l'hystérie et le traitaient par les antispasmodiques ; de nos jours on dirait la névrose : une névrose des plus cruelles.

Bientôt la paralysie survint. Ses amis et sa mère furent appelés en toute hâte. Madame Aupick, veuve pour la seconde fois depuis quelques années, habitait un cottage près de Honfleur. Elle accourut auprès de son fils ; on ramena le malade à Paris, et on l'installa dans un hôtel près de la gare du Nord. C'est là que M. Maxime du Camp, appelé par la malheureuse mère, lui fit cette visite dont il raconte dans ses *Souvenirs* les détails navrants. Le brillant Baudelaire d'autrefois était assis dans un grand fauteuil, immobile, le visage d'une pâleur terreuse, l'œil éteint, les paupières boursouflées, incapable de faire un mouvement et de prononcer une parole. L'aphasie, suite habituelle de l'empoisonnement par les narcotiques, avait clos pour toujours la bouche du merveilleux causeur. Et cet état devait durer plus d'un an, diversifié seulement par d'affreux cris de fureur lorsqu'on ne parvenait pas à deviner ses désirs.

M. Asselineau se donne beaucoup de mal pour établir, contre l'opinion généralement répandue, que Baudelaire, dans ce triste état, et jusqu'à la fin, avait conservé l'intégrité de son intelligence. N'ayant pu juger par nous-même nous ne contesterons pas. Mais l'infortuné paralytique ne nous en paraîtrait que plus à plaindre. Quel supplice pour une âme intelligente et consciente enchaînée ainsi à un cadavre ! Enfin, après un long martyre, le 31 août 1867, le dernier souffle de vie s'éteignit. C'était une délivrance. Baudelaire avait quarante-six ans.

Digitized by Google

Quand on rapproche d'une si triste fin la première jeunesse de Baudelaire, et de cette horrible nuit une si brillante aurore, on se sent saisi d'une profonde pitié; mais il s'y mêle, il faut bien le dire, une vraie colère pour le milieu néfaste où tant d'espérances de bonheur se sont changées en germe de mort. — Et la gloire, diront quelques-uns! — La gloire? elle ne console pas ceux qui ont aimé Baudelaire. D'ailleurs, il est trop vrai que ce goût de l'extraordinaire, du bizarre, des sentiments exceptionnels, des idées excentriques, n'a pas été moins funeste à cette gloire du poète qu'à la santé physique et morale de l'homme. Sainte-Beuve, nous l'avons vu, lui en faisait le reproche au point de vue purement littéraire. Le grand critique, d'une clairvoyance si pénétrante, devinait, dans les applaudissements qui accueillirent les *Fleurs du Mal*, la part de la surprise et de l'enthousiasme passager d'une jeunesse avide des nouveautés. Cette renommée, par sa nature même, était frappée de caducité; elle n'a pu se soutenir, car le goût public change vite, surtout pour les curiosités en toutes choses. La critique actuelle se montre en général sévère pour Baudelaire. Ses blasphèmes à froid, imités de Léopardi, choquent les moins croyants; et les purs lettrés lui reprochent d'avoir inauguré cette école du bizarre, qui s'épanouit aujourd'hui sous les noms d'impressionnistes, de décadents, de déliquescents, que sais-je encore? et qui finit par devenir un véritable outrage au bon sens français.

Et combien d'autres raisons de déplorer la déviation d'une si belle intelligence, d'une âme naturellement noble! Baudelaire valait mieux que ses écrits, il valait mieux que sa vie. De ce côté aussi le goût du bizarre l'a perdu. A le lire, on est tenté de le croire profondément vicieux; n'a-

Digitized by Google

t-il pas été surtout comme nous le disions, et comme le pensent ceux qui l'ont le mieux connu, un fanfaron de vice ? Sans doute ce n'est pas là une excuse ; mais quand on le voit, dans tous ses écrits, si triste, si dégoûté de sa vie et de lui-même, quand on entend ces mots de regrets, de remords, qui reviennent sans cesse comme un refrain dans son éternelle plainte, la pitié domine tout autre sentiment.

Que cette âme, malgré tout, fût haute et noble, qu'elle eût le sens des grands côtés de la vie, et les aspirations naturelles aux esprits supérieurs, je n'en veux d'autre preuve qu'une poésie qui n'a, je crois, été imprimée nulle part, et que j'ai reçue de sa main même à l'une de nos dernières entrevues :

Hélas ! qui n'a gémi sur autrui, sur soi-même ?
Et qui n'a dit à Dieu : « Pardonnez-moi, Seigneur,
Si personne ne m'aime et si nul n'a mon cœur ?
Ils m'ont tous corrompu ; personne ne vous aime ! »

Alors lassé du monde et de ses vains discours,
Il faut lever les yeux aux voûtes sans nuages,
Et ne plus s'adresser qu'aux muettes images,
De ceux qui n'aiment rien consolantes amours.

Alors, alors il faut s'entourer de mystère,
Se fermer aux regards et sans morgue et sans fiel,
Sans dire à vos voisins : « Je n'aime que le ciel, »
Dire à Dieu : « Consolez mon âme de la terre ! »

Tel, fermé par son prêtre un pieux monument,
Quand sur nos sombres toits la nuit est descendue,
Quand la foule a laissé le pavé de la rue,
Se remplit de silence et de recueillement.

Cette pièce ne se lit dans aucun des livres de Baudelaire,

Digitized by Google

ni dans les additions qu'on y a faites (1), elle aurait trop juré avec le reste. Elle date de l'époque où je l'ai vu se débattre entre le bien et le mal. De là un peu de vague, d'incohérence, comme dans une âme qui cherche sa voie. Je voudrais, toutefois, laisser le lecteur sous cette impression. A cet accent pénétrant, je crois sentir que mon pauvre ami, avant que son intelligence se troublât, a exhalé dans ces beaux vers le vrai fond de son âme. Seuls ils devraient lui survivre, seuls le faire connaître à la postérité.

H. HIGNARD.

(1) Je trouve pourtant dans la bibliographie très détaillée qu'on doit à l'éditeur Pincebourde l'indication suivante :

« *Recueillement*. — *Revue Européenne*, 1er Mars 1861 : *Le Boulevard*, 12 janvier 1862. » Le titre conviendrait tout à fait à la pièce ci-dessus, puisque c'est le mot qui la termine. Je regrette de n'avoir pu vérifier.

Digitized by Google

RECHERCHES SUR L'ÉVALUATION DE LA POPULATION DES GAULES ET DE LUGDUNUM, ET LA DURÉE DE LA VIE CHEZ LES HABITANTS DE CETTE VILLE, DU Ier AU IVe SIÈCLE, par le docteur Humbert MOLLIÈRE. Lyon, 1892, in-8o. (*En vente chez Auguste COTE, libraire, place Bellecour, 8.*)

De cet ouvrage, dont nous annonçons aujourd'hui la publication, M. le docteur Mollière avait bien voulu détacher quelques bonnes feuilles pour la *Revue du Lyonnais*. Le chapitre, paru en avril dernier, traitait un des épisodes les plus importants de l'histoire de Lugdunum, la bataille entre Albin et Sévère, et la destruction de la ville qui en aurait été le dénouement. M. Mollière, qui s'est livré à une étude approfondie des auteurs anciens, incline à croire que le récit de la destruction totale de Lugdunum et du massacre de tous ses habitants qu'en a fait Claude de Rubys, tient plus de la légende que de l'histoire. Cet auteur, qui écrivait à la fin du XVIe siècle, ne s'appuie sur aucun texte ancien ; son récit a été servilement reproduit par les autres historiens, le P. Menestrier excepté. Sans doute Lugdunum eut à souffrir de l'invasion d'une armée victorieuse, mais de là à une démolition systématique de tous ses monuments et au massacre général de ses habitants, il y a loin.

Hérodien est le seul auteur contemporain qui relate le fait, il se contente de dire que Lyon, cité opulente fut « pillée et brûlée après la bataille ». Cependant, ajoute M. Mollière, quel tableau pour un véri-

Digitized by Google

table historien, que celui du massacre d'une population de 70,000 âmes ; et peut-on admettre qu'il eût gardé le silence sur un tel événement, tandis que tous à l'envi nous parlent de la ruine de Bysance, cité alors presque sans importance, victime des représailles du même vainqueur. »

Malgré toute la difficulté que présente une statistique appliquée à des temps aussi reculés, soit parce que les anciens avaient peu d'exactitude dans les chiffres, soit aussi à cause des nombreuses fautes de copistes dans la transcription des documents, M. le docteur Mollière est arrivé, à l'aide des monuments épigraphiques, à de précieux résultats. Nous ne le suivrons point dans ses savantes et ingénieuses recherches sur la population des Gaules et celle de Rome, ainsi que sur la longévité de la vie dans cette dernière ville. Nous nous bornerons à résumer en quelques lignes la partie de son livre qui intéresse plus directement la cité lyonnaise.

Avant d'aborder la question de statistique, qui est le fond de son travail, M. Mollière fait un tableau fort intéressant de Lyon, ville romaine, dont il fixe ainsi les limites. « A l'est, la Saône formait une barrière naturelle ; au nord, la muraille d'enceinte partait à environ cent mètres de l'École vétérinaire, exactement à l'emplacement de la maison ornée de vieilles sculptures provenant de l'abbaye de l'Ile-Barbe. De ce point, la muraille gravissait la hauteur jusqu'à la vieille tour du Moyen Age, qu'on voit encore à ce niveau, pour suivre la crête de la colline, laissant en dehors le territoire actuellement occupé par le cimetière de Loyasse, et enfermant dans son intérieur tout le plateau de la Sara, puis suivant la pente derrière les fortifications modernes, elle finissait à la Quarantaine, au débouché du pont d'Ainay. Quant à la petite agglomération qui, sur la rive gauche de la Saône, formait le chef-lieu de Condate, elle ne faisait point partie de la cité. Si nous en tenons compte dans nos supputations, c'est parce que ses habitants, bien plus encore que les Romains de la ville haute, ont été nos ancêtres et ont formé notre race. »

Cet emplacement était à peu près celui de notre 5e arrondissement actuel, le quartier de Vaise et la rue de Trion en moins. Le dernier recensement, en 1886, donnait pour ce quartier le chiffre de 56,313 habitants. Voici, d'après les supputations de M. Mollière, ce qu'était la population de Lyon sous la domination romaine. « En tenant compte de la hauteur des maisons qui devait être presque égale à ce qu'elle est de nos jours dans ces mêmes quartiers, des espaces inha-

Digitized by Google

bités (jardins et villas), beaucoup plus considérables aujourd'hui qu'ils ne l'étaient alors, de la décadence commerciale et industrielle de cette partie de notre ville, nous croyons qu'il est permis d'attribuer à la ville romaine un nombre plus considérable d'habitants, soit 60,000 en chiffres ronds. En en ajoutant 10,000 pour le chef-lieu de Condate et les autres habitations extra-muros ou gauloises proprement dites, nous arrivons à 70,000, chiffre qui tient le milieu entre les évaluations extrêmes admises jusqu'à ce jour : 30,000 par M. Terme, 80,000 à 100,000 environ par MM. Allmer et Dissard. Dans ses calculs relatifs à la quantité d'eau que les deux grands aqueducs conduisaient à la ville romaine seule, M. Gabut semble s'être arrêté au même chiffre de 60,000 habitants, auquel nous sommes arrivés par une toute autre voie. »

M. le docteur Mollière a dépouillé 442 inscriptions funéraires trouvées à Lyon ; sur ce nombre 166 seulement portaient l'indication de l'âge du défunt ; elles se décomposent ainsi :

72 hommes,	durée moyenne de la vie,		31 ans.
65 femmes,	—	—	30 ans.
29 enfants,	—	—	6 ans.

Durée moyenne de la vie en général, 166 individus, 27 ans ; 31 pour les adultes.

Si l'on se reporte à la durée de la vie moyenne en France, d'après M. de Foville, on trouve qu'elle serait de 40 ans pour les hommes et de 43 ans pour les femmes, pendant la période de 1877 à 1881. A Lyon, d'après le bureau de statistique de l'Hôtel de Ville, la moyenne de la vie pour les deux sexes reunis a été de 37 ans pour 1882 ; 41 ans pour 1889; elle retombe à 39 ans en 1890, sans doute à cause de l'influenza.

Il résulte de ceci, que la vie était moins longue à l'époque des Gallo-romains que de nos jours ; M. Mollière attribue cette différence à des effets climatériques.

« Le climat des Gaules, nous dit-il, au moment de la conquête romaine, était infiniment plus rigoureux que de nos jours ; il ne saurait y avoir de doutes à cet égard. César insiste à maintes reprises sur l'intempérie des saisons, la précocité de l'hiver, les froids insupportables, la fureur des tempêtes. Diodore de Sicile ajoute que toutes les rivières navigables de la Gaule gelaient aisément Il en était de même pour la Germanie, et Hérodien nous dit que le Rhin et le Danube

Digitized by Google

gelaient ordinairement chaque hiver, et si complètement, qu'on pouvait les traverser à cheval comme sur la terre ferme. Immédiatement après l'occupation romaine, ce climat si dur s'adoucit, mais graduellement, jusqu'aux époques mérovingiennes et carlovingiennes, où il devint très doux, pour se refroidir à nouveau à dater du IXe siècle jusqu'à nos jours. Il est probable que pendant les trois siècles qui nous occupent, les colons italiens qui fondèrent Lugdunum et les premières générations qui suivirent, payèrent un large tribut à l'âcreté de ce climat, qui contrastait péniblement avec la clémence de celui qu'ils avaient quitté. »

Cette remarquable étude, à laquelle nous regrettons de ne pouvoir faire de plus larges emprunts, n'est nullement un livre de lecture ardue ou difficile. On n'y trouve pas cette aridité produite par l'abus de termes techniques et d'expressions outrageusement savantes. C'est une page fort captivante, pleine d'aperçus nouveaux, sur les premiers temps de notre histoire lyonnaise, histoire dont les origines sont toujours dans un épais brouillard. Il faut espérer toutefois, que, grâce aux progrès de la science historique et de l'archéologie, des érudits et de passionnés chercheurs comme notre distingué collaborateur, arriveront à jeter un peu de lumière sur cette époque reculée, qui vit l'éclosion de l'antique capitale des Gaules.

Léon GALLE.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

LA DERNIÈRE RÉUNION

DES SOCIÉTÉS SAVANTES ET DES BEAUX-ARTS

Dans la dernière réunion des Sociétés savantes et des Beaux-Arts, tenue à Paris, du 7 au 11 juin dernier, il a été fait plusieurs communications intéressant l'histoire du Lyonnais et des provinces voisines. Nous en reproduisons ci-après le compte rendu, d'après le *Journal officiel*.

Seizième réunion des sociétés des beaux-arts des départements a l'hôtel des beaux-arts. — *Séance du mardi 7 juin.* — M. Léon Charvet, membre non résident du Comité, à Lyon, lit une notice sur les Delamonce, peintres, dessinateurs et architectes lyonnais. Dans cette étude, M. Charvet a eu recours aux documents les plus divers et les moins connus pour éclaircir l'histoire des Delamonce. Ces artistes, au nombre de trois au moins, sont confondus par les plus savants biographes, tels que Nagler, qui inconsciemment, attribue à un maître les œuvres de toute une famille. La lumière paraît faite désormais sur un groupe d'artistes lyonnais très dignes d'être étudiés.

Digitized by Google

Séance du 11 juin. — Dans son rapport général sur les travaux de la session des Sociétés des Beaux-Arts, M. Henri Jouin, secrétaire général du Comité, s'est exprimé de la manière suivante, sur le travail de notre compatriote, M. Charvet :

« M. Charvet, membre non résident du Comité à Lyon, a entrepris de démêler la généalogie et l'histoire des Delamonce. C'était faire œuvre d'artiste, de critique, d'historien et de patriote Le croiriez-vous ? Des écrivains distraits ont attribué à un seul maître du nom de Delamonce des monuments d'architecture, des toiles ou des dessins visiblement exécutés par deux artistes, sinon par un plus grand nombre. Tout d'abord, il y avait lieu d'établir l'état civil des Delamonce. M. Charvet y est parvenu. Jean, né en 1635, est à la fois architecte, peintre et dessinateur. Il vit jusqu'en 1708. Ferdinand, fils de Jean, né en 1678, meurt en 1753. A ces deux artistes s'en ajoute un troisième, Rémond, dont le degré de parenté avec ses contemporains n'est pas encore bien établi. Mais j'ai dit que M. Charvet avait fait œuvre de critique. Ce qu'il nous a confié sur les travaux de Jean Delamonce qu'il accompagne à Munich, sur les ouvrages de Ferdinand qui séjourne en Italie, et que Soufflot prend à son retour en France, sous son précieux patronage, permet d'apprécier le talent inégal des deux maîtres. L'étude de M. Charvet se distingue, d'ailleurs, par une extrême circonspection. Si l'auteur blâme Pernetti d'avoir tout confondu lorsqu'il a traité des Delamonce, M. Charvet se défend de rien avancer dont il ne soit assuré. Parfois, en l'écoutant, nous l'estimions trop réservé dans ses conclusions. C'est un signe de sagesse chez un historien lorsque son lecteur a des velléités de presser le pas et de devancer son guide. Le lecteur n'a de pareils caprices que dans la mesure où le terrain lui apparaît solide, nivelé, sans buissons ni fondrières et bien éclairé. La partie défrichée de l'histoire des Delamonce a tous les caractères d'un sol ferme et uni. Or, cette appréciation s'applique non pas seulement à la biographie des Delamonce, mais à leurs œuvres relevées avec soin, réparties d'après des preuves sérieuses, et jugées avec goût. Le célèbre littérateur écossais, Hugues Blair, très goûté du public d'Edimbourg, se permit un jour ce trait d'esprit : « Mettez une forte dose d'attention unie à une dose égale de patience dans la tête d'un homme appliqué à la solution d'un problème, neuf fois sur dix, il découvrira ce qu'il cherche. » M. Charvet donne raison au spirituel humaniste d'Edimbourg. Et comme la dose d'attention et de patience

Digitized by Google

dont il dispose n'est pas épuisée, il arrivera sûrement à tout savoir sur les Delamonce. »

Réunion des sociétés savantes des départements a la Sorbonne. — Section d'archéologie. — *Séance du mercredi matin, 8 juin.* — M. Borrel, président de la Société archéologique de la Val-d'Isère, donne communication d'un mémoire, accompagné de plans, sur la crypte de Lémenc, l'un des faubourgs de Chambéry. L'orateur expose qu'il croit pouvoir attribuer la construction de ce monument au XIe siècle. Mais tout l'ancien chœur et l'abside ont été reconstruits au XVe siècle. A l'extrémité occidentale de l'édifice, se voit une sorte de rotonde, dans laquelle il faut sans doute reconnaître un ancien baptistère qui faisait corps avec la crypte et aurait été bâti avec elle, sans doute au milieu du XIe siècle, lorsque Rodolphe III, roi de Bourgogne, donna le lieu de Lémenc à l'abbaye d'Ainay.

M. de Lasteyrie déclare ne pas partager l'opinion de M. Borrel sur l'homogénéité de la moitié orientale de la crypte de Lémenc. Pour lui, il faut distinguer dans cette crypte trois parties : 1° les restes d'un baptistère, qui peut être de la fin de l'époque carolingienne ; 2° une portion, bâtie au plus tôt au XIe siècle, et qui est venue se souder maladroitement sur l'emplacement de trois absidioles ouvertes primitivement sur la partie orientale du baptistère ; 3° une sorte de chœur et une abside à plusieurs pans, élevés au XVe siècle.

Séance du jeudi soir, 9 juin. — M. Thiollier, de la Société de la Diana, étudie les caractères de la sculpture romane dans le Brionnais et le Lyonnais. Il soumet aux membres du Congrès les planches d'un ouvrage en cours de préparation, sur l'ornementation des monuments religieux de la région aux XIe et XIIe siècles. L'église d'Ainay à Lyon, les églises de Charlieu, de Semur-en-Brionnais, d'Anzy-le-Duc, de Saint-Julien-de-Jonzy et de Monceau-l'Étoile, ont fourni à M. Thiollier de nombreux motifs de sculpture qui prouvent le goût des artistes lyonnais à l'époque romane. A Lyon, les débris de l'église de l'Ile-Barbe, dispersés chez divers propriétaires et photographiés par l'auteur, présentent absolument le même type que les ornements de l'église d'Ainay et remontent à la même époque. L'ancienne Manécanterie est d'un style plus avancé, mais l'école lyonnaise du XIe siècle est encore représentée à Lyon par d'autres spécimens, tels que la petite chapelle de Saint-Martin, située dans l'Ile-Barbe.

Digitized by Google

A Savigny-en-Lyonnais, il existait une belle église du XIe siècle, bâtie par des architectes clunisiens. Elle fut détruite au moment de la Révolution ; mais M. Thiollier a pu recueillir un certain nombre de chapiteaux, de modillons et d'ornements échappés à la démolition de l'édifice. Ces curieux débris devraient être déposés au musée de Lyon, au lieu d'être exposés à toutes les intempéries. Un morceau de sculpture, particulièrement intéressant et provenant de Savigny, est signalé par l'auteur ; c'est un linteau du XIIe siècle, orné de la représentation de la Cène. Un lion d'un grand caractère, qui serait digne de figurer au musée du Trocadéro, se trouve également à Savigny encastré au-dessus d'une porte moderne. Enfin, M. Thiollier signale une belle série de modillons romans, provenant de l'ancienne église de l'Ile-Barbe et qui se trouvent dans une propriété particulière.

Le Congrès exprime le vœu que le musée de Lyon recueille les intéressants débris de l'art roman découverts par M. Thiollier à Savigny et dans l'Ile-Barbe et félicite l'auteur de ses recherches persévérantes.

M. Edmond Le Blant, président de la section, donne lecture d'une note de M. Cornillon, conservateur du musée de Vienne (Isère), qui rend compte de la découverte du pavage de l'ancienne voie Domitienne qui conduisait d'Arles à Lyon. Cette voie est formée de blocs de granit, taillés en polygones irréguliers et qui se trouvent à 1m,80 en contrebas du sol actuel d'une route moderne.

M. Reymond, correspondant du Ministère à Grenoble, étudie la crypte de Saint-Laurent de Grenoble. A son avis, cette crypte n'a pas été toujours une chapelle souterraine, mais elle devait former, à l'origine, un édicule isolé. La hauteur des voûtes, l'inégalité du niveau du cul-de-four les absidioles semblent prouver que cette crypte était primitivement un petit oratoire, dont le type est emprunté aux chapelles des catacombes de Rome

Le plan de la crypte de Saint-Laurent est identique à celui des chapelles de Saint-Sixte et de Saint-Soter à Rome. Mais à quelle date faut-il attribuer cet édicule ? En s'appuyant sur la décoration des abaques, sur l'ornementation des chapiteaux, sur le dessin des croix, qui décorent les tailloirs, M. Reymond croit pouvoir faire remonter sa construction au VIe siècle. Il signale l'analogie des chapiteaux avec ceux de la basilique de Tebessa et de la crypte de Jouarre.

Digitized by Google

M. l'abbé Muller signale la ressemblance de la crypte, décrite par M. Reymond, avec la crypte de Venasque.

M. de Lasteyrie n'est pas convaincu que l'église de Saint-Laurent n'ait pas été une crypte.

M. Courajod rapproche de la crypte de Saint-Laurent la chapelle de Valpolicella, près de Vérone, qui offre un plan et une décoration identiques.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE. — *Séance du jeudi matin, 9 juin.* — M. Prudhomme, archiviste de l'Isère, donne lecture d'une étude sur l'Assistance publique à Grenoble au commencement du XVIe siècle. Il expose de quelles ressources disposaient alors les consuls de Grenoble pour le soulagement de la misère et pour quelles raisons les différents hôpitaux de cette ville, mal administrés par leurs recteurs ecclésiastiques, ne parvenaient pas à jouer un rôle utile.

Depuis 1519, les consuls demandèrent constamment une réorganisation des hôpitaux, la réunion de tous les patrimoines hospitaliers et le remplacement des recteurs par un conseil de bourgeois. En attendant cette réforme, ils créèrent, dans le conseil consulaire, une commission de surveillance des hôpitaux, laquelle n'eut d'abord que des attributions financières, puis peu à peu élargit son rôle, s'ingéra dans l'administration des biens et dans la direction du service intérieur, et enfin devint permanente. Le 25 novembre 1545, un arrêt du Parlement de Grenoble consacra la création de cette commission et remit entre ses mains les patrimoines réunis de tous les hôpitaux et confrérie de Grenoble. En terminant, M. Prudhomme dit quel fut le rôle de la nouvelle administration et comment les guerres de religion interrompirent l'œuvre commencée.

SECTION DES SCIENCES. — *Séance du 7 juin.* — M. Léo Vignon, maître de conférences à la Faculté des Sciences de Lyon, fait une communication sur le pouvoir rotatoire de la soie.

(*Journal Officiel* des 8, 9, 10 et 11 juin.)

Digitized by Google

Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon. — *Séance du 5 février 1892.* — Présidence de Burelle. — M. Leger donne un complément aux communications qu'il a déjà faites sur les levûres artificielles, en parlant des essais qui ont été faits en divers lieux, et de ses propres tentatives. Bien que les témoignages soient quelque peu contradictoires, on ne peut nier que la question des levûres, soulevée, il y a quatre ans à peine, par les travaux de M. Romier, fasse son chemin. Qu'elle ne soit pas encore élucidée à fond, il n'y a là rien de bien étonnant. Il en est des levûres comme des cépages américains ; au début, ce qui manque, c'est la méthode dans les essais, pour arriver à résoudre le problème de l'adaptation. — M. Billioud-Monterrad parle d'un nouveau système d'écrémage employé à Criquebœuf, près de Fécamp. L'inventeur du procédé emploie des flacons de 6 à 12 litres hermétiquement fermés qu'il plonge pleins de lait dans l'eau d'une citerne à température à peu près constante. Quand la montée de la crème est terminée, on décante chaque flacon au moyen d'un robinet placé au bord. Le lait passe d'abord, la crème ensuite ; cette dernière, qui n'a subi que très faiblement l'action de l'air, donne un beurre de première qualité. M. Billoud-Monterrad donne ensuite quelques détails sur les essais de M. de Monicault, pour multiplier dans les étangs les insectes dont se nourrissent les truites. Dans un étang suffisamment ensemencé, des truites de 8 à 10 grammes ont quadruplé de poids en 72 jours.

Séance du 12 février 1892. — Présidence de M. Burelle. — M. Chaurand parle des infructueuses tentatives qu'il a faites pour introduire dans ses vignobles de l'Ardèche, soit des plants de l'Ermitage, soit des cépages divers qui donnent les vins de Bordeaux. Il ajoute qu'il a expérimenté les levûres de l'Ermitage, qu'il a obtenu une fermentation plus intense, et peut-être une amélioration sensible du produit, sans obtenir pourtant du vin qui puisse être pris pour du vin de l'Ermitage. — M. Colcombet communique les renseignements qu'il a reçus du Frère Paulin sur ses procédés d'électro-culture. Le Frère Paulin emploie des appareils analogues aux anciens paragrèles, et qu'il appelle des

Digitized by Google

géomagnétifères. Ces appareils peuvent revenir à une vingtaine de francs et quatre sont jugés nécessaires pour un hectare de terrain. Ils se composent d'une sorte de mât de 12 à 15 mètres de hauteur, terminé par des pointes métalliques, et muni d'un conducteur qui se rend dans le sol où il conduit le fluide sur un réseau de fils de fer galvanisés, enterré, suivant les cas, à 15, 30 ou 50 centimètres de profondeur. — M. Galtier donne lecture d'un mémoire sur les causes qui favorisent la propagation des maladies infectieuses du bétail. Ces causes sont principalement l'insuffisance de la nourriture, les refroidissements brusques, les longues stations dans un air miasmatique confiné, la respiration des poussières chargées de microbes ; elles produisent des ravages considérables que M. Galtier a pu constater au cours des nombreuses missions qui lui ont été confiées dans les départements de la Haute-Loire, de la Creuse, de la Corrèze et de l'Allier. M. Galtier donne ensuite quelques détails sur les caractères qui distinguent le charbon sous ses deux formes, de la péripneumonie infectieuse.

Digitized by Google

Chronique de Juin 1892

La chronique de ce mois ne sera malheureusement qu'un long et triste nécrologe.

2 juin. — Mort de M. Janmot (Anne-François), peintre d'histoire, décédé à l'âge de 78 ans. — M. Janmot était né à Lyon, au mois de mai 1814. Après avoir fait ses études classiques au collège de notre ville, il était entré à l'École des Beaux-Arts, où Bonnefond lui enseigna la peinture. En 1833, il se rendit à Paris, où il entra à l'atelier d'Ingres. Son œuvre principale consista en une série de tableaux consacrés au *Poème de l'âme*, qu'il commenta et expliqua dans un volume de poésie. Mais il laisse aussi d'admirables fresques, à Paris, dans l'église de Saint-Séverin, dans la chapelle du château de Santeny (Seine-et-Oise), et, à Lyon, dans les églises de Saint-Polycarpe et de Saint-François, et dans la chapelle de l'Antiquaille. Son tryptique de l'église primatiale est aussi une œuvre admirée des connaisseurs.

3 juin. — Mort de M. Jean Bonnassieux, statuaire, membre de l'Institut, membre de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Lyon et de plusieurs autres Académies, chevalier de la Légion d'honneur, membre du Conseil supérieur de l'École nationale des Beaux-

Digitized by Google

Arts, décédé à Paris, à l'âge de 81 ans. Né à Panissières (Loire), M. Bonnassieux était toujours demeuré attaché à notre ville, où il avait suivi les cours de l'École des Beaux-Arts. Dans une notice qui sera consacrée à sa vie et à ses œuvres, l'un de nos collaborateurs fera un tableau complet de toutes les œuvres remarquables qui lui sont dues.

Nous nous bornerons à rappeler aujourd'hui que M. Bonnassieux était un ami fidèle de la *Revue du Lyonnais*, où il a publié, en 1886, une étude fort intéressante sur Michel Dumas, peintre lyonnais. (*Revue du Lyonnais* 5e série. T. II p. 185 et 319.)

6 juin. — Mort de M. Louis-Henry-Charles-Robert Dieudonné M' Roë, premier président honoraire de la Cour d'appel de Chambéry, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique, décédé à Avignon, à l'âge de 71 ans. Ses funérailles ont lieu, le 10 juin, à l'église d'Ainay, au milieu d'une nombreuse assistance. Né à Lyon, le 9 novembre 1820, M. Roë s'était fait inscrire, en 1842, au barreau de notre ville. Nommé substitut à Bourg, en 1852, il revint à Lyon pour remplir les mêmes fonctions, en 1856. En 1863, il fut nommé substitut du Procureur général, près la Cour de Lyon, puis, en 1866, premier avocat général à Grenoble. Il fut appelé ensuite, successivement, aux fonctions de Procureur général à Agen, en 1871, et à Riom, en 1873, avant d'être nommé, le 8 janvier 1877, premier président de la Cour d'appel de Chambéry qu'il n'a quittée qu'au moment de sa mise à la retraite, au mois de novembre 1890. Membre de la Société littéraire de Lyon, M. Roë présida cette Compagnie savante, pendant l'année académique 1861-1862 et il a publié, dans notre Recueil, le compte rendu des travaux de cette même année. (V. *Revue du Lyonnais*, 2e série. T. XXVI, p. 298 et 350.) On lui doit encore les publications suivantes :

1° *De la législation criminelle et de son étude*, discours de rentrée de la conférence des Avocats stagiaires, du 7 avril 1845 ;

2° *Michel Servan, avocat général au Parlement de Grenoble* (Archives de la Société littéraire, 1847) ;

3° *De la preuve testimoniale et de son autorité devant la justice*, discours de rentrée, 1867 ;

4° *De la discipline dans les idées et dans les mœurs*, discours de rentrée, 1872.

Digitized by Google

9 juin. — Mort de M. Jean-Jules Sève, ancien avoué au Tribunal et ancien avocat au Barreau de Lyon, juge de paix suppléant du 5e canton de Lyon, décédé dans sa 80e année.

22 juin. — Mort de M. le baron Vitta, banquier et marchand de soie, à Lyon, décédé subitement à Paris. Possesseur d'une très grande fortune, M. le baron Vitta en faisait le plus noble usage, en actes de bienfaisance. Les soirées artistiques qu'il donnait dans son magnifique hôtel de l'avenue de Noailles, étaient aussi très goûtées du monde lyonnais.

24 juin. — Mort de M. Nicolas-Antoine Rolland, docteur en droit, président honoraire du Comice agricole des cantons de Givors, Saint-Genis-Laval, Mornant et Condrieu, décédé à Grigny, à l'âge de 45 ans.

25 juin. — M. Colonieu, juge suppléant à Lyon, est nommé juge d'Instruction à Moutiers (Savoie.)

26 juin. — Mort de M. Antonin-Georges Louvier, architecte, membre correspondant de l'Institut, ancien professeur de l'École des Beaux-Arts de Lyon, ancien architecte du département du Rhône, décédé à Vichy, à l'âge de 75 ans. C'est sur les plans de cet artiste qu'a été construit, aux Brotteaux, l'hôtel de la nouvelle Préfecture du Rhône, qui est sa dernière œuvre.

— Mort de M. le comte du Sablon, conseiller général du Rhône pour le canton de Lamure, décédé à Vichy. Ses funérailles, auxquelles assistaient un grand nombre de notabilités départementales, ont eu lieu le 29 juin, à Claveisolles (Rhône), dont le regretté défunt était maire. Son éloge a été prononcé, sur sa tombe, par M. Henri Lagrange, avocat et membre du Conseil général, qui, en rendant hommage aux qualités intellectuelles et morales de M. du Sablon, a rappelé qu'il était l'auteur d'un ouvrage très estimé : *La reconstitution des forêts en France,* fruit d'une longue expérience et d'une étude approfondie d'un sujet, auquel est attaché, à un haut degré, l'avenir de l'Agriculture.

26 et 27 juin. — Grandes courses annuelles de Lyon, au Grand Camp.

Digitized by Google

TABLE

DU

TREIZIÈME VOLUME

HISTOIRE DE LYON ET DES ENVIRONS

Pages.

X. Lavenir. — La famille des Mignot de Bussy. 5
E. Cuaz. — Marguerite d'Autriche au château de Pont-d'Ain. . 101
— — Lesdiguières, seigneur de Pont-d'Ain 165
H. Mollière. — Note sur la population primitive de Lugdunum, et sa prétendue destruction totale, sous Septime Sévère. 255
E. Cuaz. — Les Grollier, seigneurs de Pont-d'Ain 263
A. Poidebard. — L'ancienne douane de Lyon. 373
Chronique du mois 77, 163, 227, 300, 371, 446

ARCHÉOLOGIE

A. Chambeyron. — La Sainte Épine à Notre-Dame (Saint-Étienne), et une lettre du roi saint Louis 38
G. Gabut. — Archéologie romaine. Aqueduc de Fontanières. . 316

Digitized by Google

HISTOIRE DES MŒURS ET DES INSTITUTIONS

A. VACHEZ. — Les livres de raison dans le Lyonnais. 229
— — Le livre de raison d'une famille de robe au XVIIe siècle. 301
— — Le livre de raison d'un paysan du Lyonnais au XVIIIe siècle. 401

BEAUX-ARTS

Simonne DE LABEFFE. — Promenade au Salon de Bellecour. . 275

LITTÉRATURE ET CRITIQUE LITTÉRAIRE

P. DE BOUCHAUD. — Roumanille et le Félibrige 330
H. HIGNARD. — Charles Baudelaire. Sa vie, ses œuvres, souvenirs personnels 418

POÉSIE

J.-Et. BEAUVERIE. — La Combe du Lac. 146
P. DE BOUCHAUD. — Méditation. 294

BIOGRAPHIE

Auguste BLETON. — J.-J. Rousseau et Mlle Serre 58
A. POIDEBARD. — Notice biographique et bibliographique sur le baron RAVERAT. 70
J. TARDY. — L'abbé Hyvrier, supérieur de l'Institution des Chartreux 81
H. ROUX. — M. Désiré Girardon 174

VOYAGES

Th. CAMUS. — En Oisans. Une ascension à la Meije . . 122, 192

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

L'abbé L. Duplain. — Notes historiques sur le séminaire de Saint-Irénée 151
A. Grand. — Journal d'un curé pendant la Révolution (1789-1801), publié par l'abbé L. Duplain 156
P. de Murcy. — Tout n'a qu'un temps (mélodie), poésie de Marius Grillet, musique de J. Dupasquier 157
X... — Essai de grammaire et de vocabulaire du patois Lyonnais, par J.-M. Villefranche. 210
A. Vachez. — Aux environs de Lyon, par M. Josse 219
E. Charvériat. – Histoire de la littérature allemande, par Heinrich. (T. II et III). 289
L. Galle. — Causerie d'un bibliophile 352
P. de Murcy. — La Revue des Alpes 364
L. Galle. — Recherches sur l'évaluation de la population des Gaules et de Lugdunum et la durée de la vie chez les habitants de cette ville, du Ier au IVe siècle, par H. Mollière.. 435

SOCIÉTÉS SAVANTES

La dernière réunion des Sociétés savantes et des Beanx-Arts. 439
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. 158, 221, 365
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon . 160, 224, 298, 444
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon . . 223, 295
Société de géographie de Lyon 224

PLANCHES DE LA REVUE

Lettre authentique du roi saint Louis. 41
Le reliquaire actuel de la Sainte Épine, par M. Armand Calliat, de Lyon 55
Portrait de l'abbé Hyvrier (médaillon) 81

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

DUE JAN 9 '48

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 100 885 086

Digitized by Google